

4553 0-5113

Signt.<sup>a</sup> Top.<sup>a</sup>

Est. 757

Tab. 7

Núm. 805

HISTOIRE

DU ROI

HENRI LE GRAND.

*Je*  
*Cherchez vous*  
*de*  
*de*  
*de*

HISTOIRE

DU ROI

HENRI LE GRAND



# HISTOIRE

DU ROI

HENRI LE GRAND,

COMPOSÉE

Par Messire HARDOUIN DE PEREFIXE,  
Evêque de Rodez, ci-devant  
Précepteur du Roi;

*Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.*

BIBLIOTECA  
DEL  
INSTITUTO PROVINCIAL



*de Jean Perrefixe*

A PARIS.

Chez BAILLY, Libraire, Quai des Augustins,  
à l'Occasion.

M. D C C. L X X V I.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

VOLUME 1

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS



LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.



A MONSEIGNEUR  
L'EMINENTISSIME  
CARDINAL  
MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

*J'AI cru que je ne pouvois ja-  
mais rendre de service plus essentiel  
à votre Eminence, ni lui donner de  
plus solide marque de ma fidelité &  
de ma reconnoissance, que de faire*

a iij

## E P I T R E.

voir à toute la terre de quelle manière vous avez désiré de moi que j'instruisisse notre jeune Monarque. Je dois rendre ce témoignage au public, que vous avez voulu que je lui donnasse principalement les instructions qu'on doit donner à un Roi ; & que pour cet effet je ne m'arrêtasse pas seulement à lui enseigner quelques préceptes de grammaire & de rhétorique ; mais que de bonne heure j'employasse le tems à lui apprendre tout ce qu'il doit savoir , premierement pour se bien conduire soi-même , & puis pour conduire son Etat ; & qu'enfin je lui remplisse l'ame des meilleures maximes de la morale & de la politique.

C'est, MONSEIGNEUR, ce que j'ai essayé de faire , sur-tout depuis six ou sept années en çà , que sous les ordres de votre Eminence , j'ai composé un sommaire

## E P I T R E.

de notre *Histoire de France* pour l'usage de Sa Majesté, qui en faisoit la lecture tous les jours avec tant de plaisir, qu'il n'est point croyable que ce puisse être sans utilité.

J'aurois bien souhaité de mettre au jour cet Ouvrage tout entier en même tems : mais l'affection particulière que le Roi m'a toujours témoignée pour la vie de son Ayeul **HENRI LE GRAND**, & la déclaration qu'il a faite si souvent, qu'il vouloit se le proposer comme son modele, m'ont hâté de mettre au net cette partie de mon travail, & de la séparer des autres. Ainsi, quoiqu'elle soit la dernière, je suis obligé de la donner la première, & de la présenter à Sa Majesté, afin que, jettant encore les yeux dessus aux heures de son loisir, & considérant bien toutes les maxi-

## E P I T R E.

*mes de regner de ce grand Monarque, ses bontés presque divines, & l'amour paternel qu'il avoit pour ses peuples, il le puisse véritablement imiter.*

*J'espere, MONSEIGNEUR, que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'Ouvrage. Je me persuade même, qu'on ne le verra point sans admirer que sous les ordres du plus puissant Ministre qui ait jamais été, on ait agi dans une matiere aussi délicate qu'est celle-là, avec tant de fidélité, avec tant de désintéressement, & avec tant d'amour pour le Prince & pour l'Etat. Car après tout, je crois pouvoir dire que c'est un exemple qui n'en a point eu de pareils avant le Ministère de votre Eminence. Non-seulement elle a toujours porté le Roi à s'instruire parfaitement des choses dont*

## E P I T R E.

la connoissance lui étoit nécessaire ; non-seulement elle lui a souvent représenté combien il lui étoit important de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la royauté ; mais encore elle m'a sollicité moi-même de m'acquitter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire que de gagner sur l'esprit du Roi qu'il s'appliquât bien aux choses qu'il faisoit , & qu'il s'appliquât aux choses sérieuses ? En vérité , M O N S E I G N E U R , je ne crois pas qu'il y ait rien de plus beau ni de plus glorieux pour votre Eminence ; & je suis trompé si ceux qui écriront l'Histoire de votre vie , n'ont peine à y trouver un endroit qui mérite mieux leurs éloges que celui-là. Pour moi , M O N S E I G N E U R , j'avoue que je préfère de beaucoup

## EPI T R E.

à toutes les graces que je pouvois  
jamais recevoir, la liberté que j'ai  
toujours eue de donner au Roi ces  
instructions, qui vont maintenant  
paroître aux yeux de tout le mon-  
de; & de toutes les obligations que  
j'ai à votre Eminence, il n'y en a  
pas une qui me touche si sensible-  
ment que celle-là, ni pour laquelle  
je publie plus volontiers que je suis,

MONSEIGNEUR,

*De votre Eminence.*

Le très-humble & très-obéissant  
serviteur HARDOUIN,  
Ev. de Rodez.



## AU LECTEUR.

LECTEUR, cette Histoire du Roi Henri le Grand n'est que l'échantillon d'un sommaire de l'Histoire générale de France, que j'ai composé par le commandement du Roi, & pour l'instruction de Sa Majesté. Comme mon intention n'a été que de recueillir tout ce qui peut servir à former un grand Prince, & à le rendre capable de bien regner, je n'ai point trouvé à propos d'entrer dans le détail des choses, & de raconter au long toutes les guerres & toutes les affaires, comme font les Historiens qui doivent écrire pour toutes sortes de personnes. Je n'en ai pris que le gros,

*A U L E C T E U R .*

& n'ai rapporté que les circonstances que j'ai jugées les plus belles & les plus instructives ; laissant le reste à part , afin d'abrégier matière , & de donner comme en petit , une suite de tout ce qui s'est passé , qui pût éclairer l'esprit du Roi , sans lui surcharger la mémoire. C'a été là mon dessein : si je n'y ai pas aussi bien réussi qu'il seroit à souhaiter , j'espere , **L E C T E U R** , que du moins mes efforts vous paroîtront louables. Je ne doute point qu'il n'y ait dans cet Ouvrage quelques méprises que je n'aurois point apperçues , mais qui n'échapperont pas aux yeux des clair-voyans. L'Histoire est accompagnée de tant de circonstances , qu'il est presque impossible que l'on ne se trompe en

*AU LECTEUR.*

quelqu'une. Je crois pourtant n'avoir rien avancé , dont je n'aie des garans : & si vous trouvez dans quelque Auteur le contraire de ce que j'ai dit , je vous prie de considérer que nos Historiens sont si différens entr'eux en plusieurs choses , que lorsqu'on suit les sentimens des uns , on contredit nécessairement les autres. Dans cette diversité j'ai suivi ceux que j'ai cru les meilleurs & les plus assurés. J'avoue même que je n'ai pu m'empêcher d'emprunter d'eux, des périodes toutes entières quand elles m'ont plu , & qu'il m'a semblé que je m'expliquerois mieux par leurs expressions , que je n'eusse pu m'expliquer par les miennes. Après tout , si c'est une faute , elle est assez légère ; & l'on doit

*AU LECTEUR.*

bien me la pardonner , puisque  
je la reconnois ingénument. Pour  
les autres plus remarquables que  
je puis avoir commises , je me  
promets de votre bonté , CHER  
LECTEUR , que vous ne me trai-  
terez pas à la dernière rigueur , &  
que vous aurez autant d'indul-  
gence pour moi que dans ce tra-  
vail j'ai eu de zèle pour le service  
de mon Roi , & d'affection pour  
le bien de la France.





T A B L E

DE L'HISTOIRE

DE HENRI LE GRAND.

\*—————\*

PREMIERE PARTIE,

*Depuis sa naissance , jusqu'à ce  
qu'il parvint à la couronne de  
France ,* page 13.

\*—————\*

SECONDE PARTIE,

*Contenant ce qu'il fit depuis le  
jour qu'il parvint à la couronne  
de France , jusqu'à la paix , qui  
fut faite l'an 1598 , par le trai-  
té de Vervins ,* page 100.

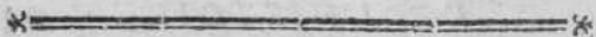
\*—————\*

TROISIEME PARTIE,

*Contenant sommairement ce qu'il  
fit depuis la paix de Vervins ,*

T A B L E.

*l'an 1598 , jusqu'à sa mort , ar-  
rivée en 1610 ,* page 221.



R E C U E I L

*De quelques belles actions & pa-  
roles mémorables du roi HENRI  
LE GRAND , lesquelles n'ont  
point été insérées en sa vie ,*  
page 449.



HISTOIRE



HISTOIRE  
DU ROI  
HENRI LE GRAND.



AU ROI.

SIRE,

LE respect & l'amour que tous les bons François ont toujours conservés pour l'heureuse mémoire du roi HENRI LE GRAND votre aïeul, le rendent aussi présent à leur souvenir comme s'il regnoit encore; & la renommée entretient l'éclat de ses belles actions, dans le cœur & dans la bouche des hommes, aussi vif & aussi en-

A

rier qu'il l'étoit du tems de ses triomphes. Mais on peut dire avec cela, lorsque l'on considère Votre Majesté, qu'il a repris une nouvelle vie en votre personne, & qu'il se fait revoir aujourd'hui sous un visage encore plus auguste, & par des vertus qui paroissent aussi redoutables aux ennemis de la France, qu'elles sont douces & charmantes à ses peuples.

Véritablement, SIRE, cette louable impatience, que Votre Majesté a témoignée lorsque je lui faisois lire notre Histoire, de venir au glorieux regne de ce Prince, & pour cela de laisser en arriere sept ou huit autres des Rois qui l'ont précédé, est une preuve très-certaine que vous desirez le choisir pour modele, & que vous avez résolu d'étudier sa conduite, pour la tenir dans le gouvernement de votre Etat. Votre heureuse naissance & vos inclinations toutes royales vous y portent; les espérances & les vœux de vos sujets vous y convient, les besoins de votre Royaume, affligé par les maux de la plus longue guerre qui ait jamais été, vous y obligent, & le ciel vous y a disposé par tant de graces & par tant d'éminentes qualités, qu'il vous seroit bien difficile de ne pas suivre les beaux exemples de ce grand Roi. J'oserai même vous dire (& je le puis avec vérité) qu'il ne vous fera pas im-

possible de les surpasser, si vous vous efforcez de bien employer tous les avantages dont Dieu vous a pourvu par-dessus tous les Princes de votre âge.

Oui, SIRE, il vous a donné, aussi bien qu'au Roi votre aïeul, une ame généreuse, bonne & bienfaisante, un esprit élevé, & capable des plus grandes choses, une mémoire heureuse & facile, un courage héroïque & martial, un jugement net & solide, une forte & vigoureuse santé : mais de plus, il vous a donné un avantage que ce grand Prince n'avoit pas ; c'est cette majestueuse présence, cet air & ce port presque divins, cette taille & cette beauté dignes de l'empire de l'univers, qui attirent les yeux & les respects de tout le monde, & qui sans la force des armes, sans l'autorité des commandemens, vous gagnent tous ceux à qui Votre Majesté veut se faire voir.

Je ne parle point des prospérités de cet Etat depuis votre heureux avènement à la couronne ; comme vous avez été proclamé vainqueur aussi-tôt que Roi ; comme avec l'aide des conseils de votre grand Ministre, vos frontieres ont été étendues de tous côtés, vos ennemis battus par-tout, & les factions entièrement dissipées : mais je ne dois pas oublier la grace singulière que le ciel vous a faite

de vous instruire dans la Religion Catholique & dans la vraie piété, par les soins continuels & par les vertueux exemples de la Reine votre mere; ce qui manqua sans doute à la jeunesse de notre Henri.

Vous ne pouvez pas, SIRE, avec de si belles dispositions, avec tant de rares faveurs du ciel, demeurer au-dessous de la gloire & de la réputation de ce grand Prince. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez fait l'honneur de me dire plus d'une fois, que vous aspiriez fortement à une semblable perfection, & que vous n'aviez point de plus grande ambition que celle-là. Toute la France, qui a maintenant les yeux sur vous, se réjouit de voir que les effets secondent vos desirs & remplissent ses espérances, & que vous agissez aussi puissamment, que vous avez passionnément souhaité d'entendre le récit d'une si belle vie.

Votre Majesté fait que les volontés ne passent que pour des foiblesses, quand elles ne se rendent point efficaces, & que bien loin d'être louables, elles condamnent celui qui les a, d'autant qu'il voit bien ce qu'il faut faire, & n'a pas le cœur de s'y attacher & de l'entreprendre. Le chemin de la vertu est d'abord un peu rude; mais aussi il conduit au temple de la gloire, où il est certain qu'on n'arrive point par de simples pen-

ées & par des discours oiseux, mais par le travail, par l'application, & sur-tout par la persévérance.

J'ai pris la liberté quelquefois de représenter à Votre Majesté que la royauté n'est pas un métier de fainéant; qu'elle consiste presque toute en action; qu'il faut qu'un Roi fasse ses délices de son devoir; que son plaisir soit de regner; & qu'il sache que regner, c'est tenir lui-même le timon de son Etat, afin de le conduire avec vigueur, sagesse & justice.

Qui ne fait pas qu'il n'y a point d'honneur à porter un titre dont on ne fait point les fonctions? que c'est en vain qu'on a acquis de belles connoissances, si on ne s'évertue de les réduire en pratique? qu'il est inutile de se proposer un grand modele, si on ne l'imite effectivement? & qu'enfin il ne sert de rien de savoir par cœur toutes les maximes de la politique, si on ne les applique à quelque usage? Sans mentir, celui qui a des yeux & ne les veut point ouvrir, qui a des oreilles & qui ne veut point entendre, qui a des bras & ne se met point en peine de les remuer, est en pire état que n'est un aveugle, un sourd & un estropié.

Je ne puis dissimuler, SIRE, la joie indicible que j'ai eue quelquefois, lorsque j'ai entendu de la bouche de Votre Majesté, qu'elle aimeroit mieux n'avoir

jamais porté couronne, que de ne pas gouverner elle-même, & de ressembler à ces Rois fainéans de la première race, qui, comme disent tous nos Historiens, ne servoient que d'idoles à leurs Maires du Palais, & qui n'ont eu de nom que pour marquer les années dans la chronologie.

Mais c'est assez, pour faire connoître à la France combien Votre Majesté condamne ce léthargique assoupissement, de dire qu'elle veut maintenant imiter son aïeul Henri le Grand, qui a été le plus actif & le plus laborieux de tous nos Rois, qui s'est adonné avec plus de soin au maniement de ses affaires, & qui a chéri son Etat & son peuple avec plus d'affection & plus de tendresse. N'est-ce pas déclarer que Votre Majesté a pris une ferme résolution de mettre la main à l'œuvre; de connoître le dedans & le dehors de son Royaume; de présider dans ses Conseils; d'y donner le mouvement & le poids aux résolutions; d'avoir toujours l'œil sur ses finances, pour s'en faire rendre un compte net, exact & fidele; de soulager son pauvre peuple; de distribuer les graces & les récompenses à ses créatures qui en seront dignes; enfin de jouir pleinement de son autorité? C'est ainsi que faisoit l'incomparable Henri, que nous allons voir regner, non-seulement en France par le droit du sang, mais

encore sur toute l'Europe, par l'estime de sa vertu.

En effet, depuis la naissance de la Monarchie Française, l'Histoire ne nous fournit point de regne plus mémorable par de grands événemens, plus rempli des merveilles de l'assistance divine, plus glorieux pour le Prince, & plus heureux pour les peuples que le sien : & c'est sans flatterie & sans envie que tout l'univers lui a donné le surnom de GRAND, non pas tant pour la grandeur de ses victoires, comparables toutefois à celles d'Alexandre & de Pompée, que pour la grandeur de son ame & de son courage ; car il ne plia jamais, ni sous les insultes de la fortune, ni sous les traverses de ses ennemis, ni sous les ressentimens de la vengeance, ni sous les artifices des favoris & des Ministres ; il demeura toujours en même assiette, toujours maître de soi-même ; en un mot, toujours Roi & Souverain, sans reconnoître d'autres supérieurs que Dieu, la justice & la raison.

---

**N**ous allons donc faire l'Histoire de sa vie, & nous la diviserons en trois parties principales.

La première contiendra ce qui s'est passé depuis sa naissance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la couronne de France.

La vie de  
Henri le  
Grand, divi-  
sée en trois  
parties.  
La première.

La seconde. La seconde dira ce qu'il fit depuis qu'il y fut parvenu jusqu'à la paix de Vervin. Et la troisième, racontera ses actions, depuis la paix de Vervin, jusqu'au jour malheureux de sa mort.

Mais avant tout cela, il faut dire brièvement quelque chose de sa Généalogie.

Sa Généalogie.

Il étoit fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme & roi de Navarre, & de Jeanne d'Albret, qui étoit héritière de ce Royaume-là.

Qui étoit Antoine de Bourbon son pere.

Antoine descendoit en ligne directe & masculine, de Robert, comte de Clermont, cinquième fils du roi Saint Louis.

Ce Robert épousa Béatrix, fille & héritière de Jean de Bourgogne, baron de Bourbon de par sa femme Agnès, à cause de quoi Robert prit le nom de Bourbon, non pas toutefois les armes, mais il retint celles de France.

Cette sage précaution a beaucoup servi à ses descendans pour se maintenir dans le rang de Princes du Sang, qui peut-être se fût perdu, s'ils n'en eussent pas usé de la sorte. D'ailleurs, la vertu, qui a toujours donné de l'éclat à leurs actions, le bon ménage & l'économie qu'ils ont apportée à conserver leurs biens & à les augmenter, les grandes alliances dont ils ont été fort soigneux, n'ayant jamais voulu

mêler leur noble sang parmi du sang vulgaire, & sur-tout leur rare piété envers Dieu, & la bonté singulière dont ils ont usé envers leurs inférieurs, les ont conservés, & même relevés par-dessus les Princes des branches aînées. De sorte que les peuples les voyant toujours hautement alliés, toujours riches, puissans & sages, en un mot, dignes de commander, s'étoient imprimé dans l'esprit une certaine persuasion comme prophétique, que cette maison viendroit un jour à la couronne; & elle de son côté sembloit aussi avoir conçu cette espérance, quoiqu'elle en fût fort éloignée; car elle avoit pris pour son mot, ou devise, *espoir*.

Entre les branches puînées qui sont issues de cette branche de Bourbon\*, la plus considérable & la plus illustre a été celle de Vendôme. Elle portoit ce nom, parce qu'elle possédoit cette grande Terre, qui lui étoit venue l'an 1364, par le mariage de Catherine de Vendôme, sœur & héritière de Bouchard, dernier comte de Vendôme, avec Jean de Bourbon, comte de la Marche. Pour lors elle n'étoit que comté; mais elle fut depuis érigée en duché par le Roi François premier, l'an 1515, en faveur de Charles, qui étoit deux fois arrière-fils de Jean, & père d'Antoine. Ce Charles eut sept enfans mâles, Louis, Antoine, Fran-

\* La branche de Bourbon en produisit plusieurs, entr'autres celle de Vendôme.

Charles, duc de Vendôme,

eut Antoine,  
& six autres  
fils.

çois, un autre Louis, Charles, Jean & un troisième Louis. Le premier Louis & le second moururent en enfance; Antoine demeura l'aîné, François, qui fut comte d'Enghien, & qui gagna la bataille de Cerifoles, mourut sans être marié; Charles fut cardinal du titre de Saint Chrysgone & archevêque de Rouen, c'est lui qu'on nomme le vieux cardinal de Bourbon; Jean perdit la vie à la bataille de Saint-Quentin; le troisième Louis s'appella le Prince de Condé, & eut des enfans mâles de deux lits. Du premier, sortirent Henri, prince de Condé, François, prince de Conti, & Charles, qui fut cardinal & archevêque de Rouen, après la mort du vieux cardinal de Bourbon. Du second, vint Charles, comte de Soissons.

Or, il y avoit huit générations de mâle en mâle depuis Saint Louis jusqu'à Antoine, qui étoit duc de Vendôme, roi de Navarre, & pere de notre Henri.

Qui étoit  
Jeanne d'Al-  
bret sa mere.

Quant à Jeanne d'Albret sa femme, elle étoit fille & héritiere de Henri d'Albret, roi de Navarre, & de Marguerite de Valois, sœur du roi François premier, & veuve du duc d'Alençon. Henri d'Albret étoit fils de Jean d'Albret, lequel étoit roi de Navarre par sa femme Catherine de Foix, sœur du roi Phœbus, dédédé sans enfans. Car ce Royaume

là étoit entré dans la maison de Foix par mariage, comme il entra ensuite dans celle d'Albret, & puis en celle de Bourbon.

Ferdinand, roi d'Arragon, avoit envahi la haute Navarre, c'est-à-dire la partie qui est au-delà des Pyrénées, & la plus considérable de ce Royaume-là, sur le roi Jean d'Albret; auquel par conséquent il ne resta que la basse, c'est-à-dire la partie de deçà les monts du côté de France. Mais avec cela, il avoit les pays de Béarn, d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, & plusieurs autres grandes Seigneuries, provenant tant du côté de la maison de Foix, que de celle d'Albret.

Henri son fils n'eut qu'une fille, qui fut Jeanne, que l'on appelloit la mignonne des Rois, parce que le roi Henri son pere, & le grand roi François premier son oncle, la chérissoient à l'envi l'un de l'autre.

L'empereur Charles-Quint avoit jeté les yeux sur elle, & la fit demander au pere pour son fils Philippe II, disant que c'étoit un moyen de pacifier leurs différens touchant le royaume de Navarre. Mais le roi François premier ne trouva pas bon d'introduire un si puissant ennemi dans la France; & la faisant venir à Châtellerault, la fiança au Duc de Clé-

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, & Jeanne d'Albret sont mariés à Moulins en 1547. Les deux jeunes époux eurent dans les trois ou quatre premières années de leur mariage deux fils, qui moururent tous deux au berceau par des accidens assez extraordinaires. Le premier étouffa de chaleur, parce que sa gouvernante, qui étoit frileuse, le tenoit trop chaudement. Le second perdit la vie par la sottise d'une nourrice; car un jour, comme elle se jouoit de cet enfant avec un gentilhomme, & qu'ils se le bailloient l'un à l'autre, ils le laisserent tomber par terre, dont il mourut en langueur. Le ciel ôta ainsi ces deux petits Princes pour faire place à notre Henri, qui méritoit bien d'avoir le droit d'ainesse & d'être l'unique.

Leurs deux premiers enfans meurent bien malheureusement.

Venons maintenant à l'histoire de sa vie.



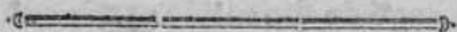


# PREMIERE PARTIE

## DE LA VIE

DE

HENRI LE GRAND,  
DEPUIS SA NAISSANCE,  
*jusqu'à ce qu'il parvint à la  
Couronne de France.*



ON ne sauroit dire précisément en quel lieu Henri le Grand fut conçu. La commune opinion est que ce fut à la Flèche en Anjou, là où Antoine de Bourbon son pere, & la Princesse de Navarre sa mere séjournerent depuis la fin de février de l'an 1552 jusqu'à la mi-mai de l'année 1553. Mais il est certain que la premiere fois qu'elle s'apperçut de sa grossesse, & qu'elle le sentit remuer, elle étoit au camp en Picardie avec son mari, qui étoit gouverneur de cette Province, & qui y étoit allé de la Flèche pour y commander une armée contre l'empereur.

---

1553.

Henri le  
Grand fut  
conçu à la  
Flèche.

1553.

reur Charles-Quint. Certes, il étoit bien juste que celui dont la Providence divine avoit destiné de faire un Prince extraordinaire, marquât les premiers mouvemens de sa vie dans un camp, au bruit des trompettes & du canon, comme un vrai enfant de Mars.

Son grand-pere Henri d'Albret, qui vivoit encore, ayant appris que sa fille étoit grosse, la rappella auprès de lui, desirant prendre lui-même le soin de la conservation de ce nouveau fruit, qu'il disoit par un pressentiment secret le devoir venger des injures que l'Espagnol lui avoit faites.

Cette courageuse Princesse prenant donc congé de son mari, partit de Compiègne le 15 novembre, traversa toute la France jusqu'aux monts Pyrenées, arriva à Pau en Béarn, où étoit le Roi son pere, le 4 décembre, n'ayant demeuré que dix-huit ou dix-neuf jours à faire ce voyage, & le 13 du même mois, elle accoucha heureusement d'un fils.

Avant cela, le roi Henri d'Albret avoit fait son testament, que la Princesse sa fille avoit grande envie de voir, parce qu'on lui avoit rapporté qu'il étoit fait à son désavantage, en faveur d'une Dame que le bon homme avoit aimée. Elle n'osoit lui en parler; mais étant averti de son

desir, il lui promit qu'il le lui mettroit entre les mains, lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs, mais à condition que dans l'enfantement elle lui chanteroit une chanson, *afin*, lui dit-il, *que tu ne me fasses pas un enfant pleureux & rechigné*. La Princesse le lui promit, & eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle lui tint parole, & en chanta une en son langage béarnois, aussi-tôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. L'on remarqua que l'enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer & sans crier. Aussi certes ne falloit-il pas qu'un Prince qui devoit être la joie de toute la France, naquît parmi des cris & des gémissemens.

Si-tôt qu'il fut né, le grand-pere l'emporta dans le pan de sa robe en sa chambre, & donna son testament, qui étoit dans une boîte d'or, à sa fille, en lui disant : *Ma fille, voilà qui est à vous, & ceci est à moi*. Quand il tint l'enfant, il frotta ses petites lèvres d'une gouffe d'ail, & lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le temperament plus mâle & plus vigoureux.

Les Espagnols avoient dit autrefois par raillerie, sur la naissance de la mere de notre Henri : *Miracle, la vache a fait une brebis*, entendant par ce mot de vache

1553-

Sa mere  
chanta en le  
mettant au  
monde.

Il ne cria  
point en nais-  
sant.

Si-tôt qu'il  
fut né, son  
grand-pere  
l'emporta en  
sa chambre.

Il lui frot-  
ta les lèvres  
d'une gouffe  
d'ail, & lui  
fit sucer une  
goutte de vin.

Sorte raille-  
rie des Espa-  
gnols sur la  
naissance de  
la mere de  
notre Henri.

1553.

la reine Marguerite sa mere; car ils l'appelloient ainsi, & son mari, le Vacher, faisant allusion aux armes de Béarn, qui sont deux vaches. Et le roi Henri, qui se tenoit assuré de la future grandeur de son petit-fils, le prenant souvent entre ses bras, le baisant, & se souvenant de cette froide raillerie des Espagnols, disoit tout ravi de joie à ceux qui le venoient visiter pour se conjourir de cette heureuse naissance: *Voyez maintenant, ma brebis a enfanté un lion.*

Repartie de son pere.

1554.

Baptême de Henri Quatrième.

Ses parrains & sa marraine.

Il fut baptisé l'année suivante le jour des Rois, 6 janvier 1554. Pour ce baptême, on fit expressément des Fonts d'argent doré, sur lesquels il fut baptisé en la chapelle du château de Pau. Ses parrains furent Henri second, roi de France, & Henri d'Albret, roi de Navarre, qui lui donnerent leur nom; & la maraine fut Madame Claude de France, qui fut depuis duchesse de Lorraine. Jacques de Foix, pour lors évêque de Lescar, & depuis cardinal, le tint sur les fonts au nom du Roi très-Chrétien, & Madame d'Andouins, au nom de Madame Claude de France. Il fut baptisé par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, & vice-légat d'Avignon.

Il fut d'abord difficile à élever.

Il fut d'abord très-difficile à élever, ayant eu sept ou huit nourrices l'une après l'autre. Au sortir de la mammelle,

le Roi son aïeul lui donna pour gouvernante Susanne de Bourbon, femme de Jean d'Albret, baronne de Mioffens, laquelle l'éleva dans le château de Coarasse en Béarn, situé dans les rochers & dans les montagnes.

Le grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrit avec la délicatesse qu'on nourrit d'ordinaire les gens de cette qualité, sachant bien que dans un corps mol & tendre, il ne loge ordinairement qu'une ame molle & foible. Il défendit aussi qu'on l'habillât richement, ni qu'on lui donnât des babioles, qu'on le flattât, & qu'on le traitât de Prince, parce que toutes ces choses ne font que donner de la vanité, & élevent le cœur des enfans plutôt dans l'orgueil que dans les sentimens de la générosité. Mais il ordonna qu'on l'habillât & qu'on le nourrit \* comme les autres enfans du pays, & même qu'on l'accoutumât à courir & à grimper sur les rochers, à cause que par ce moyen on le faisoit à la fatigue, & que, pour ainsi dire, on donnoit une trempe à ce jeune corps pour le rendre plus dur & plus robuste; ce qui sans doute étoit nécessaire à un Prince qui avoit à souffrir beaucoup pour reconquérir son Etat.

Le roi Henri d'Albret mourut à Hagetmau en Béarn, le 25 de mai 1555, âgé de cinquante-trois ans ou

1554.

Il eut pour gouvernante Madame de Mioffens.

Son grand-pere ne voulut pas qu'on le nourrit délicatement.

\* On dit que pour l'ordinaire on le nourrissoit de pain bis, de bœuf, de fromage & d'ail, & que bien souvent on le faisoit marcher nus pieds & nue tête.

Mort de Henri d'Albret.

1555.

environ. Il ordonna par son testament, que son corps fût porté à Pampelonne, pour y être enterré avec ses prédécesseurs, & qu'en attendant il fût mis en dépôt dans l'église cathédrale de Lescar en Béarn. Ce Prince étoit courageux, spirituel, doux & courtois à tout le monde, & tellement libéral, que Charles-Quint passant une fois par la Navarre, en fut si bien reçu, qu'il dit qu'il n'avoit jamais vu de Prince plus magnifique.

Sa fille & son gendre lui succèdent, & se retirent de la cour.

Après sa mort, Jeanne sa fille & Antoine, duc de Vendôme, son gendre, lui succéderent. Ils étoient alors à la cour de France, & eurent beaucoup de peine à obtenir leur congé pour s'en aller en Béarn, d'autant que le roi Henri II, poussé par un mauvais conseil, vouloit leur ôter la basse Navarre qui leur restoit, disant que tout ce qui étoit au-deçà des Pyrénées, étoit au royaume de France. Ils furent adroitement y faire opposer les Etats du pays, & le Roi n'osa les pousser trop sur ce sujet, de peur que le désespoir ne les forçât d'appeller l'Espagnol à leur secours. Mais il en demeura toujours fâché contr'eux, tellement que donnant à Antoine le gouvernement de la Guyenne, qui avoit aussi été tenu par Henri d'Albret son beau-pere, il en retrancha le Languedoc, qui en avoit été depuis long-tems.

Environ deux ans après, il revinrent à la cour de France, où ils amenerent leur fils, âgé de cinq ans, qui étoit le plus joli & le mieux fait du monde; mais ils n'y séjournèrent que peu de mois, & s'en retournerent en Béarn.

1557.

1558.

Peu après, le roi Henri II fut tué d'un coup de lance par Montgomeri. François II, son fils aîné, lui succéda; & MM. de Guise, oncles de la reine Marie Stuard sa femme, se firent du gouvernement. Les Princes du sang ne le purent souffrir. Louis, prince de Condé, & frere puîné d'Antoine, appella ce Roi en cour pour s'y opposer.

1559.

Mort du roi  
Henri II.François II  
lui succéde.Divisions à  
la cour après  
la mort de  
Henri II.

Dans ces divisions, les Huguenots firent la conspiration d'Amboise contre le gouvernement d'alors; laquelle étant découverte, & les deux freres Antoine & Louis accusés d'en être les chefs, on les arrêta prisonniers, aux états d'Orléans; & on fit le procès au second avec tant de chaleur, qu'on croit qu'il eût eu la tête tranchée, si la mort du roi François II ne fût arrivée.

1560.

Mort de  
François II.

Charles IX, qui lui succéda, étant mineur, la reine Catherine sa mere se fit déclarer régente, par les Etats; & le roi de Navarre, premier prince du sang, fut déclaré lieutenant général du Royaume, pour gouverner l'Etat avec elle; de sorte que par ce moyen, il fut obligé de de-

Charles IX  
lui succéde.La reine  
Catherine est  
déclarée ré-  
gente, & le  
roi de Navar-  
re, lieute-  
nant général  
du Royaume.

1562.

meurer en France, où il fit venir la reine Jeanne sa femme, & le petit prince Henri son fils. Mais il ne garda pas long-tems cette nouvelle dignité; car les troubles continuant toujours par les surprises que faisoient les nouveaux Réformés, des meilleures villes du Royaume, après qu'il eut repris Bourges sur eux, il vint assiéger Rouen, où visitant un jour les tranchées, & faisant de l'eau, il reçut une mousquetade dans l'épaule gauche, dont il mourut quelques jours après, à Andely-sur-Seine. S'il eût vécu plus long-tems, les Huguenots eussent sans doute été mal menés en France; car il les haïssoit mortellement, quoique son frere le prince de Condé fût le principal chef du parti.

Il est tué devant Rouen.

La reine sa femme s'en retourne en Béarn, où elle embrasse ouvertement le Calvinisme.

La reine sa femme & le petit prince son fils étoient pour lors à la cour de France. La mere s'en retourna en Béarn, où elle embrassa ouvertement le Calvinisme; mais elle laissa son fils auprès du Roi, sous la conduite d'un sage précepteur, nommé la Gaucherie, lequel tâcha de lui donner quelque teinture des lettres, non par les regles de la grammaire, mais par les discours & les entretiens. Pour cet effet, il lui apprit par cœur plusieurs belles sentences, comme celle-ci:

*Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire.*

Et cette autre :

1562.

*Les Princes sur leur peuple ont autorité grande ;*

*Mais Dieu plus fortement dessus les Rois commande.*

L'an 1566, la Reine sa mere le tira de la cour de France, & l'emmena à Pau ; & en la place de la Gaucherie, qui étoit décédé, elle lui donna Florent Chrétien, ancien serviteur de la maison de Vendôme, homme de très-agréable conversation, & fort versé aux belles-lettres, tout-à-fait Huguenot, & qui, selon les ordres de cette Reine, éleva le Prince dans cette fausse doctrine.

1566.

Elle tire son fils de la cour de France, & lui donne un précepteur qui l'éleve dans la mauvaise doctrine.

Aux premiers troubles de la Religion, François, Duc de Guise, avoit été assassiné par Poltrot au siège d'Orléans, laissant ses enfans en minorité, ce fut en l'année 1563. Aux seconds, le connétable de Montmorency reçut une blessure à la bataille de Saint-Denis, dont il mourut à Paris trois jours après, la veille de la Saint-Martin, en l'année 1567. Aux troisièmes, en 1569, la reine Jeanne se rendit la protectrice du parti Huguenot, étant pour cet effet venue à la Rochelle avec son fils, qu'elle dévoua dès lors à la défense de cette nouvelle Religion.

1569.

1569.

Henri, prince de Navarre, déclaré chef des Religioneux. Louis, prince de Condé son oncle, est son lieutenant avec l'amiral de Coligny.

Aktion fort judicieuse qu'il fait comme il est encore en-  
fant.

\* Ce duc d'Anjou fut depuis Henri III.

Autre action fort judicieuse qu'il fait en la journée de Jarnac.

Louis, prince de Condé, tué à Jarnac.

Après cette mort, le commandement demeure à l'Amiral.

Qui hasarde

En cette qualité il fut déclaré chef du parti; & son oncle, le prince de Condé, son lieutenant, avec l'amiral de Coligny. C'étoient deux grands chefs de guerre; mais ils commirent de notables fautes; & ce jeune Prince, âgé seulement d'environ treize ans, eut déjà l'esprit de les remarquer; car il jugea fort bien, à la grande escarmouche de Loudun, que si le duc d'Anjou eût eu des troupes prêtes pour les attaquer, il l'eût fait; & que ne le faisant point, il étoit en mauvais état, & partant qu'il falloit l'attaquer au plutôt; mais on ne le fit pas, & ainsi on donna le tems à toutes ses troupes d'arriver.

A la journée de Jarnac, il leur remontra encore judicieusement qu'il n'y avoit pas moyen de combattre, parce que les forces des Princes étoient éparées, & celles du duc d'Anjou toutes jointes; mais ils s'étoient engagés trop avant pour pouvoir plus reculer. Le prince de Condé fut tué dans cette bataille, ou plutôt assassiné de sang froid après le combat, dans lequel il avoit eu la jambe rompue.

Après cela, toute l'autorité & la créance du parti demeura à l'amiral de Coligny, qui, à dire vrai, étoit le plus grand homme de ce tems-là, à la Religion près, mais le plus malheureux.

Cet Amiral ayant ramassé de nouvelles

forces, hafarda une feconde bataille, à Montcontour en Poitou. Il avoit fait venir à l'armée notre petit prince de Navarre, & le jeune prince de Condé qui se nommoit auffi Henri, & les avoit donnés à garder au prince Ludovic de Nassau, qui les tenoit un peu écartés fur une colline, avec quatre mille chevaux.

1569.  
la bataille de  
Moncontour.

Le jeune prince brûloit d'envie de jouer des mains; mais on ne lui permit, pas de peur de hafarder fa personne. C'étoit fans doute fagement fait de retenir son ardeur. Néanmoins, quand l'avant-garde du duc d'Anjou eut été enfoncée par celle de l'Amiral, il n'y eut point de danger de le laisser fondre fur la bataille, qui étoit fort étonnée. Toutefois on l'en empêcha, & il s'écria alors: *Nous perdons notre avantage, & la bataille par conséquent.* Cela arriva comme il l'avoit prévu; & on jugea dès l'heure, qu'un jeune homme de seize ans avoit plus de lumieres que les vieux routiers. Auffi s'appliquoit-il tout entier à ce qu'il faisoit; il n'y avoit pas seulement le corps, mais auffi l'esprit & le jugement.

Notre jeune Prince mouroit d'envie de jouer des mains; mais on l'en empêcha.

Donne des marques de son jugement.

S'étant fauvé avec les débris de son armée, il fit presque tout le tour du Royaume, se battant en retraite, & recueillant des troupes Huguenotes çà & là, durant cinq ou six mois; pendant lesquels il eut à souffrir tant de fatigues,

1570.

que, s'il n'eût été nourri comme il l'avoit été, il n'y eût jamais pu résister.

Continuela  
guerre avec  
l'Amiral.

Ce jeune Prince, toujours accompagné de l'Amiral, mena ses troupes en Guienne, & delà en Languedoc, où il prit Nîmes par stratagème, força quelques petites places, & brûla les environs de Toulouse; de sorte que les étincelles de cet incendie voloient jusques dans cette grande ville. La guerre étant aussi allumée dans le Vivarais, il se montra sur l'autre bord du Rhône avec ses troupes, emporta par escalade les villes de Saint-Julien & de Saint-Just, & obligea Saint-Etienne en Forez de capituler. Delà il descendit sur les rives de la Saone, & puis dans le milieu de la Bourgogne. Paris trembloit une seconde fois à l'approche d'une armée d'autant plus redoutable, qu'elle sembloit s'être renforcée par la perte de deux batailles, & qu'elle venoit de remporter quelque avantage sur celle des Catholiques, que le maréchal de Cossé commandoit.

Paix d'Ar-  
nay-le-Duc.

Le conseil du Roi, craignant de hasarder ainsi le tout pour une quatrième fois, jugea plus à propos de plâtrer encore une paix avec ce parti. Elle fut donc traitée à Saint-Germain-en-Laye, les deux armées étant proches l'une de l'autre dans la vallée d'Aillan, non loin d'Arnay-le-Duc, & conclue le 11 d'Août 1570.

Cette

Cette paix faite, chacun se retira chez  
 foi; le prince de Navarre alla en Béarn,  
 le roi Charles IX se maria avec Eliza-  
 beth, fille de l'empereur Maximilian II;  
 & il sembloit que l'on ne pensât plus qu'à  
 des réjouissances & à des festins. Cepen-  
 dant le Roi ayant reconnu qu'il ne vien-  
 droit jamais à bout des Huguenots par  
 la force, résolut d'y employer d'autres  
 moyens plus faciles, mais aussi bien plus  
 méchans. Il se mit à les caresser, à feindre  
 qu'il les vouloit traiter favorable-  
 ment, à leur accorder la plupart des choses  
 qu'ils demandoient, & à les endormir  
 de l'espérance de faire la guerre au roi  
 d'Espagne dans les Pays-Bas, ce qu'ils  
 souhaitoient passionnément; & pour les  
 mieux leurrer, il leur promit pour gage  
 de sa foi sa sœur Marguerite, pour la  
 marier au prince de Navarre; de sorte  
 que, par ce moyen, il attira les princi-  
 paux chefs de ce parti à Paris.

La reine Jeanne sa mere, qui y étoit  
 venue devant pour faire les préparatifs  
 des noces, mourut peu de jours après  
 qu'elle y fut arrivée; Princesse qui avoit  
 l'esprit & le courage au-dessus de son  
 sexe, & dont l'ame toute virile n'étoit  
 point sujette aux foibleesses & aux défauts  
 des autres femmes; mais à la vérité en-  
 nemie passionnée de la Religion Catholi-  
 que. Quelques Historiens disent qu'elle

1570.

1571.

On résout  
 d'attraper les  
 Huguenots  
 & de les ex-  
 terminer.

Mort de  
 Jeanne d'Al-  
 bret.

1572.

1572.

fut empoisonnée avec des gants par-  
fums; parce qu'on craignoit, comme elle  
avoit beaucoup d'esprit, qu'elle ne dé-  
couvrit le dessein qu'on avoit de massa-  
crer tous les Huguenots: mais d'autres  
assurent que c'est une fausseté, & qu'il est  
plus vraisemblable qu'elle mourut pulmo-  
nique, vu même que ceux qui étoient au-  
près d'elle & qui la servoient, l'ont ainsi  
témoigné.

Son fils  
prend la qua-  
lité de roi de  
Navarre.

Il épouse  
la sœur du roi  
étant arrivé à  
Paris.

Henri son fils venoit après elle. Etant  
en Poitou, il y apprit les nouvelles de sa  
mort, & alors il prit la qualité de Roi;  
car jusques-là il n'avoit porté que celle  
de prince de Navarre. Comme il fut à  
Paris, les malheureuses noces se célébre-  
rent; les deux parties furent fiancées au  
Louvre par le cardinal de Bourbon, & le  
lendemain mariées par le même, à Notre-  
Dame, sur un échaffaut, qui pour cela fut  
dressé devant la grande porte de cette  
Eglise, en présence du Roi & de la Reine  
mere. Après la cérémonie, la reine Mar-  
guerite alla entendre la Messe & faire  
ses dévotions dans le chœur, & le roi de  
Navarre passant par une galerie faite ex-  
près le long de l'Eglise, se retira dans le  
logis de l'Archevêché; puis, lorsque la  
Messe fut achevée, il vint au-devant de sa  
maitresse, & lui ayant donné un baiser, la  
conduisit dans l'Archevêché, où le dîner  
étoit préparé pour toute la maison royale.

20 Six jours après, qui fut le jour de la Saint Barthelemi, tous les Huguenots qui étoient venus à la fête, furent égorgés; entr'autres l'Amiral, vingt Seigneurs de marque, douze cens Gentilshommes, trois ou quatre mille soldats & bourgeois; puis par toutes les villes du Royaume, à l'exemple de Paris, près de cent mille hommes. Action exécrationnable! qui n'avoit jamais eu & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de pareille.

Quelle douleur à ce jeune roi de voir, au lieu de vin & de parfums, répandre tant de sang à ses noces, égorger ses meilleurs amis, & entendre leurs cris pitoyables, qui parvenoient jusqu'à ses oreilles dans le Louvre, où il étoit logé! Avec cela, quelles tranfes & quelles frayeurs n'avoit-il pas qu'on en vint jusqu'à sa personne? En effet, il fut mis en délibération s'il les falloit égorger lui & le prince de Condé, comme les autres; & tous les auteurs du massacre conclurent à leur mort: néanmoins, comme par un miracle, on résolut de les épargner.

Charles IX se les fit amener en sa présence; il leur montra un monceau de corps morts, & avec d'horribles menaces, sans vouloir écouter leurs raisons, il leur dit: *la mort, ou la Messe.* Ils choisirent plutôt le dernier que le premier; ils abjurèrent le Calvinisme, mais parce qu'on savoit

1572.  
Massacre de  
la saint Bar-  
thelemi.

Douleur &  
frayeur de  
notre jeune  
Roi.

Il est con-  
traint de se  
faire Catho-  
lique.

1572.

que ce n'étoit pas de bon cœur; on les faisoit observer si étroitement, qu'ils ne purent s'évader de la cour, pendant les deux ans que vécut Charles IX, ni même long-tems après sa mort.

Durant ce tems-là, notre Henri dissimuloit adroitement ses déplaisirs, quoiqu'ils fussent grands, & mettoit au-devant des chagrins qui lui troubloient l'esprit, une perpétuelle sérénité de visage, & une humeur toujours enjouée. Ce fut là sans doute le plus difficile passage de sa vie. Il avoit affaire à un Roi furieux, à ses deux freres; savoir, au duc d'Anjou, prince dissimulé, & qui avoit trempé dans les massacres, & au duc d'Alençon, qui étoit double & malicieux; à la reine Catherine, qui le haïssoit mortellement, parce que ses de vins lui avoientp rédit qu'il regneroit; enfin, à la maison de Guise, dont la puissance & le crédit étoient presque sans bornes.

Il y avoit bien des périls & des écueils pour lui à la cour.

Sa sage & prudente conduite.

Il lui falloit sans doute une merveilleuse prudence pour se conduire avec tous ces gens-là, pour ne donner point de jalousie, & donner pourtant grande estime de soi, accorder la soumission & la gravité, & conserver sa dignité & sa vie. Cependant il se démêloit de toutes ces difficultés & de tous ces écueils, avec une adresse sans pareille.

Il fait amitié

Il contracta une grande familiarité avec

le duc de Guise, qui étoit à peu près de son âge, & ils faisoient leurs parties secrètes ensemble. Il ne s'accordoit pas si bien avec le duc d'Alençon, qui avoit un esprit capricieux; & aussi ne se soucioit-il pas d'être mal avec lui, parce que le Roi & la Reine mere n'avoient nulle affection pour ce Duc. Toutefois il ne voulut pas croire le mauvais conseil des émissaires de cette Reine, qui tâchoient de l'engager à se battre en duel contre lui; car outre qu'il considéroit que c'étoit le frere de son Roi, à qui il devoit le respect, il connoissoit bien que ç'eût été sa perte, & qu'elle n'eût pas manqué de prendre un si beau prétexte pour l'accabler.

Il évitoit ainsi les pièges qu'elle lui tendoit, mais non pas tous; car il se laissa prendre aux appas de certaines damoiselles de la cour, dont on dit que cette Reine se servoit exprès pour amuser les Princes & les Seigneurs, & pour découvrir toutes leurs pensées. La politique de cette Reine étoit si connue de tout le monde, que l'on ne peut pas cacher cette vérité, quand on le voudroit, à moins que d'effacer toute l'histoire de ce tems-là.

Depuis cela, comme les vices qui se contractent à l'entrée de la jeunesse, accompagnent ordinairement les hommes jusqu'au tombeau, la passion des femmes fut le foible & le penchant de notre Hen-

1572:  
avec le duc de  
Guise.

Il évite de  
se battre avec  
le duc d'A-  
lençon.

Mais il se  
laisse prendre  
aux appas des  
Dames.

Ce fut là  
son foible.

1572.

ri, & peut-être la cause de son dernier malheur; car Dieu punit tôt ou tard ceux qui s'abandonnent aveuglément à cette passion criminelle.

Il ne tombe point dans les autres vices de cette cour, qui étoient horribles.

Hors ce défaut, il n'en contracta point d'autres dans cette cour, & l'on doit attribuer à une grace toute particulière de Dieu, qu'il ne s'y gâtât pas entièrement; car il n'y en eut jamais de plus vicieuse & de plus corrompue. L'impiété, l'athéisme, la magie, même les plus horribles faletés, la noire lâcheté & la perfidie, l'empoisonnement & l'assassinat, y reugnoient au souverain degré. Toutes ces abominations, bien loin de l'infecter, le fortifierent dans l'horreur naturelle qu'il en avoit; & pour être parmi les méchans, il n'eut jamais la pensée de devenir leur compagnon, mais bien d'être leur ennemi.

1573.

Le duc d'Anjou assiége la Rochelle, & l'y mene.

Ensuite de la S. Barthelemi, on voulut achever d'exterminer les Huguenots. Pour cet effet, le duc d'Anjou alla assiéger la Rochelle, & l'y mena, mais si bien observé, qu'il ne pouvoit se détourner ni à droite ni à gauche. On peut juger quel créve-cœur c'étoit pour lui, qu'on le fît servir d'instrument à la perte de ce qui lui restoit de serviteurs & d'amis qui s'étoient réfugiés dans cette ville-là. Après un long siège, elle fut délivrée par l'arrivée des ambassadeurs de Pologne, qui

Le siège est levé par l'éléction de ce

venoient querir le duc d'Anjou, que les Etats du pays avoient élu leur Roi.

1573.

Le siège levé, Henri retourna à Paris, ou plutôt y fut reconduit; & le duc d'Anjou partit de France avec grand regret, pour aller prendre possession de son nouveau Royaume.

Duc au  
royaume de  
Pologne.

A quelques mois delà, Charles IX tomba mortellement malade, rendant le sang par tous les conduits de son corps, si bien que l'on crut qu'il étoit empoisonné. Quoi qu'il en soit, on peut dire, (s'il est permis de juger des Rois, qui ne doivent être jugés que de Dieu) que ce fut une punition divine pour ses blasphèmes, & peut-être aussi pour tant de sang qu'il avoit fait répandre.

1574.

Charles IX  
tombe mor-  
tellement  
malade au  
bois de Vin-  
cennes.

Son extrême maladie donna naissance à une ligue que firent le duc d'Alençon, les maréchaux de Montmorenci & de Cossé & quelques Catholiques, avec le parti Huguenot, pour ôter le gouvernement à la Reine mere, & chasser les Guises de la cour, où ils étoient fort puissans. Notre Henri y entra, non par aucune liaison qu'il voulut avoir avec ces gens-là, mais seulement pour avoir moyen de se retirer avec sûreté dans son pays.

Sa maladie  
est cause d'u-  
ne ligue qui  
se fait à la  
cour; notre  
Henri en est.

La Reine mere ayant découvert ces pratiques, le fit arrêter lui & le duc d'Alençon, & leur donna des gardes. Le

La Reine  
mere l'ayant  
découverte,  
le fait arrêter.

1574.  
le duc d'Alençon, &c.

Elle fait mourir la Mole, Coconas & Tourtray.

Le Chancelier veut interroger le roi de Navarre.

Charles IX se fie en lui, & l'envoie querir, étant proche de la mort.

prince de Condé se sauva heureusement en Allemagne. Elle fit aussi arrêter les deux maréchaux de Montmorenci & de Cossé. Et pour faire voir qu'elle ne traitoit point des Princes de cette sorte sans grand sujet, elle voulut qu'ils fussent interrogés sur plusieurs cas très-atroces, mais qu'on croit qui étoient tous faux. On fit seulement mourir la Mole, Coconas & Tourtray, trois Gentilshommes de marque, qui s'étoient mêlés de leurs intrigues. Cette exécution lui étoit nécessaire pour calmer l'esprit de la noblesse & du peuple, qui commençoient à murmurer de ce qu'on traitoit ainsi un fils de France & un premier Prince du sang.

En cette affaire, le Chancelier voulut interroger le roi de Navarre; mais quoique captif & menacé, il ne voulut pas faire ce tort à sa dignité que de répondre. Toutefois, pour contenter la Reine mere, il fit un long discours, lui adressant la parole, par lequel il déduisoit beaucoup de choses touchant l'état présent des affaires; mais il ne chargea jamais personne, comme avoit fait assez foiblement le duc d'Alençon.

Le roi Charles IX étant proche de la mort, comme il haïssoit & ses deux freres & sa mere, envoya querir notre Henri, auquel seul il avoit reconnu de l'honneur & de la foi, & lui recommanda

très-affectueusement sa femme & sa fille.

Catherine de Médicis ayant su qu'il l'envoyoit querir, eut peur qu'il ne lui laissât la régence; & pour cet effet, lui voulut jetter de la frayeur dans l'ame, afin qu'il n'osât pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le Roi, c'étoit au bois de Vincennes, elle donna ordre qu'on le fit passer par-dessous les voûtes entre des Gardes qui étoient en haie & en posture de le massacrer. Il tressaillit de peur, & recula deux ou trois pas en arriere; toutefois Nangay-la-Chastre, capitaine des Gardes-du-Corps, le rassura, lui jurant qu'il n'auroit point de mal. Il fallut donc, quoiqu'il ne se fiât pas trop à ses paroles, qu'il passât au travers des carabines & des haliebardes.

Après la mort de Charles IX, Catherine de Médicis, moitié par force, moitié par adresse, se saisit de la régence, en attendant le retour de son cher fils le duc d'Anjou, que l'on nomma Henri III.

Quand il fut de retour de Pologne, elle mena les deux Princes au-devant de lui jusqu'au Pont-de-Beauvoisin, pour en faire ce qu'il lui plairoit. Après quelques menaces & réprimandes, il les mit en liberté.

Ces deux Princes faisant réflexion sur les dangers continuels où ils avoient été deux ans durant, résolurent de se déli-

1574.

Lareine Catherine, qui en est alarmée, lui veut faire peur.

Charles IX étant mort, elle se saisit de la régence.

Les deux Princes sont mis en liberté.

1574.  
Le prince de  
Condé étoit  
en Allema-  
gne.

vrer de ces frayeurs à la premiere occa-  
sion. Le prince de Condé, qui étoit en  
Allemagne, y avoit fait des levées pour  
le parti Huguenot, qui dès la fin du regne  
de Charles IX, avoit repris les armes ;  
& Damville, second fils du feu Conné-  
table, & frere du maréchal de Montmo-  
renci, qui étoit prisonnier à la Bastille,  
s'étoit joint avec ce parti, ne prenant pas  
la Religion pour prétexte, parce qu'il  
étoit Catholique, mais bien la liberté  
publique, & la réformation de l'Etat. On  
nomma cette sorte de Catholiques, qui  
se liguoient avec les Huguenots, *les Po-  
litiques.*

Le roi de  
Navarre ne  
peut s'évader  
comme il de-  
vroit.

Notre Henri ne put pas s'évader de la  
cour si-tôt qu'il le desiroit ; il étoit soi-  
gneusement veillé, & ses propres domes-  
tiques étoient autant d'espions auprès de  
lui. D'ailleurs, il appréhendoit que s'il  
étoit surpris se voulant sauver, on ne le  
fît assassiner. Or, tandis qu'il cherchoit  
les occasions de le pouvoir faire avec  
sûreté, il alla s'engager dans de nouveaux  
lacs, devenant passionné de la dame de  
Sauves, femme d'un Secrétaire d'Etat,  
qui étoit alors la plus belle de la cour.

Il se prend  
aux appas  
d'une Dame.

Cependant la Reine mere, qui l'avoit  
retenu à la cour avec tant de soin, eût  
été bien aise qu'il s'en fût allé ; car le  
Roi son cher fils commençoit à prendre  
quelque connoissance de ses affaires ; ce

qui ne lui plaisoit point, parce qu'elle vouloit tout gouverner. Comme elle appréhendoit donc que prenant l'autorité en main, il ne diminuât la sienne, elle croyoit qu'il le falloit embarrasser par des factions & des guerres civiles, dont elle feule, par maniere de dire, eût la clef, en sorte qu'il ne pût du tout se passer d'elle. Voilà pourquoi, tant qu'elle vécut, elle ne fit que susciter sous main des brouilleries, & animer les partis différens, & à la cour & au dehors, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir causé la désolation de l'Etat, & la subversion de toutes les loix & de tous les ordres, elle périt elle-même dans l'embrasement qu'elle avoit tenu si long-tems allumé.

Sur ces entrefaites, comme le Roi alloit à Reims, se faire sacrer, on découvrit une conspiration que le duc d'Alençon faisoit sur sa personne, à l'instigation des amis du défunt Amiral, & de la Mole, qui avoit été son favori. Quelques-uns crurent que c'étoit une pièce apostée par la Reine mere, afin d'étonner & d'affoiblir l'esprit du Roi son fils; & le sujet qu'on eut de le croire, c'est qu'elle obligea le Roi de pardonner ce crime bien légèrement, sans qu'aucun des complices ni des instigateurs en fût châtié. Quoi qu'il en soit, Henri III témoigna en cette occasion une particuliere confiance au roi

1574.

La Reine  
mere allume  
toutes les fac-  
tions & guer-  
res civiles.

1575.

Conspiration  
contre Henri  
III, qui se  
confie à notre  
Henri.

1575.

de Navarre, qui, étant assisté de ses amis, lui servit de capitaine des Gardes par les chemins, & n'abandonna point la portiere de son carrosse, en cela d'autant plus généreux, qu'il n'avoit point d'autre sujet de l'aimer, que l'obligation de son devoir, étant son parent & son vassal.

Henri III est sacré, & épouse Louise de Lorraine.

Henri III étant arrivé à Reims, fut sacré le 15 du mois de Février par le cardinal de Guise, & le lendemain épousa Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont; ce qui ajouta encore un grand éclat à la maison de Guise, dont étoit chef le duc Henri, qui étoit alors en faveur, & fut depuis tué à Blois. Ce Prince, l'un des plus braves en toutes manieres qui aient jamais été, se promettoit de gouverner le Roi par la reine Louise sa parente. Il avoit contracté une très-étroite familiarité avec le roi de Navarre, qu'il appelloit son maître, comme ce Roi l'appelloit son compere.

Familiarité de notre Henri & du duc de Guise.

La reine Marguerite, qui, à dire la vérité, ne pouvoit vivre sans intrigues, contribuoit de tout son pouvoir à l'entretien de cette bonne intelligence, & es-fayoit d'y faire entrer Monsieur (c'est celui que nous nommions duc d'Alençon) qu'elle aimoit très-passionnément.

La Reine mere rompt cette union.

Or, comme l'union des Princes est la ruine des favoris & de ceux qui empiètent le gouvernement, la Reine mere rompit

adroitement ce coup, donnant au Roi de la jalousie contre sa femme, irritant Monsieur contre le duc de Guise, par le ressouvenir du massacre de l'Amiral, & brouillant sans cesse le roi de Navarre avec Monsieur, par l'intrigue de quelques femmes, mais particulièrement de la Sauvès, qui jouant tel personnage que Catherine lui ordonnoit, recevoit les soins & les services de Monsieur, afin de les mettre mal ensemble.

C'est assurément un mal fort grand pour l'Etat, & encore plus grand pour la maison royale, que d'être ainsi divisé; & ceux qui savent bien l'histoire de ces tems-là, attribuent le malheur & l'anéantissement de la famille des Valois, à la discorde continuelle que la reine Catherine par une méchante politique, entretenoit parmi ses enfans. Elle nourrissoit une haine irréconciliable entre le Roi & Monsieur, sur quoi il arriva une chose qui marque autant la grandeur de courage & la générosité de notre Henri, qu'aucune action qu'il ait faite en sa vie.

Le Roi étant tombé malade, & en grand danger des mort, d'un mal d'oreille, crut avoir été empoisonné, comme l'avoit été François II\*, & en accusoit Monsieur. Dans cette croyance, il envoie querir le roi de Navarre, & lui commande de se défaire de Monsieur dès aussi-tôt qu'il

Henri III  
malade à l'extrémité.

\* François II  
mourut d'une apoplexie à l'oreille, qu'on disoit provenir de poison.

1575.

feroit mort, s'efforçant de tout son possible de lui persuader que ce méchant le feroit périr lui & tous les siens, s'il ne le prévenoit. Les favoris du Roi, qui avoient la même opinion que leur maître, voyant passer Monsieur, le sacrifioient déjà à leur vengeance par des regards meurtriers.

Belle & généreuse action de notre Henri.

Notre Henri ayant horreur d'un ordre si cruel, tâcha d'adoucir la fureur du Roi, & lui remontra les terribles conséquences de ce commandement. Mais le Roi ne se payoit pas de raisons; au contraire, il s'emporta de telle sorte, qu'il vouloit qu'il l'exécutât tout sur le champ, de peur qu'il n'y manquât, quand il seroit mort.

Si les deux freres, savoir le Roi & Monsieur, eussent été hors du monde, la couronne lui appartenoit. Or, l'un dans toutes les apparences, alloit mourir, & il pouvoit faire mourir l'autre, ayant les favoris, les Officiers du Roi, les Guises & leurs amis, & presque tous les Seigneurs à sa dévotion. Car Monsieur étoit un prince de peu de crédit, haï presque de tout le monde, & soutenu seulement du brave Buffy d'Amboise. Combien peu de Princes eussent manqué une si belle occasion? Et toutefois notre Héros (c'est dans une telle action qu'il le faut nommer ainsi) eut horreur de la furieuse ven-

geance de Henri III, bien loin de s'en prévaloir. « Est-il une plus belle ambition que de la savoir modérer, quand elle n'est pas juste, & de vouloir conserver sa conscience & son honneur, plutôt que d'acquérir une couronne par de lâches voies? Les diadèmes acquis par de si méchans moyens ne sont pas des marques de gloire sur le front de ceux qui les portent, ce sont plutôt des fronteaux d'infamie, tels qu'on en met aux pendards & aux voleurs.

Le ciel approuvant sans doute les généreux sentimens de notre Héros, lui destina le sceptre des fleurs de lys, parce qu'il n'avoit pas d'impatience de l'avoir avant son rang : au contraire, ces freres de la maison de Valois, qui s'efforçoient de se le ravir les uns aux autres, moururent tous malheureusement, & eurent pour successeur celui qui avoit refusé de l'être par un crime.

Henri III étant guéri, reconnut bien qu'il avoit eu tort d'accuser son frere de l'avoir empoisonné; mais pour cela, il ne l'aima pas davantage. Il souffroit chaque jour que ses favoris lui fissent mille algarades, & le jouassent dans toutes les assemblées, ne considérant pas que le mépris qu'on faisoit de son frere, retournoit sur lui-même, & qu'il enhardissoit ses sujets à lui manquer de respect, quand

1576.

Monsieur  
fort de la  
cour, & se  
joint aux  
Huguenots.

il souffroit qu'ils en manquassent à une personne qui lui étoit si proche. Ils voulurent même faire assassiner de nuit, aux portes du Louvre, Bussy d'Amboise, qui étoit son favori & son unique support; & on crut qu'il y avoit ordre, si le duc d'Alençon fût allé à son secours, (parce qu'il y avoit des gens apostés pour lui venir crier, on assassine Bussy) de le tuer lui-même. Tellement que prenant enfin le frein aux dents, il s'évada de la cour, se mit aux champs, recueillit les malcontens, fit une armée, & joignit celle des Huguenots, commandée par le prince de Condé, & par Casimir, frere puîné du comte Palatin; lequel, dans ces guerres civiles de la Religion, amena deux ou trois fois de grandes levées de Reistres en France.

Notre Henri  
ne le put sui-  
vre si-tôt,  
mais enfin il  
se sauve à  
Alençon.

Le roi de Navarre fut puissamment sollicité de le suivre, & Monsieur disoit qu'il lui avoit promis de le faire; mais on avoit écarté d'auprès de lui tous ceux qui eussent pu favoriser son évafion, & substitué en leur place des gens à gages. Avec cela, on lui promettoit la lieutenance générale de l'armée du Roi; ce qui étoit un puissant leurre pour le retenir; l'amour de la belle Sauves en étoit encore un plus fort. Toutefois les élanemens naturels de son courage, & la crainte qu'il eut que Monsieur & le prin-

te de Condé ne se faifissent du premier rang dans le parti Huguenot, qui avoit été son berceau, & qui devoit être son fort; les remontrances de quelques-uns de ses serviteurs, & les inventions de la reine Catherine, qui tout exprès irritoit le Roi contre lui, afin de l'obliger à s'échapper, lui en firent prendre la résolution.

Il se sauva donc, feignant d'aller à la chasse vers Senlis, & se retira à Alençon, où toutefois il ne remua rien, parce qu'on fit bientôt la paix avec eux tous. On accorda à Monsieur un grand appanage, de l'argent & des places; aux Huguenots, plusieurs conditions très-avantageuses; & au prince de Condé, le gouvernement de Picardie, & la ville de Péronne pour sa retraite; mais à notre Henri, rien autre chose que des espérances, desquelles enfin étant désabusé, il franchit le pas, rentra dans le parti Huguenot, le seul appui qu'il pût avoir; & quittant l'Eglise Catholique, professa de nouveau sa première Religion. Il est à croire qu'il le fit parce qu'il étoit persuadé qu'elle étoit la meilleure; ainsi sa faute seroit en quelque façon digne d'excuse, & l'on ne pourroit lui reprocher que de n'avoir pas eu les véritables lumieres. Cependant il ne faut pas oublier à remarquer sur cela que le plus grand reproche que lui aient jamais

1576.

La paix se  
fait avec  
Monsieur &  
les Hugue-  
nots.

Notre Henri  
se fait hugue-  
not pour la  
seconde fois.

1576.

fait ses ennemis, je veux dire les Ligueurs, c'est d'avoir été relaps, & que ce fut aussi le plus grand obstacle qu'il trouva à Rome, quand s'étant converti, il demanda l'absolution au Pape.

Il est reçu à la Rochelle, puis va en Guienne.

Les Rochelois le reçurent dans leur ville, mais non sans beaucoup de précautions, & seulement après qu'il eut chassé d'auprès de lui quelques gens qui n'étoient ni Catholiques, ni Huguenots, mais athées & horriblement scélerats. On tient qu'ils l'avoient suivi malgré lui; que véritablement il s'en étoit servi dans quelques intrigues, mais qu'il les avoit en horreur, & que ce fut lui-même qui, par des ressorts secrets, obligea les Rochelois à lui en demander l'expulsion.

On lui refuse les portes de Bordeaux.

Après qu'il eut séjourné quelques mois à la Rochelle, il alla prendre possession de son gouvernement de Guienne, où il eut le déplaisir de se voir fermer les portes de la ville de Bordeaux, sous prétexte que les habitans avoient peur qu'il ne s'en rendît le maître, & n'en bannît la Religion Catholique; injure très-sensible à un jeune Prince plein de courage, mais qu'il fut très-fagement dissimuler pour lors, parce qu'il n'étoit pas en pouvoir de s'en venger, & qu'il oublia généreusement, quand il eut les moyens de s'en ressentir.

Naissance de la ligue,

En ce tems, la Ligue prit naissance;

cette puissante faction, qui a tourmenté la France vingt ans durant, qui a pensé y introduire la domination espagnole, & qui vouloit renverser l'ordre de la succession de la maison royale, sous le plus beau prétexte du monde, qui est le maintien de la Religion de nos ancêtres.

Autrefois, sous le regne de Charles IX, il s'étoit fait diverses ligues & associations en Guienne & en Languedoc, pour défendre l'Eglise contre les Huguenots. Je laisse à penser si ceux qui s'en rendoient les chefs avoient beaucoup de zele, ou beaucoup d'ambition; mais elles n'avoient pas été poussées bien avant, ni soigneusement entretenues; en sorte qu'elles s'étoient éteintes. Les grands du Royaume avoient pourtant bien pu remarquer que si quelque jour il se faisoit de pareilles associations, ce seroit un beau moyen pour élever bien haut celui qui s'en pourroit rendre le chef.

Henri, duc de Guise, qui avoit un cœur de roi, eut vraisemblablement cette pensée; ou s'il ne l'eut pas d'abord, les favoris de Henri III, en le persécutant, le forcerent de l'avoir, & de s'appuyer de ce parti pour se défendre contr'eux. Il y avoit dans sa maison huit ou dix Princes, tous braves au dernier point. Les principaux étoient le duc de Mayenne & le cardinal de Guise, ses freres, le duc

1576.

Ces ligues y  
sont un beau  
moyen pour  
les ambitieux  
de s'élever.

Le duc de  
Guise se fait  
chef de la Li-  
gue.

1576.

d'Aumale & le marquis d'Elbœuf, ses cousins.

Or, l'évasion de Monsieur, dont nous avons parlé, vers les Huguenots, & la paix avantageuse qu'on lui accorda ensuite, fit éclore la Ligue, qui fut très-petite en son commencement. Ceux qui, pour se rendre puissans, desiroient qu'il y eût une nouvelle faction dans l'État, prirent ce sujet de faire représenter par leurs émissaires le grand danger que couroit la Religion Catholique, & de remonter la puissance excessive de ses ennemis, qui avoient de leur côté les deux premiers Princes du sang, & Monsieur, qui étoit leur ami. Que seroit-ce, disoient-ils, s'il venoit à la couronne avec de si mauvaises intentions? Qu'il falloit donc y aviser de bonne heure, & se fortifier contre le péril qui menaçoit la sainte Eglise. On souffloit d'abord ces considérations & autres semblables dans les oreilles; puis, quand on y eut disposé les esprits, on les publioit tout haut.

Péronne & autres villes de Picardie la commencent, & pourquoy.

Là-dessus les bourgeois de Péronne, ville libre, & qui n'avoit point accoutumé d'avoir de gouverneur puissant, refusent de recevoir le prince de Condé, parce qu'il étoit huguenot. Il en fait ses plaintes au Roi, & demande l'exécution du traité de paix. Les Picards se roidissent contre lui, & font les premiers une ligue,

ou union pour la défense, se disoient-ils, de la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Le prince de Condé ne put jamais en avoir raison, & fut contraint de se retirer en Guienne.

Jacques, seigneur d'Humieres, se fit chef de cette ligue en Picardie; & Aplincourt, jeune gentilhomme, prit le serment des habitans de Péronne, à l'exemple desquels les villes d'Amiens, de Corbie & de Saint-Quentin, & plusieurs autres, la jurèrent. Louis de la Tremouille en dressa aussi une en Poitou. La Reine mere favorisoit secrettement ce dessein, afin d'entretenir son autorité dans les discordes & les brouilleries. On apporta le premier modele & les articles de cette ligue à Paris; & il y eut quelques zelés qui allerent les montrer par les maisons, tâchant d'y engager les plus échauffés; mais Christophe de Thou, premier Président, empêcha pour lors le progrès de cette conspiration.

Christophe de Thou empêche qu'elle ne s'enracine si-tôt à Paris.

Ceux qui en avoient dressé le plan, avoient délibéré entr'eux, qu'afin de lui donner moyen de s'agrandir, & pour tenir toujours les esprits des peuples en chaleur, il falloit continuer la guerre aux Huguenots. Pour cet effet, ils suscitèrent diverses personnes qui leur surprirent des places, & firent diverses insultes à notre Henri & au prince de Condé. Bien plus, Ceux qui veu-

1577.  
lent la ligue,  
obligent le  
Roi de tenir  
les Etats.

Ils s'assem-  
blent à Blois.

On y résout  
la guerre con-  
tre les Hu-  
guenots.

ils susciterent tant de factions de tous côtés, & tant de plaintes de gens qui demandoient la tenue des Etats, que le Roi fut obligé de l'accorder. Ils s'assemblerent donc à Blois, & commencerent au mois de décembre de l'année 1576. Les Huguenots même n'étoient point fâchés de cette convocation, parce qu'ils s'imaginoient que le tiers-Etat, qui ordinairement y est le plus fort, & qui a le plus de sujet d'appréhender la guerre, y feroit confirmer la paix. Mais la cabale de ceux qui vouloient la guerre fut si forte, que l'on y résolut de la leur faire puissamment.

On jugea néanmoins à propos de députer auparavant quelques personnes de l'assemblée vers le roi de Navarre, qui à cette heure-là étoit devant la ville de Marmande, qu'il tenoit assiégée, & vers le prince de Condé, pour les exhorter à revenir au sein de l'Eglise Catholique. Le roi de Navarre répondit sagement qu'il ne respiroit que le service & l'obéissance du Roi; qu'il eût mieux aimé aller chercher les occasions honorables dans les pays étrangers, que d'être forcé de faire la guerre à des François; qu'il supplioit Sa Majesté de lui permettre l'exercice de la Religion dans laquelle il avoit été nourri, & que tous les jours il prioit Dieu de l'y maintenir, si elle étoit

bonne; mais si elle ne l'étoit pas, de lui faire la grace de la quitter, & de la pouvoir détruire.

La faction de ceux qui vouloient la guerre fut si puissante dans les Etats, qu'elle empêcha qu'on n'eût égard, comme l'on devoit, à une réponse si sage & si raisonnable. Le Roi fut obligé de se déclarer chef de la Ligue, & par ainsi de Souverain, devint chef de faction, & ennemi d'une partie de ses sujets. Mais pour se venger du duc de Guise, qui lui causoit toutes ces peines, il fit un Edit que désormais les Princes du sang précéderaient tous les autres Princes & Pairs, tant au sacre du Roi, qu'au Parlement & autres assemblées: ce qui ne diminua pas peu la dignité du duc de Guise, lequel jusqu'à cette heure-là, suivant l'ancienne & perpétuelle coutume du Royaume, avoit précédé les Princes du sang qui n'étoient point pairs, ou dont la pairie étoit de plus nouvelle création que la sienne.

Suivant la résolution des Etats, le Roi leva trois ou quatre armées, qui firent la guerre aux Huguenots, en Dauphiné, en Languedoc, en Guienne & en Poitou, & les réduisirent bien au bas. C'étoit fait d'eux, si on eût vivement poursuivi leur ruine, dans l'étonnement où on les avoit mis; mais la Reine mere, qui ne vouloit

---

 1576.

Henri se déclare chef de la Ligue.

Et fait un édit que les Princes précéderaient les Pairs.

---

 1577.

Il met trois ou quatre armées sur pied contre les Huguenots.

La Reine mere l'oblige de leur accorder la paix.

1578.

la guerre que pour avoir des affaires, & non pas pour en sortir, persuada au Roi son fils, par de certaines raisons étudiées, de leur accorder la paix.

Elle fait  
le voyage de  
Guienne, &  
y mene sa fil-  
le Margue-  
rite.

Le traité en étant conclu, la Reine mere fit un voyage en Guienne. Elle feignoit que c'étoit pour le faire ponctuellement exécuter, & pour mener sa fille Marguerite au roi de Navarre son mari; mais en effet, c'étoit pour jeter des semences de discorde parmi les Huguenots, afin d'être maitresse dans ce parti-là, comme elle l'étoit dans celui des Catholiques. Henri tenoit alors sa petite cour à Nérac. Auparavant, il l'avoit tenue à Agen, où il étoit fort aimé du peuple, à cause de sa bonté & de sa justice. Mais il arriva qu'en un bal, quelques jeunes gens de sa suite soufflerent les chandelles pour faire des insolences. Ce qui scandalisa tellement les habitans, qu'ils livrerent leur ville au maréchal de Biron, que le Roi avoit envoyé pour gouverneur dans la province de Guienne.

Le Roi de  
Navarre perd  
Agen & la  
Réole, par  
deux fautes  
de jeunesse.

Peu de tems après Henri perdit aussi la Réole, par une autre folie de jeunes gens. Il en avoit donné le gouvernement à un vieux capitaine Huguenot, nommé Uffac, qui avoit le visage horriblement difforme. Sa laideur ne l'empêcha pas pourtant de devenir passionné d'une des filles de la Reine mere; car elle en avoit mené grand nombre

nombre des plus coquettes. Le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, âgé pour lors de vingt-un ou vingt-deux ans, s'en voulut railler avec quelques autres de son âge. Notre Henri, au lieu de leur imposer silence, comme il devoit, se mit de la partie, & comme il avoit beaucoup d'esprit, leur aida à lancer quelques traits de moquerie contre ce vieillard amoureux. Il n'y a point de passion qui rende un cœur si sensible que celle-là. Uffac ne put souffrir la raillerie même de son maître; & au préjudice de son honneur & de sa religion, il partit de la main, & livra la Réole à Duras. Ce seigneur ayant été en faveur auprès du roi de Navarre, l'avoit quitté par dépit de ce qu'il lui témoignoit moins d'affection qu'à Roquelaure, qui étoit sans doute l'un des plus honnêtes hommes & des plus agréables de son tems.

Ces deux pertes d'Agen & de la Réole, lui donnerent, & doivent donner à tout prince, deux instructions très-nécessaires.

La première, que c'est à un prince à régler ses courtisans, d'autant qu'on lui impute tous leurs désordres, & qu'on présume, quand ils en font, que c'est lui-même qui les commet, parce qu'il est obligé de les empêcher.

La seconde, qu'il doit sur toutes choses s'abstenir de la raillerie; car il

1578.

n'y a point de vice qui fasse tant d'ennemis, & qui en fasse de plus dangereux, parce qu'ils demeurent couverts. Tel mot qui sortant de la bouche d'un particulier, ne feroit qu'une légère piqure, est un coup de poignard sortant de celle d'un prince, & laisse dans le cœur des ressentimens mortels. Et il ne faut point flatter les grands de cette persuasion, que leurs sujets & leurs inférieurs doivent tout souffrir d'eux, parce que là où il s'agit de l'honneur, plus la personne qui le blesse est supérieure, plus la plaie en est grande; de même que l'impression d'un corps est plus forte, plus il a de poids & qu'il tombe de plus haut.

La reine  
Marguerite  
n'aimoit pas  
beaucoup son  
mari, ni lui  
elle.

La Reine mere avoit mené, comme nous avons dit, la reine Marguerite à son mari; l'un & l'autre des deux époux n'en étoient point trop contens. Marguerite, qui aimoit le grand éclat de la cour de France, où elle nageoit, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croyoit qu'être en Guienne, c'étoit un bannissement pour elle; & Henri, connoissant son humeur & sa conduite, l'eût mieux aimée loin que près. Toutefois, comme il vit que c'étoit un mal sans remède, il se résolut de la souffrir, & lui laissa une entière liberté. Il la considéroit plutôt comme sœur du Roi, que comme sa femme. Aussi

prétendoit-il qu'il y avoit eu des nullités en son mariage, mais il attendoit à les faire voir en tems & lieu. Cependant, s'accommodant à la saison & au besoin de ses affaires, il tâchoit de tirer des avantages de ses intrigues & de son crédit. Il n'en reçut pas un petit dans la conférence que lui & les députés des huguenots eurent à Nérac avec la Reine mere. Car, tandis qu'elle pensoit les enchanter par les charmes des belles filles qu'elle avoit avec elle, & par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui opposa les mêmes artifices, gagna les gentilshommes qui étoient auprès de sa mere, par les attraits de ses filles, & elle-même employa si adroitement les siens, qu'elle enchaîna l'esprit & les volontés du pauvre Pibrac, de sorte qu'il n'agissoit que par son mouvement, & tout au rebours des intentions de la Reine mere, laquelle ne se défiant pas qu'un homme si sage pût être capable d'une telle folie, y fut trompée en plusieurs articles, & portée insensiblement à accorder beaucoup plus aux huguenots qu'elle n'avoit résolu.

Mais il tiroit  
avantage de  
ses intrigues.

A peine huit mois s'étoient écoulés depuis la paix, que la Reine mere, Monsieur & les Guises commencèrent à s'en ennuyer. La Reine mere, parce qu'elle ne vouloit pas que le Roi fût long-tems sans avoir besoin de ses négociations, &

La Reine  
mere, Mon-  
sieur & les  
Guises s'en-  
nuient de la  
paix.

1578.

de son entremise ; Monsieur , pour ce qu'en rallumant la guerre , il pensoit se rendre redoutable au Roi , & se faire donner des forces pour aller la porter dans les Pays - Bas , qui étant révoltés contre l'Espagnol , le demandoient pour leur souverain ; les Guises enfin , parce qu'ils avoient peur que l'ardeur de la Ligue ne se refroidît durant un trop long calme.

1579.

Ils portent  
sous main le  
roi de Navarre  
à la rupture  
etc.

Dans ces vues , ils pressoient le Roi de redemander les places de sûreté qu'on avoit données aux huguenots ; & sous main , Monsieur & la Reine mere faisoient dire au roi de Navarre , qu'il ne les rendît pas , qu'il tint bon , que sa cause étoit juste , & que son salut consistoit dans les armes. La reine Marguerite , qui fa-voit son foible , & qui vouloit aussi la guerre , l'y excitoit par les persuasions des damoiselles qu'elle instruisoit à ce dessein , & par les mêmes moyens animoit pareillement tous les braves qui l'appro-choient ; elle-même ne s'épargnant pas auprès du vicomte de Turenne pour ce sujet. Tellement que ce prince , peut-être avec peu de justice , & certes fort mal-à-propos , se porta à la rupture , & enga-gea les huguenots dans une nouvelle guerre civile. On la nomma , pour les rai-sons que je viens de dire , *la guerre des amoureux.*

Ce fut la plus défavantageuse qu'ils eussent point encore faite : elle leur fit perdre quantité de bonnes places , & les affoiblit si fort, que si on eût achevé de les pousser, ils ne s'en fussent jamais relevés. Mais Monsieur, qui desiroit transporter toutes les forces de l'un & l'autre parti dans les Pays-Bas, se rendit médiateur de la paix, & la leur obtint par un édit, qui fut dressé ensuite de la conférence de Fleix.

Cette paix causa presqu'autant de maux à l'état, qu'avoient fait toutes les guerres précédentes. Les deux cours des deux Rois, & les deux Rois même se plongèrent dans les voluptés, avec cette différence toutefois que notre Henri ne s'endormoit pas si fort dans les plaisirs, qu'il ne songeât quelquefois à ses affaires, étant réveillé & vivement piqué par les remontrances des ministres de sa religion, & par les reproches de ses vieux capitaines huguenots, qui lui parloient avec une grande liberté. Mais Henri III s'abîma tout-à-fait dans la mollesse & dans la fainéantise. Il sembloit n'avoir ni cœur ni mouvement ; & ses sujets ne sentoient point qu'il fût au monde, que parce qu'il les chargeoit à toute heure de nouveaux impôts, dont l'argent alloit tout au profit de ses favoris.

Il en avoit toujours trois ou quatre à

---

 1579.

Elle lui fut fort défavantageuse.

Monsieur lui moyenne la paix.

---

1580.

Très-dommageable à l'état, étant cause que les deux Henri se plongèrent dans les plaisirs.

1580.

Henri III  
a des favo-  
ris qui font  
grand tort à  
ses affaires.

la fois ; & pour lors , il commença de donner ses bonnes graces à Joyeuse & aux deux Nogaret ; favoir , Bernard & Jean-Louis , dont l'ainé mourut cinq ou six ans après , & le cadet fut duc d'Epernon , l'un des plus mémorables & des plus merveilleux sujets que la cour ait jamais vus élever dans la faveur , & qui certes avoit des qualités aussi éminentes que sa fortune. Cependant les dons excessifs que le Roi faisoit à tous ces favoris , excitoient les crieries du peuple , parce qu'il en étoit foulé ; & leur grandeur monstrueuse choquoit les princes , parce qu'ils se croyoient méprisés ; de sorte qu'ils se rendirent odieux à tout le monde. La haine qu'on leur portoit retomboit sur le Roi ; & la violence dont ils l'obligeoient d'user envers ses Parlemens , pour vérifier ses édits de créations & d'impôts , l'augmentoit encore davantage : car si son autorité y faisoit passer ses volontés absolues , il attiroit des malédictions ; & si la vigueur des compagnies souveraines , comme il arriva plusieurs fois , les arrêtoit , il attiroit le mépris.

Le peuple qui se licencie facilement à la médifance contre son prince , quand il a perdu pour lui les sentimens d'estime & de vénération , disoit des choses étranges de lui & de ses favoris. Les Guises ,

que les mignons (on appelloit ainsi les favoris) choquoient en toutes occasions, tâchant de leur ôter leurs charges & leurs gouvernemens, pour s'en revêtir eux-mêmes, ne manquoient pas de souffler le feu, & d'accroître les animosités des peuples, particulièrement des grandes villes, que les favoris ont toujours redoutées, & qui ont toujours haï les favoris. Ce furent-là les principales dispositions à l'agrandissement de la Ligue, & à la perte de Henri III.

Il n'est point de notre sujet de raconter ici toutes les intrigues de la cour durant cinq ou six ans, ni la guerre des Pays-Bas, dont Monsieur \* ne rapporta que la honte. Il faut dire seulement que l'an 1584, Monsieur mourut à Château-Thierry, sans avoir été marié; que Henri III n'avoit point aussi d'enfans, & que l'on ne favoit que trop bien qu'il étoit incapable d'en avoir, à cause d'un mal incurable qu'il avoit contracté dans Venise, à son retour de Pologne. Voilà pourquoi, dès que Monsieur fut jugé à mort par les médecins, les Guises & la Reine mere commencerent à travailler, chacun de leur côté, pour s'assurer de la couronne, comme si la succession eût été ouverte. Car ni l'un ni l'autre ne comptoient pour rien le roi de Navarre, d'autant qu'il étoit au-delà du septième degré, au-delà du-

1580.

Disposition  
à la Ligue &  
à la perte de  
Henri III.

1584.

\* Monsieur  
n'ayant voulu  
surprendre  
Anvers, &  
traitant mal  
les peuples des  
Pays-Bas,  
qui l'avoient  
appelé, en fut  
chassé.

La mort  
de Monsieur  
donne sujet  
de penser à  
la succession  
à la couronne.

1584.

quel, dans les successions ordinaires, il n'y a plus de parenté; & que d'ailleurs il n'étoit point de la religion dont les rois de France avoient toujours été depuis Clovis, & par conséquent étoit incapable de porter la couronne, & le titre de très-chrétien. Ajoutez à cela, qu'il étoit éloigné de deux cens lieues de Paris, & comme rélégué dans un coin de la Guienne, où il leur sembloit qu'il étoit aisé de l'envelopper & de l'opprimer.

La Reine mere vouloit faire regner les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine.

La Reine mere s'étoit mis dans la tête de faire regner les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine, qu'elle vouloit qu'on traitât de princes du sang, comme si la couronne de France pouvoit tomber en quenouille. Et elle ne se portoit pas à cela seulement par l'amour qu'elle avoit pour eux, mais aussi par une haine secrette qu'elle avoit contre le roi de Navarre, pour ce qu'elle voyoit que, contre ses souhaits, le ciel lui frayoit le chemin pour venir au trône.

On croit que le duc de Guise pensoit à regner lui-même.

Au reste, elle se trompoit fort, pour une habile femme, de croire que le duc de Guise la favoriseroit dans son dessein. Il y a bien de l'apparence, & la suite le témoigna assez, que comme il se vit poussé par les favoris, & maltraité du Roi pour l'amour d'eux, il songea à s'assurer de la couronne pour lui-même. Car les mauvais traitemens ne font pas moins que

de jeter dans le dernier désespoir les ames aussi nobles & aussi élevées qu'étoit celle de ce prince. Mais comme il connoissoit bien que de lui-même il ne pourroit parvenir à une chose si haute, d'autant qu'il lui feroit fort difficile de détourner l'affection que les peuples François ont naturellement pour les princes du sang, il s'avisa de gagner le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit oncle du roi de Navarre. Il lui promit donc que la mort de Henri III arrivant, il employeroit ses forces & celles de ses amis pour le faire roi; & ce bon-homme, tout cassé de vieillesse, se laissant flatter de ces vaines espérances, se rendit le jouet de l'ambition de ce duc, qui, par ce moyen, attiroit dans son parti un grand nombre des catholiques, qui considéroient la maison de Bourbon.

La question étoit, si l'oncle devoit précéder le fils de son frere ainé dans la succession, & si la représentation en ligne collatérale devoit avoir lieu, ou non. Ce point de droit fut lors diversement agité par les jurifconsultes, & il s'en fit plusieurs traités, les uns en faveur de l'oncle, les autres du neveu: mais ce n'étoient que des combats de plume; il falloit que l'épée voidât ce différent. Il sembla à plusieurs grands politiques que le duc de Guise péchoit extrêmement con-

1584.

tre ses intérêts & contre son dessein, de reconnoître que le cardinal de Bourbon devoit succéder à la couronne, vu que c'étoit avouer qu'après sa mort, qui ne pouvoit pas tarder long-tems, elle apartiendrait au roi de Navarre son neveu; mais il faisoit peut-être son compte qu'il l'auroit opprimé avant qu'il en pût venir là.

Henri III  
connut son  
dessein, ou  
en fut averti  
par ses favo-  
ris.

Il envoya  
le duc d'Eper-  
non vers le  
roi de Navar-  
re, pour l'o-  
bliger à ren-  
trer dans l'é-  
glise catho-  
lique; mais il  
le refuse.

Henri III connoissoit assez son dessein, ou plutôt en étoit averti par ses favoris, qui voyoient en cela leur ruine toute certaine. Voilà pourquoi il eût bien désiré ramener le roi de Navarre dans l'église catholique, afin d'ôter aux ligueurs le spécieux prétexte qu'ils avoient d'entretenir la Ligue. Il envoya donc vers lui le duc d'Epéron, qui essaya de le convertir par des raisons d'intérêt & de politique. Henri l'écouta paisiblement; mais il lui témoigna que ce n'étoient pas des motifs assez puissans pour le faire changer, & le renvoya avec beaucoup de civilités.

Le duc de  
Guise en fait  
son profit.

Les huguenots furent si vains que de publier & de faire imprimer la conférence de ce prince avec Epéron, pour montrer qu'il étoit inébranlable dans sa religion, & peut-être aussi pour l'y engager plus fortement. Le duc de Guise de son côté ne manqua pas d'en faire son profit, & de remonter aux peuples ca-

tholiques l'opiniâtreté de ce prince, & ce qu'il en falloit espérer, s'il venoit une fois à la couronne avec de si mauvais sentimens.

1584.

Pour lui en fermer donc le chemin, il fait que les zelés renouvellent ouvertement la Ligue, & la promettent hardiment dans Paris, où quelques nouveaux religieux inspiroient cette ardeur dans les ames par les confessions. La premiere assemblée publique s'en tint au college de Fortet, qu'on appella le berceau de la Ligue. Plusieurs bourgeois, plusieurs gens de pratique, même quelques curés de Paris y entrèrent. On la porta à Rome, & la présenta-t-on au pape Grégoire XIII, afin qu'il l'approuvât: mais il ne le voulut jamais; & tant qu'il vécut, il la défavoua toujours.

La Ligue s'établit à Paris.

Si-tôt qu'elle fut un peu grande & forte, ceux qui l'avoient engendrée, firent voir que ce n'étoit pas seulement afin de pourvoir à la sûreté de la religion pour l'avenir, mais pour s'approcher eux-mêmes du trône, dès cette heure-là; & qu'ils n'en vouloient pas seulement au roi de Navarre, qui devoit succéder, mais au roi Henri III qui regnoit. Ils avoient à gages certains nouveaux théologiens, qui osoient bien soutenir qu'on doit déposer un prince qui s'acquitte mal de son devoir, qu'il n'y a que la puis-

Et se tourne enfin contre Henri III.

1584.

fance bien ordonnée, qui soit de Dieu; autrement, quand elle est dérégée, que ce n'est pas autorité, mais brigandage; & qu'il est aussi absurde de dire que celui-là soit Roi qui ne fait pas gouverner, & qui est dépourvu d'entendement, comme de croire qu'un aveugle puisse servir de guide, ni qu'une statue immobile puisse faire mouvoir des hommes vivans.

Cependant le duc de Guise s'étoit retiré en son gouvernement de Champagne, feignant d'être mal content; mais c'étoit pour faire signer la ligue au duc de Lorraine, lui donnant espérance qu'il feroit succéder son fils à la couronne, à laquelle il prétendoit avoir droit par sa mere, fille de Henri II. Il se tint pour cet effet une conférence à Joinville, où il se trouva aussi des agens du roi d'Espagne, qui signerent le traité, & donnerent, à ce qu'on disoit, de grandes sommes d'argent au duc de Guise, en lettres de change.

Au partir delà, ce duc assemble des troupes de tous côtés; ses amis se saisissent d'autant de places qu'ils peuvent, non-seulement sur les huguenots, mais aussi sur les catholiques. Le Roi eut dissipé facilement ces nouvelles levées, s'il se fût mis en campagne; mais la Reine mere, qui, semblable aux médecins intéressés, vouloit augmenter le mal, pour en

Traité de Joinville, où les Espagnols entrent dans la Ligue, & fournissent de l'argent.

La Ligue saisit plusieurs places.

profiter, le retient & l'amuse dans son cabinet, & lui persuade que, s'il lui laisse manier cette affaire, elle ramènera aussitôt le duc de Guise à son devoir. Pour cet effet, elle entre en conférence avec lui à Vitry, & ainsi lui donne le tems de fortifier son parti. Quand il se voit en état de ne rien craindre, il rompt la conférence, & fait mine de vouloir venir droit à Paris.

Le Roi bien étonné, prie sa mere de conclure un accommodement à quelque prix que ce soit; ce qu'elle fait par le traité de Nemours, par lequel il accorde au duc de Guise & autres princes de sa maison, plusieurs gouvernemens, de grandes sommes d'argent, & avec cela un édit sanglant contre les huguenots. Il portoit défense de professer d'autre religion que la catholique, sur peine de confiscation de corps & de biens; commandement à tous ministres & prédicans de sortir du royaume dans un mois, & à tous huguenots d'en sortir dans six, ou d'abjurer leur fausse religion. On appella cet édit, l'édit de juillet, & la Ligue contraignit encore le Roi de le porter lui-même au Parlement, & de l'y faire vérifier.

Peu après arrivent nouvelles de Rome, que Sixte V, qui avoit succédé à Grégoire XIII, avoit enfin approuvé la Ligue,

1584.

La Reine mere entre en conférence avec le duc de Guise;

Qu'il rompt; quand il se voit en état de ne craindre plus rien.

Le Roi étonné lui accorde tout ce qu'il veut.

1585.

1585.

Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé.

& outre cela fulminé des bulles terribles contre le roi de Navarre & contre le prince de Condé, les déclarant hérétiques, relaps, chefs, auteurs & protecteurs de l'hérésie : comme tels, tombés dans les censures & les peines portées par les loix & les canons, privés eux & leurs descendans de toutes terres & dignités, incapables de succéder à quelque principauté que ce soit, spécialement au royaume de France; absout leurs sujets du serment de fidélité, & leur défend de leur obéir.

La vertu de notre Henri se réveille.

Ce fut lors que notre Henri eut besoin de toutes les forces de son courage & de sa vertu, pour soutenir de si rudes chocs. Il s'étoit en quelque façon endormi dans les voluptés. Le bruit de ces grands coups le réveilla; il recueillit tous ses sens, il rappella toute sa vertu, & commença de la faire paroître avec plus de vigueur qu'il n'avoit point encore fait. Et certes il avoua depuis qu'il avoit grande obligation à ses ennemis de l'avoir poussé de la sorte; pour ce que, s'ils l'eussent laissé en repos, l'oïveté l'eût peut-être enseveli dans un coin de la Guienne, & il n'eût point été contraint de songer à ses affaires; de sorte que, quand Henri III fût venu à mourir, il n'eût point été en état de recueillir la couronne.

Il fait deux belles actions,

Il fit alors deux actions de grand éclat.

La premiere, fut qu'il ordonna à Plessis Mornay, gentilhomme, qui avoit beaucoup d'érudition, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, sinon qu'il étoit huguenot, de répondre au manifeste de la Ligue, par une apologie & par une déclaration qu'il lui fit dresser. Dans cette dernière piéce, comme les chefs de la ligue semoient diverses calomnies contre son honneur, il supplioit avec toute soumission le Roi son souverain, de ne point trouver mauvais qu'il prononçât, sauf le respect dû à sa Majesté, qu'ils en avoient faussement & malicieusement menti. Et de plus, que, pour épargner le sang de la noblesse, & éviter la désolation du pauvre peuple, & les désordres infinis que cause la licence de la guerre, sur-tout les blasphêmes, les violemens & les incendies, il offroit au duc de Guise, chef de la ligue, de vider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, en tel nombre qu'il voudroit, avec armes usitées entre des cavaliers d'honneur, soit dans le royaume, en tel lieu que sa Majesté ordonneroit, soit dehors, en tel endroit que le duc de Guise choisiroit lui-même.

Cette déclaration eut grand effet sur les esprits; ils disoient qu'on ne pouvoit point justement employer la force contre celui qui se soumettoit ainsi à la raison;

1585.

Il défi le duc de Guise au combat singulier.

1585.

& la plupart de la noblesse approuvoit ce généreux procédé, & disoit tout haut que le duc de Guise ne devoit point refuser un si grand honneur.

Pourquoi le duc de Guise n'accepte pas ce défi.

Ce duc ne manquoit point de courage pour accepter ce défi: mais il considéroit que tirer l'épée contre un prince du sang, c'étoit en France une espece de parricide; que d'ailleurs il eût réduit la cause de la religion & du public à une querelle particuliere. Ainsi il répondit sagement qu'il révéroit les princes du sang; qu'il estimoit la personne du roi de Navarre, & qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; mais qu'il s'intéressoit seulement pour la religion catholique, qui étoit menacée, & pour la tranquillité de l'état, qui dépendoit absolument de l'unité de la religion.

L'autre belle action de notre Henri.

L'autre action fut telle. Comme il eut entendu le bruit des foudres que le Pape avoit lancées contre lui, il dépêcha vers le Roi, pour lui en faire ses plaintes, & lui remontrer que cet attentat le touchoit de plus près que lui; qu'il devoit penser que si le Pape s'ingéroit de décider de sa succession, & empiétoit ce point, de déclarer un prince du sang incapable de la couronne, il pourroit bien après cela passer plus outre, & le détrôner lui-même, comme on disoit qu'autrefois Zacharie avoit dégradé Childéric III, par un attentat insupportable.

Sur ces remontrances, le Roi empêcha la publication de ces bulles dans son royaume. Mais le roi de Navarre ne se contenta pas de cela. Comme il avoit des amis à Rome, il s'en trouva d'assez hardis pour afficher les oppositions de lui & du prince de Condé par les carrefours de la ville, dans lesquelles ces deux princes appelloient de cette sentence de Sixte à la cour des pairs de France, donnoient un démenti à quiconque les accusoit du crime d'hérésie, s'offroient à prouver le contraire dans un concile général; enfin protestoient qu'ils vengeroient sur lui & sur tous ses successeurs, l'injure faite à leur Roi, à la maison royale & à toutes les cours de Parlemens.

Il sembloit que cette opposition dût irriter au dernier point l'esprit de Sixte V. De fait, il en témoigna d'abord une grande émotion. Toutefois, quand sa colere se fut un peu rassise, il admira le courage héroïque de ce Roi, qui de si loin avoit su venger une injure, & attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son palais. De sorte qu'il conçut une si haute estime pour lui, (tant il est vrai que la vertu se fait révéler par ses ennemis même) qu'on lui entendit souvent dire, que de tous ceux qui regnoient dans la chrétienté, il n'y avoit que ce prince & Elizabeth, reine d'Angleterre,

1585.

Il fait afficher aux carrefours de Rome des oppositions à la sentence du pape Sixte V.

Lequel s'en irrite d'abord, mais après en conçoit grande estime pour lui.

1585.

Si bien  
qu'il refuse  
de fournir de  
l'argent à la  
Ligue.

Le roi de  
Navarre fait  
une ligue  
pour se dé-  
fendre.

à qui il eût voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas été hérétiques. Ainsi, toutes les prieres de la Ligue ne le purent jamais obliger de fournir aux frais de cette guerre : ce qui fit avorter la plupart de ses entreprises, parce qu'elle avoit fait en partie son compte sur un million qu'il lui avoit promis.

Or, comme de leur côté, les chefs de la Ligue tâchoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de seigneurs & de villes, le roi de Navarre de sa part réunissoit avec lui tous ses amis de l'une & de l'autre religion ; le maréchal de Damville-Montmorenci, gouverneur de Languedoc ; le duc de Montpensier, prince du sang, qui étoit gouverneur de Poitou, avec son fils le prince de Dombes ; le prince de Condé, qui tenoit une partie du Poitou, de la Saintonge & de l'Angoumois ; le comte de Soissons & le prince de Conti son frere. De ces cinq princes du sang, les trois derniers étoient ses cousins germains, les deux premiers l'étoient en un degré plus éloigné ; & tous professoient la religion catholique, hormis le prince de Condé. Il avoit aussi de son parti Lesdiguières, qui de simple gentilhomme, s'étoit par sa valeur, élevé à un si haut point, qu'il étoit le maître du Dauphiné, & faisoit trembler le duc de

Savoie; Claude de la Trimouille, duc de Touars, jeune seigneur d'une naissance illustre, plein de feu & d'esprit, & très-puissant en Poitou & en Bretagne, lequel s'étoit fait huguenot depuis peu, & avoit eu l'honneur de marier sa sœur Charlotte au prince de Condé; Henri de la Tour, vicomte de Turenne, qui avoit aussi épousé la nouvelle religion; Châtillon, fils de l'amiral de Coligny; la Boulaie, seigneur Poitevin; René, chef de la maison de Rohan; François, comte de la Rochefoucault; George de Clermont d'Amboise; le seigneur d'Aubetere; Jacques de Caumont-la-Force; le seigneur de Pons; Saint-Gelais Lansac & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes de marque, la plupart de la nouvelle religion. En même-tems, il dépêcha aussi vers Elizabeth, reine d'Angleterre, & vers les princes protestans d'Allemagne, de si habiles négociateurs, qu'ils les obligerent de se joindre tous ensemble par une forte union pour se maintenir les uns les autres. Tellement que tout cela étant uni ensemble, il arriva tout le contraire de ce que la Ligue avoit pensé; & le roi de Navarre se trouva fortifié de telle sorte, qu'il n'eut plus d'appréhension d'être accablé, sans avoir les moyens de se défendre.

Je ne ferai point ici le détail des ex-

1586.

ploits de l'un & de l'autre parti durant les années 1585 & 1586, parce que je n'y remarque rien de fort considérable.

Le roi Henri III haïssoit la Ligue & les Huguenots, & n'aimoit que ses favoris.

Le roi Henri III s'ennuyoit extrêmement de cette guerre, qui se faisoit à ses dépens & à son grand préjudice, puisque l'on disputoit sa succession, lui vivant & se portant bien, & qu'on le considéroit déjà comme un homme mort. Il n'aimoit ni l'un ni l'autre parti; mais il chérissoit si fort ses favoris, étrange aveuglement! qu'il eût bien désiré, s'il eût été en son pouvoir, de partager son état entr'eux. La Ligue, de son côté, prétendoit avoir assez de force pour l'emporter; & le roi de Navarre s'attendoit bien qu'il romproit les desseins des uns & des autres.

La Reine mere s'entremet d'accommodement avec le roi de Navarre.

La Reine mere ayant d'autres vues pour les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine, promit au Roi de trouver les moyens de calmer toutes ces tempêtes. Pour cet effet, elle procura une treve avec le roi de Navarre, pendant laquelle on moyenna une entrevue d'elle & de lui au château de S. Brix, près de Coignac, où ils se rendirent l'un & l'autre au mois de décembre.

Leur entrevue & conférence à Saint Brix.

Il y eut bien de la peine à trouver des sûretés pour l'un & pour l'autre; mais particulièrement pour la Reine mere, parce qu'elle étoit merveilleusement défiante. Notre héros fit sur cela une action

de grande générosité. Voici comment. Il avoit été accordé une trêve pour la sûreté de ce pourparler; de sorte que si l'un des deux partis l'eût rompue, il eût été en faute, & on eût pu arrêter avec justice tous ceux qui en étoient. Or quelques gens du roi de Navarre feignant d'être traîtres, avoient leurré des capitaines catholiques trop ardens au butin, de quelqu'intelligence sur Fontenay, qu'ils leur eussent laissé prendre. Par ce moyen, les catholiques furent demeurés convaincus de perfidie, & il y eût eu sujet d'arrêter la Reine mere. Mais ce généreux prince ayant eu le vent de cette supercherie, s'en fâcha fort contre ceux qui la tramoient, & leur défendit de la continuer. N'étoit-ce pas avoir en effet les véritables sentimens de l'honneur dans le fond de l'ame, & non pas à l'extérieur seulement?

Comme il témoigna sa générosité en cette rencontre, il fit voir sa fermeté & la force de son esprit dans toute la conférence. La Reine lui demandant qu'est-ce qu'il vouloit; il lui répondit, en regardant les filles qu'elle avoit amenées, il n'y a rien là que je veuille, Madame; comme lui voulant dire par-là qu'il ne se laisseroit plus piper à de semblables appas. Elle tâchoit sur-tout de le désunir d'avec les autres chefs de son parti, ou de le rendre

1586.

Belle action  
& bien géné-  
reuse de ce  
Prince.

Sa fermeté  
& la force de  
son esprit  
dans toute la  
conférence.

1586.

suspect, lui offrant tout ce qu'il demanderoit en son particulier; mais il connut bien sa ruse, & tint ferme sur ce point, qu'il ne pouvoit rien traiter sans en communiquer à ses amis.

Après un long entretien, comme elle lui demanda encore si la peine qu'elle avoit prise ne produiroit aucun fruit, elle qui ne souhaitoit que le repos; il lui répondit: Madame, je n'en suis pas cause; ce n'est pas moi qui vous empêche de coucher dans votre lit, c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien; la peine que vous prenez vous plaît & vous nourrit, le repos est le plus grand ennemi de votre vie.

Il fit plusieurs autres reparties fort vives & fort spirituelles: mais on remarqua sur toutes, celle qu'il fit au duc de Nevers de la maison de Gonzague, qui accompagnoit la Reine mere. Ce duc s'avança une fois de lui dire, qu'il seroit bien plus honorablement auprès du Roi, que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité; & que s'il venoit à avoir affaire d'argent à la Rochelle, il n'auroit pas le crédit d'y faire un impôt. Il lui repartit fièrement: « Monsieur, je fais à la Rochelle tout ce » que je veux, parce que j'en'y veux rien » que ce que je dois ».

Belle repartie au duc de Nevers.

La conférence de Saint Brix n'aboutit à rien.

Cette conférence de S. Brix n'ayant donc abouti qu'à de nouvelles aigreurs,

& la Reine mere s'en étant retournée, les Guises, qui tentoient toutes sortes de moyens de se venger des favoris, firent offrir leur service au roi de Navarre, & le duc de Mayenne lui manda qu'il y avoit lieu d'accommoder les choses, s'il y vouloit entendre; qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux par-tout où il voudroit, & qu'il lui donneroit sa femme & ses enfans en ôtage. Cette négociation n'eut point de suite, & je n'ai pu trouver quel fut le sujet qui l'interrompit.

Les cours des deux Rois passerent le reste de l'hiver en festins & en danses; car parmi les miseres & les troubles de l'état, la reine Catherine avoit introduit cette habitude de danser en tous lieux & en toutes saisons. Ce qu'elle faisoit, dit-on, pour amuser ses enfans & les autres grands de la cour dans ces vains divertissemens, n'y ayant rien qui dissipe davantage l'esprit, & qui soit plus capable, s'il faut ainsi dire, de dissoudre les forces de l'ame, que le son ravissant des violons, l'agitation continuelle du corps & les charmes des dames. A l'exemple de la cour, le bal & les mascarades regnoient dans tout le royaume; & même les remontrances des ministres n'avoient su empêcher qu'on ne dansât chez la plupart des seigneurs huguenots, quoiqu'il y en eût toujours quelques-uns qui ne le pouvoient souffrir.

1586.

Danses & festins dans la cour des deux Rois.

Blaise de Monluc, maréchal de France, qui écrivoit en ce tems-là, dit dans ses Mémoires, qu'il falloit, quelque affaire qu'il y eût, que le bal marchât toujours.

1587.

Armée des  
Protestans  
Allemands en-  
tre en Fran-  
ce.

Elle est sui-  
vie par le duc  
de Guise.

Au printems, les entreprises recommencerent de part & d'autre; mais ce n'étoit rien en comparaison de ce qui se fit sur la fin de la campagne. Les princes protestans d'Allemagne envoioient une armée au secours des huguenots, composée de cinq mille Lansquenets, seize mille Suisses & six mille Reîtres. Elle traversa la Lorraine & la Champagne, puis passa la Seine, & marcha vers la Loire, comme si elle eut voulu la passer, ou la côtoyer en remontant. Au même tems, le roi de Navarre avoit ramassé ses troupes vers la Rochelle, & s'efforçoit de venir au-devant d'elles jusques sur les bords de la Loire; mais il en étoit empêché par une armée du Roi, que commandoit le duc de Joyeuse, qui avoit ordre de le suivre par-tout. Le duc de Guise ayant aussi recueilli les forces de son parti, quoiqu'elles fussent petites, suivoit tantôt les Reîtres, tantôt les côtoyoit, ou les devançoit, & se mêloit souvent parmi eux sans beaucoup de danger; d'autant que ce trop pesant corps d'étrangers ne se pouvoit pas facilement remuer, étant embarrassé d'un grand bagage, n'ayant pas de chef assez accrédité ni assez intelligent pour le conduire, & tous ses capitaines étant en discorde & mauvaise intelligence.

A cause de tous ses défauts, cette armée  
ne

ne fut jamais prendre une bonne résolution. La Loire étoit guéable en cent endroits; car c'étoit sur la fin de Septembre, & néanmoins elle ne la voulut point passer; mais vint s'étendre dans les campagnes de Beauſſe, attendant des nouvelles du roi de Navarre, au lieu de monter dans le Nivernois & de gagner la Bourgogne. L'intention du roi de Navarre étoit de monter le long de la Dordogne, & delà entrer en Guienne; puis y ayant recueilli toutes ſes forces, aller rencontrer l'armée des protestans en Bourgogne, à la faveur des provinces qui lui étoient amies. Le duc de Joyeuſe le pourſuivoit opiniâtrément, s'imaginant qu'il fuyoit parce qu'en effet il évitoit le combat, n'ayant pour but que la jonction des Allemands.

Ce nouveau duc étoit bien déchu de ſa faveur auprès du Roi, qui avoit reconnu qu'il inclinoit du côté de la Ligue, non pas qu'il aimât les Guifes, mais parce qu'il s'étoit laiffé mettre dans la tête, par ſes flatteurs, qu'il méritoit d'être le chef de ce grand parti; & il tenoit la destruction des huguenots ſi certaine, qu'il avoit obtenu du Pape la confiscation des terres ſouveraines de notre Henri. Deſirant donc ſoutenir ſa réputation & ſa faveur, qui étoient fort chancelantes, il le talonna ſi vivement, qu'il l'atteignit auprès de Coutras.

1587.

Elle ne fait rien qui vaille.

Le roi de Navarre la veut joindre; mais le duc de Joyeuſe a une armée qui lui fait tête.

Ce duc l'atteint auprès de Coutras.

D

1587.  
 Quelle étoit  
 l'armée de  
 Joyeuse.

Quelle étoit  
 celle de ce roi.

L'armée de Joyeuse étoit, pour ainsi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderie, de cafaques de velours, dont chaque seigneur, selon la mode de ces tems-là, avoit paré ses compagnies. Celle du roi de Navarre étoit toute de fer, n'ayant que des armes grises, & sans aucun ornement, de grands collets de buffle, & des habits de fatigue. La première avoit l'avantage du nombre, six cens chevaux & mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie d'arquebusiers à cheval, sa cavalerie presque toute de lanciers, & plusieurs montés sur des chevaux de manège. Elle avoit pour elle le nom de l'autorité du Roi, & l'assurance des récompenses; mais elle étoit la moitié de nouvelles troupes; elle manquoit d'ordre & de discipline; elle avoit un général sans autorité, cent chefs au lieu d'un, & tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur, mais sans aucune expérience.

L'autre au contraire étoit composée de toute l'élite de son parti, des vieux débris des batailles de Jarnac & de Montcontour, de gens nourris dans le métier, endurcis par le choc continuel des adversités & des combats; elle avoit à sa tête trois princes du sang; le premier d'en-

tr'eux bien obéi, & révééré comme pré-  
 somptif héritier de la couronne, l'amour  
 des foldats, & l'efpoir des bons Fran-  
 çois : outre cela, elle étoit armée de la  
 néceffité de vaincre ou de mourir, qui  
 eft plus forte ni que l'acier, ni que le  
 bronze.

Les ordres donnés, le roi de Navarre  
 appella tous fes chefs, & de deffus une  
 petite éminence, il les exhorta en peu de  
 paroles, mais convenables à fa qualité &  
 au tems, prenant le ciel à témoin qu'il ne  
 combattoit point contre fon Roi, mais  
 pour la défenfe de fa religion & de fon  
 droit. Puis s'adreffant aux princes du  
 fang Condé & Soiffons : *Je ne vous dirai  
 rien autre chofe, leur dit-il, finon que  
 vous êtes de la maifon de Bourbon, &  
 vive Dieu, jé vous montrerai que je fuis  
 votre ainé.*

Sa valeur brilla ce jour-là par-deffus  
 celle de tous les autres. Il avoit mis fur  
 fon cafque un bouquet de plumes blan-  
 ches, pour fe faire remarquer, & parce  
 qu'il aimoit cette couleur; de forte que  
 quelques-uns fe mettant devant lui, à  
 deffein de défendre & couvrir fa perfon-  
 ne, il leur cria : *A quartier, je vous prie,  
 ne m'offufquez pas, je veux parottre. Bra-*

Son exhor-  
 tation à fon  
 armée, & aux  
 princes du  
 du fang.

Sa valeur  
 & bravoure.

1587.

Roi bien établi. Il enfonça les premiers rangs des ennemis, fit des prisonniers de sa main, & en vint jusqu'à colleter un nommé Château-Regnard, cornette d'une compagnie de Gendarmes, lui disant, *rends-toi, Philistin.*

La bataille gagnée, quelqu'un ayant vu les fuyards qui faisoient halte, lui vint dire que l'armée du maréchal de Matignon paroissoit. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire; & se tournant bravement vers ses gens, *Allons, dit-il, mes amis, ce sera ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour.*

Ce ne fut pas seulement sa valeur qui se fit admirer en cette occasion, ce fut aussi sa justice, sa modération & sa clémence. Pour sa justice, on raconte ce qui suit.

A&ion de  
grande justi-  
ce & d'humili-  
té chrétien-  
ne,

Il avoit débauché une fille d'un officier de la Rochelle; ce qui avoit déshonoré cette famille, & fort scandalisé les Rochelois. Un ministre, comme les escadrons étoient prêts d'aller à la charge, & qu'il falloit faire la priere, prit la liberté de lui remontrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne lui demandoit pardon de cette offense, & s'il ne réparoit le scandale par une satisfaction publique, & ne rendoit l'honneur à une famille à qui il l'avoit ôté. Le bon Roi écouta humblement ces remon-

trances, se mit à genoux, demanda pardon à Dieu de sa faute, pria tous ceux qui étoient présens de vouloir servir de témoins de sa repentance, & d'assurer le pere de la fille, que si Dieu lui faisoit la grace de vivre, il répareroit, tout autant qu'il pourroit, l'honneur qu'il lui avoit ôté. Une soumission si chrétienne tira les larmes des yeux de toute l'assistance, & il n'y en avoit pas un qui n'eût donné mille vies pour un prince qui se portoit si cordialement à faire raison à ses inférieurs.

S'étant ainsi vaincu lui-même, Dieu le rendit vainqueur de ses ennemis; & que fait-on s'il ne l'exalta pas pour s'être humilié si chrétiennement? L'armée ennemie fut toute taillée en pièces, avec perte de cinq mille hommes, de son canon de Courtras, de son bagage, enseignes & de tous ses chefs, qu'il gagna. Joyeuse y est tué. hormis deux ou trois: entr'autres du duc de Joyeuse & de Saint-Sauveur son frere, qu'on trouva étendus sur la place.

Le soir, notre vainqueur trouvant son logis tout plein de prisonniers & de blessés de l'ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celui du Plessis-Mornay; mais le corps de Joyeuse étant étendu sur la table de la salle, il fallut qu'il montât en haut; & là, durant qu'il soupa, on lui présenta les prisonniers, cinquante-six enseignes de gens de pied, & vingt-deux guidons & cornettes.

1587.

Sa modération & sa clémence merveilleuse dans la victoire.

Ce fut un beau & glorieux spectacle pour ce prince, d'avoir sous ses pieds son ennemi, qui avoit obtenu du Pape la confiscation de ses terres, de voir sa table environnée de tant de nobles captifs, & sa chambre toute tapissée d'enseignes. Mais, à dire vrai, c'en fut un bien plus agréable aux ames généreuses, que parmi tant de sujets de vanité & d'orgueil, & dans de si justes ressentimens des injures atroces qu'on lui avoit faites, (choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence & à la cruauté) on ne remarqua ni en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe qui fit voir que sa constance ou sa bonté fussent tant soit peu altérées. Au contraire se montrant aussi courtois & aussi humain dans la victoire, qu'il s'étoit montré brave & redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, rendit le bagage à plusieurs, prit grand soin des blessés, donna les corps de Joyeuse & de Saint-Sauveur au vicomte de Turenne, qui les lui demanda, étant leur parent, & dépêcha le lendemain son maître des requêtes vers le Roi, pour le supplier de lui vouloir donner la paix. D'où l'on jugea dès-lors qu'un si grand courage viendrait à bout de tous ses ennemis, & que rien ne seroit capable de renverser celui qu'une telle prospérité n'avoit pas seulement ébranlé.

On le blâma néanmoins de n'avoir point poursuivi chaudement sa victoire, & d'avoir laissé rompre cette armée triomphante, faute de l'avoir employée ensuite à quelque grand exploit. On crut, & il y avoit bien de l'apparence, qu'il n'avoit pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le Roi, avec lequel il desiroit encore garder quelques mesures, espérant toujours qu'il se pourroit réconcilier avec lui, & retourner à la cour, où il avoit besoin d'être présent, pour être en passe de prendre la couronne, si Henri III venoit à mourir. Enfin, soit pour cette raison, ou pour d'autres, il se retira en Gascogne, & delà en Béarn, sous prétexte de quelques affaires, n'emmenant avec lui que cinq cens chevaux, & le comte de Soissons, qu'il retenoit auprès de lui, par l'espérance de lui faire épouser sa sœur. Le prince de Condé s'en retourna à la Rochelle, & Turenne en Périgord.

Cependant cette grande armée de Reif-

Défaite des  
Reiftres.

1587.

Il ne la  
poursuit pas,  
& pourquoi?

1587. proposer; & après cela, se retira par la Bourgogne & par le comté de Montbéliard, mais toujours poursuivie jusques bien avant dans ce comté par le duc de Guise.

Le reste de l'armée Allemande se retire.

1588. Sur cela commença l'année 1588, que tous les astrologues judiciaires avoient, dans leurs pronostics, appelée la merveilleuse année, pour ce qu'ils y prévoyoyent si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient assuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Leur pronostic fut secondé par quantité d'effroyables prodiges, qui arriverent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la riviere de Loire, & en Normandie aussi. La mer fut battue six semaines durant de tempêtes qui sembloient vouloir confondre le ciel & la terre. Il parut en l'air divers fantômes de feu, & le 24 de janvier, Paris fut couvert d'un si effroyable brouillard, qu'il n'y avoit point de si bons yeux qui pussent rien voir en plein midi, sinon avec l'aide des flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bientôt, la mort du prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce royaume, le meurtre des Guises, & ensuite le parricide de Henri III.

Prognostic des malheurs de l'an 1588.

Quant au prince de Condé, il mourut au mois de mars, à Saint-Jean-d'Angeli, où il faisoit alors sa résidence. Quoiqu'il y eut une secrette jalousie entre lui & le roi de Navarre, jusqu'à faire deux brigues dans le parti, si est-ce que ce Roi ressentit cette perte avec une extrême douleur; & s'étant enfermé dans son cabinet avec le comte de Soissons, il fut oui en jetter les hauts cris, & dire qu'il avoit perdu son bras droit. Toutefois, après que sa douleur se fut évaporée, il recueillit ses esprits; & jettant toute sa confiance en la protection divine, il sortit, disant avec un cœur plein d'une assurance chrétienne: *Dieu est mon refuge & mon support: c'est en lui seul que j'espère: je ne serai point confondu.*

1588.  
Mort du prince de Condé.  
Le roi de Navarre en est fort affligé.

Mais dans son affliction, il met sa confiance en Dieu.

C'étoit véritablement une grande perte pour lui; il avoit désormais à supporter lui seul tout le poids des affaires; & étant dénué de cet appui, il demouroit plus exposé aux attentats de la Ligue, laquelle n'avoit qu'à faire un semblable coup en sa personne, pour être au-dessus de toutes ses affaires. Il avoit donc juste sujet de craindre ses attentats. Toutefois le duc de Guise avoit le cœur si noble & si grand, que tandis qu'il vécut, il ne voulut jamais souffrir que l'on prît de si détectables voies.

La hardiesse de la Ligue s'accrut mer- La Ligue s'en réjouit.

1588.

Les huguenots s'en affligent.

Sentimens de Henri III.

Le duc de Guise le presse de lui donner des forces pour exterminer les huguenots.

Le duc de Guise est fort aimé, & Henri III fort haï.

veilleusement par la mort du prince; elle en témoigna des réjouissances extraordinaires, & publia que c'étoit un coup de la justice de Dieu & des foudres apostoliques. Les huguenots au contraire en étoient dans une consternation extrême, considérant qu'ils avoient perdu en lui leur chef le plus assuré, parce qu'ils croyoient qu'il étoit fort persuadé de leur religion, & qu'ils n'avoient pas la même opinion du roi de Navarre. En effet, la confusion & le désordre étoient si grands parmi eux, qu'il sembloit que si on eût continué de les pousser fortement, on les auroit bientôt abattus. Le Roi les haïssoit cruellement, & y eut volontiers consenti; mais il vouloit ménager les choses de telle sorte, que leur destruction ne fût pas l'agrandissement du duc de Guise, & la perte de lui-même. Mais ce duc n'ignorant pas ses intentions, le pressoit continuellement de lui donner des forces pour achever d'exterminer les huguenots, dans la ruine desquels il espéroit infailliblement envelopper le roi de Navarre. Il avoit cet avantage sur le Roi, qu'il avoit acquis l'amour des peuples, principalement par deux moyens. Le premier étoit de s'opposer aux nouveaux impôts. Le second, de choquer toujours les favoris, & de ne fléchir jamais devant eux. Le

contraire de cela avoit fait tomber le Roi dans un extrême mépris, & avoit même refroidi quantité de ses serviteurs. En voici un exemple.

Le Roi avoit deux grands hommes dans son conseil, Pierre d'Espinaç, archevêque de Lyon, & Villeroi, secrétaire d'état. Le duc d'Epèrnon, qui étoit fier & hautain, les voulut traiter de haut en bas; ils se piquerent contre lui, & pour cela se rangerent d'affection au parti du duc de Guise; mais sans doute demeurant toujours dans le cœur très-fidèles aux intérêts du Roi & de la France, comme il a bien paru depuis, spécialement en la personne de Villeroi.

Cependant le Roi vivoit à son ordinaire dans les profusions d'un luxe odieux, & dans l'oïveté d'une retraite méprisable, passant son tems ou à voir danser, ou à flatter de petits chiens, dont il avoit grande quantité de toutes sortes, ou à faire parler des perroquets, ou à découper des images, & autres occupations plus dignes d'un enfant que d'un roi.

Mais le duc de Guise ne perdoit point le tems; il se faisoit de nouveaux amis, entretenoit les vieux, caressoit les peuples, témoignoit grand zèle aux ecclésiastiques, prenoit la défense de ceux qu'on vouloit opprimer, paroïsoit par-tout avec l'éclat & avec la gravité d'un prince; mais

1588.

D'Espinaç & Villeroi se rangent d'affection au duc de Guise, & pourquoy?

Mauvaise conduite de Henri III.

Conduite & occupations du duc de Guise.

1588.

sans fafte & sans orgueil. Les Parisiens étoient enivrés d'estime pour lui ; il n'y eut que le Parlement presque tout entier & la plupart des autres officiers qui ne suivirent point ses mouvemens, & qui conserverent toujours l'affection qu'ils devoient au service du Roi.

Il y avoit un nombre infini de gens qui avoient signé la ligue : & dans les seize quartiers de Paris, comme on n'avoit pu gagner les Quarteniers, on avoit élu quelques-uns des plus échauffés ligueux, qui devoient faire leur fonction, à cause de quoi on appella depuis à Paris les principaux de ce parti, & leur faction, *les Seize*. Ce n'est pas qu'ils ne fussent que seize ; car ils étoient plus de dix mille, mais tous répandus dans les seize quartiers.

Ce que c'é-  
roit que les  
Seize.

Henri III  
les veut châ-  
tier.

Or, le Roi incité principalement par le duc d'Epéron, résolut de châtier les plus ardents de ces Seize, qui en toutes occasions se montroient furieux ennemis de ce favori. Par ce moyen, il pensoit abattre la Ligue, & ruiner entièrement la réputation & le crédit du duc de Guise. Il fit donc entrer secrettement des troupes dans Paris, & donna les ordres pour se saisir de ces gens-là.

Le duc de  
Guise ac-  
court pour  
les défendre.  
Les barri-  
cades.

Le duc de Guise en ayant avis, accourt de Soissons, où il étoit, résolu de périr plutôt que de laisser perdre ses amis. En un mot, les barricades se font le 10 du

mois de mai, jusqu'aux portes du Louvre, & les troupes du Roi sont taillées en pièces, ou désarmées. La Reine mere, à son ordinaire, s'entremet d'accorder; mais le Roi craignant d'être enveloppé, prend l'épouvante, & se retire à Chartres.

1588.

Le Roi se retire à Chartres.

La Ligue devenant maîtresse de Paris par ce moyen, s'empare de la Bastille, de l'hôtel-de-ville, du Louvre & du Temple, change le prévôt des marchands & le lieutenant civil. Au même tems, elle s'assure d'Orléans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil, de Rouen, de Reims, de Châlons & de plus de vingt autres villes en diverses provinces. Les peuples crient par-tout: *Vive Guise, vive le protecteur de la Foi.*

La Ligue se rend maîtresse de Paris.

Le Roi, non sans raison, en est fort irrité. Les Parisiens députent vers lui à Chartres, pour demander pardon; mais avec cela, ils demandent l'extirpation de l'hérésie. Tout le monde augmente ses frayeurs; personne ne lui fortifie le courage. En cette détresse, il ne trouve point de plus sûr moyen d'écarter le danger qui le menaçoit, que d'essayer à désarmer ses sujets. Pour cet effet, il envoie un maître des requêtes au Parlement, lui faire entendre que sa dernière intention étoit d'oublier tout le passé, pourvu que tout

Les Parisiens députent vers le Roi à Chartres.

Le Roi pardonne tout, pourvu qu'on pose les armes.

1588.

le monde se remit dans son devoir, & de travailler soigneusement à la réformation de son royaume, pour laquelle il trouvoit bon d'assembler les états généraux à la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à lui assurer un successeur Catholique & du sang royal, protestant qu'il observeroit inviolablement toutes les résolutions des états; mais qu'il vouloit qu'elles fussent libres & sans faction, & que dès ce jour-là tous ses sujets missent les armes bas.

Il fâchoit fort au duc de Guise de les poser; il craignoit, s'il étoit sans défense, de demeurer à la merci de ses ennemis, particulièrement du duc d'Epernon. Il suscita donc les Parisiens, par une célèbre députation, à demander la continuation de la guerre contre les huguenots, & l'expulsion de ce duc. Le Roi, après quelque résistance, lui accorda l'un & l'autre. Car il fit vérifier au Parlement un édit très-avantageux en faveur de la Ligue, & fort sanglant contre les huguenots, & il donna congé au duc d'Epernon, qui se retira dans son gouvernement d'Angoumois.

Le duc de Guise demande l'expulsion d'Epernon, qui enfin lui est accordée.

Après quoi il vint en cour à Chartres.

Après cela, le duc de Guise vint trouver le Roi à Chartres, sous la parole de la Reine mere, y donna de grandes assurances de sa fidélité, & reçut toutes les marques qu'il pouvoit souhaiter de l'affection du Roi, jusques-là qu'il le fit

grand - maître de la Gendarmerie Française.

1588.

Cependant la Ligue prend le dessus en toutes les provinces au-deçà la Loire, & fait nommer les députés des états à son gré. Au mois de novembre, les états s'assemblerent dans la ville de Blois. Ce n'est pas ici le lieu d'en raconter toutes les intrigues. Enfin, le Roi persuadé qu'on avoit conspiré de le détrôner, y fit tuer dans le château le duc de Guise & le cardinal son frere, & retint prisonnier le cardinal de Bourbon, l'Archevêque de Lyon, le prince de Joinville, qui, après la mort du pere, s'appella duc de Guise, & le duc de Nemours, frere utérin du premier duc.

Les états de Blois.

Mort de messieurs de Guise.

La Reine mere, sous la parole de laquelle les Guises pensoient être en assurance, fut si touchée des reproches qu'on lui en faisoit, & des mépris du Roi son fils, qui après cela croyoit n'avoir plus besoin d'elle, qu'elle en mourut de douleur & d'ennui peu de jours après, regrettée de personne, pas même de son fils, & haïe universellement de tous les partis.

Mort de la reine Catherine de Médicis.

Plusieurs croyoient que, s'il y eût jamais d'action ambigue & problématique, ce fut celle-là. Les serviteurs du Roi disoient qu'il y avoit été contraint par l'audace extrême des Guises; & que s'il ne

Les différens jugemens sur la mort de messieurs de Guise.

1588.

les eût prévenus, ils l'eussent tondu & renfermé dans un couvent. Mais la mauvaise réputation où il étoit, l'estime générale que ces princes avoient acquise, & les circonstances odieuses de ce meurtre, le faisoient paroître horrible, même aux yeux des huguenots, qui disoient que cela ressembloit fort au massacre de la Saint-Barthelemi.

Notre Henri en parla fort sagement.

Notre Henri garda sagement la médiocrité dans cette rencontre; il déplora leur mort, & donna des louanges à leur valeur. Mais il dit qu'il falloit bien que le Roi eût eu quelques puissans motifs pour les traiter de la sorte; qu'au reste les jugemens de Dieu étoient grands, & sa grace très-spéciale en son endroit, l'ayant vengé de ses ennemis sans qu'il y eût trempé ni la conscience ni la main; & que souvent certains gentilshommes s'étant offerts à lui avec une déterminée résolution d'aller tuer le duc de Guise, il leur avoit toujours fait connoître qu'il avoit cette proposition en horreur, & qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ses amis, ni de gens de bien, s'ils y pensoient davantage.

Il ne change rien dans sa conduite.

Son conseil étant assemblé sur cette grande nouvelle, trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ses affaires, pour ce que le Roi, quand même il le voudroit, n'oseroit pas de

quelques mois parler de paix avec lui, de peur de donner à croire qu'il auroit tué les Guises, pour favoriser les huguenots; tellement qu'il continua la guerre, & prit quelques places.

1588.

Cependant la suite des affaires lui frayoit le chemin pour l'amener dans le cœur du Royaume, & le remettre à la cour, qui étoit le poste qu'il devoit le plus fouhaiter.

Henri III s'étant amusé, après le meurtre des Guises, à examiner les cahiers des états à Blois, au lieu de monter promptement à cheval, & de se montrer aux endroits où sa présence étoit la plus nécessaire; la Ligue, qui d'abord avoit été étourdie d'un si grand coup, reprit ses esprits. Les grandes villes, & principalement Paris, qui étoient possédées de cette manie, ayant eu loisir de se remettre de leur consternation, passèrent de la peur à la pitié, & de la pitié à la fureur. Les Seize élurent à Paris le duc d'Aumale pour leur gouverneur; les prédicateurs & les gens d'église se déchaînerent horriblement contre le Roi; le peuple arracha ses armes par-tout où il les trouva, & les traîna dans la boue; le Parlement, qui vouloit s'opposer à cette rage, fut emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc, simple procureur, mais fort accredité parmi les Seize; il fallut, pour être

1589.

Henri III s'étant trop amusé à Blois, la Ligue se rassura, & fait rage.

Le Parlement est emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc. Pour en sortir, il lui fal-

1589.

Il fut prêter serment à la Ligue

Une partie demeura à Paris, & l'autre alla trouver le Roi, qui les transféra à Tours.

mis en liberté, qu'il prêtât serment à la Ligue; & au sortir de la Bastille, il y en eut plusieurs qui continuerent de tenir le Parlement à Paris, & les autres se déroberent peu-à-peu, & allèrent trouver le Roi, qui transporta le Parlement à Tours, où ils tinrent leur séance jusqu'à la réduction de Paris, l'an 1594. Ceux-ci témoignèrent sans doute plus de fidélité à leur Roi; mais ceux qui demeurèrent à Paris, lui rendirent après de bien plus grands services, comme nous le marquerons en son lieu.

Ceux du Parlement qui demeurèrent à Paris firent le procès à Henri III.

La veuve du duc de Guise présenta sa requête à ceux-ci, pour informer de la mort de son mari, & demanda des commissaires pour faire le procès à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Elle eut des conclusions favorables du procureur général, & l'on procéda fort avant sur ce sujet, même contre la personne de Henri III; mais je ne puis pas dire jusqu'à quel point, parce que les feuilles furent arrachées des registres du Parlement, quand le roi Henri le Grand entra dans Paris.

Belle réflexion à faire aux rois.

On ne sauroit assez détester de semblables révoltes contre le souverain. Mais ces exemples lui doivent bien apprendre qu'encore qu'il tienne sa puissance d'en-haut, néanmoins l'obéissance dépend du caprice des peuples, & qu'il doit se conduire de telle sorte qu'il

n'attire pas leur haine : autrement , puis-  
que les hommes ont bien l'audace de  
blasphémer contre Dieu , comment ne  
l'auroient-ils pas de se révolter contre  
les Rois ?

1589.

Sur ces entrefaites , Henri III apprit  
que le pape Sixte V l'avoit excommunié  
pour le meurtre du cardinal de Guise.  
Ce grand embrasement s'alluma en peu  
de tems d'un bout à l'autre de la France.  
Le duc de Mayenne , qui étoit à Lyon ,  
pour faire la guerre aux huguenots de  
Dauphiné , étant averti par un courrier  
de Roissieu son secrétaire , qui prévint  
celui du Roi , sort de cette ville-là , vient  
en son gouvernement de Bourgogne ,  
s'assure de Dijon & de la province ; delà  
passe en Champagne , qui lui tend les  
bras ; puis à Orléans , qui s'étoit déjà ré-  
volté , & à Chartres , que ses approches  
font aussi soulever ; & enfin il vint à Paris.  
Les Seize , & plusieurs de ses amis , étoient  
d'avis qu'il prît le titre de Roi , lequel ils  
lui eussent fait donner par le conseil que  
la Ligue avoit établi ; mais il le refusa ,  
& se contenta de celui de lieutenant  
général de l'état & couronne de France ,  
qu'il prit , comme si le trône eût été va-  
cant. Aussi rompit-on les sceaux du Roi ,  
& l'on en fit d'autres , où , d'un côté , étoit  
l'écu de France ; & de l'autre , un trône  
vuide ; & pour l'inscription à l'entour ,

Henri III  
est excom-  
munié par  
Sixte V.

Le duc de  
Mayennes'as-  
sure de la  
Bourgogne ,  
de la Cham-  
pagne , &  
vient à Paris.

Il prend  
la qualité de  
lieutenant  
général de  
l'état & cou-  
ronne de  
France , &  
on rompt les  
sceaux du  
Roi.

1589.

le nom & la qualité du duc de Mayenne, en cette sorte : *Charles, duc de Mayenne, lieutenant de l'état & couronne de France.*

Henri III  
a peur, &  
se retire à  
Tours.

Toute la France prenant parti en cette occasion, & quasi toutes les villes & provinces du royaume se rangeant du côté du duc de Mayenne, le Roi eut peur d'être enveloppé à Blois, & se retira à Tours. Il ne lui restoit plus qu'un moyen de se défendre contre tant de périls qui l'alloient environner ; c'étoit d'appeller à son secours le roi de Navarre, qui avoit cinq ou six mille hommes, vieux soldats & fort affectionnés. Il n'osoit le faire, de peur de passer pour fauteur des hérétiques, & d'encourir le blâme de violer les édits qu'il avoit si solennellement jurés dans les états de Blois, contre les huguenots. Il tenta donc toutes sortes de voies pour appaiser le ressentiment du duc de Mayenne, & lui offrit des conditions très-avantageuses : mais quelle assurance, disoient les ligueux, ce duc pouvoit-il jamais prendre, ses freres ayant été tués de la sorte qu'ils l'avoient été ? Ainsi, comme il ne voulut écouter aucune proposition d'accommodement, Henri III fut contraint de se tourner du côté du roi de Navarre.

Il appelle  
enfin le roi  
de Navarre,

Ce prince, avant toutes choses, voulut avoir un passage sur la riviere de Loire.

On lui donna la ville de Saumur, où il établit gouverneur le Pleffis-Mornay, qui fortifia le château, & en fit comme la tête des places du parti huguenot. S'étant ensuite de cela approché de Tours, ses vieux capitaines huguenots le retinrent quelque tems dans la défiance, & l'empêcherent d'aller voir le Roi, duquel ils craignoient, disoient-ils, qu'en un tems où une trahison lui étoit si nécessaire pour se tirer du labyrinthe où l'action de Blois l'avoit jetté, il ne voulût acheter son absolution au prix de la vie du roi de Navarre.

Le duc d'Epéron, qui étoit revenu en cour pour servir son maître au besoin, & le maréchal d'Aumont, avoient beau le presser, & lui donner leur parole, ses amis ne pouvoient consentir qu'il s'exposât ainsi à la foi d'un prince qui, à ce qu'ils croyoient, n'en avoit guère. Véritablement leurs craintes étoient justes, & notre Henri les avoit sans doute aussi-bien qu'eux; toutefois après qu'il eut bien considéré qu'il s'agissoit de sauver la France, de servir son Roi & de s'ouvrir un chemin pour défendre la couronne qui lui appartenoit, il résolut de tout hasarder, & de se résigner entièrement à la sainte garde du souverain protecteur des rois.

La ville de Tours est située comme

---

 1589.

& lui donne Saumur.

Le roi de Navarre est dissuadé par ses gens de se commettre à sa foi.

Néanmoins il se résout d'y aller, quoi qu'il en puisse arriver.

1589.

— dans une isle, un peu au-dessus du lieu où la riviere du Cher se mêle avec la Loire, ayant côtoyé ce grand fleuve trois ou quatre lieues. Les gens du roi de Navarre ne vouloient point qu'il s'engageât entre ces rivieres, mais que l'abouchement se fît au-delà du Cher. Il l'emporta presque lui seul contre eux tous; néanmoins, pour les contenter, il fallut qu'il tint conseil sur le bord de la riviere, & qu'il permit à ses capitaines de la passer les premiers, comme pour fonder le gué. Il passa après eux, & arriva au Plessis-lès-Tours sur les trois heures de l'après-midi, en habit de guerre, tout crasseux & tout usé de la cuirasse, lui seul ayant un manteau, & tous ses gens étant en pourpoint, tous prêts d'endosser les armes, afin de montrer qu'il n'étoit point venu pour faire sa cour, mais pour bien servir.

Il passe pour  
cet effet la  
riviere du  
Cher.

Son entre-  
vue du Roi  
& de lui, à  
Tours.

Il alla au-devant du Roi, qui entendoit vêpres aux Minimes. La foule du peuple étoit si grande, qu'ils furent longtemps dans l'allée du Mail sans se pouvoir joindre. Notre Hentri étant à trois pas du Roi, se jetta à ses pieds, & s'efforça de les baiser; mais le Roi ne voulut pas le permettre; & le relevant, l'embrassa avec grande tendresse. Ils réitererent leurs embrassemens trois ou quatre fois, le Roi le nommant son très-cher frere, & lui ap-

pellant le Roi, son seigneur. On entendit alors pousser avec grande joie les cris de *vive le Roi*, que l'on n'avoit point oui depuis long-tems, comme si la présence de notre Henri eût fait renaître l'affection des peuples, qui sembloit éteinte pour Henri III.

Après que les deux Rois se furent entretenus quelque tems, celui de Navarre repassa la riviere, & alla loger au fauxbourg Saint-Symphorien; car il avoit été obligé de le promettre ainsi à ces vieux huguenots, qui crurent qu'on leur tendoit des pièges par-tout. Mais lui qui étoit poussé d'un autre motif, & qui avoit ce généreux principe, qu'il ne faut point ménager sa vie, quand il y a quelque chose à gagner, qui doit être plus précieux à un grand courage que la vie même, sortit le lendemain dès six heures du matin, sans avertir ses gens; & passant le pont avec un page seulement, vint donner le bon jour au Roi. Ils s'entretenirent long-tems en deux ou trois conférences, où le roi de Navarre donna de grandes marques de sa capacité & de son jugement. Leur résolution en gros, fut de dresser une puissante armée pour attaquer Paris, qui étoit la principale tête de l'hydre, & faisoit remuer toutes les autres; ce qui leur seroit facile, pour ce que le Roi attendoit de grandes levées

1589.

Il repasse la riviere, & couche au fauxbourg; mais le lendemain vient seul revoir le Roi.

Ils résolurent d'assiéger Paris.

1589.

du côté des Suiffes , où il avoit envoyé Sancy pour cela ; joint que le deffein de ce fiége étant publié , y attireroit infailliblement grand nombre de soldats & d'aventuriers, dans l'efpoir d'un fi riche pillage.

Les deux Rois ayant passé deux jours enfemble , celui de Navarre s'en alla à Chinon , pour faire avancer le reste de ses troupes, qui refusoient encore de se mêler avec les Catholiques.

Le duc de Mayenne manque de surprendre Henri III, à Tours.

Durant son absence, le duc de Mayenne, qui s'étoit mis aux champs, vint donner dans le fauxbourg de Tours, pensant surprendre la ville, & le Roi dedans, par le moyen de quelques intelligences. Le combat y fut fort sanglant, & peu s'en fallut que le deffein du duc ne réussît ; mais comme, après les premiers efforts, il eut perdu l'espérance d'y rien gagner, il se retira tout doucement.

Les deux Rois marchent vers Paris avec leurs armées.

Depuis, les troupes du Roi étant merveilleusement grossies, ils marcherent conjointement lui & le roi de Navarre vers Orléans, prirent toutes les petites places d'alentour, delà descendirent en Beauffe, & se rabattirent tout d'un coup vers Paris. Tous les postes des environs, comme Poissi, Estampes & Meulan, furent forcés, ou obtinrent capitulation, dont ils ne voulurent pour sûreté que la parole du roi de Navarre, auquel ils se fioient

4 fioient plus qu'à tous les écrits de Henri III. Aussi faisoit-il profession de tenir sa parole, même aux dépens de ses intérêts.

1589.

Considérez un peu le différent état où ces deux Rois s'étoient mis par leur conduite différente ; l'un, pour avoir souvent manqué de foi, étoit abandonné de ses sujets, & ses plus grands sermens ne trouvoient point de croyance parmi eux ; l'autre, pour l'avoir exactement gardée, étoit réclamé même par ses plus grands ennemis. En toutes occasions, il donnoit des marques de sa valeur, de son expérience au fait de la guerre, & sur-tout de sa prudence, & des nobles inclinations qu'il avoit à bien faire & à obliger tout le monde. On le voyoit à toute heure aux endroits les plus dangereux hâter les travaux, animer les soldats, les soutenir dans les forties, consoler les blessés, & leur faire distribuer quelqu'argent. Il remarquoit tout, s'enquêtoit de tout, & vouloit faire avec les maréchaux de camp, tous les logemens de son armée. Il observoit adroitement ceux qu'on faisoit dans l'armée de Henri III, où souvent reconnoissant des défauts, il n'en disoit rien, de peur d'offenser ceux qui les avoient faits, en découvrant leur ignorance ; & quand il se

*Grande & utile réflexion à faire sur les différentes conduites de Henri III & du roi de Navarre.*

1589.

croyoit obligé de les marquer, il le faisoit avec tant de circonspection, qu'ils ne lui en savoient point mauvais gré. Il n'étoit point chiche de louanges pour les belles actions, ni de caresses & de bon accueil envers tous ceux qui l'approchoient; il s'entretenoit avec eux, quand il en avoit le tems, ou du moins les obligeoit de quelque bon mot, de sorte qu'ils s'en alloient toujours satisfaits. Il ne craignoit point de se rendre familier, parce qu'il étoit assuré que plus on le connoitroit, plus on auroit d'estime & d'affection pour lui. Enfin, la conduite de ce prince étoit telle, qu'il n'y avoit point de cœur qu'il ne gagnât, & qu'il n'avoit point d'amis qui n'eût volontiers été son martyr ».

Paris est  
assiégé.

Déjà Paris étoit assiégé; le Roi s'étant logé à Saint-Cloud, & le roi de Navarre à Meudon, tenant avec ses troupes ce qui est depuis Vanvres jusqu'au pont de Charenton. Déjà Sancy étoit arrivé avec les levées des Suisses, & l'on travailloit aux ordres pour donner un assaut général afin d'enlever les fauxbourgs de deçà la riviere. Le duc de Mayenne, qui étoit dans la ville avec ses troupes, attendant celles que le duc de Nemours lui devoit amener, étoit en grande appréhension de ne pouvoir soutenir le furieux choc qui se préparoit, quand un jeune Jacobin du

Couvent de Paris, nommé Jacques Clément, par une résolution aussi diabolique & détestable que déterminée, vint frapper le roi Henri III d'un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut le lendemain. Si ce moine frénétique n'eût pas été tué sur le champ par les gardes du Roi, on eût peut-être appris beaucoup de choses qui n'ont jamais été sues.

Le roi de Navarre étant averti, sur le soir bien tard, de ce funeste accident & du danger où étoit le Roi, se rendit à son logis, accompagné seulement de vingt-cinq à trente gentilshommes. Y étant arrivé un peu auparavant qu'il expirât, il se mit à genoux pour lui baiser les mains, & reçut ses dernières embrassades. Le Roi le nomma par plusieurs fois son bon frere, & son légitime successeur, lui recommanda le royaume, exhorta les seigneurs là présens, de le reconnoître, & de ne se point désunir. Enfin, après l'avoir conjuré d'embrasser la religion catholique, il rendit l'esprit, laissant toute son armée dans un étonnement & dans une confusion qui ne se peut exprimer, & tous les chefs & capitaines dans des irrésolutions & des agitations différentes, selon leurs humeurs, leurs attachemens & leurs intérêts.

1589.

Henri III  
est tué par un  
Jacobin.

Notre Henri  
le vient voir  
comme il se  
mouroit.

Ce que le  
Roi lui dit,  
& à ceux qui  
étoient prés  
sens.



## SECONDE PARTIE

### DE LA VIE

DE

### HENRI LE GRAND,

*Contenant ce qu'il fit depuis le jour qu'il parvint à la Couronne de France, jusqu'à la paix, qui fut faite l'an 1598, par le Traité de Vervins.*



**L**A mort du roi Henri III changea entièrement la face des affaires. Paris, la Ligue & le duc de Mayenne passerent tout d'un coup d'une grande tristesse à une furieuse joie ; & les serviteurs du défunt Roi, d'une espérance toute prochaine de le voir vengé, à une extrême désolation.

1589.  
Changement  
que cause la  
mort de Hen-  
ri III.

Ce Prince, qui avoit été l'objet de la haine des peuples, n'étant plus, il sembloit que cette haine devoit cesser, & par conséquent la chaleur de la Ligue se ralentir ; mais d'un autre côté, non-seule-

ment tous ceux qui composoient cette faction, mais encore beaucoup d'autres, qui eussent tenu pour crime de se liguier contre Henri III, leur roi légitime & catholique, crurent être obligés en conscience de s'opposer à Henri IV, au moins jusqu'à ce qu'il fût rentré dans le sein de la vraie église; condition qu'ils croyoient absolument nécessaire pour succéder à Charlemagne & à saint Louis. Tellement que si la Ligue perdoit cette chaleur que la haine lui donnoit, elle en prenoit une bien plus spécieuse, du zele de la religion, & avec cela, avoit un prétexte très-plausible de ne point poser les armes que Henri ne professât la foi de ses ancêtres.

Il étoit bien mal aisé de juger si le point auquel arriva ce malheureux parricide, fut bon ou mauvais pour lui; car, d'un côté, il sembloit que la Providence ne l'avoit attiré de l'extrémité du royaume, où il étoit comme relégué, & ne l'avoit amené par la main sur le plus beau théâtre de la France, à la vue de Paris, qu'afin qu'il y fit connoître sa bonté & sa vertu, & qu'il fût en état de recueillir une succession à laquelle on ne l'eût jamais appelé, qu'il n'eût été présent. Mais, d'autre part, quand on considéroit la multitude des puissans ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, le peu d'ar-

1589.

Problème  
si Henri III  
mourut en un  
tems favorable  
pour Henri  
IV, ou non.

1589.

gent & de forces qu'il avoit, l'obstacle de sa religion, & mille autres difficultés, on ne pouvoit certes juger si la couronne lui étoit échue pour en jouir, ou si elle lui étoit tombée sur la tête pour l'écraser; & il y avoit sujet de dire que si cette conjoncture l'élevoit, c'étoit sur un trône tremblant & dressé sur le bord des précipices.

Henri IV  
tint plusieurs  
conseils.

Tandis que Henri III étoit à l'agonie, notre Henri tint plusieurs conseils tumultuairement dans le même logis, avec ceux qu'il estimoit ses plus fideles serviteurs. Lorsqu'il fut qu'il avoit rendu l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon, où il prit le deuil de violet. D'abord, il fut suivi d'un assez bon nombre de noblesse, qui l'accompagna autant par curiosité que par affection: la huguenote, avec les troupes qu'il avoit amenées, lui prêta serment tout aussi-tôt; mais ce nombre étoit bien petit. Quelques-uns des catholiques, comme le maréchal d'Aumont, Givry & Humieres, lui jurèrent service jusqu'à la mort, & de bonne grace, sans desirer de lui aucune condition. Mais la plus grande part des autres étant ou éloignés d'inclination, ou piqués de quelque mécontentement, ou croyant avoir trouvé alors le tems de se faire bien acheter, se tenoient plus à l'écart, & faisoient de petites assemblées en divers

Quelques  
catholiques  
le reconnois-  
sent, plu-  
sieurs ne veu-  
lent pas.

lieux, où ils formoient quantité de desseins fantastiques.

Chacun d'eux se proposoit de se faire souverain de quelque ville ou de quelque province, comme les gouverneurs avoient fait dans la décadence de la maison de Charlemagne. Le maréchal de Biron, entr'autres, vouloit avoir la comté de Périgord ; & Sancy, pour ne le rebuter pas, en parla au Roi. Cette proposition étoit fort dangereuse ; car, s'il la refusoit, il l'irritoit ; & s'il lui accordoit sa demande, il ouvroit le chemin à tous les autres d'en faire de pareilles, & ainsi il falloit mettre le royaume en pièces. Il n'y avoit que le puissant génie & les lumières certaines de ce grand Roi qui le pussent tirer d'un pas si difficile. Il charge donc Sancy de l'assurer de sa part de son affection, dont il lui donneroit volontiers en tems & lieu toutes les marques qu'un bon sujet devoit attendre de son souverain ; mais en même-tems, il lui fournit tant de puissantes raisons, pour lesquelles il ne pouvoit lui accorder ce qu'il desiroit, que Sancy en étant persuadé le premier, il ne lui fut pas difficile de faire le même effet sur l'esprit de Biron, lequel il obligea non-seulement de renoncer à cette prétention, mais encore de protester qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune pièce de l'état fût démem-

1589.

Quelques-uns se proposoient de se faire souverains.

Le maréchal de Biron entr'autres, mais le Roi lui en fait perdre l'envie.

brée en faveur de qui que ce fût.

1589.

Il falloit sans doute que le grand Henri raisonnât bien puissamment, & qu'il expliquât ses raisonnemens de la bonne maniere, puisqu'il pouvoit, en des occasions si importantes, persuader des esprits si habiles, contre leurs propres intérêts.

Biron & Sancy assu-  
rent les Suis-  
ses catholi-  
ques au ser-  
vice du Roi.

Biron étant ainsi gagné, s'en alla avec Sancy, s'assurer des Suisses que Sancy avoit amenés au feu Roi, mais qui étant tous des cantons catholiques, faisoient difficulté de porter les armes pour un prince huguenot, & sans nouvel ordre de leur supérieur. Quant aux troupes Françoises du défunt Roi, il n'étoit pas si facile de les gagner; les seigneurs qui les commandoient, ou qui tenoient les chefs dans leur dépendance, avoient chacun diverses visées, & vouloient les uns une chose, & les autres une autre, selon leur intérêt ou leur caprice.

Quelle étoit  
la disposition  
des princes  
du sang vers  
le Roi.

Il y avoit six princes de la maison de Bourbon; savoir, le vieux cardinal de Bourbon, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le prince de Conti, le duc de Montpensier & le prince de Dombes son fils, lesquels, au lieu d'être le plus ferme appui du Roi, ne lui cau-  
soient pas peu d'inquiétude, parce qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui n'eût sa pré-  
tention particuliere, laquelle alloit tou-  
jours à lui faire obstacle.

Plusieurs des seigneurs qui étoient dans l'armée, n'étoient aussi guère bien intentionnés, particulièrement Charles, grand prieur de France, fils naturel du roi Charles IX, (il fut depuis comte d'Auvergne & duc d'Angoulême) le duc d'Epéron & Termes - Bellegarde, qui, dans la crainte qu'ils avoient eu autrefois qu'il ne les éloignât de la faveur de leur maître, l'avoient choqué en diverses rencontres.

Pour les courtisans, comme François d'O & Manou son frere, Château-Vieux & plusieurs autres, comme ils savoient que notre Henri détestoit leurs vilaines débauches, & qu'il ne seroit pas si mauvais ménager que d'épuiser ses finances pour fournir à leur luxe, ils n'avoient pas beaucoup d'inclination pour lui, & néanmoins, faute de pouvoir trouver mieux, ils se vouloient déclarer en sa faveur, mais avec des conditions qui le tinsent en bride, & qui l'obligeassent en quelque façon à dépendre d'eux.

Pour cet effet, ils firent une assemblée de quelque noblesse chez d'O, homme voluptueux, prodigue, & par conséquent pas fort scrupuleux, mais qui pour lors faisoit le consciencieux, afin de se rendre nécessaire; & là, ils résolurent de ne le point reconnoître qu'il ne fût catholique. François d'O, accompagné de

1589.

Seigneurs  
dans l'armée  
& dans la  
cour mal in-  
tentionnés.

Assemblée  
de noblesse  
chez d'O,  
veut que le  
Roi se con-  
vertisse.

1589.  
D'O lui en  
porte la pa-  
role.

Il lui ré-  
pond adroite-  
ment & cou-  
rageusement,

Autre plus  
grande affem-  
blée de no-  
blesse se ré-  
fout de le re-  
connoître,  
pourvu qu'il  
se fasse ins-  
truire.

quelques gentilshommes, eut la hardiesse de porter au Roi la résolution de cette assemblée, & y ajouta un discours étudié, pour lui persuader de retourner à la religion catholique. Mais le Roi, qui s'étoit déjà remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement mêlée de douceur & de gravité, de vigueur & de retenue, qu'en les repoussant courageusement, sans les rabrouer, il leur témoigna qu'il desiroit bien les conserver; mais qu'après tout, il ne craignoit guère de les perdre.

Quelques heures après, la noblesse, ensuite de diverses petites assemblées, eut une grande chez François de Luxembourg, duc de Piney. Là, s'étant fait plusieurs propositions, les ducs de Montpensier & de Piney avoient adroitement ménagé les esprits, & ramené les opinions les plus fâcheuses à cette résolution: Que l'on reconnoîtroit Henri pour roi à ces conditions: 1°. pourvu qu'il se fît instruire dans six mois; car on présupposoit que l'instruction causeroit nécessairement la conversion; 2°. qu'il ne permît aucun exercice que de la religion catholique; 3°. qu'il ne donnât ni charge ni emploi aux huguenots; 4°. qu'il permît à l'assemblée de députer vers le Pape, pour lui faire entendre & agréer les causes qui obligeoient la noblesse de

demeurer au service d'un prince séparé de l'église romaine.

1589.

Le duc de Piney fit entendre cette résolution au Roi, qui les remercia de leur zele pour la conservation de l'état, & de l'affection qu'ils avoient pour sa personne, leur promit qu'il perdrait plutôt la vie que le souvenir des bons services qu'ils lui rendoient, & leur accorda facilement tous les points qu'ils demandoient, hormis le second; au lieu duquel il s'engagea de rétablir l'exercice de la religion catholique par toutes ses terres, & d'y remettre les ecclésiastiques dans la possession de leurs biens. Il fit dresser une déclaration de cela; & après que les seigneurs & gentilshommes de marque l'eurent signée, il l'envoya à cette partie du Parlement qui étoit séante à Tours, pour la vérifier.

Le duc de Piney porte cette résolution au Roi, qui l'agréa:

Et accorde une déclaration touchant l'exercice de la Religion Catholique par toutes ses terres.

Il y en eut plusieurs qui la signèrent à regret, & quelques-uns qui le refuserent absolument; entr'autres, le duc d'Epéron & Louis de l'Hôpital-Vitry. Ce dernier inquieté, se disoit-il, du scrupule de conscience, se jeta dans Paris, & se donna pour quelque tems à la Ligue; mais auparavant il abandonna le gouvernement de Dourdan, que le défunt Roi lui avoit donné. Telle étoit alors la maxime des vrais gens d'honneur, dans les guerres civiles, qu'en quittant un parti, quel qu'il

Plusieurs la signent à regret, & d'autres refusent, comme Vitry, qui se fait ligueur:

1589.

fût, ils quittoient aussi les places qu'ils en tenoient, & les remettoient à ceux qui les leur avoient confiées.

Et le duc  
d'Epertnon,  
qui se retire.

Le duc d'Epertnon protestant qu'il ne seroit jamais ni Espagnol, ni ligueur, mais que sa conscience ne lui permettoit pas de demeurer auprès du Roi, lui demanda congé de se retirer en son gouvernement. Le Roi, après avoir tenté en vain de le retenir, lui donna congé avec beaucoup de caresses & de louanges, mais étant fort fâché en son cœur de cet abandonnement, pour lequel il garda contre lui un ressentiment secret, tant qu'il vécut.

Le duc de  
Mayenne est  
bien empê-  
ché quel par-  
ti prendre.

Le duc de Mayenne n'étoit pas peu empêché dans Paris, sur la résolution qu'il devoit prendre. Il voyoit que tous les Parisiens, même ceux qui avoient tenu le parti du défunt Roi, avoient bien résolu de pourvoir à la sûreté de la religion; mais que tous vouloient un Roi, à la réserve de quelques-uns des Seize, qui s'imaginoient pouvoir faire une république, & mettre la France en cantons, comme sont les Suisses; mais ceux-là n'étoient pas assez forts, ni en nombre, ni en richesses, ni en capacité, pour conduire un tel dessein. Tellement que la plupart de ses amis lui conseilloient de prendre le titre de roi: toutefois, quand il voulut fonder le gué pour cela, il trouva

que cette proposition n'agréoit ni au peuple, ni même au roi d'Espagne, duquel il devoit tirer son principal appui & les moyens de sa subsistance.

1589.

Là-dessus, on lui donna deux autres conseils; l'un, de s'accommoder de bonne grace avec le nouveau Roi, qui sans doute, dans la conjoncture où étoient les choses, lui eût accordé des conditions très-avantageuses; l'autre, qu'il fit entendre par une déclaration aux catholiques de l'armée royale, que tous les ressentimens demeurant éteints par la mort de Henri III, il n'avoit plus d'intérêt que celui de la religion; que ce point étant d'obligation divine, & regardant tous les bons chrétiens, il les sommoit & conjuroit de se joindre avec lui pour exhorter le roi de Navarre de rentrer dans l'église; auquel cas ils promettoient de le reconnoître aussi-tôt pour roi; mais s'il refusoit de le faire, ils protestoient de substituer en sa place un autre prince du sang. Cet avis étoit le meilleur; aussi lui étoit-il proposé par Jeannin, président au Parlement de Bourgogne, l'une des plus sages & des plus fortes têtes qui fût dans son conseil, & qui agissoit dans les affaires, sans détours & sans ruses, mais avec un grand sens, & une singulière probité.

On lui donna deux conseils.

Le duc de Mayenne rejetta également

Il les rejette, & fait pro-

1589. tous ces deux avis, & en prit un troisiéme; savoir, de faire proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors détenu prisonnier par ordre de notre Henri, & de se réserver toujours la qualité de lieutenant général de la couronne. Il dressa ensuite plusieurs déclarations; l'une, qu'il envoya aux Parlemens; l'autre, aux provinces & à la noblesse, les invitant de faire un effort pour délivrer leur Roi & défendre la religion.

Le Roiten-  
te en vain de  
traiter avec  
ce duc.

Au même tems, le Roi le tentoit par diverses négociations, & le faisoit exhorter de rechercher plutôt son avancement dans son amitié, que dans les troubles & dans les miseres de la France. Mais à cela le duc répondoit qu'il avoit engagé sa foi à la cause publique, & prêté serment au roi Charles X, (c'est ainsi qu'on appelloit le vieux cardinal de Bourbon, car il se nommoit Charles) auquel, selon le sentiment de la Ligue, la couronne appartenoit, comme au plus proche parent du défunt. Et cependant il entretenoit des menées & des pratiques dans l'armée royale, où ses émissaires débauchoit de jour à autre plusieurs personnes, même de ceux que le Roi croyoit les plus assurés. Il y en avoit plusieurs d'assez généreux pour résister à l'argent; mais rien n'étoit à l'épreuve des intrigues des femmes de Paris, qui attiroient adroitement

les gentilshommes & les officiers dans la ville, & n'épargnoient rien pour les engager. 1589.

Comme le Roi eut reconnu qu'il en demeueroit à toute heure quelques-uns dans ces filets, & qu'il étoit à craindre que ceux qui en revenoient, enforcés par des maîtresses, n'en rapportassent quelques pernicious dessein; que d'ailleurs il fut que le duc de Nemours s'avançoit avec ses troupes pour joindre le duc de Mayenne; que le duc de Lorraine lui devoit aussi envoyer les siennes, & qu'il étoit à craindre que tous ensemble ne l'enveloppassent, & ne lui coupassent le chemin de la retraite, il trouva à propos de décamper de devant Paris.

Il leve le siège de devant Paris, & pourquoi?

Avant que de lever le piquet, il écrivit aux princes protestans, pour leur rendre compte de ce qu'il faisoit, & pour les assurer que rien n'étoit capable d'ébranler sa fermeté, ni de le séparer d'avec Christ. Il parloit encore selon sa pensée & sa conscience, n'ayant point d'envie de changer: ce que pourtant les ministres de sa religion ne croyoient pas, & le veilloient de si près sur ce sujet-là, qu'ils s'en rendoient importuns.

Ecrit aux princes protestans, pour se justifier.

Ce fut une peine indicible qu'il eut à souffrir trois ou quatre ans durant, que d'entendre d'un côté les exhortations de ces gens-là, & de l'autre, les remon-

Ses grandes peines, quatre ans durant à contenter les ca-

1589. trances très-instantes des catholiques ; car il falloit qu'il calmât les défiances des premiers, & qu'il entretint les seconds de continuelles espérances de se faire instruire. De combien d'adresse eut-il besoin ? de combien de patience ? avec quelle accortise & avec quelle prudence fallut-il manier tant d'esprits différens ?

Il eut besoin de grande prudence, d'adresse & d'éloquence.

Certes cela ne se pouvoit sans employer toutes les forces de son jugement & de son esprit. Ainsi il connut bien à quel point il est nécessaire à un prince d'avoir exercé de bonne heure son esprit, & de s'être instruit à parler, à négocier & à bien dire, pour pouvoir se servir de ses talens dans le besoin. Sans mentir, il eut bien pour lors à se louer de ceux qui ayant eu le soin de l'élever, l'avoient formé en sa jeunesse à manier les affaires, à traiter avec les hommes, & à gagner les affections de tout le monde.

Il conduisit le corps de Henri III à S. Cornille de Compiègne.

Les derniers devoirs qu'il desiroit rendre à son prédécesseur, lui servirent d'un honnête prétexte de lever le siège de devant Paris. Pour mettre son corps en un lieu où le ressentiment des serviteurs du duc de Guise ne lui pût faire outrage, il le conduisit à Compiègne, & le déposa en l'abbaye de S. Cornille, où il lui fit faire toutes les cérémonies funebres aussi honorablement que la confusion du tems le put permettre. N'y pouvant assister lui-

même, à cause de sa religion, il en commit le soin à Bellegarde & à Epernon. Ce dernier l'accompagna jusques-là, puis se retira à Angoumois.

1589.

Il y eut trois avis sur l'endroit où notre Henri se devoit retirer en levant le siège de Paris. Le premier, étoit de repasser la Loire, & d'abandonner à la Ligue les provinces de deçà, parce que difficilement il pouvoit les maintenir; le second, de remonter le long de la Marne, & de se saisir des ponts & des villes, pour y attendre un secours de Suisses protestans & d'Allemands qui lui devoit venir; & le troisiéme, de descendre en Normandie, pour s'assurer de quelques villes, dont les gouverneurs n'étoient point encore attachés à la Ligue, & pour y recueillir les deniers dans les recettes des tailles, & y joindre le secours d'Angleterre, que la reine Elizabeth lui avoit promis, & qui ne pouvoit pas beaucoup tarder.

Trois avis touchant le lieu où il se devoit retirer.

Ils'attacha au dernier de ces avis: ainsi la noblesse qui l'accompagnoit desirant s'aller rafraîchir chez elle pour quelque tems, il lui donna congé. Il envoya une partie de ses troupes en Picardie, sous la conduite du duc de Longueville; une autre en Champagne, sous celle du maréchal d'Aumont, & avec trois mille hommes de pied, François, deux régimens Suisses, & douze cens chevaux, qu'il

Il suit le dernier, qui étoit d'aller en Normandie.

1590.

1590.

retint seulement avec lui, il descendit en Normandie.

Le duc de Montpensier, qui en étoit gouverneur, le vint joindre avec deux cens gentilshommes & quinze cens fantassins. Rolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, homme de cœur & d'esprit, lui apporta les clefs de la place, ne demandant pour récompense que l'honneur de le servir. Emar de Chattes, commandeur de Malthe, en fit autant de la ville de Dieppe. Après quoi, le Roi approcha de Rouen, où il croyoit avoir quelque intelligence.

Rolet lui apporte les clefs du Pont de l'Arche, & Chattes, de Dieppe.

Il veut assiéger Rouen; mais le duc de Mayenne vient au secours, & le pousse à Dieppe, où il l'investit.

Cette entreprise le mit en un extrême danger; mais en revanche, elle lui donna une belle occasion d'acquérir de la gloire, en se retirant d'un si dangereux pas. Voici comment.

Le duc de Mayenne vient au secours de Rouen avec toutes ses forces, & passe la riviere à Vernon. Le Roi bien étonné, se retire à Dieppe, & mande au duc de Longueville & à d'Aumont de lui amener en diligence ce qu'ils avoient de troupes. Le duc cependant reprend toutes les petites places des environs de Dieppe, pour l'environner & l'investir là-dedans. En effet, il le serra de si près, que s'il ne se fût point amusé à contre-tems d'aller à Bins en Haynaut, conférer avec le duc de Parme, il eut dans ce désordre dissipé

la plus grande partie de sa petite armée. Il avoit déjà fait courir le bruit par toute la France, & écrit avec assurance à tous les princes étrangers, qu'il tenoit le roi de Navarre, il l'appelloit ainsi, acculé dans un petit coin, d'où il ne pouvoit sortir qu'en se rendant à lui, ou en sautant dans la mer. Le péril paroissoit si pressant, même à ses plus fideles serviteurs, que le Parlement, qui étoit à Tours, lui envoya exprès un maître des requêtes, lui proposer que le seul expédient qu'ils voyoient de sauver l'état, c'étoit de les associer lui & le cardinal de Bourbon son oncle, à la royauté, donnant à l'un la conduite des affaires, & à l'autre, celle des armes. Il y avoit aussi la plus grande partie des capitaines de son armée qui étoit d'avis que laissant ses troupes à terre, bien retranchées dans leurs postes, il s'embarquât au plutôt pour prendre la route d'Angleterre ou de la Rochelle, de peur que, s'il tarδοit davantage, il ne se trouvât investi par mer aussi bien que par terre. Or, sur la proposition du Parlement, il fit réponse qu'il avoit donné bon ordre que les intrigues du duc de Mayenne ne pussent délivrer le cardinal de Bourbon, comme on l'appréhendoit; & le maréchal de Biron parla si vertement à ceux qui lui conseilloyent de s'embarquer, qu'ils s'en désistèrent.

1590.

Le duc fait courir le bruit qu'il ne lui peut échapper.

Le Parlement de Tours lui conseilloye d'associer le cardinal de Bourbon à la royauté.

D'autres lui conseilloyent de se retirer en Angleterre.

Il se moque des uns & des autres.

1590.  
Le duc de  
Mayenne as-  
siége Dieppe.

Journée  
d'Arques.

Ce duc leve  
le siège, &  
se retire: va  
en Picardie,  
& pourquoi?

Ce qui l'em-  
pêcha de réus-  
sir dans son  
siége.

Il parut bientôt à l'épreuve que les forces de la Ligue, qui étoient trois fois plus grandes que les siennes, n'étoient pas redoutables à proportion de leur nombre, & que plus il y avoit de chefs, moins les efforts en étoient à craindre. Le Roi s'étoit logé au château d'Arques, qui est sur un coteau, pour fermer le passage de la vallée qui va à Dieppe. Le duc avoit formé le dessein de prendre ce port de mer. Par quatre ou cinq reprises, & à divers jours, il essaya d'attaquer le fauxbourg du Polet, & par quatre ou cinq fois il fut repoussé, le Roi y faisant toujours des merveilles, & s'exposant si fort, qu'une fois il pensa être surpris & enveloppé des ennemis. Enfin, le Duc, après avoir perdu là onze jours de tems & mille ou douze cens hommes, leva le siège, & se retira en Picardie.

On crut qu'il passa en cette province sur la crainte qu'il avoit que les Picards, gens sinceres & francs, mais fort simples, ne se laissassent surprendre aux artifices des agens d'Espagne, qui les vouloient engager à se jeter sous la protection du Roi leur maître.

On remarqua aussi que ce qui l'empêcha de réussir dans l'entreprise de Dieppe, & qui le tint deux ou trois jours sans y rien entreprendre à l'heure qu'il y faisoit bon, ce fut la jalousie & les piques d'en-

tre les chefs qui l'accompagnoient, particulièrement du marquis du Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, du duc de Nemours & du chevalier d'Aumale; car, comme ils croyoient la prise du Roi infaillible, ou du moins sa fuite assurée, & qu'ils dispofoient déjà du royaume, comme de leur conquête, ils se regardoient tous d'un œil de jalousie, & chacun d'eux formoit des desseins dans sa tête pour en avoir la meilleure part.

On remarqua encore que, dans un de ces combats de Dieppe, le duc de Mayenne ayant eu d'abord quelque avantage, eût remporté une entière victoire, s'il se fût avancé plus vite seulement d'un quart d'heure; mais comme il marchoit trop lentement, il laissa échapper l'occasion, que jamais depuis il ne rencontra. Ce qui fit dire au Roi, qui reconnut bien cette faute: *S'il n'y va pas d'une autre façon, je suis assuré de le battre toujours à la campagne.*

J'ai rapporté ces particularités, parce qu'elles font connoître le défaut de ce grand corps de la Ligue, & donnent sujet de rechercher les véritables causes qui empêcherent ses progrès, & la réduisirent au néant. J'en trouve trois principales.

La première, fut la défiance que le duc de Mayenne eut des Espagnols; car

1590.

Il ne sut pas se servir de son avantage.

Trois causes pour lesquelles ce grand corps de la Ligue ne réussit pas en ses desseins.

La défiance d'entre les Espagnols

1590.  
& le duc de  
Mayenne.

bien qu'il ne pût se passer d'eux, il ne laissoit pas de les regarder comme ses ennemis secrets; & eux ne l'assistoient pas pour l'amour de lui-même, mais dans le dessein de profiter du débris de la France. Ainsi, comme ils virent qu'il ne concouroit pas avec eux pour leurs fins, & qu'il pensoit à son avantage, sans faire le leur, ils ne lui donnoient que de foibles secours, en sorte qu'ils le laisserent déchoir si bas, qu'après ils ne purent le relever, quand ils le voulurent faire.

La jalousie  
d'entre les  
chefs de la  
Ligue.

La seconde, fut la jalousie d'entre les chefs, qui ne s'accorderent jamais entr'eux. Ils pensoient plus à se traverser & à se ruiner l'un l'autre, qu'à accabler leur ennemi commun, & s'embarassoient de telle sorte par leurs divisions & partialités, qu'ils manquoient toujours leurs plus grandes entreprises: là où, dans le parti du Roi, il n'y avoit qu'un seul chef, auquel tout se rapportoit, & par les ordres duquel tout se passoit.

La lenteur  
& paresse  
du duc de  
Mayenne.

La troisième, étoit la pesanteur du duc de Mayenne, qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ses flatteurs appelloient cela gravité. Ce défaut procédoit principalement de son naturel, & étoit augmenté, non-seulement par la masse de son corps, grand & gros à proportion, & qui par conséquent avoit be-

soin de beaucoup de nourriture & de beaucoup de sommeil, mais encore par la froideur & par l'engourdissement que lui avoit laissés dans l'habitude du corps une certaine maladie qu'il avoit contractée à Paris, peu de jours après la mort de Henri III, de laquelle, dit-on, il s'étoit voulu réjouir mal-à-propos.

1590.

Le roi Henri IV n'étoit pas de même ; car, quoiqu'il aimât assez la bonne chere & à se divertir avec ses familiers, lorsqu'il en avoit le loisir, néanmoins, tandis qu'il avoit des affaires ou de guerre ou d'autre nature, il n'étoit à table qu'un quart d'heure, & dormoit à peine deux ou trois heures de suite ; tellement que le pape Sixte V ayant été bien informé de sa façon de vivre, & de celle du duc de Mayenne, pronostiqua hardiment que le Béarnois, il l'appelloit ainsi, comme faisoient tous les ligueurs, ne pouvoit manquer d'avoir le dessus, puisqu'il n'étoit pas plus long-tems au lit, que le duc de Mayenne étoit à table, & qu'il usoit plus de bottes, que l'autre n'usoit de fouliers.

Grande activité & vigilance de Henri IV.

Les officiers & serviteurs se formant sur l'exemple des maîtres, ceux du Roi étoient prompts, alertes, vigilans, qui exécutoient ses ordres aussi-tôt qu'ils étoient sortis de sa bouche, qui prenoient garde à tout, & lui donnoient avis de

Les officiers & serviteurs ressembloient à leurs maîtres.

1590.

tout. Au contraire, ceux du duc étoient lents, nonchalans, paresseux, & qui, pour quelqu'occasion pressanté que ce fût, ne vouloient rien perdre de leurs aises & de leurs divertissemens. On raconte que son premier secrétaire laissa une fois un paquet d'importance quatre jours entiers sans l'ouvrir.

Il me semble que, pour l'intelligence de notre histoire, il étoit nécessaire de marquer ces circonstances, qui sont tout-à-fait essentielles & fort instructives.

Nous avons dit, sur la fin de la première Partie, qui étoient les principaux chefs de la Ligue : & comme ils tenoient presque toutes les meilleures villes & les plus riches provinces du royaume, ce ne seroit jamais fait de rapporter par le menu toutes les factions, les combats, les entreprises & les changemens qui se firent dans chaque province cinq ou six ans durant. Nous suivrons seulement le gros des affaires, & verrons comme la Providence divine, & la vertu incomparable de notre héros tirèrent la France du labyrinthe de ses miseres ; en sorte que l'état & la religion, qui se vouloient détruire par une guerre irréconciliable, furent sauvés miraculeusement l'un & l'autre, & refleurirent avec autant de bonheur & de gloire que jamais.

Quoique le duc de Mayenne se fût retiré

Cette Histoire ne suivra que le gros des affaires.

retiré de devant Dieppe, néanmoins les peuples étoient entièrement persuadés que le Roi ne lui pouvoit échapper, particulièrement les Parisiens, à qui la duchesse de Montpensier faisoit croire, par des couriers apostés qu'elle faisoit arriver de jour à autre, tantôt qu'il demandoit à se rendre, tantôt qu'il avoit été pris, & enfin qu'on l'amenoit à Paris, si bien qu'il y eut des dames qui louerent des fenêtrés à la rue Saint-Denis pour le voir passer.

Tandis qu'on les amusoit de ces faux bruits, ils furent bien étonnés d'apprendre qu'ayant reçu un renfort de quatre mille Anglois, il s'étoit mis en marche, & qu'il venoit droit à Paris, sachant que le duc de Mayenne s'en étoit allé en Picardie avec le duc de Nemours son frere utérin. Il y avoit quelques intelligences qui lui promettoient que, s'il pouvoit gagner les fauxbourgs, ils le feroient entrer dans la ville. Il attaqua donc ceux de S. Germain, S. Michel, S. Jacques, S. Marceau & S. Victor, & les emporta d'emblée; mais il ne put gagner le quartier de l'Université, comme il espéroit, parce qu'on n'amena pas son canon assez à tems. Sur les huit heures du matin, c'étoit le jour de la Toussaints, il entra au fauxbourg Saint-Jacques, où il reconnut que le peuple n'avoit nulle aversion

1590..

On faisoit croire aux Parisiens que le Roi étoit pris.

Ils sont bien étonnés d'apprendre qu'il vient à eux.

Il prend les fauxbourgs de Saint-Germain, &c.

1590.

Sa modération en certaines rencontres.

pour lui, car il ne le vit point effrayé, ni s'enfuyant éperdument, mais se tenant à ses fenêtres pour le regarder, & criant, *vive le Roi*. Aussi usa-t-il de son avantage avec une grande modération. Il défendit toutes sortes de violences & de pillages, & mit ordre que le service divin fût continué; de sorte que ses gens y assistèrent paisiblement avec les bourgeois, tandis que lui montant au clocher de Saint Germain, considéroit attentivement ce qui se faisoit dans la ville.

Les ducs de Nemours & de Mayenne y accourent.

Le Roi se retire à Montlhéry.

Le soir, le duc de Nemours étant accouru avec de la cavalerie, & le duc de Mayenne le lendemain avec son infanterie, le Roi délogea, & se retira à Montlhéry; mais auparavant, il mit son armée en bataille à la vue de Paris, & la tint quatre heures sur les armes, pour faire connoître aux Parisiens la foiblesse de leurs chefs.

Puis il prend Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon.

Après cela, Estampes, Vendôme, le Mans & Alençon, ne purent soutenir sa présence & ses armes, & se rendirent à lui. De la façon qu'il y alloit, & que se défendoient les chefs de la Ligue, il eût reconquis tout le royaume en moins de quinze mois, s'il n'eût point manqué d'argent. Ce seul défaut retardoit le cours

Le défaut d'argent arrêta ses progrès.

de ses prospérités. Les rançons qu'il imposoit aux villes réduites par force, les emprunts qu'il faisoit, & les deniers qu'il

pouvoit tirer des tailles, ne suffisoient pas à moitié pour entretenir ses troupes en corps d'armée; c'est pourquoi il fut contraint quatre ou cinq ans durant, de faire la guerre d'une façon extraordinaire.

Quand ses troupes avoient servi quelques mois, & consumé, outre leur paye, ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoyoit, tant pour se refaire, que pour préserver leurs pays des invasions de la Ligue. Semblablement, lorsque les gentilshommes volontaires avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de s'en retourner pour y ménager de quoi fournir à un autre voyage, les invitant, par son exemple, à retrancher la dépense superflue des habits & des équipages, & les traitant outre cela avec tant de civilité & d'accortise, qu'ils ne lui manquoient jamais dans les occasions pressantes, & revenoient le plutôt qu'ils pouvoient, le servant, s'il faut ainsi dire, par quartier.

Cependant il fondit tout d'un coup en Normandie, & la réduisit presque toute, ayant pris les villes de Dompfront, Falaise, Lisieux, Bayeux, Honfleur, cette dernière par un siège bien meurtrier. Puis, au retour delà, il prit encore Meulan sur la Seine, à sept lieues de Paris, & mit le siège devant Dreux.

1590.

De quelle façon il faisoit subsister ses troupes.

Il réduit presque toute la Normandie, & assiége Dreux.

1590.

Au bruit de ses conquêtes, le duc de Mayenne fut obligé, pour sa réputation, de sortir de Paris, d'assembler ses troupes, & de recevoir, contre son inclination, quinze cens lanciers & cinq cens carabins du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Ces troupes étoient commandées par le comte d'Egmont.

Le duc de Mayenne marche pour secourir Dreux.

Après que ce duc eut repris quelques petites places, qui incommodoient Paris & les environs, il passa la Seine sur les ponts de Mantes, pour aller secourir Dreux, s'imaginant qu'il le pouvoit faire sans rien hasarder. De fait, au bruit de sa marche, le Roi leva le siège, mais ce fut à dessein de le combattre, & se vint, pour cet effet, loger à Nonancourt, sur le passage de la riviere d'Eure.

Le Roi vient au-devant, pour le combattre.

Deux raisons l'y obligent.

Deux choses principalement le firent résoudre à donner bataille; l'une, que manquant d'argent, il ne pouvoit pas tenir plus long-tems ses troupes en corps d'armée; & que, s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement tout le revenu de cette province, qui seule lui valoit plus que toutes les autres qu'il tenoit; l'autre, qu'il voyoit une gaieté extraordinaire dans tous ses gens de guerre, qui ne faisoient que sauter de joie, quand on leur disoit qu'ils alloient trouver l'ennemi, & montroient à leurs visages & à leur contenance, qu'un

jour de combat étoit un jour de fête pour eux.

---



---

 1590.

Le duc de Mayenne n'étoit nullement d'avis d'exposer sa fortune & son honneur, au hafard d'une journée, quand il confidéroit la valeur des troupes du Roi, au prix des siennes; la grande expérience & l'incomparable vertu de ce prince, & avec cela son heureuse fortune, qui avoit pris un entier ascendant sur la sienne; de sorte qu'il ne croyoit plus la pouvoir vaincre, qu'en l'évitant. Mais les reproches des Parisiens, les instances du légat que le Pape avoit envoyé pour appuyer les intérêts de la Ligue, la cabale espagnole, qui, de quelque côté que la chance tournât, se promettoit de grands avantages de cette bataille; & la honte enfin d'avoir perdu plus de quarante places en six mois, fans se mettre en devoir d'en secourir aucune, l'amenerent comme par force au secours de Dreux. Et quand il fut si proche, le faux avis qu'il eut que le Roi se retiroit vers la ville de Verneuil au Perche, & les bravades du comte d'Egmont, qui se vantoit d'être capable lui seul avec ses troupes, de défaire l'armée du Roi, l'engagerent à passer la riviere d'Eure, sur le pont d'Yvri, en grande diligence.

Quelles causes engage-  
rent le duc de  
Mayenne à la  
bataille.

A dire le vrai, le Roi & lui furent également surpris; le Roi, d'apprendre

1590.

Bataille  
d'Yvri, le 14  
mars.

qu'il avoit passé si-tôt; le duc, de voir que le Roi, qu'il croyoit avoir pris la route de Verneuil, s'en venoit droit à lui. Mais, quand ils eussent voulu, ils ne s'en pouvoient plus dédire; il falloit en venir aux mains. Ce qui arriva le 14 mars, auprès du bourg d'Yvri.

On voit bien au long dans les Histoires la description du champ de bataille, l'ordonnance des deux armées, les charges que firent les escadrons & les bataillons de part & d'autre, & les fautes des chefs de la Ligue. Ainsi nous n'en dirons que ce qui touche la personne de notre prince.

Merveilleu-  
se intelligen-  
ce de Henri  
IV.

On y admira sa rare intelligence, son merveilleux génie & son activité infatigable dans le métier de la guerre; on y admira comme il fut donner les ordres sans s'embarrasser, & avec aussi peu de confusion que s'il eût été dans son cabinet: comme il fut parfaitement ranger ses troupes, & comme ayant reconnu le dessein des ennemis, il changea toute l'ordonnance de son armée en un quart d'heure; comme dans le combat, il étoit par-tout, remarquoit toutes choses, & y donnoit ordre, de même que, s'il eût cent yeux & autant de bras, le bruit, l'embarras, la poussière & la fumée, lui augmentant le jugement & la connoissance, plutôt que le troubler.

Les armées étant en présence, prêtes à donner, il leva les yeux au ciel; & joignant les mains, appella Dieu à témoin de son intention, & invoqua son assistance, le priant de vouloir réduire les rebelles à reconnoître celui que l'ordre de la succession leur avoit donné pour légitime souverain. *Mais, seigneur, disoit-il, s'il t'a plu en disposer autrement, ou que tu voies que je dusse être du nombre de ces rois que tu donnes en ta colere, ôtes-moi la vie avec la couronne, agréé que je sois aujourd'hui la victime de tes saintes volontés; fais que ma mort délivre la France des calamités de la guerre, & que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle.*

Aussi-tôt il se fit donner son habillement de tête, sur la pointe duquel il y avoit un panache de trois plumes blanches; & l'ayant pris, avant que de baisser la visière, il dit à son escadron: *Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre: je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie; si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussitôt au ralliement, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là haut à main droite, (c'étoient trois poiriers;) & si vous perdez vos enseignes, cornettes & guidons, ne perdez*

1590.  
 Ses prieres  
 à Dieu.

Son exhortation à ses gens.

1590.

*point de vue mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur & de la victoire.*

La bataille  
gagnée par le  
Roi.

La décision de la journée ayant été assez long-tems incertaine, lui fut enfin favorable. La principale gloire lui en étoit dûe, d'autant qu'il donna impétueusement dans ce formidable gros du comte d'Egmont, & que s'étant mêlé dans cette forêt de lances, l'épée à la main, il les rendit inutiles, & les contraignit d'en venir à de courtes armes, à quoi les siens avoient beaucoup d'avantage, parce que les François sont plus agiles & plus adroits que les Flamands. Tellement qu'en moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa & le mit en déroute; ce qui causa le gain entier de la bataille.

Grande  
perte des li-  
gueurs.

De seize mille hommes qu'avoit le duc, à peine s'en sauva-t-il quatre mille. Il demeura plus de mille chevaux sur la place, avec le comte d'Egmont, quatre cens prisonniers de marque & toute l'infanterie; car les Lansquenets furent tous taillés en pièces. On lui prit tout son bagage, canon, enseignes & cornettes; savoir, vingt cornettes de cavalerie, la cornette blanche du duc, la colonelle de ses Reîtres, le grand étendart du comte d'Egmont, & soixante enseignes de gens de pied.

Le duc de Mayenne s'y porta aussi

vaillamment qu'il le devoit, & tâcha plusieurs fois à faire quelque ralliement; mais enfin, de peur d'être enveloppé, il se retira vers le pont d'Yvri; & l'ayant passé, le fit rompre, pour arrêter ceux qui le poursuivoient, & se sauva à Mantes, delà à Saint-Denis, puis à Paris. Une partie des fuyards prit ce chemin avec lui, & l'autre prit celui de la plaine, & gagna la ville de Chartres.

Le Roi s'étant mêlé durant la déroute dans un escadron de Wallons, courut si grand risque de sa personne, que son armée le crut mort durant quelque tems. Sur quoi le maréchal de Biron, accoutumé à parler librement, & qui n'avoit point combattu, mais s'étoit tenu à quartier avec un gros de réserve, pour empêcher le ralliement des ennemis, ne put s'empêcher de lui dire: *Ah! Sire, cela n'est pas juste; vous avez fait aujourd'hui ce que Biron devoit faire, & il a fait ce que devoit faire le Roi.*

Cette remontrance fut approuvée de tous ceux qui l'entendirent, & les principaux chefs prirent la liberté de supplier le Roi de ne plus exposer ainsi sa personne, & de considérer que Dieu ne l'avoit pas destiné pour être carabin, mais pour être roi de France; que tous les bras de ses sujets devoient combattre pour lui, mais qu'ils demeureroient tous per-

1590.

Le duc de Mayenne se sauve à Mantes, & delà à Paris.

Le Roi expose trop sa personne, & Biron le lui remontre librement.

1590.

Sa clémence  
& sa générosité  
après la  
victoire.

clus, s'ils avoient perdu la tête qui les faisoit mouvoir.

Par-dessus tous les chefs, il emporta le prix de la vaillance; mais outre cela, sa clémence, sa générosité & sa courtoisie ajoutèrent un merveilleux éclat à ses belles actions; & la manière dont il usa de la victoire, fut une preuve certaine qu'il la tenoit de sa conduite, plutôt que de la fortune.

Il aima mieux recevoir les bataillons Suisses à composition, que de les tailler en pièces, comme il le pouvoit; il leur rendit leurs enseignes, & les fit reconduire dans leur pays par des commissaires. Par-là, il gagna l'affection des cinq petits cantons catholiques.

Il n'eut rien plus à cœur que de faire connoître à ses sujets qu'il desiroit épargner leur sang, & qu'ils avoient affaire à un roi clément & miséricordieux, non pas à un cruel & impitoyable ennemi. Il fit crier dans la déroute: *Sauvez les François, & main-basse sur l'étranger.* Il prit à merci tous ceux qui demandoient quartier, & en arracha tant qu'il pût des mains des soldats acharnés à la tuerie. Il traita les prisonniers, particulièrement les gentilshommes, non-seulement avec humanité, mais encore avec courtoisie; & il combla d'honneurs, de louanges & de remerciemens toute la noblesse qui avoit

Sa reconnoissance & sa justice.

combattu pour lui, partageant avec eux la gloire de la journée, & leur donnant des caresses pour arrhes des récompenses qu'ils devoient espérer de lui, lorsqu'il en auroit le pouvoir.

1590.

Je ne puis oublier une action qu'il fit de merveilleuse bonté, & qui fut aussi de grande efficace pour lui concilier les cœurs des officiers & des gentilshommes. Le colonel Tische, ou Théodoric de Schomberg, commandant quelques compagnies de Reistres, avoit été forcé, la veille de la bataille, par les crieries de ces mercenaires, de lui demander les montres qui lui étoient dues, & de lui représenter qu'à moins de cela, ils ne vouloient point combattre. Les Suisses, & les Allemands de ce tems-là, en usoient ainsi; l'histoire nous en fournit cent exemples. Le Roi tout en colere d'une telle demande, lui répondit: *Comment, colonel Tische, est-ce le fait d'un homme d'honneur de demander de l'argent, quand il faut prendre les ordres pour combattre?* Le colonel se retira tout confus, sans rien repartir. Le lendemain, comme le Roi eut arrangé ses troupes, il se souvint qu'il l'avoit maltraité, & sur cela poussé d'un remords, qui ne peut tomber que dans une ame généreuse, il alla le trouver, & lui dit: *Colonel, nous voici dans l'occasion; il se peut faire que*

Belle action  
qu'il fit.

1590.

*j'y demeurerai ; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous : je déclare donc que je vous reconnois pour homme de bien, & incapable de faire une lâcheté.*

Cela dit, il l'embrassa cordialement, & alors le colonel ayant de tendresse la larme à l'œil, lui répondit : *Ah ! Sire, me rendant l'honneur que vous m'aviez ôté, vous m'ôtez la vie ; car j'en serois indigne, si je ne la mettois aujourd'hui pour votre service. Si j'en avois mille, je les voudrois toutes répandre à vos pieds.* De fait, il fut tué en cette occasion, comme plusieurs autres braves gentilshommes.

Autre belle  
action.

Je rapporterai encore une autre fort belle action, qui fait voir admirablement comme ce Prince n'épargnoit ni les civilités, ni les caresses envers les gentilshommes qui le servoient bien. Le soir, comme il soupoit au château de Rôny, ayant été averti que le maréchal d'Aumont venoit lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, il se leva pour aller au-devant de lui ; & l'ayant étroitement embrassé, il le convia à souper, & le fit asseoir à sa table, avec ces paroles obligeantes, *Qu'il étoit bien raisonnable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses noces.*

Qu'est-ce  
qui empêcha

La terreur fut si grande dans Paris, après la perte de cette bataille, que si le

Roi y fût allé tout droit, on ne fait point de doute qu'il n'y eût été reçu sans beaucoup de difficulté. Quelques uns disoient que c'étoit le maréchal de Biron qui l'en détournoit, pour ce qu'il craignoit qu'après cela, n'ayant plus tant de besoin de lui, il ne le considérât moins. D'autres pensoient que c'étoient ses ministres & capitaines huguenots qui l'en dissuadoient, parce qu'ils avoient peur qu'il ne s'accommodât avec les Parisiens pour la religion, & ainsi ils lui conseilloient d'avoir plutôt cette grande ville par famine: ce que le marquis d'O, pour lors sur-intendant, appuyoit aussi fortement, afin que le Roi la prenant par ce moyen, pût la traiter comme une ville de conquête, en tirer de grands trésors, & supprimer les rentes de l'hôtel-de-ville, faisant banqueroute aux bourgeois de toutes les dettes du Roi, qui étoient fort grandes.

La veuve de Montpensier, l'un des principaux organes de la Ligue, qui avoit accoutumé d'amuser le peuple de Paris de fausses nouvelles, ne put plâtrer le mal de la perte de cette bataille, qu'en disant que véritablement le duc l'avoit perdue, mais que le Béarnois étoit mort. Le bourgeois le crut cinq ou six jours durant; & ce fut assez pour retenir sa première frayeur, & pour avoir le tems

1590.

le Roi d'aller droit à Paris,

Conseil diabolique.

La veuve de Montpensier amuse le peuple.

de donner les ordres cependant , & d'envoyer ramasser du secours de tous côtés.

1590.

Le Roi part de Mantes , prend quelques villes , & vient bloquer Paris. Après la bataille , le Roi ayant séjourné quelques jours à Mantes , à cause des grandes pluies , se remit aux champs , prit Lagni , Provins , Montereau & Melun , sans se laisser plus amuser aux propositions de treve que Villeroi lui faisoit. Puis , après avoir , en passant , tenté , avec peu de succès la ville de Sens , que de Harlay Chanvallon défendit fort vaillamment , il vint bloquer Paris , & prit tous les postes & châteaux des environs , où il logea des garnisons de cavalerie pour battre la campagne.

Le duc de Mayenne étoit allé trouver le duc de Parme , & avoit laissé le duc de Nemours à Paris. Le duc de Mayenne n'étoit pas dedans , il y avoit laissé le duc de Nemours pour gouverneur , avec quelques huit mille hommes de garnison , & étoit allé trouver le duc de Parme à Condé sur l'Escaut , pour lui demander quelque assistance en son besoin. Il se trouvoit dans un extrême embarras , & dans une juste crainte de perdre Paris , soit qu'il le pût secourir , soit qu'il le laissât prendre ; d'autant qu'il voyoit bien que , s'il introduisoit le secours Espagnol , les Seize se serviroient de cet avantage pour se relever , & peut-être pour engager Paris , par dépit de lui , sous le joug des Espagnols : car ces Seize ne l'aimoient point du tout , parce

qu'il avoit cassé leur conseil de Quarante, qui bridoit son autorité ; & que , pour s'éloigner tout-à-fait du gouvernement républicain, qu'ils vouloient introduire, il avoit créé un autre conseil, un garde des sceaux, & quatre secrétaires d'état, avec lesquels il gouvernoit les affaires sans les y appeller, sinon quand il vouloit avoir de l'argent.

Outre cet embarras, il lui survint un autre sujet d'inquiétude. Ce fut le trépas du vieux cardinal de Bourbon, qui mourut à Fontenay en Poitou, où il étoit gardé par le seigneur de la Boulaye. Il avoit à craindre que cette mort ne donnât ouverture aux Espagnols & aux Seize de demander la création d'un roi, & qu'ils ne le pressassent si fort, que dans le besoin qu'il avoit d'eux, il fût contraint de le souffrir. En effet, ce fut la première condition que les agents d'Espagne mirent dans le traité qu'ils firent avec lui pour lui donner secours ; & lui, de peur de leur déplaire, témoigna qu'il souhaitoit ardemment la convocation des états pour élire un roi, & transféra le lieu de l'assemblée de la ville de Melun, où il l'avoit assigné, dans celle de Paris ; c'est-à-dire, d'une ville qu'il avoit perdue dans une qui étoit assiégée. Cependant il employa ses amis auprès du Parlement & à l'hôtel-de-ville, pour se con-

1590.

La mort du cardinal de Bourbon le trouble.

Les Espagnols & les Seize le pressant de faire un roi, il assigne les états à Paris.

1590.

Il se fait  
conserver le  
titre de lieu-  
tenant gé-  
néral.

server la qualité de lieutenant général ; laquelle lui ayant été continuée, il montra qu'il ne craignoit rien tant que les états, & travailla de tout son pouvoit à les empêcher. Ce qui, pour dire vrai, acheva la ruine de son parti.

Paris étant bloqué, le légat, c'étoit le cardinal Caëtan, & les Seize n'oublierent rien pour encourager les peuples. Ils consulterent leur faculté de théologie, & en obtinrent telles résolutions qu'ils voulurent contre celui qu'ils nommoient le Béarnois ; ils firent faire plusieurs processions générales & particulieres ; & les officiers prêterent de nouveau serment de fidélité à la sainte Union ; c'est ainsi qu'ils appelloient la Ligue.

Nemours  
apporte un  
grand ordre  
à défendre  
Paris.

Au même-tems, le duc de Nemours apportoit un grand ordre pour mettre cette ville en défense ; & les bourgeois étant persuadés, pour la plupart, que si le Roi la prenoit, il y établiroit le prêche, & aboliroit la messe, s'y portoit avec une ardeur extrême, & contribuoient tout ce qu'on vouloit de leur bourse, & même de leur travail aux fortifications.

C'est une belle chose dans les histoires de ce tems-là, que la relation de ce blocus, les ordres que Nemours donna dans la ville, les garnisons qu'il y établit en divers quartiers, les forties qui se firent

durant le premier mois, les inventions dont on se servoit à animer le peuple, les efforts & les diverses pratiques des serviteurs du Roi pour l'introduire dans la ville, les négociations qui se firent de part & d'autre pour essayer de traiter un accommodement; comme les vivres diminuant, on chercha les moyens de les faire durer; comme, nonobstant toute l'économie qu'on y apporta, la disette fut extrême; & comme enfin cette grande ville étant à trois ou quatre jours près de périr entièrement par la famine, fut délivrée par le duc de Parme.

1590.

J'en marquerai seulement quelques particularités fort mémorables. Il se trouva dans Paris, quand il fut bloqué, deux cens trente mille personnes seulement, dont il y en avoit bien près de trente mille des payfans d'alentour, qui s'y étoient réfugiés; & il s'en étoit retiré près de cent mille naturels habitans; si bien qu'en ce tems-là, il n'y avoit que trois cens mille ames à Paris, & aujourd'hui on croit qu'il y en a plus de deux fois autant.

Nombre des habitans de Paris.

On avoit fait espérer au Roi que, lorsque les Parisiens auroient vu sept ou huit jours durant, la halle & les marchés dégarnis de pain, les boucheries sans viande, les ports sans bled, sans vin & sans les autres commodités dont la riviere a de coutume d'être couverte, ils iroient

Il n'est pas si aisé de le prendre par famine.

1590.

prendre leurs chefs à la gorge, & les contraindroient de traiter avec lui; ou que, si une humeur séditionneuse ne les portoit pas à cela si promptement, la famine y forceroit dans quinze jours; en effet, il n'y avoit que pour cinq semaines de vivres: mais on les ménagea fort; & ceux qui lui disoient cela, ne connoissoient pas bien le peuple de Paris. Car il est merveilleusement patient, & il n'y a point d'extrémité qu'il ne soit capable de souffrir, pourvu qu'on le sache conduire, principalement lorsqu'il s'agit de la religion. On ne sauroit lire sans étonnement quelle fut l'aveugle obéissance & la constante union de cette fiere & indocile populace pendant quatre mois entiers de pertes & de miseres horribles. La famine fut si grande, que le peuple mangea jusqu'aux herbes qui croissoient dans les fossés, jusqu'aux chiens, aux chats & aux cuirs; quelques-uns même disent que les Lansquenets mangeoient les enfans qu'ils pouvoient attraper.

Les huguenots vouloient fort qu'on le prit de force. Le Roi ne le vouloit pas.

Les huguenots ravis d'aïse de tenir une ville bloquée, qui leur avoit tant fait de maux, insistoient fortement dans le conseil du Roi, & crioient même tout haut, & le faisoient crier par des soldats, qu'il la falloit attaquer de vive force, & que dans six heures ce seroit une affaire vuïdée. Mais le bon & sage Roi n'avoit

garde de suivre ces conseils passionnés : il connoissoit bien qu'ils vouloient prendre Paris de force pour y égorger tout, en revanche des massacres de la S. Barthélemi. D'ailleurs, il considéroit qu'il désoleroit une ville, dont la ruine, comme une blessure faite au cœur, seroit peut-être mortelle à toute la France ; qu'il dissiperoit en un jour le plus riche & presque l'unique trésor de son état, & que personne n'en profiteroit que la simple soldatesque, qui devenant insolente d'un si riche butin, se fondroit dans les délices, ou l'abandonneroit aussi-tôt.

Ceux qui au-dedans avoient pris le soin de la police, avoient fait une grande faute de n'avoir pas mis dehors la pauvre populace & les bouches inutiles. La disette s'augmentant, ils cherchèrent trop tard les moyens d'y remédier ; & n'en ayant pu trouver aucun, ils députèrent vers le Roi pour lui demander permission d'en laisser sortir certain nombre, qui espérant cette grace, s'étoient déjà rassemblés près la porte Saint-Victor, & avoient pris congé de leurs amis & de leurs voisins, avec des regrets qui fendoient les cœurs les plus insensibles.

Le Roi clément & débonnaire se laissoit aisément fléchir à leur accorder cette faveur ; mais ceux de son conseil s'y opposèrent si hautement, que de crainte de

1590.

Bouches  
inutiles affa-  
ment Paris.

1590.

Grande clémence du Roi qui laisse sortir les misérables affaîlés.

les fâcher, il fut contraint de renvoyer ces misérables. Sa clémence néanmoins ne put pas souffrir qu'on lui fît longtemps cette violence. Comme il eut appris de plusieurs, qui, craignant moins la mort que la famine, fautoient par-dessus les murailles, l'état pitoyable de la ville, & qu'ils lui eurent représenté au vrai ce qu'ils avoient vu de l'horrible nécessité & de l'incroyable obstination des ligueurs, son cœur fut tellement ferré de douleur, que les larmes lui en vinrent aux yeux; & s'étant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jeta un grand soupir, avec ces paroles : *O Seigneur ! tu fais qui en est la cause ; mais donne-moi le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opiniâtre si fort à faire périr.*

Ses généreuses paroles.

En vain les plus durs de son conseil, & spécialement les huguenots, lui représentèrent que ces rebelles ne méritoient point de grace, il se résolut d'ouvrir le passage aux innocens. *Je ne m'étonne pas, dit-il, si les chefs de la Ligue, & si les Espagnols ont si peu de compassion de ces pauvres gens-là, ils n'en sont que les tyrans ; mais pour moi, qui suis leur père & leur roi, je ne puis pas entendre le récit de ces calamités sans en être touché jusqu'au fond de l'ame, & sans desirer ardemment d'y apporter remède. Je ne puis pas empêcher que ceux que la fureur de la ligue*

*possède ne périssent avec elle; mais quant à ceux qui implorent ma clémence, que peuvent ils mais du crime des autres? je leur veux tendre les bras.* Cela dit, il commanda qu'on laissât sortir ces misérables. Il y en eut plusieurs qui s'y traînerent, quelques-uns s'y firent porter. Il en sortit cette fois-là plus de quatre mille, qui se mirent à crier de toute leur force, *vive le Roi.*

1590.

Depuis ce jour-là, comme l'on fut qu'il ne s'en offensoit pas, les capitaines, quand ils étoient en garde, en laissoient toujours échapper quelques bandes, & même prenoient la hardiesse d'envoyer des vivres & des rafraichissemens à leurs amis, à leurs anciens hôtes, & particulièrement aux dames. Car Paris étant la commune patrie des François, il y a peu de gens qui ne l'aiment & qui n'y ayent quelque gage d'amitié, qui leur défend d'en procurer la perte à toute outrance.

Ceux même de l'armée du Roi envoyoyent des vivres dans Paris.

A l'exemple des chefs, les soldats se licencioient à leur passer de la viande, des pains & des barils de vin par-dessus les murailles, & recevant en échange quelques bonnes hardes à vil prix, ils se faisoient braves aux dépens des marchands. Ce qu'on étoit en quelque façon contraint de tolérer, pour ce qu'il n'y avoit point d'argent de quoi les payer. Cela fit subsister Paris près d'un mois

Ce qui le fait subsister.

1590.

plus qu'il n'eût fait ; mais il est presque impossible que cela n'arrive toujours en pareilles occasions, comme on l'a vu il n'y a pas encore long-tems : Dieu veuille pour jamais préserver la France d'un si grand mal !

Après tout, le Roi savoit bien certainement que cette grande ville ne pouvoit pas longuement subsister, & il desiroit en gagner entièrement le cœur, afin d'y fapper les fondemens de la Ligue. C'est pourquoi il combattit leur opiniâtreté avec un excès d'indulgence. Il donna des passe-ports aux écoliers, ne pouvant pas refuser cela à leurs parens, qui étoient avec lui, puis aux dames & aux ecclésiastiques, & à la fin même à ceux qui s'étoient montrés ses plus cruels ennemis.

Le Roi en prend tous les faux-bourgs en une nuit.

Cependant, pour hâter un peu les chefs de la Ligue de venir à capitulation, il fut arrêté en son conseil qu'il se rendroit maître des fauxbourgs. Le soir du 27 juillet, il les fit tous attaquer à la fois ; ils furent forcés en moins d'une heure, & toutes les portes bloquées, ses gens ayant fait des logemens devant, & terrassé les maisons les plus proches du fossé.

Par ce dernier effort, il prenoit les Parisiens à la gorge, & les pressoit de telle sorte, qu'à peine pouvoient-ils respirer. C'est pourquoi leurs chefs appréhendant que les défenses, les exhorta-

tions & la crainte des supplices ne fussent plus capables de les retenir, conclurent, après dix ou douze délibérations, d'entrer en conférence avec le Roi, non pas en intention de traiter avec lui, mais seulement de traîner la chose en longueur, afin de donner loisir au duc de Mayenne de faire une tentative pour les seconder.

Ce duc leur donnoit de ses nouvelles deux fois la semaine; & à chaque fois, leur promettoit qu'il seroit à eux avec une puissante armée, dans cinq ou six jours. Les ayant traînés par ces espérances près de six semaines, il s'avança enfin jusqu'à Meaux, dont Vitry étoit gouverneur, & delà il leur monroit quelque espérance de secours; toutefois il étoit trop foible pour le hasarder.

Le duc de Parme, qui avoit ordre d'Espagne de l'aller joindre & de ne rien épargner pour secourir Paris, y apportoit grande répugnance. Il appréhendoit que, pendant son absence, le cabinet ne lui donnât un successeur dans son gouvernement, & qu'il ne perdît plus aux Pays-Bas, qu'il ne gagneroit en France: néanmoins il reçut enfin des commandemens si exprès, qu'il fut contraint d'obéir. Il partit donc de Valenciennes le 6 août, & arriva à Meaux le 22. Il n'avoit que douze mille hommes de pied, & trois

1590.

Le duc de Mayenne s'avance à Meaux, mais il n'ose secourir Paris.

Le duc de Parme l'y vient joindre avec une armée des Pays-Bas.

1590.

mille chevaux, mais de l'artillerie & des munitions, pour une armée trois fois plus grande; & quinze cens charriots de vivres pour rafraichir Paris.

Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il se tenoit assuré de faire lever le siège de Paris.

Comme c'étoit sans doute le plus grand capitaine entre les étrangers de ce siècle-là, pour tous les exploits qui dépendent du profond raisonnement & de la judicieuse conduite, il avoit de telle sorte fait le plan de son dessein dans sa tête, si bien pris toutes ses mesures sur les cartes bien exactes du pays, & si bien médité tout ce qui lui pouvoit arriver, & tout ce qu'il pourroit faire, qu'il se tenoit tout-à-fait assuré du succès.

Le Roi n'avoit point cru qu'il dût quitter les Pays-Bas.

Ceux qui étoient auprès du Roi, lui avoient toujours fait croire que ce duc ne sortiroit point des Pays-Bas, & disoient, s'il en sortoit, qu'il ne pourroit faire qu'un si foible armement, qu'il n'oseroit s'engager au cœur de la France, ou que, s'il le faisoit grand, il ne seroit jamais assez à tems pour délivrer Paris. Le Roi s'étoit un peu trop endormi sur ce faux raisonnement. Quand il fut qu'il marchoit tout de bon, il commença alors de craindre ce qui lui arriva, & le péril lui parut d'autant plus grand, qu'il l'avoit moins prévu. Dans cette appréhension, il fut bien aisé de renouer la négociation avec le duc de Mayenne, qui, de son côté, seignit de desirer l'accommodement

Il renoue la négociation avec le duc de Mayenne, qui seint d'y

ment plus que jamais , afin de l'amuser , de peur qu'il n'attaquât Paris de vive force , & d'entretenir les Parisiens de l'espérance prochaine de leur délivrance ; car la famine les désespéroit si fort , qu'il n'étoit plus en son pouvoir de les retenir avec toutes ses inventions , que cinq ou six jours tout au plus.

Quand le duc de Parme fut à deux journées de Meaux , il fit savoir au Roi que le duc de Mayenne ne pouvoit plus traiter que conjointement avec lui. Alors le conseil du Roi demeura fort étonné , & dans une grande irrésolution de savoir ce qu'il falloit faire. Il y avoit sans doute de la honte pour le Roi , & un notable déchet à la réputation de ses armes , de lever un siège qui avoit duré quatre mois ; & c'étoit un très-sensible déplaisir à ce Prince , qui étoit brave & glorieux , de le lever à la veille de la prise de cette grande ville , dont la réduction eût été le coup mortel de la Ligue.

Il n'y avoit donc qu'un parti à prendre , mais qui sans doute étoit hasardeux ; néanmoins le Roi le vouloit. C'étoit de laisser une partie des troupes dans les faubourgs , & de choisir une place de bataille , où le reste de l'armée pût tenir tête au duc de Parme , sans lever le siège. Pour cet effet , le Roi , appuyé de l'avis de la Noue , Guitry & le Plessis-Mornay ,

1590.  
entendre  
pour l'amour  
ser.

Le conseil  
du Roi fort  
empêché.

Le Roi vouloit prendre  
une place de  
bataille , &  
ne point lever  
le siège.

1590. 

---

laissa seulement trois mille hommes devant Paris, du côté de l'Université, & mit le reste de son armée en bataille dans la plaine de Bondy, qui étoit entre Paris & le duc de Parme.

Biron fut d'avis de lever le siège, & l'emporta.

Mais le maréchal de Biron improuvant tout-à-fait ce conseil, fit tant que l'on résolut de s'avancer jusqu'à Chelles, en intention de donner bataille. On ne fait pas s'il se porta à cela ou par jalousie de ce qu'il n'avoit pas donné le premier conseil, ou parce qu'il lui sembloit dangereux de demeurer si près de Paris, d'où il pouvoit sortir quinze ou seize mille hommes un jour de combat, pour les charger par derriere. Quoi que c'en soit, son autorité étoit si grande parmi les gens de guerre, & il étoit si dangereux, dans la conjoncture d'alors, de contredire cet esprit chaud, qu'il l'en fallut croire, & lever entièrement le siège, pour s'aller poster à Chelles.

Le duc de Parme voyant cela, & ne jugeant pas à propos de combattre, se retrancha promptement dans un marais, & si bien qu'il ne craignoit point d'y être forcé. Il se vanta même que le Roi ne sauroit le contraindre, dans ce poste-là, de tirer seulement un coup de pistolet; & qu'avec cela, il prendroit une ville à sa vue, & déboucheroit un passage sur les rivieres, pour faire entrer des vivres

dans Paris. De fait, il exécuta ponctuellement ce qu'il avoit dit : il ne fut point au pouvoir du Roi de l'obliger à la bataille, & il prit Lagny-sur-Marne, sans qu'il le pût secourir. Ainsi Paris fut entièrement délivré, recevant dès le lendemain une très-grande quantité de bateaux chargés de toutes sortes de provisions. Sans que toutefois sa joie fût pareille à son soulagement, d'autant que la trop longue misère avoit tellement desséché les corps & abattu les courages, qu'ils n'étoient plus capables d'aucun sentiment de réjouissance.

Les troupes du duc de Nemours ayant repris cœur par ce rafraîchissement, fortoient tous les jours avec les plus courageux de la bourgeoisie, & retranchoient les vivres au camp du Roi ; de sorte qu'en peu de tems la cherté commença de s'y mettre, les maladies s'y multiplierent, & l'impatience prit tellement les gentils-hommes qui y étoient accourus sur l'espérance d'une bataille, que le Roi voyant cela, assembla son conseil pour chercher quelque remède à ces inconvéniens. Il trouva que les dispositions étoient si mauvaises dans toute son armée, qu'il valoit mieux faire retraite, que de s'exposer à un plus grand affront. Mais comme il avoit regret de quitter l'entreprise de Paris, il tenta en passant de l'emporter par esca-

1590.

Le duc de Parme prend Lagny à la vue du Roi, & secourt Paris.

Abondance de vivres amenés à Paris.

1590.

L'armée du  
Roi est con-  
trainte de se  
retirer.

lade, du côté de l'Université, entre la porte Saint-Jacques & celle de Saint-Marceau: ce qu'ayant fait inutilement, il se retira à Senlis, & delà à Creil. Ensuite, ne pouvant mieux faire, il prit Clermont en Beauvoisis, qui incommodoit Senlis & Compiègne; puis il mit une partie de ses troupes dans les villes d'alentour de Paris, en envoya une autre dans les provinces, pour les rassurer dans l'obéissance, & ne retint auprès de lui qu'un camp volant.

Le duc de  
Parme assiège  
Corbeil, & le  
prend.

Il s'en re-  
tourne en  
Flandre,

Lorsqu'il fut retiré, les duc de Parme & de Mayenne s'élargirent dans la Brie. Parme, sollicité instamment par les ligueux, assiégea Corbeil. Il le pensoit prendre en quatre ou cinq jours, & il y mit un mois tout entier, faute que le duc de Mayenne, par nonchalance ou par jalousie, ne lui fournissoit des munitions que peu à peu. De sorte que voyant son armée se diminuer de beaucoup, & d'ailleurs se licencier à toutes sortes de désordres, à l'exemple des soldats François, il s'en retourna en Flandre, fort mal content de la conduite de la nation Françoisse, qu'il avoit trouvée, disoit-il, inconstante & volage, pleine de jalousies & de divisions, insatiable & peu reconnoissante. Son chagrin le faisoit parler ainsi.

Avant que de partir, il eut le déplaisir d'apprendre la perte de Corbeil, qui lui

avoit tant coûté. Givry, gouverneur de Brie pour le Roi, le reprit en une nuit par escalade. Et la Ligue, quelques instances qu'elle en fit, ne fut jamais obliger le duc de Parme à demeurer en France jusqu'à tant qu'elle l'eût repris. Il lui laissa seulement huit mille hommes de ses troupes, promettant de revenir au printemps avec une plus grande armée, & lui conseillant cependant d'amuser le Roi par des traités de paix, jusqu'à la prochaine campagne; conseil que le duc de Mayenne ne manqua pas de suivre; & par ce moyen, retint encore en son parti plusieurs villes qui étoient prêtes de l'abandonner.

L'expédition du duc de Parme, en France, retarda beaucoup les affaires du Roi: mais elle n'avança point celles du duc de Mayenne; au contraire, elle les embrouilla, & y mit des dispositions qui à la fin les ruinerent. Car le duc de Parme ayant connu les défauts du duc de Mayenne, fit connoître au conseil d'Espagne qu'il étoit peu propre pour l'avancement de leurs intérêts, étant trop foible & trop peu autorisé pour tenir en liaison un si grand parti; trop jaloux, trop lent & trop paresseux pour donner ordre à tout; qu'ainsi il falloit que le roi d'Espagne prît lui-même le soin de la ligue, & s'en rendît absolument le ma-

1598.

Corbeil est  
repris par es-  
calade.

Le duc de  
Parme con-  
seille au roi  
d'Espagne de

1590.  
se rendre chef  
& maître de  
la Ligue.

tre. Que pour cet effet, il gagnât les ecclésiastiques & les peuples des grandes villes, qui ayant beaucoup de disposition à voir changer l'état du gouvernement, parce que, sous les regnes derniers, il avoit été fort rude aux peuples, se porteroient facilement ou à joindre les villes ensemble, en forme de cantons, ou à faire un roi dont la puissance fût si limitée, qu'il ne pût désormais les accabler d'impôts ou de gens de guerre, comme avoient fait les deux derniers rois.

Le roi d'Espagne ne considère plus tant le duc de Mayenne, & pense à se rendre maître des grandes villes par des factions.

En effet, le roi d'Espagne trouvant cette voie la plus commode pour ses desseins, & pensant par-là changer la France en république, ou y faire un roi qui ne subsistât que par lui, ne considéra plus tant le duc de Mayenne comme il avoit fait, & ne l'assista que foiblement, mais se mit à entretenir les factions dans les grandes villes, & particulièrement celle des Seize à Paris, n'y épargnant point l'argent. On croit qu'il en dépensa de si grandes sommes à cela, que, s'il en eût mis autant à entretenir des armées, il eût conquis une bonne partie de ce royaume.

Le Roi tâche de regagner ce duc.

Or, notre Henri s'étant aperçu de ses desseins, travailla de son côté à les rompre. Et premièrement, quant au duc de Mayenne, il l'amadouoit par caresses & par plusieurs bons traitemens; ce qu'il faisoit à deux fins, l'une pour essayer de

le gagner, & l'autre pour le rendre plus suspect aux Espagnols. Pour le même effet, il tâchoit de lui augmenter le dégoût qu'il avoit déjà de cette nation, & avec cela lui promettoit de grands avantages, s'il vouloit s'accommoder avec lui. Par ces moyens, il le retint toujours un peu, rallentit son ardeur, & l'empêcha de porter les choses à l'extrémité. Et quant aux peuples, comme il favoit que c'étoit le mauvais gouvernement de son prédécesseur qui en avoit altéré les affections, & qui avoit fourni de prétexte & d'occasion à la Ligue de causer leurs emportemens, il n'omettoit aucun soin ni aucune bonté pour les ramener doucement à leur devoir.

Ce bon & sage Roi considéroit que, pour guérir un mal, il faut en ôter les causes, & qu'ainsi il n'avoit qu'à corriger & adoucir les mauvaises humeurs qui avoient mis l'état à l'extrémité. Il connoissoit assez, pour l'avoir vu, que trois choses principalement avoient rendu son prédécesseur odieux & contemptible.

La première, étoit sa mollesse & sa fainéantise; qui faisoient qu'au lieu d'employer les beaux talens que Dieu lui avoit donnés, à régir son état, & à faire les fonctions de roi, il négligeoit de s'y appliquer, & ne prenoit point assez à cœur la conduite de ses affaires,

1590.

Il tâche aussi de regagner les peuples.

Trois moyens par lesquels Henri III avoit perdu l'affection de ses sujets.

Sa négligence & inapplication.

1590.

mais s'adonnoit presque tout à ses plaisirs; comme si la royauté, qui est la plus grande & la plus éminente des choses d'ici-bas, n'étoit qu'un vain divertissement, & que Dieu eût fait les rois seulement pour l'amour d'eux-mêmes, & non pas pour sa gloire & pour le bien commun des hommes.

La dissipation de ses finances.

La seconde, étoit son mauvais ménage & la dissipation de ses finances, qui l'avoient obligé de chercher des moyens extraordinaires & fâcheux d'exiger de l'argent. Or, il n'avoit pas dissipé ses finances seulement par ces profusions extrêmes, & par les dons immenses qu'il faisoit à ses favoris, ce qui désespéroit les peuples; mais plus encore par sa négligence, pour ce qu'il ne se donnoit pas la peine d'en prendre connoissance, & de veiller sur ceux à qui il confioit l'administration; lesquels oubliant qu'ils n'en étoient que les dispensateurs, les prodiguoient en mille folles dépenses, & les distribuoiént à leurs créatures, comme si c'eût été leur propre bien.

Ses manières d'agir trop fines.

La troisième, étoit le peu de créance qu'on avoit en sa foi, & ses manières d'agir avec ses sujets, trop subtiles, trop fines, trop couvertes; en sorte qu'il avoit ce malheur, qu'on étoit toujours en perpétuelle défiance avec lui,

que toutes ses paroles & ses démarches sembloient être des pièges, & qu'on pensoit faire prudemment de croire tout le contraire de ce qu'il vouloit qu'on crût.

1590.

Or, le Roi ayant reconnu que ces mauvaises voies avoient conduit son prédécesseur au précipice, se résolut, tant par l'inclination qu'il avoit au bien, que par bonne politique, d'en suivre de toutes contraires..

Premièrement, il voulut montrer à la Ligue, qui lui disputoit le sceptre, qu'il étoit digne de le porter. Et pour cela, il agissoit continuellement, non pas seulement à la campagne & dans les choses de la guerre, mais dans le cabinet, pour les délibérations des affaires importantes, pour les négociations, pour l'ordre & la distribution de ses finances, & pour la dispensation des charges & des emplois, pour les connoissances des principales loix, de l'ordre & de la police de son royaume; enfin, pour toutes les occupations que doit avoir celui qui ne se contente pas d'être roi de nom, mais qui le veut être en effet. Il vouloit bien avoir de fideles ministres, mais il n'avoit point de compagnons; il leur commettoit le soin des affaires, de telle sorte qu'il demeuroit toujours le maître absolu, & eux les serviteurs. Il les ai-

Autres  
moyens tous  
contraires,  
par lesquels  
Henri IV ga-  
gna l'estime  
& l'affection  
de ses sujets.

Son activité  
& grandeur  
d'ame.

1590.

moit tendrement , comme il est juste , & uſoit d'une grande familiarité avec eux ; mais il n'eût pas ſouffert qu'ils euſſent manqué de ſoumiſſion & de reſpect. S'il prenoit leur conſeil , c'étoit par forme d'avis , non pas d'inſtructions néceſſaires , & il les obligeoit bien plus ſouvent par raiſon à ſuivre le ſien , qu'il ne ſuivoit le leur. Il les honoroit de ſes graces & de ſes bienfaits , mais avec proportion & meſure : il ne donnoit pas tout à un ſeul , ou bien à deux ou trois ; mais comme pere commun , il distribuoit les récompensés à tous ceux qu'il en jugeoit dignes ; & il vouloit qu'ils les reçoſſent de ſes mains , non point de celles d'autrui , d'autant qu'il ſavoit que donner & faire du bien eſt le plus glorieux attribut de la ſouveraineté , qui ne ſe doit communiquer à perſonne.

Le ſoin de  
ſes finances.

En ſecond lieu , il prit un ſoin très-particulier de bien faire adminiſtrer ſes finances , à quoi quatre motifs l'obligeoient. Le premier , qu'il étoit d'un naturel , non pas avare , mais ménager , & qui haïſſoit les profuſions. Le ſecond , qu'il aimoit ſes peuples , & qu'il les épargnoit le plus qu'il lui étoit poſſible ; car il faiſoit conſcience de tirer l'argent de leurs bourſes pour d'autres choſes que pour des uſages très-néceſſaires. Auſſi n'a-t-il jamais eu auprès de lui de

ces sangsues de cour, qui tirent tout à eux, & qui ne se foucient pas d'où il vienne, pourvu qu'ils en aient. Le troisième, que le besoin où il avoit toujours été, lui avoit fait connoître la valeur & la nécessité de l'argent, & qu'il étoit bon de le bien ménager, parce qu'il étoit difficile d'en recouvrer. Le quatrième, que n'ayant pas été élevé dans l'ignorance des affaires, comme trop souvent on y élève les princes, il étoit bien informé que la plupart des maux qui avoient affligé la France, procédoient de la mauvaise administration des deniers publics.

Entre tous les soins donc qu'il prit de bien gouverner son état, il n'en eut point de plus grand ni de plus continuel que celui de régler ses finances, & d'éclaircir cette matiere. Les surintendans l'avoient embrouillée & embarrassée de cent mille nœuds, afin qu'on ne pût jamais la développer & la démêler, & ils avoient fait en sorte que ce maniemment, comme disoit un financier de ce tems-là, étoit une magie noire, où l'on ne pouvoit voir goutte, & qu'ainsi le bien du Prince & le sang du pauvre peuple demeuroient toujours à leur discrétion.

Il y avoit pour lors dans les finances un gentilhomme Normand nommé François d'O, qui étoit surintendant dès le regne de Henri III. Cet homme, à dire

François  
d'O, surin-  
tendant des  
finances,  
grand dissipa-  
teur,

1590.

Le Roi est  
contraint de  
le souffrir en  
cette charge,  
mais il lui  
rogne les on-  
gles.

vrai, étoit horriblement prodigue en toutes sortes de dépenses. Ses profusions le rendoient plus ingénieux & plus subtil à trouver de nouvelles inventions pour arracher la substance des peuples jusques dans les moëllles, & pour troubler de plus en plus l'ordre des finances, afin qu'on ne connût point la déprédation qu'il en faisoit. Or, quoique le Roi le connût bien pour tel qu'il étoit, néanmoins, parce qu'il avoit une forte cabale avec les mignons & serviteurs de défunt Henri III, qui faisoient les zélés catholiques, il fut contraint de le souffrir dans cette charge, en attendant que ses affaires fussent en meilleur état. Cependant, pour réprimer sa convoitise insatiable, il prit lui-même peu-à-peu la connoissance du maniement de ses deniers, & y apporta tout doucement les ordres, tantôt par un moyen, puis par un autre; de sorte qu'il fut avec le tems le brider & le réduire en telle façon, qu'il ne pouvoit plus prendre que peu de chose en comparaison de ce qu'il prenoit auparavant.

Il seroit superflu de dire avec quelle netteté & avec quelle franchise ce bon Roi agissoit avec tout le monde. Aussi voyons-nous dans tout le cours de sa vie que ses propres ennemis avoient plus de confiance en sa parole seule, qu'ils n'en

avoient aux écrits de tous les autres. Il uſoit bien de prudence dans ſa conduite, mais il n'uſa jamais ni de fourbe, ni de fineſſe, ni d'artifice. Le prudent ne marche jamais que par des voies droites & vertueuſes; l'artificieux au contraire, par des voies obliques & mauvaiſes: le prudent ne peut être que généreux & bon; au lieu que l'artificieux ne peut être que lâche, trompeur & méchant. Or, il eſt certain que toute la vie de ce grand Roi n'a été que généroſité, bonté, douceur & clémence, ayant une inclination merveilleuſe à obliger toutes ſortes de perſonnes, au moins de careſſes, de bon accueil & de douces paroles, quand il n'en avoit pas d'autres moyens. Il reconnoiſſoit les moindres ſervices, quand il pouvoit: il ſe monroit facile & affable à tout le monde; familier aux gens de guerre, pitoyable envers les peuples de la campagne, juſqu'à ſ'excuser envers eux, quand l'occaſion ſ'en préſentoit, des maux qu'ils ſouffroient, & proteſter qu'il n'en étoit point la cauſe, qu'il deſiroit ardemment la paix que Jeſus-Chriſt a tant recommandée aux chrétiens, & que c'étoient ſes ennemis qui le forçoient de faire la guerre, laquelle il déteſtoit comme la ſource de tous crimes & de toutes miſeres. Il paroifſoit dans ſon viſage une certaine gaieté, dans ſon diſcours une

1590.

Sa bonne  
foi & franchiſe.

Sa bonté.

1590.

vivacité & une grace d'esprit particuliere; dans toutes ses actions, une résolution & une promptitude qui contentoient les plus difficiles, & animoient les plus froids. Bien qu'il fût encore huguenot, il parloit avec respect du Pape & des ecclésiastiques; il traitoit les grands & les gentilshommes comme ses compagnons; & n'ayant pas assez de quoi leur donner, il les flattoit de la gloire d'être le bras droit de l'état, & de lui soutenir la couronne sur la tête. Il ne savoit ce que c'étoit que de vengeance, son grand cœur étoit sans aucun fiel; il pardonnoit les injures, & même les oublioit facilement, pourvu qu'il reconnût que l'on s'en repentoit, & qu'on avoit disposition à bien faire, ou du moins à ne plus faire de mal. C'est avec ces armes, plutôt qu'avec l'épée, qu'il vainquit ses plus cruels ennemis, qu'il força les cœurs les plus durs & les plus envenimés à l'aimer, & que des ligueux les plus passionnés, il fit ses plus fideles serviteurs, estimant que c'étoit un procédé convenable à la grandeur & à la bonté d'un souverain, de ne pas perdre ceux qu'on pouvoit acquérir, & de les retirer de la faute plutôt que de les abîmer. Voilà donc comme il suivoit des routes toutes contraires à celles que son prédécesseur avoit tenues.

Depuis le départ du duc de Parme,

Il oubloit les injures, & n'avoit point de vengeance.

Cela lui reconquit son royaume plutôt que son épée.

Ies deux partis , celui du Roi & celui de la Ligue , demurerent quelque tems dans une assez grande foiblesse , & tous deux furent également tourmentés par le mal des divisions & des jaloufies ; avec cette différence néanmoins , que celles du parti du Roi furent éteintes par sa bonne conduite , & que celles de la Ligue allerent toujours en croiffant.

Il y avoit une furieuse jaloufie entre le duc de Nemours & le duc de Mayenne, freres utérins. Elle n'étoit pas moindre entre le duc de Mayenne & le duc de Lorraine , & plus grande de beaucoup entre le même & les Espagnols, qui lui fuscitoient mille traverses, par le moyen des Seize. Car, comme il ne pouvoit les souffrir pour compagnons, ils ne pouvoient le souffrir pour maître, & desiroient sur toutes choses que la Ligue eût un autre chef que lui.

Dans le parti du Roi semblablement, il y avoit trois ou quatre factions. La premiere, celle des huguenots rigides & opiniâtres, qui ne vouloient point que le Roi parlât de se faire instruire, menaçoient de l'abandonner, s'il y songeoit ; & pour cet effet, l'observoient sans cesse, & trouvoient à dire à toutes ses démarches. La seconde, celle des catholiques, qui étoient zélés, ou qui feignoient de l'être ; ceux-là tâchoient de l'éloigner

1591.

Divisions & jaloufies dans le parti de la Ligue & dans celui du Roi,

Dans le parti du Roi, trois factions, des huguenots, des catholiques & des serviteurs de Henri III.

1591.

des huguenots, & murmuroient lorsqu'il leur vouloit donner des charges, ou des emplois, ou qu'il les entretenoit en particulier. La troisiéme, celle des serviteurs & courtisans de Henri III, à qui l'humeur de notre Henri déplaisoit, parce qu'il ne leur donnoit pas tout ce qu'ils vouloient, & qu'il ne se laissoit point mener à leur fantaisie. Ceux-là étoient la plupart athées & libertins, & néanmoins communiquoient avec les catholiques, & causoient beaucoup d'inquiétudes au Roi.

Des deux  
dernieres, se  
forma les  
tiers-parti.

De ces deux dernieres factions jointes ensemble, il s'en forma une qu'on nomma le tiers-parti. Charles, cardinal de Bourbon, qu'on avoit appellé le cardinal de Vendôme, tandis que le vieux cardinal de Bourbon vivoit, en étoit le chef. Ce prince vain & ambitieux, s'imaginant que la couronne lui seroit déferée, si Henri IV, son cousin, en étoit exclus, suscita les catholiques de presser sa conversion, dans la croyance qu'il avoit que la conscience de ce Roi & ses affaires n'y étant pas disposées, il n'y pourroit pas entendre, & que par conséquent il le feroit, par ces sourdes menées, passer pour un hérétique opiniâtre, & obligeroit les catholiques à l'abandonner, puis à se tourner de son côté. Cette faction fut la plus dangereuse affaire que notre Henri eût jamais à démêler, quoiqu'il fit semblant

de la mépriser, & qu'il nommât ceux qui en étoient, les *Tiercelets*. Elle n'éclata point à masque levé, & ne se sépara point ouvertement de lui; mais pour cela même, elle en étoit plus à craindre. Elle produisit enfin ce bien, qu'il fut contraint de se faire instruire tout de bon, & de se convertir.

Quant aux huguenots, comme ils virent qu'il prêtoit l'oreille aux docteurs catholiques, ils s'aviserent, afin de l'envelopper de telle sorte qu'il ne leur pût échapper, qu'il falloit solliciter puissamment la reine Elisabeth & les princes protestans d'Allemagne, de lui envoyer de grandes forces, par le moyen desquelles ils croyoient le faire venir à bout de la Ligue, après quoi il n'auroit plus besoin de se convertir, & que cependant ils le tiendroient toujours obsédé par ces troupes étrangères. En effet, Elisabeth, qui avoit une extrême ardeur pour sa religion protestante, s'intéressa fort dans la cause de ce Roi, l'assista toujours généreusement, & sollicita avec chaleur les princes d'Allemagne d'y concourir avec elle.

Au même-tems les huguenots pressoient à toute force qu'on leur donnât un édit pour l'exercice libre de leur religion. Ils le poursuivirent si fortement, qu'il fallut le leur accorder, & on l'envoya au Parlement séant à Tours; mais

1591.

Les huguenots sollicitent les protestans d'envoyer de puissans secours à Henri IV, afin de l'empêcher de se faire catholique.

Edit accordé aux huguenots.

1591.

on ne put jamais obtenir qu'il le vérifiât qu'avec ces mots, *par provision seulement*, se montrant aussi ennemi de cette fausse religion, qu'il l'étoit des factions de la Ligue.

Mort du  
pape Sixte V.

Durant ce tems, le pape Sixte V mourut, laissant dans le trésor de l'église cinq millions d'or, qu'il avoit amassés. Il étoit fort dégoûté de la Ligue, & tendoit les bras tant qu'il pouvoit à notre Henri pour le rappeler dans l'église, au lieu que la Ligue s'efforçoit de lui en fermer les portes, afin de l'exclure de la royauté. A Sixte succéda Urbain VII, qui ne tint le siège que treize jours. Et à cet Urbain, Grégoire XIV, lequel étant véhément, & Espagnol d'inclination, embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, comme nous le verrons.

Election  
de Grégoire  
XIV.

Je passe sous silence les diverses entreprises qui se faisoient de part & d'autre. Les Parisiens en manquerent une sur Saint-Denis. Le chevalier d'Aumale, l'un de leurs chefs, qu'on appelloit le lion rampant de la Ligue, y fut tué au milieu de la ville, comme il s'en étoit presque rendu le maître. Le Roi de son côté tenta une autre sur Paris. On la nomma la journée des farines, parce qu'il devoit surprendre la ville, sous prétexte d'un convoi de farines qu'on y amenoit; mais elle fut découverte, & obligea le duc de

Entreprise  
des ligueurs  
sur S. Denis,  
où le cheva-  
lier d'Auma-  
le fut tué.

Entreprise  
du Roi sur  
Paris, qu'on  
appella la  
journée des  
farines.

Mayenne, sur les véhémentes crieries que firent les Seize, de recevoir quatre mille hommes de garnison Espagnole; ce qui retarda de plus d'un an la réduction de Paris.

1591.

Il est bon de savoir que l'un & l'autre parti n'ayant pas de fonds, ne pouvoient pas tenir continuellement leurs troupes sur pied, & ne faisoient, pour ainsi dire, la guerre que par intervalle. Quand elles avoient été trois mois ensemble, elles se retiroient, puis se rassembloient à quelques tems delà; & selon qu'elles étoient les plus fortes ou les plus foibles, elles faisoient des entreprises.

Le Roi ayant ramassé les siennes, assiégea la ville de Chartres, où la Bourdaifiere commandoit. Il y avoit peu de gens de guerre dedans; le siège néanmoins fut long, difficile & meurtrier. Sa longueur donna sujet au tiers-parti de remuer quantité d'intrigues fort dangereuses, mais la prise de cette place les réprima pour quelque tems. Il en rendit le gouvernement à Chiverni, chancelier de France, qui l'avoit eu avant que la Ligue s'en fût faisie.

Chartres assiégé & pris par le Roi.

Après cela, le duc de Mayenne, qui ne se voyoit pas en trop bon état, suivant le conseil du duc de Parme, renoua une conférence pour la paix, qui s'étant séparée sans rien faire, les princes Lor-

1591.

Le président  
Janin va en  
Espagne de la  
part de la Li-  
gue.

L'Espagnol  
a pour but de  
profiter du  
débris de la  
France.

rains & les principaux chefs de la Ligue tinrent une assemblée générale à Reims. Il y fut résolu qu'étant tous ensemble trop foibles pour résister au Roi, & ayant manque d'argent, il falloit nécessairement nouer avec l'Espagne plus fort qu'on n'avoit pas fait; & pour cela, ils dépêcherent le président Janin vers Philippe II. Ce président étoit homme de forte cervelle & bon François, qui travailloit pour la Ligue & pour le duc de Mayenne, mais qui vouloit sauver l'état en sauvant la religion; tellement qu'il tâchoit bien de se servir des Espagnols, mais il ne vouloit point les servir, ni procurer leur avancement. Il ne faut pourtant pas douter que, comme il avoit ses fins, ils n'eussent aussi les leurs, & qu'ils ne pensassent à se dédommager des frais qu'ils faisoient pour la Ligue, sur le royaume de France.

L'Espagnol avoit pour aide & second dans son dessein, le nouveau pape Grégoire XIV, qui alloit encore plus vite & avec plus de chaleur que lui. Car, sans avoir égard ni aux lettres que M. de Luxembourg, depuis duc de Piney, lui écrivoit de la part des princes & seigneurs catholiques qui étoient dans le parti du Roi, ni aux soumissions & très-humbles remontrances que lui faisoit le marquis de Pisany, qui étoit à Rome député de

leur part, il embrassa fortement les intérêts de la Ligue; il entretint correspondance avec les *Seize*, recevant des lettres d'eux, & leur en écrivant; & qui plus est, il déploya prodigalement le trésor que Sixte V avoit amassé, pour lever une armée de douze mille hommes, qu'il envoya au secours de la Ligue, & dont il donna le commandement au comte Hercules Sfondrate son neveu, qu'il fit exprès duc de Montemarçian, pour l'autoriser davantage par ce nouveau titre. Il accompagna cette armée d'un monitoire ou bulle d'excommunication contre les prélats qui suivoient le Roi, & l'envoya par Marcellin Landriane son nonce, avec quantité d'argent, pour distribuer aux *Seize* de Paris & aux chefs des cabales dans les grandes villes.

1591.

Grégoire  
XIV envoie  
une armée à  
la Ligue.

Et une bulle  
d'excommu-  
nication con-  
tre les prélats  
qui suivoient  
le Roi, & de  
l'argent aux  
*Seize*.

Le Parlement de Tours ayant eu avis de ce monitoire, le fit lacérer par la main du bourreau, & décerna prise de corps contre le nonce. Celui de Paris au contraire cassa cet arrêt, comme étant donné, disoit-il, par gens sans pouvoir, & ordonna qu'on obéît au Saint Pere & à son nonce.

Après tout, ces bulles ne produisirent pas grand effet d'abord, & le cardinal de Bourbon se tourmenta en vain pour faire soulever l'assemblée du clergé qui se tenoit à Chartres, contre l'arrêt de Tours.

Tout cela ne  
fit pas grand  
mal.

1591.

Il n'en alla pas de même du côté de notre Henri. Il fut utilement servi par le vicomte de Turenne;

L'armée du Pape ne fit pas aussi de grands exploits, & se dissipa presque toute avant que d'avoir rendu aucun service.

Il n'en arriva pas de même des troupes que le Roi avoit fait lever en Allemagne par le vicomte de Turenne. Elles servirent beaucoup aux affaires du Roi, & lui donnerent de notables avantages. En récompense, il honora ce seigneur du bâton de maréchal de France, pour le rendre plus capable d'épouser Charlotte de la Mark, duchesse de Bouillon & dame souveraine de Sedan, laquelle, quoique huguenote, avoit été puissamment recherchée d'amitié & de force par le duc de Lorraine, qui desiroit la marier à son fils aîné le marquis du Pont. Le Roi fit ce mariage pour mettre un homme en tête au duc de Lorraine, qui aidoit à soutenir la Ligue. De quoi le nouveau maréchal s'acquitta fort bien, ayant entr'autres beaux exploits surpris Stenay la nuit précédente de ses noces.

Et par le duc de Lesdiguières.

Le Roi avoit un autre grand capitaine en Dauphiné; c'étoit Lesdiguières, qui contenoit cepays-là, ayant réduit la ville de Grenoble, & qui lui sauva la Provence, dont le duc de Savoye pensoit s'emparer, & démembler cette pièce de la couronne. Ce duc étant gendre de Philippe II, roi d'Espagne, la puissance de son beau-pere élevoit son ambition &

son courage, & lui faisoit oublier l'affection & l'attachement que ses prédécesseurs avoient presque toujours eu pour la France, jusqu'à se tenir fort honorés d'être pensionnaires de nos rois. Mais la conduite & la vaillance de Lesdiguières firent échouer tous ces hauts desseins, spécialement par les batailles d'Esparon-de-Palieres & de Pontcharra, où ce duc reçut autant de perte que de confusion.

Vers ce tems-là, notre Henri conçut de la passion pour Gabrielle d'Estrées, qui étoit parfaitement belle & d'une très-noble maison; & cette passion alla si fort en augmentant, que tandis qu'elle vécut, elle tint la principale place dans son cœur, jusques-là qu'en ayant eu trois ou quatre enfans, il avoit quasi résolu de l'épouser, quoiqu'il ne l'eût su faire qu'avec de grands embarras & des difficultés fort dangereuses. Ayant pris la ville de Noyon, il en donna le gouvernement au comte d'Estrées, pere de cette belle, & peu après encore la charge de grand-maître de l'artillerie, qui avoit déjà été tenue par Jean d'Estrées l'an 1550.

Comme il se reposoit un peu après le siège de Noyon, il apprit l'évasion du duc de Guise, qui, après plusieurs autres tentatives, s'étoit sauvé en plein midi du château de Tours, où il étoit en prison depuis la mort de son pere. La nouvelle

1591.

Il conçoit de la passion pour la belle Gabrielle.

Le duc de Guise se sauve de la prison.

1591.

d'abord n'en toucha pas moins le Roi, qu'elle le surprit. Il redoutoit ce grand nom de Guise, qui lui avoit tant fait de peine. Il avoit peur que ce jeune prince ne recueillît l'amour des peuples, que son pere avoit possédé à un si haut point; & il regrettoit d'avoir perdu un gage qui lui pouvoit servir à beaucoup de choses.

Raisonnement bien judicieux de Henri IV sur l'évasion du duc de Guise.

Toutefois, après qu'il y eut un peu rêvé, il diminua ses appréhensions, & dit à ceux qui étoient autour de lui, qu'il avoit plus de sujet de s'en réjouir, que de s'en mettre en peine, parce qu'il arriveroit ou que le duc de Guise se rangeroit auprès de lui, auquel cas il le traiteroit comme son parent, ou qu'il se jetteroit dans la Ligue, & qu'alors il seroit impossible que le duc de Mayenne & lui pussent demeurer long-tems ensemble sans se brouiller, & devenir ennemis.

Ce pronostic fut très-véritable. Le duc de Mayenne ayant vu les réjouissances que toute la Ligue témoignoit de cette nouvelle, les feux de joie qu'en firent les grandes villes, les actions de graces que le Pape en avoit rendues à Dieu publiquement, & les espérances que les Seize concevoient de voir ressusciter en ce prince la protection & les qualités de son pere, dont ils avoient été idolâtres; le duc de Mayenne, dis-je, voyant tout cela, fut frappé d'une forte jalousie; & quoiqu'il

Le duc de Mayenne devient jaloux de son neveu,

quoiqu'il lui envoyât de l'argent, avec prieres qu'ils pussent s'entrevoir, néanmoins il ne le comptoit pas comme un nouveau renfort, mais comme un nouveau sujet d'inquiétude & de fâcherie pour lui.

1591.

En effet, ce jeune prince noua aussitôt une grande liaison avec les Seize, & leur promit de prendre leur protection. Par ce moyen-là, & par l'appui des Espagnols, ils s'enhardirent de telle sorte, qu'ils résolurent de perdre le duc de Mayenne, ne cessant de décrier sa conduite parmi les peuples. On assure qu'il y en eut quelques-uns d'entr'eux qui écrivirent une lettre au roi d'Espagne, par laquelle ils se jettoient entre ses bras, & le supplioient, s'il ne vouloit regner sur eux, de leur donner un roi de sa race, ou de choisir un gendre pour sa fille, qu'ils recevroient avec toute obéissance & fidélité. Ils s'aviserent outre cela de dresser un nouveau formulaire de serment pour la Ligue, qui excluait les princes du sang, afin d'obliger tous les suspects, qui ne voudroient pas jurer une chose si contraire à leur sentiment, de sortir hors de la ville, & de leur abandonner leurs biens. Par cet artifice, ils chassèrent plusieurs personnes, entr'autres le cardinal de Gondy, évêque de Paris, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quel-

Les Seize s'appuyent du duc de Guise, & veulent perdre le duc de Mayenne.

Ils écrivent au roi d'Espagne.

Ils chassent le cardinal de Gondy & plusieurs autres de Paris.

1591.

ques curés de la ville, il travailloit adroitement à disposer les peuples en faveur du Roi.

Il ne leur restoit qu'à se défaire du Parlement, qui les veilloit jour & nuit, & qui arrêtoit leurs entreprises. Ils avoient poursuivi la condamnation d'un nommé Brigard, parce qu'il avoit correspondance avec les royalistes; le Parlement l'ayant absous, ils en furent si irrités, que les plus passionnés d'entr'eux, de complot fait, & de leur autorité privée, ayant fait prendre les armes à ceux de leur faction, allèrent se saisir des personnes du président Brisson, de Larcher & de Tardif, conseillers. Ils les menerent prisonniers au Châtelet, où, après quelques formalités, l'un d'eux leur prononça la sentence de mort; en exécution de laquelle ils les firent pendre tous trois à la fenêtre de la chambre, puis le lendemain porter à la Grève, afin d'émouvoir le peuple en leur faveur. Mais la plupart eurent horreur d'un si damnable attentat, & les plus zélés même de ce parti-là demeurèrent muets, ne sachant s'ils devoient l'approuver ou le blâmer.

Par un horrible attentat, ils font pendre le président Brisson, & deux conseillers.

Quelques-uns vouloient aussi tuer le duc de Mayenne, mais le cœur leur manqua.

Il se trouva quelques-uns de ces Seize assez déterminés pour vouloir passer plus avant. Ils disoient qu'il falloit achever la tragédie, & se défaire du duc de Mayenne, s'il approchoit de Paris, il étoit pour

lors à Laon ; qu'après cela , ils pourroient s'assurer de la ville , élire un chef qui dépendit d'eux , rétablir le conseil des Quarante , aboli par ce duc , & demander l'union des grandes villes. Et certes il y a apparence qu'ayant la Bastille , dont Buffy étoit gouverneur , le menu peuple & la garnison Espagnole pour eux , ils eussent pu se rendre maîtres de Paris ; & après cela , traiter tout à leur aise , ou avec le Roi , ou avec le duc de Guise , ou avec les Espagnols , mais ils manquèrent de résolution. Cependant le duc de Mayenne ayant hésité deux jours s'il viendrait à Paris , parce qu'il craignoit qu'ils ne lui en fermaient les portes , s'y rendit avec quelques gens de guerre ; & voyant que le Parlement n'osoit entreprendre de faire le procès à ces gens-là , il se résolut à les châtier lui-même , quelque chose qui en pût arriver ; ainsi , sans forme de procès , dans son cabinet , il en condamna neuf à mort. On n'en put attraper que quatre , qu'il fit pendre dans le Louvre ; les cinq autres se sauvèrent en Flandre. Le plus remarquable de ces cinq étoit Buffy le Clerc , qui avoit été contraint de rendre la Bastille aux gens du duc. On l'a vu traîner sa misère dans la ville de Bruxelles , & conserver toujours sa haine contre les François jusqu'au dernier soupir de sa vie , qui finit

1591.

Sur cela , ce duc vient à Paris , & en fait pendre quatre ; ce qui abat entièrement la faction des Seize.

1591.

Il fait aussi  
quatre prési-  
dens au Par-  
lement.

peu avant la dernière déclaration de la guerre entre les deux couronnes.

Ce terrible coup ayant mis bas entièrement la faction des Seize, le duc fit quatre présidens au Parlement, où il n'y en avoit plus; car Briffon étoit resté seul, les autres étant allés à Tours. Mais il montra bien qu'il entendoit mal ses intérêts; car, à mon avis, il est impossible que le Parlement & la noblesse demeurent long-tems séparés d'avec le Roi; & la force d'un parti contraire à la royauté, ne peut consister qu'en deux choses, ou au peuple, ou aux gens de guerre.

1592.

Le Roi as-  
siège Rouen,  
ou Villars  
étoit gouver-  
neur.

Lorsque le Roi eut reçu le secours d'Angleterre & celui des protestans d'Allemagne, il assiégea la ville de Rouen. Ce fut un des plus mémorables sièges de ce tems-là. Villars, gentilhomme Provençal, qui en étoit gouverneur, y fit des actions merveilleses. Le duc de Parme venoit à son secours, & avoit joint pour cela le duc de Mayenne; mais Villars, qui craignoit qu'ils ne vinssent pas à tems, & même que le duc de Mayenne ne lui ôtât son gouvernement, s'il entroit le plus fort dans sa place, fit un effort pour se secourir lui-même; & par une sortie, qu'on pouvoit quasi nommer une bataille, écarta les assiégeans bien loin de ses murailles. Les ducs voyant cela, & qu'il n'étoit plus pressé, se retirèrent, & Parme

Grande &  
mémorable  
sortie.

logea ses troupes aux environs de Rue en Ponthieu. Mais deux mois après, les vivres manquant à Villars, & le courage des bourgeois s'affoiblissant, il fut contraint de leur écrire qu'ils se hâtassent de le venir délivrer. Les ducs, sur un avis si chaud, rassemblèrent leurs troupes en un jour, repassèrent la Somme, & marchant sans bagage, firent plus de trente lieues en quatre jours, quoiqu'il y eût sur leur chemin quatre rivières à passer.

Etant arrivés à une lieue de Rouen, ils se mirent en bataille dans une vallée à côté de Dernetal. Le Roi, qui étoit allé à Dieppe, trouvant à son retour son armée trop affoiblie & découragée pour résister à ceux de dedans & de dehors, leva le siège à son grand regret, & les attendit à une lieue delà douze heures durant en bataille, puis se retira au Pont-de-l'Arche. On tient que s'ils l'eussent poursuivi, il eût eu bien de la peine d'éviter la bataille & de la perdre. Mais le duc de Mayenne, par jalousie qu'il avoit du duc de Parme, ou autrement, opiniâtra qu'il falloit prendre Caudebec, pour déboucher la Seine, & avoir des vivres pour Rouen. Il fallut que le duc de Parme se rendît à son avis. Ils prirent Caudebec en vingt-quatre heures, mais Parme y fut blessé au bras d'une mousquetade; & quelques jours après, le duc

1592.

La ville pressée, le duc de Parme vient au secours.

Le Roi leva le siège, & se retire au Pont-de-l'Arche.

Le duc de Parme prend Caudebec, y est blessé, & le duc de

1592.  
Mayenne y  
tombe mala-  
de.

L'armée du  
Roi grossit,  
& il poursuit  
les deux ducs.

Biron leur  
enleve un  
quartier,  
mais ne veut  
pas les défaire  
entièrement.

de Mayenne tomba malade; de sorte que les deux généraux étoient tout-à-la-fois sur la litiere.

Cependant, dans cinq ou six jours, l'armée du Roi se grossit de trois mille chevaux & de six mille fantassins, accourus à son secours des provinces circonvoisines; en sorte qu'il étoit plus fort que les ennemis d'environ cinq mille hommes. Alors la chance tourna. Il se met à les chercher; il les enferme près d'Yvetot, & leur coupe les vivres; si bien qu'ils sont contraints de déloger de nuit, & de se venir poster près de Caudebec. Les deux généraux étant encore au lit, & leurs troupes fort consternées, le maréchal de Biron leur enleva un quartier, & ensuite défit leur cavalerie légère. L'infanterie du Roi se préparoit au même tems de donner sur l'infanterie Walonne, qui sans doute, dans la frayeur où elle étoit, eût demandé quartier; mais Biron la rappella, de peur, disoit-il, qu'elle ne s'engageât entre deux quartiers des ennemis. On crut qu'il le faisoit ainsi pour ne pas achever une guerre où il avoit le principal commandement. En voici une preuve assez grande. Une autre fois le baron de Biron son fils, qui depuis fut aussi maréchal, lui ayant demandé cinq cents chevaux & autant d'arquebusiers en croupe, pour aller investir le duc de

Mayenne, qui étoit en beau début; comme le pere eût vu en effet que cette entreprife étoit infaillible, il le regarda d'un œil de colere, & lui dit en jurant, *Quoi donc, maraut, nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron?* On peut connoître par-là d'où vient que les guerres durent si long-tems; c'est que les chefs ont intérêt de les prolonger, parce qu'ils y trouvent leur avantage, tout de même que les gens de pratique trouvent le leur à prolonger les procès.

Quelques jours après, le duc de Parme s'étant levé, repassa dans son esprit toutes les inventions & tous les stratagèmes qu'il avoit appris par un long usage & par une profonde méditation, pour se retirer d'un si mauvais pas. Il ne trouva point d'autre issue que de passer la riviere, & de se retirer vers Paris en diligence. Il fit bâtir pour cet effet deux forts vis-à-vis l'un de l'autre sur les deux bords de la Seine, avec des redoutes, qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui s'avançoient vers l'armée du Roi. A la faveur de ces forts, il passa, durant une nuit obscure, bagage, cavalerie, infanterie & artillerie, sur des pontons & sur des bateaux couverts de planches, qu'il fit descendre de Rouen, sans que le Roi, qui en effet s'en apperçut trop tard, pût l'en empêcher. Lorsqu'il eut passé,

1592.

Il veut faire durer la guerre.

Merveilleuse retraite du duc de Parme, sans que le Roi la puisse empêcher.

3592.

il prit sa marche par les plaines de Neufbourg, & fit telle diligence qu'il arriva au pont de Charenton en quatre jours, n'ayant su dormir de bon somme, ainsi qu'il l'avoua depuis, qu'il ne fût dans la Brie.

Après cela, il ramena ses troupes aux Pays-Bas, étant tout couvert de gloire, d'avoir pour la seconde fois fait lever le siège à un grand Roi, lorsqu'il y avoit le moins d'apparence, & d'avoir, à sa vue, trompant sa vigilance & ses soins, passé une grande riviere, ou plutôt un bras de mer, sans qu'on le pût attaquer.

Le Roi admiroit cette action.

Cette action étoit si belle, que le Roi ne pouvoit s'empêcher de l'admirer, & l'estimoit plus glorieuse que le gain de deux batailles, reconnoissant que le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'est pas tant de combattre & de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris, sans hasarder le combat.

Il ne faut pas oublier que la premiere fois que le duc de Parme s'avança pour le secours de Rouen, le Roi alla au-devant de lui avec une partie de son armée jusqu'à Aumale, tant pour l'empêcher de passer le petit ruisseau qui y est, que pour le reconnoître; & qu'avec quatre ou cinq cens carabins seulement, il arrêta long-tems sur cul toute l'armée ennemie par deux ou trois charges très-vigoureuses. Le duc

de Parme ne croyoit point que le Roi y fût, ne jugeant pas qu'il dût hasarder sa personne dans un si dangereux poste, & avec si peu de troupes. Mais lorsqu'il fut qu'il y étoit lui-même, il fit donner par tous ses carabins, soutenus de sa cavalerie légère. Le Roi voyant les siens si pressés qu'ils ne pouvoient plus résister, fit deux vigoureuses charges, pendant lesquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du bourg. Mais tout le gros de la cavalerie du duc survenant, le Roi y perdit beaucoup de son monde, & lui-même courut grand risque d'y être tué, ou fait prisonnier. Dieu permit qu'il n'y fut que blessé d'un coup de pistolet dans les reins, lequel eût été mortel, si la balle eût eu plus de force; mais elle ne perça que les habits & la chemise, & effleura seulement la peau. Sa valeur & sa bonne fortune contribuerent toutes deux également à le tirer d'un si mauvais pas, & à mettre, ensuite de cet échec, sa personne & ce qui lui restoit de troupes en sûreté.

Le duc de Parme admira cette action, mais loua davantage le courage que notre Henri avoit témoigné, que sa prudence; car comme il lui eût envoyé demander ce qu'il lui sembloit de cette retraite, il répondit : *Qu'en effet, elle étoit fort belle; mais que pour lui, il ne se met-*

1592.

Belle & périlleuse action du Roi à Aumale, où il sauve son arrière-garde.

Grave réponse du duc

1592.

de Parme, sur  
l'action du  
Roi.

toit jamais en lieu d'où il fût contraint de se retirer. C'étoit tacitement lui dire qu'un prince & un général doivent mieux se ménager. Aussi tous ses bons serviteurs vinrent dès le soir même le supplier de vouloir épargner sa personne, d'où dépendoit le salut de la France; & la reine d'Angleterre, sa plus fidelle amie, le pria par lettres de se vouloir conserver, & de demeurer au moins dans les termes d'un grand capitaine, qui ne doit aller aux coups que dans la dernière extrémité.

Biron pere  
tué à Eper-  
nay.

Après la levée du siège de Rouen, la plus grande partie de l'armée du Roi passa en Champagne, à la poursuite du duc de Parme, & mit le siège devant la ville d'Epernay, & la prit. Le maréchal de Biron y fut tué d'un coup de fauconneau, qui lui emporta la tête, en reconnoissant la place. Son fils aîné, qu'on nommoit le baron de Biron, aussi grand capitaine que le pere, & fort chéri du Roi, fut peu après honoré de la même charge de maréchal de France; mais il perdit la tête, comme nous verrons, un peu moins glorieusement que son pere.

1693.

Conféren-  
ces renouées.

Le duc de Mayenne & le duc de Parme s'étant séparés mal satisfaits l'un de l'autre, il ne fut pas mal aisé de renouer les conférences entre le premier & les royalistes. Toutefois la chose n'étoit pas

encore mûre. Il y fut seulement jetté des semences, qui porteront leurs fruits à quelque tems d'ici. Car le Roi consentit qu'il se feroit instruire dans six mois par des moyens qui ne fissent point de tort à sa dignité & à sa conscience. Il permit aussi aux seigneurs catholiques de son parti de députer vers le Pape, pour lui faire entendre le devoir auquel il se mettoit, & pour le supplier d'y apporter son autorité, & que cependant on traiteroit toujours la paix.

Le duc de Mayenne & les siens demandoient des conditions si avantageuses, qu'elles faisoient mal au cœur; & à dire le vrai, bien des choses dans cette conjoncture faisoient de l'embarras à notre Henri. Celle qui lui causoit le plus de peine, étoit que le duc de Mayenne vivement pressé par les instances du Pape & du roi d'Espagne, par les remontrances des grandes villes qui suivoient son parti, & même par la nécessité de ses affaires, avoit convoqué les états généraux à Paris, afin de procéder à la nomination d'un roi.

Or, cette nomination eût été la ruine indubitable de la France, & peut-être l'entière expulsion de notre Henri. Car il y a bien de l'apparence que tous les potentats catholiques de la chrétienté eussent reconnu le roi que les états euf-

1593.

Le Roi promet de se faire instruire dans six mois. & permet de députer vers le Pape.

Le duc de Mayenne convoque les états à Paris, pour élire un roi.

L'élection d'un roi eût été la ruine de Henri IV & de la France.

1592.

sent élu; que le clergé en eût fait autant, & que la noblesse & le peuple, qui ne suivoient Henri IV que parce qu'il avoit le titre de roi, n'eussent peut-être pas fait conscience de le quitter pour un autre, à qui les états l'eussent déferé.

Expédient  
que trouve le  
Roi pour em-  
pêcher cette  
élection.

Afin donc d'empêcher ce coup mortel, il s'avisa sagement de faire proposer une conférence des seigneurs de son parti, avec ces prétendus états. Le duc de Mayenne fut très-aïse de cet expédient, parce qu'il voyoit bien que le roi d'Espagne desiroit que celui qui seroit élu, épousât sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, & qu'ainsi cette élection ne le pouvoit regarder, puisqu'il étoit marié, & qu'il avoit des enfans. Mais aussi, de peur qu'on ne s'accoutumât à reconnoître le roi Henri IV, il suscita sous main quelques docteurs à dire que cette conférence avec un hérétique étoit illicite; & en vertu de cet avis, il fit en sorte que les états arrêterent qu'on ne conféreroit point avec lui, ni directement, ni indirectement, touchant son établissement, ni touchant la doctrine de la foi, mais que l'on pouvoit conférer avec les catholiques tenant son parti, pour le bien de la religion & le repos public.

Le légat connoissant bien où cela aboutiroit, fit tout son pouvoir pour empêcher l'effet de cette délibération des états;

mais à la fin, il fut contraint d'y donner les mains. La conférence fut donc nouée, & les députés de part & d'autre s'assemblerent au bourg de Surenne, près Paris.

1593.  
Conférence  
de Surenne.

Les états étoient assemblés dès le mois de janvier de cette année 1593, & se tenoient dans la salle haute du Louvre. Il y avoit peu de noblesse, grand nombre de prélats, & assez bonne quantité de députés du tiers-état, mais la plupart créatures du duc de Mayenne, ou payés par le roi d'Espagne. Ce prince desirant à quelque prix que ce fût, avoir la couronne pour sa fille, avoit destiné d'envoyer une puissante armée en France, qui hâtât la résolution des états : mais, heureusement pour le Roi, l'incomparable duc de Parme étoit mort, & l'Espagnol n'avoit point aux Pays-Bas de capitaines qui fussent capables de grandes choses. Le comte de Mansfeld avoit ordre d'amener ses troupes ; le duc de Mayenne alla au-devant ; elles reprirent Noyon, mais ce fut tout. Après cela, elles se débänderent, & devinrent si foibles, que n'osant passer plus outre, elles s'en retournerent en Flandre, où le prince Maurice de Nassau leur donnoit bien de l'occupation.

Etats de la  
Ligue assem-  
blés à Paris.

Mansfeld  
vient avec  
l'armée Espa-  
gnole, prend  
Noyon, puis  
son armée se  
dissipe.

Pendant le siège de Noyon, le jeune Biron, à qui le Roi venoit de donner la

1593.

Biron leve  
le siège de  
Selles, pour  
secourir  
Noyon, &  
n'ose l'entre-  
prendre.

Cela enfla  
le cœur des  
ennemis du  
Roi.

Conspira-  
tion pour  
l'enlever.

Le duc de  
Feria appor-  
te une lettre  
aux états de  
la part du roi  
d'Espagne.

charge d'amiral, cédée par le duc d'Épernon, en échange du gouvernement de Provence, avoit assiégé Selles en Berry, pour ôter cette épine du pied à la ville de Tours. Le Roi voyant que cette bicoque le retenoit trop long-tems, l'avoit rappelé, pour aller au secours de Noyon, & pourtant il n'osa l'entreprendre. Ces petites disgraces enflèrent merveilleusement le cœur de ses ennemis, refroidirent ses serviteurs & enhardirent les brouillons. Le tiers-parti, qui s'étoit tenu couvert, commença à se mouvoir; & même le bruit couroit qu'il y avoit des catholiques qui avoient conspiré de se saisir de la personne du Roi dans Mantres, sous couleur de l'arracher d'entre les bras des huguenots, & qu'ils devoient le mener à la messe, malgré qu'il en eût. Il en fut si fort effrayé, ou feignit de l'être, qu'il sortit aux champs pour ramasser ses véritables amis, & fit venir les troupes Angloises loger dans le fauxbourg de Limay.

Au même tems, le duc de Feria, ambassadeur du roi d'Espagne vers les états généraux, arriva à Paris. Il leur présenta une lettre fort civile de la part de son maître, & leur fit une belle harangue, par laquelle il les exhortoit à nommer promptement un roi, & leur offroit toute assistance d'hommes & d'argent. En effet,

le roi d'Espagne fouhaitoit passionément qu'on en nommât un, parce, comme nous avons dit, qu'il lui vouloit donner en mariage sa fille Isabelle, qu'il aimoit uniquement.

1593.

Il étoit donc tems que notre Henri se déterminât à dire hautement qu'il vouloit persévérer dans sa religion, sans vaciller; auquel cas, il falloit se résoudre à une guerre dont peut-être il n'eût jamais vu la fin, ou qu'il se réduisit au sein de l'église catholique.

Il étoit tems  
que le Roi se  
convertit.

Les ligueurs espagnolisés appréhendoient sur-tout ce changement, qui leur eût ôté tout prétexte: les bons catholiques le fouhaitoient ardemment; ils avoient peur seulement que sa conversion ne fût feinte; les huguenots rigides s'efforçoient de l'en détourner, jusqu'à le menacer des jugemens de Dieu, s'il abandonnoit, disoient-ils, le parti de la vérité évangélique. Mais tous les politiques de l'une & de l'autre religion lui conseilloient de ne plus différer. Ils lui disoient que de tous les canons, le canon de la messe étoit le meilleur pour réduire les villes de son royaume; ils le supplioient de s'en vouloir servir; & à leurs prières, ils ajoutoient des menaces de l'abandonner, & de se retirer chez eux, pour ce qu'ils étoient ennuyés de se consumer à son service, pour le ca-

1593.

Enfin Dieu  
le touche, &  
il veut se con-  
vertir.

price & l'opiniâtreté de quelques ministres prédicans, qui l'empêchoient d'embrasser la religion de ses prédécesseurs.

Outre ces motifs humains, Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui le recherchent avec soumission, lui éclaira l'entendement par ses saintes lumieres, & le rendit capable de recevoir les instructions salutaires des prélats catholiques. Cette résolution prise, il en donna incontinent avis aux députés de la Ligue dans la conférence de Surenne. On peut penser quel fut leur étonnement, & combien le duc de Mayenne fut surpris, car ils ne s'attendoient point du tout à cette nouvelle.

Les Espagnols & le légat pressent les états d'élire un roi.

Les Espagnols & le légat ayant eu le vent qu'il s'alloit convertir, presserent plus fort les états d'élire un roi; & voyant que les François n'en vouloient point qui ne fût de leur nation, ils proposerent que leur Roi nommeroit un prince François, lequel regneroit solidairement & par indivis avec l'infante Isabelle.

Grand arrêt du Parlement de Paris pour la loi Salique.

Quand le Parlement eut appris cela, & que les états ne s'éloignoient pas de cette proposition, ce grand corps, quoique captif & estropié, se souvenant de son ancienne vigueur, ordonna que remontrances seroient faites au duc de Mayenne, à ce qu'il maintint les loix fondamentales de l'état, & qu'il empê-

thât que la couronne, dont on lui avoit commis la lieutenance, ne fût transférée aux étrangers. De plus, il déclaroit nuls tous les traités faits & à faire, qui seroient contraires à la loi de l'état.

1593.

On soupçonna que cet arrêt s'étoit donné par collusion avec le duc de Mayenne; mais Villeroy, le plus grand homme d'état de ce regne-là, rend ce témoignage au Parlement, qu'il prit ce conseil de lui-même : *N'ayant point d'autre motif que ceux de l'honneur & du devoir, comme gens qui aimoient mieux perdre la vie que de manquer à l'un & à l'autre, en connoissant au renversement des loix du royaume, dont, par leur institution, ils sont protecteurs, & obligés de les maintenir, par le serment qu'ils font à leur réception.* Ces paroles sont tout-à-fait mémorables.

Témoignage avantageux de Villeroy, en faveur du Parlement.

La vigueur de cet arrêt fit reprendre cœur à ce qu'il y avoit de bons François à Paris & dans les états, & au même tems la prise de Dreux, que l'armée du Roi força, causa grand étonnement aux plus passionnés ligueurs. Néanmoins les Espagnols ne cessèrent point de poursuivre leur dessein. Le duc de Mayenne pensant les arrêter, leur fit des demandes excessives, avant qu'on procédât à l'élection d'un roi. Mais afin de le faire venir à leur point, ils lui accorderent tout; &

Le Roi prend Dreux.

1593.

Les Espagnols proposèrent aux états d'élire le duc de Guise, avec leur infante.

Le duc de Mayenne enrage, & sa femme enco- re plus.

Il fait trêve avec le Roi.

Le Roi vient à S. Denis, & se fait instruire.

enfin ils déclarerent aux états que leur Roi nommoit le duc de Guise, auquel il donneroit sa fille en mariage, & toutes les forces qu'il faudroit pour lui assurer la couronne, s'ils trouvoient à propos de lui donner leurs suffrages, & de l'élire.

Jamais homme ne fut plus étonné que le duc de Mayenne, quand il vit qu'il seroit contraint d'obéir à son neveu, & que son autorité s'en alloit finir. Sa femme, encore plus impatiente que lui, ne put s'empêcher de faire paroître son dépit & sa jalousie; & plutôt que de souffrir qu'on déférât la couronne à ce jeune prince, elle conseilloit à son mari de faire la paix avec le Roi, à quelque prix que ce fût. Il étoit en effet résolu de tout faire, plutôt que d'élever son neveu au-dessus de lui. C'est pourquoi il employa toutes sortes de moyens pour l'empêcher; & pour cet effet, il conclut une trêve avec le Roi, nonobstant les oppositions du légat & des Espagnols.

Ensuite de cette trêve, le Roi vint à Saint-Denis, où se rendirent plusieurs prélats & docteurs, par le soin desquels il s'étoit fait instruire. Un historien rapporte que le Roi faisant faire devant lui une conférence entre des docteurs de l'une & de l'autre église; & voyant qu'un ministre tomboit d'accord qu'on se pouvoit sauver dans la religion des catholi-

ques, sa Majesté prit la parole, & dit à ce ministre : *Quoi ! tombez-vous d'accord qu'on puisse se sauver dans la religion de ces messieurs-là ?* Le ministre répondant qu'il n'en doutoit pas, pourvu qu'on y vécût bien, le Roi repartit très-judicieusement : *La prudence veut donc que je sois de leur religion, & non pas de la vôtre, parce qu'étant de la leur, je me sauve selon eux & selon vous ; & étant de la vôtre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon eux. Or, la prudence veut que je suive le plus assuré.* Ainsi, après de longues instructions, dans lesquelles il voulut amplement être éclairci de tous ses doutes, il abjura son erreur, fit profession de la foi catholique, & reçut l'absolution dans l'église abbatiale de Saint Denis, au mois de juillet, par le ministère de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.

Dès le jour même, on vit toute la campagne, depuis Paris jusqu'à Pontoise, éclairée de feux de joie ; & grand nombre de Parisiens, qui étant accourus à Saint-Denis, pour voir cette cérémonie, remporterent à Paris une entière satisfaction, & remplirent toute la ville d'estime & d'affection pour le Roi ; tellement qu'on ne l'y appella plus le Béarnois, comme auparavant, mais absolument le Roi.

Les états de Paris ne subsisterent pas

---

 1593.

Son argument très-subtil contre les ministres.

Il abjura son erreur, & se fit catholique.

long-tems après cela. Le duc de Mayenne congédia les députés, qui s'en retournerent la plupart mal satisfaits dans leurs provinces, & où ils ne servirent pas peu à les disposer à se réduire sous l'obéissance de leur légitime souverain.

1593.  
Le duc de Mayenne congédia les états.

Il ne restoit plus aucun prétexte à la Ligue, sinon que le Roi n'avoit pas l'absolution du Saint Pere; & qu'ainsi il n'étoit point encore dans le giron de l'église, & qu'ils ne le pouvoient reconnoître qu'il n'y fût entré par la grande porte.

Le Roi envoie le duc de Nevers à Rome, pour avoir l'absolution du Pape.

Il avoit envoyé le duc de Nevers à Rome, pour négocier cette affaire auprès du Pape, qui étoit fort en colere de ce que les prélats de France avoient entrepris de l'absoudre, quoiqu'ils ne l'eussent absous que par provision, *ad cautelam* seulement. Car il disoit que lui seul avoit droit de réhabiliter les relaps, comme ayant le souverain pouvoir de lier & de délier. Voilà pourquoi il se rendit si difficile, & ne put être fléchi que lorsqu'il vit que le parti de la Ligue étoit tout-à-fait à bas.

Le Pape se montra fort difficile.

Or, depuis que la vie & les actions du Roi eurent fait voir que sa conversion étoit sans feinte, la Ligue n'ayant plus de valable prétexte, fut sappée, pour ainsi dire, par les fondemens; si bien qu'avant la fin de l'année, elle tomba par terre, & il ne lui resta qu'un fort petit

1594.  
La Ligue tombe par terre en moins d'un an.

nombre de places dans les extrémités du royaume, les autres chefs n'ayant pas voulu courir jusqu'au bout de la fortune du duc de Mayenne. Ce prince étoit fort irrésolu, & ne savoit ce qu'il devoit faire, tant à cause de sa lenteur naturelle, que pour le regret qu'il avoit de renoncer à l'autorité souveraine qu'il avoit entre les mains, & pour la crainte aussi de ne pouvoir trouver de sûreté auprès du Roi.

Cependant Vitry desirant être le premier à rentrer sous l'obéissance, comme il avoit été le premier à s'en séparer, ramena la ville de Meaux; & le comte de Carces, celle d'Aix en Provence. Lyon s'y remit de lui-même, dont le duc de Mayenne fut cause en partie, pour avoir voulu se rendre maître de cette ville, & l'arracher au duc de Nemours, son frere utérin, qui pensoit se bâtir une petite souveraineté en ce pays-là. Afin de venir à bout de son dessein, il avoit, par de secrètes menées, fait soulever les bourgeois contre ce jeune prince; tellement qu'ils s'étoient saisis de sa personne, & l'avoient mis prisonnier au château de Pierre-Encise. Mais il trouva qu'il avoit en cela plus travaillé pour le Roi que pour lui-même, parce que les bourgeois, qui avoient arrêté le duc de Nemours, craignant que les fre-

1594.

Meaux ;  
Aix, Lyon &  
Orléans &  
Bourges se  
rendent au  
Roi.

1594.

Réduction  
de Paris.

res ne s'accordassent entr'eux à leur pré-judice, traitèrent secettement avec le colonel Alfonse d'Ornane, lieutenant général pour le Roi dans le Dauphiné; & s'étant barricadés, prirent l'écharpe blanche, & crièrent, *vive le Roi*. La Châtre semblablement se remit dans le devoir avec les villes d'Orléans & de Bourges. La réduction de Paris arriva le 22 mars: le Parlement, le prévôt des marchands & les échevins ayant disposé cette grande ville, y reçurent le Roi, malgré les vains efforts de quelque reste de la faction des Seize. Le duc de Mayenne étoit allé en Picardie, & Brissac, à qui il avoit confié le gouvernement de Paris depuis quelques mois, l'ayant ôté au comte de Belin, lui manqua de foi, croyant qu'il la devoit plutôt au Roi qu'à lui.

Le Roi est  
sacré à Char-  
tres.

Le Roi un peu auparavant s'étoit fait sacrer à Chartres avec l'ampoule de saint Martin de Tours. La ville de Reims étoit encore entre les mains de la Ligue, & il ne vouloit pas différer davantage son sacre, parce qu'il connoissoit que cette cérémonie étoit absolument nécessaire pour lui concilier l'affection & le respect des peuples.

Ce fut pres-  
qu'un mira-  
cle comme il  
put se rendre

Ce fut presqu'un miracle comment, y ayant quatre ou cinq mille Espagnols de garnison dans Paris, & dix ou douze

mille factieux restans de la cabale des Seize, qui tous haïssoient cruellement le Roi, il pût néanmoins s'en rendre le maître sans coup férir & sans répandre de sang, sinon de cinq ou six mutins, qui sortirent dans les rues pour crier aux armes. Ses troupes s'étant saisies par intelligence des portes, remparts & places publiques, il entra triomphant dans la ville par la porte neuve, par où Henri III s'étoit malheureusement enfui six ans auparavant, & alla droit à Notre-Dame, entendre la messe, & faire chanter le *Te Deum*; puis delà il revint au Louvre, où il trouva ses officiers & son dîner prêt, comme s'il y eût toujours demeuré.

L'après-dîner, il donna à la garnison Espagnole un sauf-conduit & bonne escorte, pour la conduire jusqu'à l'arbre de Guise en toute sûreté. Ceux qui l'avoient introduit dans la ville, l'avoient ainsi désiré. Cette garnison sortit sur les trois heures du même jour de son entrée, avec vingt ou trente des plus obstinés ligueurs, qui aimèrent mieux suivre les étrangers, que d'obéir à leur prince naturel. Il les voulut voir sortir, & les regarda passer d'une fenêtre d'au-dessus de la porte S. Denis. Ils le saluoient tous le chapeau fort bas, & avec une profonde inclination; il rendit le salut à tous les chefs avec grande courtoisie, ajoutant

---

1594.  
maître de  
Paris.

Il voit sortir la garnison Espagnole, & ce qu'il lui dit.

1594.

ces paroles : *Recommandez-moi bien à votre maître ; allez-vous-en à la bonne heure , mais n'y revenez plus.*

Le même jour qu'il entra dans Paris , le cardinal de Pellevé , archevêque de Sens , ligueur passionné , expira dans son hôtel de Sens. Le cardinal de Plaisance , légat du Pape , eut sauf-conduit pour se retirer , mais il mourut par les chemins. Briffac , pour récompense , eut le bâton de maréchal , & une place de conseiller honoraire au Parlement ; faveur qui étoit très-rare en ce tems-là , & qui le devoit toujours être. D'O fut remis dans le gouvernement de Paris , qu'il avoit eu sous Henri III ; mais il n'en jouit pas long-tems , étant mort peu après. La partie du Parlement qui étoit à Tours , fut rappelée ; celle qui étoit à Paris , réhabilitée ; car elle avoit été interdite , & toutes deux réunies pour servir conjointement le Roi.

La partie du Parlement qui étoit à Tours est rappelée à Paris.

La ville est en joie , & tout-à-fait paisible.

Dès le midi du jour que notre Henri fut reçu à Paris , la ville fut entièrement paisible ; les bourgeois se familiarisèrent dans un moment avec les soldats , les artisans travaillèrent dans leurs boutiques ; en un mot , le calme fut si profond , que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches , les feux de joie & les danses qui se firent par toutes les rues jusqu'à minuit. Il est certain que ce qui causa cette  
joie

joie & cette merveilleuse tranquillité, fut la grande opinion que le peuple avoit conçue de la généreuse bonté de ce prince, & les ordres qu'il donna pour contenir ses gens de guerre.

On remarque deux actions qu'il fit le jour même qu'il entra dans Paris, qui sont d'une bonté, d'une justice & d'une politique admirables.

Deux belles actions du Roi :

La première, est qu'il souffrit que le bagage de la Noue, l'un de ses principaux chefs, entrant dans Paris, fût arrêté par des sergens pour des dettes que son pere avoit contractées pour son service ; & quand la Noue alla se plaindre à lui de cette insolence, il lui répondit publiquement : *La Noue, il faut payer ses dettes ; je paye bien les miennes.* Mais après cela, il le tira à part, & lui donna de ses pierreries, pour engager aux créanciers, au lieu du bagage qu'ils lui avoient saisi. Fut-il jamais une plus merveilleuse bonté, & une plus exacte justice ?

L'une de justice :

La seconde, est que dès le soir même il joua aux cartes avec la duchesse de Montpensier, qui étoit de la maison de Guise, & la plus forte ligueuse qu'il y eût dans le parti : peut-on rien voir de plus politique ?

L'autre de politique.

Depuis cette réduction de Paris, les autres villes & leurs gouverneurs se hâtèrent aussi de conclure leurs traités. Vil-

1594.  
 Réduction  
 de Rouen,  
 d'Abbeville,  
 de Troyes, de  
 Sens, &c.

lars fit le sien pour Rouen, moyennant le gouvernement en chef de cette ville & bailliage, & de celui du pays de Caux, avec la charge d'amiral, qu'il fallut tirer des mains de Biron, pour celle de maréchal de France, 1200000 livres d'argent, & 60000 livres de pension. Au même tems, ou peu après, Montreuil & Abbeville en Picardie, Troyes en Champagne, Sens, Riom en Auvergne, Agen, Marmande & Villeneuve d'Agenois, se mirent dans l'obéissance, & leurs gouverneurs eurent du Roi, sans contestation, tout ce qu'ils lui demanderent. La ville de Poitiers & le pays d'alentour, traita aussi par le moyen de ses principaux magistrats, & le marquis d'Elbeuf, qui en étoit gouverneur pour la Ligue, voyant qu'il ne pouvoit pas empêcher cette résolution, s'y laissa entraîner, & & composa avec le Roi, qui lui laissa le gouvernement de la province.

La Cappel-  
 le prise par  
 Mansfeld.

Laon pris  
 par le Roi en  
 même tems.

Balagny se  
 remet dans le  
 parti du Roi,  
 avec la ville  
 de Cambrai.

Cependant le comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour essayer de soutenir la Ligue, qui s'abaissoit fort, & prit la Cappelle. Le Roi en revanche mit le siège devant Laon, & le prit par capitulation, nonobstant tous les efforts que fit le duc de Mayenne pour le secourir. Balagny, avec sa ville de Cambrai, renonça aussi à la Ligue, & promit service au Roi. Il se disoit souverain de

cette ville, & la tenoit en propre depuis que le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, l'avoit usurpée sur le baron d'Inchi, lequel, dans le grand soulèvement des Pays-Bas, avoit quitté l'obéissance d'Espagne, pour embrasser son parti. Pareillement, les villes de Beauvais & de Peronne se détacherent de la Ligue; comme aussi fit celle d'Amiens, secouant le joug du duc d'Aumale; & il ne resta à ce parti dans toute la Picardie, que Soissons, la Fere & Ham. Bien plus, le duc de Guise se détacha aussi du duc de Mayenne, & remit les villes de Reims, Vitry & Mezieres dans l'obéissance du Roi, qui, en récompense de cela, lui donna le gouvernement de Provence, dont il étoit obligé de retirer le duc d'Epéron, à cause que le peuple, le Parlement & la noblesse y étoient soulevés contre lui.

Le duc de Lorraine, qui négocioit aussi sa paix par l'entremise de Bassompierre, la conclut le 26 novembre. Mais l'exemple de ce duc, chef de la maison de Lorraine, ni la révolution générale qui étoit dans ce parti-là, ne purent encore obliger le duc de Mayenne à se retirer du péril où il étoit près d'être submergé. Il ne pouvoit abandonner ce beau titre de lieutenant général de la couronne, & se flattoit toujours de l'espérance que les

1594.

Réduction  
d'Amiens,  
Beauvais &  
Peronne.

Le duc de  
Guise fait  
son traité &  
avec le Roi.

Comme  
aussi le duc de  
Lorraine.

secours d'Espagne le remettroient au-dessus de ses affaires. Il s'étoit retiré en son gouvernement de Bourgogne, parce que c'étoit ce qui lui restoit de plus entier; quoique, pour se conserver Dijon, il fallût que, par une cruauté fort odieuse, il fit couper la tête au maire, & à un autre, qui travailloient pour la réduire au service du Roi.

Or, comme c'étoient les Espagnols qui le maintenoient dans son opiniâtreté, & qui faisoient la guerre au Roi sous son nom, il fut proposé & arrêté dans le conseil, qu'il falloit les attaquer eux-mêmes par une guerre ouverte, afin qu'étant occupés dans leur maison, ils perdissent l'envie & le loisir de venir inquiéter le Roi dans la sienne; car ils ne l'attaquoient pas seulement par la force des armes, & par des pratiques qui entretenoient les peuples dans la rébellion; mais de plus ils en vouloient à sa vie, & tâchoient de le faire périr par des moyens lâches & exécrables. Ils tramerent ou favorisèrent plusieurs conspirations contre sa personne sacrée, qui furent bien avérées. Les deux qui éclaterent le plus, furent celle d'un nommé Pierre Barriere, & celle de Jean Châtel.

Deux attentats sur sa personne :

De Pierre Barriere,

Le premier, étoit un soldat âgé de vingt-sept ans, lequel ayant été découvert à Melun en l'an 1593, comme il

cherchoit à exécuter son détestable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le couteau dont il avoit dû frapper le Roi, puis à être tenaillé avec des tenailles ardentes, & rompu tout vif.

1595.

Le second, étoit un jeune écolier âgé de dix-huit ans, fils d'un marchand drapier de Paris, demeurant devant le Palais. Ce malheureux, sur la fin de l'année 1594, s'étant coulé avec les courtisans dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, où étoit le Roi, le voulut frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais de bonne fortune le Roi s'étant baissé en ce moment pour saluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au visage, lui perça la levre d'en haut, & lui rompit une dent.

Et de Jean  
Châtel.

On ne favoit d'abord qui l'avoit frappé; mais le comte de Soissons voyant ce jeune homme effaré, l'arrêta par le bras. Il confessa effrontément qu'il avoit fait le coup, & soutint qu'il l'avoit dû faire. Le Parlement le condamna à avoir le poing droit brûlé, & à être tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce détestable parricide ne montra aucun signe de douleur, tant on lui avoit fortement imprimé dans l'esprit qu'il feroit un sacrifice agréable à Dieu d'ôter du monde un prince relaps & excommunié. Le pere de ce misérable fut banni, sa maison de devant

1595.

Jésuites  
exilés du  
royaume.

le Palais démolie, & une pyramide érigée en la place.

Les Jésuites, sous lesquels ce méchant avoit étudié, furent aussi-tôt accusés de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine; & comme ils avoient beaucoup d'ennemis, le Parlement bannit toute la société du royaume, par le même arrêt de leur écolier. Ces peres ne manquèrent pas, nonobstant que le tems leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, & firent plusieurs écrits pour se justifier des choses dont on les chargeoit. Et véritablement ceux qui n'étoient pas leurs ennemis, ne croyoient point que la société en fût coupable; de sorte qu'à quelques années delà, le Roi révoqua l'arrêt du Parlement, & les rappella, comme nous le dirons bientôt.

Les succès de la guerre déclarée à l'Espagne furent bien différens de ceux que le Roi eut contre la Ligue, & firent bien voir que c'est autre chose d'attaquer un étranger égal en puissance, sur lequel il n'y a rien à gagner que par la force des armes, que d'avoir affaire à des sujets rebelles, & dans son propre pays, où les intrigues & les intelligences font plus de la moitié des entreprises.

Réduction  
de Beaune,  
Auxerre, Dijon, &c.

Cette année, les villes de Beaune, d'Autun & d'Auxonne se réduisirent sous l'obéissance du Roi. Celles de Mâcon &

d'Auxerre y étoient revenues dès l'année précédente. La ville de Dijon suivit leur exemple, & se barricada contre le château, que Biron alla assiéger. Mais cependant le connétable de Castille descendit avec une grande armée du Milanois en Bourgogne par la Franche-Comté, & passa la Saone à Gray, avec le duc de Mayenne.

Le Roi, qui étoit allé en ce pays-là, eut l'assurance de s'avancer jusqu'à Fontaine-Françoise. Ce fut là qu'avec quinze cents hommes seulement, il tint tête à cette grande armée, & fit un exploit de guerre qui n'est pas imaginable. Villars-Oudan & Sanson, deux des principaux chefs de l'armée ennemie, donnerent impétueusement sur ses troupes; Villars chargea un gros, commandé par le maréchal de Biron, & Sanson un autre, qui étoit à côté. Ils les enfoncerent tous deux, & leur firent passer carrière jusqu'à la vue de celui du Roi. On dit que Villars ayant su qu'il étoit là, tant le nom de roi est puissant, n'osa l'attaquer, & se retira sur la gauche. Mais Sanson ne fut pas si heureux; car le Roi n'ayant avec lui que cent chevaux, mais véritablement tous gens d'élite, ou de marque, & montés à l'avantage, donna à lui l'épée à la main, se mêla tout au travers, & le tailla en pièces. Sanson essayant de rallier ses gens,

1595.

Le Roi va en Bourgogne, contre l'armée Espagnole.

Journée de Fontaine-Françoise,

Où le Roi fait paroître sa valeur, mais est en danger de sa vie.

perdit la vie, en acquérant beaucoup d'honneur.

1595.

Le péril fut si grand pour le Roi dans ce combat, qu'il disoit que dans les autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci, il avoit combattu pour la vie.

L'armée Espagnole se retire.

Le duc de Mayenne désespéré, se veut retirer en Savoie.

Le Roi en a pitié, & lui offre un accommodement, & un lieu de retraite.

Ayant donc fait voir au connétable, en cette occasion, de quelle sorte il favoit agir, il lui glaça tellement le courage, qu'il n'osa plus rien entreprendre, & peu après se retira. Le duc de Mayenne aussi désespéré de tant de mauvais succès, & ne sachant plus où donner de la tête, avoit résolu de se retirer à Sommerive en Savoie, d'où il vouloit envoyer demander sûreté en Espagne, pour aller rendre compte de ses actions au roi Philippe II. Mais la bonté du Roi prit soin de le détourner de ce précipice, & de le remettre dans les voies d'accommodement. Il envoya pour cet effet querir Lignerac, son confident, l'entretint de la bonne volonté qu'il avoit toujours eue pour ce duc, lui témoigna qu'il avoit pitié de lui, l'assura qu'il étoit toujours disposé à le recevoir en ses bonnes grâces, & lui permit de se retirer en toute sûreté à Châlons-sur-Saone, tandis qu'on achemineroit de traiter son accord.

Le duc accepta cette faveur; & ayant appris que le Pape se dispoisoit à recevoir

le Roi dans l'église, il demanda une treve générale pour le reste de son parti.

1595.

Il lui accorda de un treve.

La plupart des gens du conseil du Roi, qui confidéroient les longueurs & les artifices dont il avoit usé depuis six ans, ayant commencé cinquante traités sans jamais conclure, étoient d'avis de ne lui plus accorder de surseance, & de le pousser à bout. Mais la prudence & la bonté du Roi ne s'accordoient pas à ce sentiment, parce qu'il n'ignoroit pas deux maximes qui sont très-vraies; l'une, que *les rois peuvent toujours, quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir*; l'autre, qu'*il est très-dangereux de désespérer des braves gens, & sur-tout des gens de la qualité du duc de Mayenne*. Voilà pourquoi, de son propre mouvement, & contre l'avis de son conseil, il lui accorda une treve. Ce qui suivit peu après, montra bien comme ce sage prince avoit eu plus de lumieres que tous ses ministres, & combien il eût été préjudiciable à ses intérêts de faire le contraire.

Cependant de trois villes que nous avons dit qui restoit à la Ligue en Picardie, la Fere, Ham & Soissons, le gouverneur de la première, nommé Colas, l'avoit livrée aux Espagnols; & d'Orvilliers avoit fait la même chose de Ham. Après cela toutefois cette dernière place ne leur demeura pas; Humieres, l'un

La Fere & Ham livrées aux Espagnols. Sont taillées en pièces à Ham: Humieres y est tué.

1595.

des plus braves gentilshommes de ce tems-là, les y vint attaquer à l'heure même si chaudement, qu'après une longue & meurtrière défense, ils furent tous hachés en pièces; mais Humières y fut tué, & plus de deux cens braves hommes avec lui.

Plusieurs li-  
guezurs déses-  
pérés, se jet-  
tent entre les  
bras des Ef-  
pagnols.

Cette perte excita tellement l'indignation des bons François contre les ligueurs, que la plupart de ceux-ci étant désespérés, s'enfuirent aux Pays-Bas & en Espagne, où ils trouverent d'abord un accord très-favorable, & de bons appointemens, pour lesquels ils firent de très-grands maux à la France; entr'autres, un vaillant capitaine nommé Rône, qui s'imaginant qu'on alloit traiter à la dernière rigueur tous ceux qui n'avoient point de places pour faire leur paix, se résolut de faire si bien la guerre, que les Espagnols eussent sujet de le récompenser, ou le Roi de le racheter.

Entr'autres  
Rône, qui  
fait prendre  
Dourlens.

Ce fut lui qui inspira au comte de Fuentes le dessein d'assiéger Cambrai, après qu'il eut forcé le Cattelet, & qui lui persuada, pour faciliter cette grande entreprise, de prendre Dourlens auparavant, afin que les François n'y pussent mener de secours en corps d'armée. Ce fut aussi par son conseil que Fuentes alla au-devant du duc de Nevers, du maréchal de Bouillon & de l'amiral de Vil-

lars, qui venoient au secours de Dourlens ; qu'il les combattit & les défit avec grand carnage de la noblesse Francoise, & fit tuer Villars de sang froid, l'un des plus braves hommes de ce tems-là ; puis étant revenu devant Cambrai, il le prit par famine ; & dépouilla ainsi Balagny de sa prétendue principauté, tandis que le Roi étoit occupé du côté de la Bourgogne.

1595.  
Journée de Dourlens, où Villars est tué.  
Cambrai pris par les Espagnols.

Une nouvelle très-importante, & longtemps attendue, consola le Roi de ces deux grandes pertes de Dourlens & de Cambrai. C'est qu'on lui manda qu'enfin le Saint Pere passant par-dessus toutes les difficultés & les oppositions que formoient les Espagnols, lui avoit donné l'absolution le 16 septembre, par la négociation & les poursuites de d'Offat & du Perron, ses procureurs en cour de Rome, qui depuis furent honorés tous deux du chapeau de cardinal, à sa recommandation.

Le Pape donne l'absolution au Roi.

Après cela, le duc de Mayenne n'ayant plus d'excuses, ni plus d'espérance de pouvoir subsister, se résolut de traiter. Il étoit bien tard, & il ne pouvoit attendre qu'une dernière rigueur, si la générosité du Roi n'eût été plus grande que son obstination. Il est vrai aussi que la belle Gabrielle, fort officieuse à tous ceux qui réclamoient sa faveur, & d'ailleurs son-

Le duc de Mayenne fait enfin son traité avec le Roi.

1595.

A des conditions très-avantageuses.

geant à se faire des amis & du support ; pour parvenir au mariage du Roi, où elle aspirait, n'aida pas peu à lui obtenir un accommodement très-favorable. Certes, les termes de l'édit que le Roi lui accorda & les conditions sont si honorables, que jamais sujet n'en a eu de plus avantageuses de roi de France. Mais elles l'eussent été davantage, si avant que son parti fût défilé, il eût traité pour les grandes villes qu'il tenoit encore comme leur chef, & que par ce moyen il les eût toujours tenues attachées à ses intérêts.

Il vint à Monceaux le saluer.

Quelque tems après, il vint à Monceaux saluer le Roi ; lequel le voyant venir dans une allée où il se promenoit, s'avança vers lui de quelques pas avec toute la gaieté & le bon accueil possibles, l'embrassa étroitement par trois fois, l'assura qu'il l'estimoit si fort homme d'honneur, qu'il ne doutoit point de sa parole, & le traita avec autant de franchise que s'il eût toujours été attaché à son service. Le duc comblé de ses bontés, dit au sortir delà, « que c'étoit alors » seulement que le Roi avoit achevé de » le vaincre ». Aussi demeura-t-il toujours dans le devoir d'un très-fidèle sujet, comme le Roi se montra très-bon prince & exact observateur de sa parole.

Au même tems que le duc avoit conclu

son traité, & obtenu un édit du Roi qui le confirmoit, le nouveau duc de Nemours, son frere utérin, & qui s'étoit appellé marquis de Saint-Sorlin du vivant du brave duc de Nemours son ainé, se reconcilia aussi, par le moyen de sa mere, avec le Roi, & ramena à l'obéissance quelques petites places qu'il tenoit encore dans le Lyonois & dans le Forez.

1595.

Le duc de Nemours se reconcilia aussi.

Son frere ainé, l'un des plus nobles & des plus généreux courages que l'on eût jamais vus, étoit mort l'année précédente d'une étrange maladie, qui de tems en tems lui fit verser par la bouche & par tous les pores, jusqu'à la dernière goutte de son sang; soit que ce mal lui fût venu de l'extrême douleur qu'il eut après s'être sauvé du château de Pierre-Encise, d'apprendre la reddition de Vienne, qui étoit sa plus sûre retraite, soit qu'il fût causé par un poison âcre & caustique, qu'on disoit lui avoir été donné par ceux qui redoutoient son ressentiment. Il mourut sans avoir été marié; & son frere puiné, dont nous parlons, étoit pere de MM. de Nemours, que nous avons vu mourir ces années dernières.

Son frere ainé étoit mort d'une étrange maladie.

Le duc de Joyeuse, qui, après la mort de son jeune frere, tué en la bataille de Villemur, près de Montauban, avoit quitté l'habit de Capucin, pour se faire chef de la Ligue en Languedoc, & avoit

1596.

Le duc de Joyeuse fait son traité avec le Roi

1596.

maintenu la ville de Toulouse & les contrées voisines dans ce parti, prit aussi ce tems de faire son accommodement, & obtint des conditions très-favorables, par le moyen du cardinal de Joyeuse, son autre frere. Il eut, entr'autres choses, le bâton de maréchal de France. Le seigneur de Boisdaufin eut pareille récompense, quoiqu'il ne tint plus que deux petites villes dans les pays du Maine & d'Anjou; savoir, Sablé & Château-Gontier; le Roi lui faisant ce bon traitement plutôt en considération de sa personne, que de ses places.

Le seigneur  
de Boisdaufin  
fut aussi.

Réduction  
de Marseille.

Il n'y avoit plus à réduire que le duc de Mercœur & Marseille. Cette ville étoit dominée par Charles de Casaux, consul, & par Louis d'Aix, viguier, qui y avoient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étoient sur le point de la livrer aux Espagnols, un bourgeois nommé Libertat, avec une bande de ses amis, fit soulever les habitans contr'eux, & ayant tué de Casaux & chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté, sous l'obéissance du Roi.

Le Roi accorde une treve  
au duc de  
Mercœur.

Quant au duc de Mercœur, le Roi lui accorda la prolongation de la treve; car il n'étoit pas en pouvoir d'aller si-tôt le déposséder du reste de la Bretagne, étant fort empêché au siège de la Fere, où il étoit en personne, & auquel il n'avoit

guère avancé en trois ou quatre mois. D'ailleurs, il arriva, lorsqu'il y pensoit le moins, que l'archiduc Albert, qui commandoit l'armée Espagnole, incité par les conseils de ce Rône dont nous venons de parler, vint fondre sur Calais, & que Rône, qui étoit grand capitaine, ayant pris d'abord les forts du Risban & de Nieulé, les Espagnols forcerent la place le 24 avril, & y passerent tout au fil de l'épée. Peu après, le Roi prit la Fere, qui se rendit faute de vivres. Les Espagnols ayant fait le traité, ne voulurent pas d'ôtages de lui, disant *qu'ils savoient qu'il étoit prince généreux & de bonne foi*: témoignage d'autant plus glorieux pour lui, qu'il sortoit de la bouche de ses ennemis.

La douleur qu'il avoit de la perte de Calais fut redoublée par celle des villes de Guines & d'Ardres, qui furent entore prises par l'industrie & la valeur de Rône; lequel en eût bien fait d'autres, si quelques mois après, il n'eût pas été tué, heureusement pour la France, au siège de Hulst, près de Gand.

Or, le bruit de ces quatre ou cinq grandes pertes, reçues coup sur coup, jettoit de la terreur dans les cœurs des peuples; & les émissaires d'Espagne, par leurs suppositions & artifices, excitoient autant qu'ils pouvoient de nouvelles se-

1596.

Calais pris  
par l'archiduc  
Albert.

Prise de  
la Fere par  
Henri IV.

Belle remarque.

L'archiduc  
prend enco-  
re Guines &  
Ardres.

1596.

mences de division dans les esprits, se servant pour cela de toutes sortes de prétextes, & sur-tout de celui de l'oppression des peuples. Véritablement elle étoit grande, mais elle provenoit des pillages de la guerre, & de la nécessité des affaires, non pas de la faute du Roi, qui n'avoit point de plus ardent desir que de procurer au plutôt le soulagement de ses sujets, ainsi que nous le verrons.

Cela le jetta dans l'affliction & dans l'embarras, parce qu'il n'avoit point de fonds pour continuer la guerre, & qu'il prévoyoit bien, aux murmures qu'on avoit déjà excités, que s'il fouloit davantage les peuples, il s'éleveroit contre lui une nouvelle tempête. Dans cette peine, il eut recours au grand remède qu'on a accoutumé de pratiquer quand la France est en danger : c'est la convocation des états généraux, très-utile, quand elle est libre, & qu'elle est sans faction. Et parce que la nécessité pressante ne lui donnoit pas le tems de les assembler en corps, il convoqua seulement les notables d'entre les grands de son état, des prélats, de la noblesse & des officiers de judicature & de finances.

Le Roi, pour avoir de l'argent, convoque l'assemblée des notables à Rouen.

Ordre de la France,

Il desira que l'assemblée se tint à Rouen, dans la grande salle de l'abbaye de Saint Ouen, au milieu de laquelle il étoit assis dans une chaise élevée en forme de trône.

ne, sous un dais : à ses côtés étoient les prélats & seigneurs ; derrière, les quatre secrétaires d'état ; au-dessous de lui, les premiers présidens des cours souveraines & les députés des officiers de judicature & de finances. Il en fit l'ouverture par une harangue digne d'un véritable roi ; lequel doit croire que sa grandeur & son autorité ne consistent pas seulement en une puissance absolue, mais au bien de son état, & au salut de son peuple.

*Si je faisois gloire, leur dit-il, de passer pour excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler, j'aspire aux glorieux titres de libérateur & de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes fideles serviteurs & par l'épée de ma brave & généreuse noblesse, (de laquelle je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions) je l'ai tirée de la servitude & de la ruine. Je desire maintenant la remettre en sa première force & en son ancienne splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première. Je ne vous ai point ici appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés ; je vous*

Il y fait une belle harangue.

1596.

*ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises & aux victorieux comme moi; mais l'amour que je porte à mes sujets, & l'extrême desir que j'ai de conserver mon état, me font trouver tout facile & tout honorable.*

On lui accorde un fonds pour faire la guerre.

L'assemblée émue jusqu'au fond du cœur par de si tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoi pouvoir continuer la guerre; & pour cet effet, elle ordonna qu'on reculeroit d'une année le payement des gages des officiers, & que, pour deux ans seulement, il seroit imposé un sol pour livre sur toutes les marchandises qui entreroient dans les villes closes, excepté sur le bled, qui est la nourriture des pauvres. Ce dernier moyen causa beaucoup de bruit dans les provinces d'au-delà la Loire; mais Rôni, que le Roi avoit depuis quelques mois fait surintendant, non moins habile que fidele, ainsi que nous le dirons ailleurs, joignit à ce fonds une grande somme de deniers, que les financiers avoient détournée, & qu'il fit revenir dans les coffres du Roi.

1597.

Cependant le roi d'Espagne sentant diminuer les forces de son corps & de son esprit par une langueur qui dégénéra en

une horrible maladie, craignoit que sa foiblesse ne causât des révoltes dans ses pays si éloignés les uns des autres. D'ailleurs, il avoit épuisé ses finances, & il fouhaitoit avec passion de donner les Pays-Bas à sa très-chère fille Isabelle. Voilà pourquoi il avoit fait connoître au Saint Pere qu'il desiroit la paix; & sa Sainteté avoit envoyé le général des Cordeliers vers lui, pour l'y disposer plus particulièrement.

Lorsqu'elle étoit bien acheminée, il survint un incident qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, gouverneur pour l'Espagnol de Dourlens, averti du mauvais ordre que les bourgeois d'Amiens tenoient à la garde de leur ville, la surprend un matin sur les neuf heures, comme on étoit au sermon; c'étoit en carême: ayant fait embarrasser une porte par une charrette chargée de noix, dont un sac se délia exprès, afin d'amuser les soldats qui étoient au corps-de-garde. Une si fâcheuse nouvelle étonna d'autant plus le Roi, qu'il étoit alors en réjouissance & se divertissoit à Paris. Il vouloit que ses paquets importans vinsent droit à lui, & non point à d'autres, & que l'on les lui apportât à quelque heure que ce fût; tellement que, comme il étoit dans un profond sommeil, après avoir fait danser un ballet, un courrier le vint éveiller, pour lui dire cet accident.

1597.

Le roi d'Espagne desira la paix.

Surprise d'Amiens par les Espagnols; ce qui retarde la paix.

1597.

Aussi-tôt il saute hors du lit, & mande deux ou trois de ses plus confidens, pour s'entretenir avec eux. Ils jugeoient tous que cela arrivoit dans une méchante conjoncture, parce que le duc de Mercœur étoit si puissant en Bretagne, que les restes des factions étoient encore cachés sous les cendres; que les huguenots faisoient des cabales, & qu'enfin la consternation étoit extraordinaire dans Paris, qui se voyoit par-là devenu frontiere. Mais ce courage héroïque, que tant de périls n'avoient su épouvanter, ne fut point ébranlé par celui-là; au contraire, il résolut de l'affronter d'abord, & d'aller promptement investir Amiens, avant que les Espagnols s'y fussent plus affermis.

Le Roi se résout, malgré son conseil, d'aller assiéger Amiens.

Ses plus grands capitaines n'étoient point de cet avis; mais nonobstant cela, lui qui avoit de plus grandes lumieres & plus de fermeté qu'eux tous, l'entreprit courageusement; non pas tant, disoit-il, sur les moyens humains, que sur la confiance qu'il avoit en Dieu, qui lui avoit toujours fait la grace de l'assister.

Dieu l'assiste visiblement.

Et véritablement on peut dire qu'il l'assista encore plus visiblement en cette occasion, qu'il n'avoit jamais fait; car il découvrit plusieurs conspirations sur sa personne, entr'autres d'un religieux qu'un agent du roi d'Espagne, à ce qu'on disoit, avoit voulu porter à le tuer, & de très-

Il découvre plusieurs conspirations.

dangereuses cabales, que l'argent de ce même roi entretenoit à Paris; lesquelles observoient toutes ses démarches, & devoient un jour le faire enlever de son château de Saint-Germain-en-Laye. 1597.

D'ailleurs, ses peuples répondant, comme ils devoient, à son affection paternelle, ne lui dénièrent rien de tout ce qu'il leur demanda pour hâter ce siège. Puis le duc de Mayenne & tous les ligueux desirant lui témoigner leurs ressentimens pour toutes ses bontés, le servirent si fidèlement & si chaudement en cette occasion, tandis que les autres chanceloient & se tenoient à quartier, qu'il fut obligé de dire qu'il connoissoit bien que la plupart de ces gens-là n'avoient jamais été ennemis de la personne, mais seulement de la religion huguenote.

Le siège fut fort long, difficile & douteux; & si le roi d'Espagne y eût voulu employer toutes ses forces, jamais le Roi n'en fût venu à bout. Mais il étoit devenu fort chagrin; il ne desiroit que le repos, & ne se soucioit plus de conquêtes; si bien qu'il ne donna aucune des assistances que l'archiduc lui demandoit. L'archiduc ne laissa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il put pour faire lever le siège. Il vint se présenter au quartier de Long-pré un jour qu'on ne s'y attendoit pas, avec de très-grandes for-

Les peuples contribuent volontiers, & les ligueux le servent fort bien.

L'archiduc vient au secours d'Amiens.

Son arrivée & ses atta-

1597.  
ques mettent  
l'armée du  
Roi en désor-  
dre.

ces ; cela mit le désordre & l'épouvante parmi nos François , en telle sorte que , s'il eût su se servir de l'occasion , & ne pas perdre le tems à consulter , il eût sans doute jetté les trois mille hommes dans la place , qu'il avoit destinés pour cela.

Le Roi la  
gassure,

Le Roi revenant de la chasse , où il étoit allé , trouva un effroi général dans son armée , & quelques-uns même des principaux chefs tout éperdus. Dans un si grand danger , le cœur ni la tête ne lui manquèrent pas : il dissimula sa crainte , donna les ordres sans s'émouvoir , & se fit voir par-tout avec un visage aussi gai & des discours aussi fermes , qu'après une victoire. Il fait promptement marcher ses troupes au champ de bataille , qu'il avoit choisi trois jours devant , à huit cens pas delà les lignes. De cet endroit ayant considéré le bel ordre de l'armée d'Espagne , le peu d'assurance de la sienne , & la foiblesse de son poste , où il n'avoit pas eu le loisir de se fortifier , il fut un peu ému , & douta du succès de la journée. Alors , appuyé sur l'arçon de la selle , ayant le chapeau à la main , & les yeux levés au ciel , il dit à haute voix : *Ah ! Seigneur ,*

Paroles  
dignes d'un  
chrétien &  
d'un bon roi.

*si c'est aujourd'hui que tu me veux punir , comme mes péchés le méritent , j'offre ma tête à ta justice ; n'épargne pas le coupable. Mais , Seigneur , par ta sainte miséricorde , prends pitié de ce pauvre royaume ,*

*Et ne frappe pas le troupeau pour la faute du berger.*

1597.

On ne peut exprimer de quelle efficacité furent ces paroles ; elles furent portées en un moment dans toutes ses troupes, & il sembla qu'une vertu du ciel eût rendu le courage à tous les François.

L'archiduc les ayant donc trouvés résolus & en bonne contenance, n'osa passer outre. Quelques autres tentatives qu'il fit ensuite, ne lui réussirent pas, & il se retira la nuit dans le pays d'Artois, où il licencia ses troupes. Enfin Hernand Teillo ayant été tué d'un coup de mousquet, les assiégés capitulerent, & le Roi établit gouverneur dans la ville le seigneur de Vic, homme de grand ordre & d'exacte discipline, qui, par son commandement, commença d'y bâtir une citadelle.

L'archiduc  
se retire en  
Flandre.

Le Roi  
reprend  
Amiens.

Au partir d'Amiens, le Roi mena son armée jusqu'aux portes d'Arras, pour visiter l'archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, & salua la ville de quelques volées de canons; puis voyant que rien ne paroïssoit, il se retira du côté de France, mal satisfait, disoit-il galamment, de la courtoisie des Espagnols, qui n'avoient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, & avoient refusé de mauvaise grace l'honneur qu'il leur faisoit.

Il va jus-  
qu'aux por-  
tes d'Arras,  
& défie les  
Espagnols.

Le maréchal de Biron servit admira-

1597.

blement bien à ce siège. Aussi le Roi, lorsqu'il fut de retour à Paris, & que ceux de la ville lui eurent fait une réception véritablement royale, leur dit, en leur montrant ce maréchal: *Messieurs, voilà le maréchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis & à mes ennemis.*

Le duc de  
Mercœur re-  
cule toujours  
à conclure  
son traité.

Il n'y avoit plus aucun reste apparent de la Ligue en France, que le duc de Mercœur encore cantonné dans la Bretagne. Le Roi lui avoit souvent accordé des treves, & offert de grandes conditions: mais il étoit si entêté de l'ambition de se faire duc de ce pays-là, qu'il prenoit toujours de nouveaux délais pour conclure, se figurant que le tems lui ameneroit quelque révolution favorable, & se flattant de je ne sais quelles prophéties, qui l'assuroient que le Roi mourroit dans deux ans.

1598.

Le Roi va  
en Bretagne,  
résolu de le  
châtier.

Enfin, le Roi ennuyé de tant de remises, tourna la tête de ce côté-là, résolu de châtier son opiniâtreté, comme elle le méritoit. Il étoit perdu sans ressource, s'il ne se fût avisé, pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de Gabrielle, duchesse de Beaufort.

Ses députés n'avoient pu d'abord obtenir autre chose, sinon qu'il sortiroit tout-à-l'heure de la Bretagne, & qu'il remettrait toutes les places qu'il y tenoit, moyennant quoi sa Majesté lui accorderoit

deroit un oubli du passé, & le recevroit en ses bonnes graces. Mais le Roi ayant l'ame tendre, & desirant avancer son fils naturel par un si riche & si noble mariage, se laissa aussi-tôt fléchir, & lui accorda un édit fort avantageux, qui fut vérifié au Parlement, comme l'avoient été ceux de tous les autres chefs de la Ligue. Cet accommodement se fit à Angers; le contrat de mariage fut passé au château, & les fiançailles célébrées avec la même magnificence, que si c'eût été d'un fils de France légitime. Il n'avoit que quatre ans, & la fille six.

Le Roi lui fit don de la duché de Vendôme aux mêmes droits que la tenoient les autres ducs; ce que le Parlement ne vérifia qu'avec grande répugnance & avec cette condition, que c'étoit sans conséquence pour les autres biens du patrimoine du Roi; lesquels, par la loi du royaume, étoient censés réunis à la couronne du moment qu'il y étoit venu.

D'Angers, le Roi voulut descendre en Bretagne. Il séjourna quelque tems à Nantes, delà il fut à Rennes, où les états se tenoient. Il passa environ deux mois en ces deux villes parmi les festins, les jeux & les divertissemens; mais ne laissant pas de s'employer sérieusement à hâter l'expédition de plusieurs affaires. Car il est à remarquer que ce grand prin-

1598.

Il donne sa fille au fils naturel du Roi, & par ce moyen, fait son accommodement.

Par ce mariage, le Roi fait don à son fils de la duché de Vendôme.

Il va à Nantes & à Rennes.

1598.

ce s'occupoit toutes les matinées aux choses sérieuses, & donnoit le reste du tems à ses divertissemens; non pas pourtant de telle sorte qu'il ne quittât promptement ses plus grands plaisirs, quand il s'agissoit de quelque chose un peu importante; il y avoit ordre exprès de ne point différer à l'en avertir.

Il met un très-bon ordre en cette province.

Il cassa en ce pays-là beaucoup de garnisons superflues, supprima quantité d'impôts que la tyrannie des particuliers y avoit introduits durant les guerres, écarta les troupes pillardes, qui désoloient le plat-pays, mit les prévôts en campagne, contre les voleurs, qui étoient en grand nombre; rendit l'autorité à la justice, que la licence avoit affoiblie; & recueillit près de quatre millions, dont les états de la province lui octroyerent volontairement huit cens mille écus. Ainsi il travailla utilement pour les deux fins à quoi il tendoit le plus; savoir, le soulagement de ses peuples & l'amas des finances; deux choses qui sont incompatibles, quand le prince n'est pas juste & ménager, ou qu'il laisse manier son argent à d'autres, sans prendre garde soigneusement à ses comptes.

Le calme fut ainsi rendu à la France pour le dedans, après dix ans de guerres civiles, par une grace particuliere de Dieu sur ce royaume, par les soins labo-

rieux, par la bonté & par la valeur du meilleur Roi qui fût jamais. On travailloit cependant sérieusement à la paix entre les deux couronnes de France & d'Espagne. Les deux Rois la desiroient également; notre Henri, parce qu'il souhaitoit avec passion soulager la France, & lui faire reprendre ses forces, après tant de saignées & de violentes agitations; & Philippe, parce qu'il sentoit bien qu'il arrivoit à la fin de ses jours, & que son fils Philippe III n'étoit point capable de soutenir le faix de la guerre contre un si grand Roi.

Les députés de part & d'autre étoient assemblés pour cela depuis trois mois dans la petite ville de Vervins, avec le nonce du Pape. Ceux de France, étoient Pomponne de Bellièvre & Nicolas Brulard de Sillery, tous deux conseillers d'état, & le dernier encore président au Parlement; lesquels agissant de concert & sans jalousie, vuiderent les articles les plus difficiles en fort peu de tems; & sur l'ordre qu'ils en reçurent du Roi, signèrent la paix le 2 Mai. Le 12 du même mois, elle fut publiée à Vervins.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les articles du traité: je dirai seulement qu'ils portoient en gros que les Espagnols rendroient toutes les places qu'ils avoient prises en Picardie, & Blavet

1598.

On travail-  
le à la paix  
générale, &  
les deux Rois  
la souhai-  
tent.

Les députés  
s'assemblent  
à Vervins.

Substance  
du traité de  
Vervins.

1598.

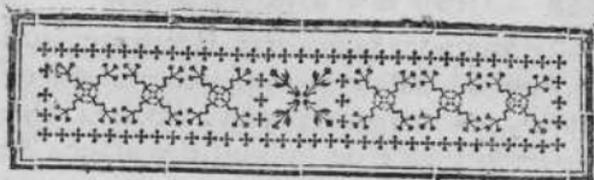
qu'ils tenoient encore en Bretagne; que le duc de Savoie seroit compris en ce traité, pourvu qu'il rendît au Roi la ville de Berre, qu'il tenoit en Provence. Et pour le marquisat de Saluces, que ce duc avoit envahi sur la France vers la fin du regne de Henri III, qu'il seroit remis au jugement du Saint Pere, qui décideroit cette question dans un an.

La paix est  
publiée.

La publication de la paix se fit en un même jour par toutes les villes de France & des Pays-Bas, avec des réjouissances dont le bruit éclata jusqu'aux deux bouts de la chrétienté. Mais personne n'en ressentit tant de véritable joie que notre Henri, lequel avoit accoutumé de dire qu'étant une chose barbare & contre les loix de la nature & du christianisme de faire la guerre pour l'amour de la guerre, un prince chrétien ne devoit jamais refuser la paix, si elle ne lui étoit tout-à-fait désavantageuse.

*Fin de la seconde Partie.*





# TROISIÉME PARTIE

## DE LA VIE

DE

## HENRI LE GRAND,

CONTENANT SOMMAIREMENT  
ce qu'il fit depuis la paix de Vervins,  
faite en 1598, jusqu'à sa mort,  
arrivée en 1610.

---

JUSQU'ICI nous avons suivi la fortune  
de notre héros par des chemins extrê-  
mement difficiles & raboteux, au travers  
des rochers & des précipices, durant des  
tems fort fâcheux & pleins d'orages &  
de tempêtes, maintenant nous l'allons  
suivre par des routes plus aisées & plus  
belles, dans les douceurs du calme & de  
la paix, où pourtant sa vertu ne s'endor-  
mira pas dans le repos, mais paroîtra  
toujours agissante : où sa grande ame s'em-  
ployera sans cesse dans les plus vérita-

---

1598.

La troisième  
Partie de la  
vie de Henri  
le Grand fut  
plus calme  
que les au-  
tres, & plus  
dans la paix.

1598.

bles fonctions de la royauté, où enfin, parmi ses divertissemens, il fera son principal plaisir de ses plus nécessaires & plus importantes occupations.

Il fut capitaine par nécessité, & politique par inclination.

Dans les deux premières Parties de sa vie, que nous avons vues, il a été par nécessité homme de guerre & de campagne; dans cette dernière, par inclination, homme de cabinet & grand politique; mais dans toutes, invincible & infatigable.

Il faut qu'un roi sache la guerre; mais outre cela, il y a bien d'autres fonctions de la royauté.

Le vrai devoir d'un souverain consiste principalement à protéger ses sujets. Il faut qu'il les défende contre les étrangers, & qu'il réprime les actions & les attentats des rebelles; c'est pour cela qu'il a le pouvoir des armes entre les mains, & qu'il lui est avantageux d'entendre parfaitement la guerre. Mais elle ne fait qu'une partie de ses fonctions; & même l'on peut dire avec vérité qu'elle n'est pas la plus nécessaire ni la plus satisfaisante. Car outre qu'elle se peut faire par des lieutenans, qui doute que le prince le plus heureux ne soit celui qui met ses affaires en tel état, qu'il n'a pas besoin de tirer l'épée, mais est assez puissant pour rendre la justice, pour punir les méchans, & pour honorer & élever les gens de bien; qui fait distribuer les grâces & les récompenses, entretenir le bon ordre & les loix, & maintenir ses

Quelles sont ces fonctions.

provinces dans la tranquillité; qui a soin de s'informer souvent & soigneusement de ce qui s'y passe, de soutenir sa réputation & sa grandeur, par sa bonne conduite, de se faire redouter par ses ennemis, & estimer par ses alliés; qui s'accoutume à présider dans son conseil en souverain, à écouter les ambassadeurs & leur répondre, & à démêler les grandes affaires par traités & négociations; qui veille incessamment pour prévenir le mal & mettre les méchans & les ennemis dans l'impuissance de nuire, pour rendre l'état riche, florissant & abondant, par le moyen du commerce, par la culture des sciences & des beaux arts, pour y faire venir l'opulence de tous les endroits de la terre, & sur-tout pour y procurer la gloire & le service de Dieu; en sorte que ce soit comme un paradis de délices & un séjour de félicité? Ce sont, à mon avis, les emplois dignes d'un puissant roi, d'un roi sage & chrétien, qui étant le pasteur de ses peuples, (c'est ainsi qu'Homere appelle souvent le grand roi Agamemnon) ne doit pas seulement savoir chasser les loups, j'entends faire la guerre, mais plus encore savoir conduire son troupeau, le préserver de toutes maladies, l'engraisser & le faire multiplier.

La paix ayant été publiée avec une réjouissance incroyable des François,

La paix est jurée par le

1598.

Roi, & par  
 Archiduc  
 Albert.

des Flamands & des Espagnols, elle fut solennellement jurée le 21 juin par le Roi, dans l'église de Notre-Dame, sur la croix & sur les saints évangiles, en présence du duc d'Arscot & de l'Admirante d'Arragon, ambassadeurs du roi d'Espagne pour cet effet. Et puis le cardinal-archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour ce Roi, la jura aussi le 26 du même mois, dans la ville de Bruxelles, y assistant le maréchal de Biron, que le Roi avoit honoré nouvellement de la qualité de duc & pair, vérifiée en Parlement, tant pour donner plus d'éclat à cette ambassade, que pour récompenser les grands services que ce seigneur lui avoit rendus dans la guerre.

Biron est  
 fait duc &  
 pair, va ju-  
 rer la paix  
 aux Pays-  
 Bas.

Les Espa-  
 gnols l'eniv-  
 rent de pré-  
 somption.

En ce voyage, les Espagnols n'épargnerent aucunes caresses ni louanges envers ce nouveau duc, pour lui inspirer l'orgueil & la vanité, & l'enivrèrent tellement de la bonne opinion de soi-même, qu'il se mit dans la tête que le Roi lui devoit plus qu'il ne sauroit jamais lui donner, & que si sa vertu n'étoit assez honorée en France, il trouveroit bien ailleurs qui la mettroit à plus haut prix. Ce qui produira tantôt de très-mauvais effets.

Ce que les  
 François &  
 ce que les Es-  
 pagnols di-  
 soient de la  
 paix de Ver-  
 vins.

Plusieurs d'entre les François, qui ne favoient pas au vrai le pitoyable état où étoit le roi d'Espagne & ses affaires, ne pouvoient comprendre comment ce prin-

ce avoit acheté la paix si cher, que de rendre six ou sept bonnes places, entr'autres Calais & Blavet, qu'on pouvoit nommer les clefs de la France. Les Espagnols au contraire, qui voyoient que leur Roi étoit moribond, ses finances épuisées, les Pays-Bas ébranlés, le Portugal & ses terres d'Italie sur le point de se révolter, le fils qu'il laissoit, bon prince à la vérité, mais qui aimoit bien le repos, s'étonnoient que les François, ayant si bravement repris Amiens, & réuni toutes leurs forces, après le traité du duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Pays-Bas, parce qu'apparemment ils les eussent emportés, ou fort ébrechés. Le Roi répondoit que, s'il avoit désiré la paix, ce n'étoit pas qu'il s'ennuyât des incommodités de la guerre, mais pour donner moyen à la chrétienté de respirer : qu'il savoit bien que dans la conjoncture où étoient les choses, il en eût pu tirer de grands avantages ; mais que la main de Dieu renversoit souvent les princes dans leurs plus grandes prospérités, & qu'un sage ne devoit jamais, pour l'opinion de quelque favorable événement, s'éloigner du bon accord, ni se fier trop sur l'apparence du bonheur présent, qui peut changer par mille accidens imprévus, étant arrivé bien souvent qu'un homme atterré & fort blessé, a tué celui qui

Pourquoi le Roi avoit désiré la paix.

Belles paroles.

lui vouloit faire demander la vie.

1598.

Maladie  
étrange, &  
mort de Phi-  
lippe II, roi  
d'Espagne.

On reconnut dans peu de tems que le roi Philippe II avoit beaucoup plus besoin de cette paix que la France; car son mal se redoubla plus fort. Il eut vingt-deux jours durant un perpétuel flux de sang par tous les conduits de son corps; & un peu devant sa mort, il lui vint quatre apostumes en la poitrine, d'où il sortoit une continuelle fourmilliere de vermine, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit tarir.

Dans cette étrange maladie, sa constance fut merveilleuse, & il n'abandonna point les rênes de son état jusqu'au dernier soupir de sa vie. Car il prit soin, avant que de mourir, de traiter le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'archiduc de Grats; & celui de sa chere fille Isabelle avec le cardinal archiduc Albert, de même sang qu'elle, & lui donna pour dot les Pays-Bas & la comté de Bourgogne, à la charge de réversion, si elle mouroit sans enfans.

La maladie  
de Philippe  
II l'empêche  
de jurer la  
paix.

Son fils  
Philippe III  
la jure après  
sa mort.

Il avoit bien signé les articles de la paix; mais sa maladie mortelle ne lui permit pas de prêter le serment avec les mêmes solemnités qu'avoient fait le Roi & l'archiduc. Philippe III, son fils & successeur, s'acquitta de cette obligation le 21 mai de l'an 1601, dans la ville de Valladolid, y assistant le comte de la

Rochepot, ambassadeur de France.

1598.

Comme la licence des guerres avoit, durant plusieurs années, entretenu l'impunité, il se trouvoit encore grand nombre de vauriens, qui croyoient qu'il leur étoit permis de prendre toujours le bien d'autrui; & d'autres qui pensoient avoir toujours droit de se faire justice par les voies de fait, ne reconnoissant point d'autres loix que la force. Ce fut ce qui obligea notre sage Roi à commencer la réformation de son état, par le rétablissement de la sûreté publique. Pour cet effet, il défendit tout port d'armes à feu à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, sur peine de confiscation des armes & des chevaux, & de deux cens écus d'amende pour la première fois, & de la vie, sans rémission, pour la seconde; permettant à tout le monde d'arrêter tous ceux qui en porteroient, hormis ses chevaux-légers, ses gendarmes & ses gardes-du-corps, qui en pourroient avoir seulement lorsqu'ils seroient en service.

Le Roi défend le port d'armes.

Amême fin, & pour décharger le plat-pays de la foule des gens de guerre, il congédia non-seulement la plupart des troupes nouvelles, mais encore il retrancha plus de la moitié des vieilles; il réduisit les compagnies d'ordonnance à petit nombre, & il ôta les gardes aux gou-

Il congédia les troupes.

1598.

verneurs des provinces & lieutenans de roi, ne voulant pas souffrir qu'autre que lui, quel qu'il fût, eût cette glorieuse marque de la souveraineté à l'entour de sa personne.

La guerre avoit rompu le commerce, réduit les villes en villages, les villages en mafures, & les terres en friche; & néanmoins les receveurs contraignoient les pauvres payfans de payer les charges, pour les fruits qu'ils n'avoient pas cueillis. Les cris de ces misérables, qui n'avoient plus que la langue pour se plaindre, touchèrent tellement les entrailles d'un si bon & si juste Roi, qu'il fit un édit, par lequel il leur quitta tout ce qu'ils devoient du passé, & leur donna espérance de les soulager encore pour l'avenir.

Il remet les restes des tailles aux peuples,

Il fait rechercher les faux nobles, & réimposer à la taille.

De plus, ayant appris que durant les troubles, il s'étoit fait quantité de faux nobles, qui s'exemптоient de la taille, il ordonna qu'il en seroit fait recherche; & il ne les confirma point dans leur usurpation pour une pièce d'argent, comme on fait quelquefois, au grand préjudice des autres sujets taillables, mais il voulut qu'ils fussent réimposés à la taille, afin que, par ce moyen, ils aidassent aux plus pauvres à porter une bonne partie du fardeau, comme étant les plus riches.

Il desiroit encore avec beaucoup d'affection faire du bien à sa vraie noblesse, & la dédommager des dépenses qu'elle avoit faites à son service; mais ses coffres étoient vuides, & d'ailleurs tout l'or du Pérou n'eût pas été suffisant pour satisfaire l'appétit & le luxe de tant de gens. Car le roi Henri III avoit, par son exemple & par celui de ses mignons, porté la dépense si haut, que les seigneurs vouloient vivre en princes, & les gentilshommes en seigneurs. Il falloit pour cela qu'ils aliénassent les possessions de leurs ancêtres, & qu'ils changeassent ces vieux châteaux, marques illustres de leur noblesse, en clinquans, en dorures, en train & en chevaux. Puis, lorsqu'ils s'étoient endettés par-delà leur crédit, ils retomboient ou sur les coffres du Roi, demandant des pensions, ou sur le dos du pauvre peuple, l'écorchant par mille brigandages. Le Roi voulant donc remédier à ce désordre, déclara hautement à sa noblesse, qu'il vouloit qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien; & pour cet effet qu'il seroit bien aise, puisqu'on jouissoit de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons, & donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi il les soulageoit des grandes & ruineuses dépenses de la cour, en les renvoyant dans les provinces, & leur apprenoit que le meil-

Il retranche le luxe de la noblesse, & les renvoie tous dans leurs maisons aux champs.

leur fond que l'on puisse faire, est celui du bon ménage. Avec cela, sachant que la noblesse Françoisse se pique d'imiter son roi en toutes choses, il leur montrait, par son propre exemple, à retrancher la superfluité des habits. Car il alloit ordinairement vêtu de draps gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpure, passément ni broderies. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, & se rioit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins & leurs bois de haute futaie sur leur dos.

1598.  
Leur mon-  
ere, par son  
exemple, la  
modestie des  
habits.

Il tombe  
malade & en  
danger.

Sur la fin de l'année, il fut atteint d'une subite & violente maladie, à Monceaux, dont il pensa mourir. Toute la France en eut le frisson; on le tint pour désespéré, & le bruit qui en courut, pensa rallumer les factions. Mais il fut sur pied au bout de dix ou douze jours; & il sembla que Dieu ne lui avoit envoyé ce mal que pour lui découvrir ce qu'il y avoit encore de mauvaise volonté dans le royaume, & pour lui donner la satisfaction de sentir, par les regrets que faisoient ses peuples, le plaisir qu'il y a d'être aimé.

Paroles  
d'un bon roi.

Dans le plus fort de sa maladie, il disoit à ses amis ces belles paroles: *Je n'appréhende nullement la mort, je l'ai affrontée dans les plus grands périls; mais j'avoue que j'ai regret de sortir de cette vie sans avoir pu remettre ce royaume dans*

*la splendeur que je m'étois proposée, & sans avoir témoigné à mes peuples, en les gouvernant bien & les soulageant de tant de subsides, que je les aime comme si c'étoient mes enfans.*

1598.

Au sortir delà, continuant ses louables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint-Germain-en-Laye, pour y résoudre les états de la dépense, tant de sa maison, que de la garde des places, entretien des troupes, artillerie, marine, payement des officiers, & plusieurs autres charges. Il avoit pour lors en son conseil, comme nous dirons à cette heure, de très-grands hommes & fort consommés en toutes sortes de matieres; mais il se monroit encore plus habile qu'eux & plus éclairé. Il examina & discuta tous les articles de dépenses, avec un jugement & des lumieres d'esprit merveilleuses, retrancha & ménagea tout ce qui se pouvoit retrancher, & conserva tout ce qui étoit nécessaire. Entr'autres choses, il retrancha beaucoup de superfluités pour la dépense des tables de sa maison; non pas tant pour épargner pour lui-même, que pour obliger ses sujets à modérer leur friandise, & afin d'empêcher qu'ils ne ruinaient leurs maisons, pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. En effet, par l'exemple du Roi qui a toujours plus de force que les

Il travaille  
aux états de  
ses dépenses;

Retranche  
les superflui-  
tés de ses ta-  
bles.

1598.

loix, ni que la correction, le luxe fut bientôt converti en frugalité, fort nécessaire à l'état.

Afin de savoir si bien tout le fond de ses finances, qu'il ne pût se tromper dans ses mesures, ni être trompé par ceux qui les manioient, il avoit dans son cabinet un état de sa maison, un de la marine, un de l'artillerie, un des gages des officiers de justice & de finances, un de tout ce qui se levoit en chaque province, & des charges qui étoient dessus, & généralement de toutes les choses sur lesquelles il jettoit souvent les yeux & les examinait, pour y ajouter ou retrancher, non point selon la fantaisie ou les importunités des autres, mais selon le besoin, la raison & l'équité.

Qui étoient  
ses conseil-  
lers ou mi-  
nistres.

Il y avoit pour lors dans son conseil de très-habiles & fideles ministres, comme Chiverny, Bellievre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroy & Rôny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le maréchal de Biron, Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné, le duc de Mayenne, le connétable de Montmorency, le maréchal de la Chastre, le maréchal d'Aumont, Guitry la Noue & plusieurs autres, desquels il ne se servoit point pour l'administration de l'état, quoiqu'il s'entretint souvent avec eux, & que par honneur, il leur communi-

quât quelquefois les grandes affaires, & leur en demandât leurs avis, comme il faisoit aussi à quelques gens de robe, qu'il connoissoit fort habiles & fort affectionnés, entr'autres Achilles de Harlay, premier président au Parlement, & Jacques-Auguste de Thou, aussi président dans la même compagnie, qu'il employa en plusieurs négociations très-importantes.

1598.

Le chancelier de Chiverny, qui avoit CHIVERNY; été élevé à cette charge sous le regne de Henri III, étoit homme froid, dissimulé, & avisé; mais, à ce qu'en disoient ses ennemis, il étoit meilleur praticien que bon conseiller d'état.

Il mourut l'année suivante; & en sa BELLIEVRE; place, le Roi mit Pomponne de Bellievre, fort consommé dans la science des droits & des intérêts de la France, & fort adroit négociateur, comme il le montra bien au traité de Vervins. Il étoit vieux quand le Roi lui donna cette charge: aussi disoit-il qu'il n'y étoit entré que pour en sortir. Il porta le Roi à faire un sévère édit contre les duels: il établit un fort bon ordre dans le conseil, & ordonna qu'il ne seroit point reçu de maître des requêtes qui n'eût été dix ans entiers dans quelqueune des compagnies souveraines, ou seize ans en d'autres sièges subalternes.

1598.  
SILLERY;

Nicolas Brulard-de-Sillery, président au mortier au Parlement de Paris, qui avoit été son compagnon à Vervins, étoit un esprit doux, facile & accort, mais qui pénétoit plus avant qu'il ne vouloit qu'on le crût. On dit que le public ne vit jamais aucune émotion sur son visage ni en ses discours.

SANCY.

Harlay-Sancy étoit un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignoit personne, quand il s'agissoit du service du Roi; mais il étoit un peu brusque, & lui parloit trop librement; témoin ce qu'il lui dit touchant madame Gabrielle, qui fut bien le lui rendre.

Quant à Jeannin, président au Parlement de Bourgogne, & Villeroi, premier secrétaire d'état, ils avoient tous deux été dans le parti de la Ligue, & y avoient très-utilement servi le Roi & la France, en ce qu'agissant seulement pour la défense de la religion catholique, & non par esprit de faction, ils avoient empêché que les Espagnols n'empiétassent sur ce royaume, & que le duc de Mayenne ne se jettât absolument entre leurs bras, comme souvent le désespoir de ses affaires l'y portoit. Ils convenoient tous deux en ce point, qu'ils aimoient l'état & la royauté avec passion, & qu'ils avoient un grand jugement; mais du reste leurs humeurs étoient assez différentes.

Jeannin étoit un vieux Gaulois , qui vouloit mener les affaires par les formes anciennes , suivant les loix & les ordonnances ; bon jurisconsulte , ferme & résolu , qui alloit droit au but , qui ne fa-voit point prendre de détours , & qui ai-moit fort le bien public.

1598.  
JEANNIN

Villeroi étoit un des plus sages & des plus adroits courtisans qu'on ait jamais vus ; il avoit un esprit clair & net , qui développait avec une incroyable facilité les affaires les plus embrouillées , qui les expliquoit si agréablement & si intelligiblement , que rien plus , & qui leur don-noit le tour qui lui plaisoit. Il étoit mer-veilleusement actif , & avec cela très-fécond en expédiens , prenant une affaire par tant de biais , qu'il étoit mal-aisé qu'elle lui échappât.

VILLEROI

Le Roi conféroit souvent avec ces conseillers ; on les appelloit encore ainsi , & non pas ministres , comme on a fait depuis trente-cinq ans. Il leur parloit de ses affaires , quelquefois pour en être instruit , & quelquefois pour les instruire eux-mêmes ; ce qu'il faisoit , ou dans son cabinet , ou à la promenade dans les al-lées des Tuileries , de Monceaux , de Saint-Germain & de Fontainebleau. Il s'entretenoit souvent avec eux séparé-ment , les appelant les uns après les au-tres ; & il en usoit ainsi , ou pour les obli-

Le Roi confé-  
roît sou-  
vent avec ces  
conseillers ,  
& comment.

1598.

ger à lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même, à tous ensemble, ce qu'il ne vouloit dire qu'à quelques particuliers, ou pour quelque autre raison, qui étoit sans doute d'une fort bonne politique. Il disoit qu'il n'en trouvoit point parmi eux qui le satisfissent comme Villeroi, & qu'il vuidoit plus d'affaires avec lui en une heure, qu'avec les autres en un jour.

RÔNY,  
depuis duc  
de Sully.

Il avoit du  
génie pour  
les finances.

Quant à Maximilien de Bethune, baron de Rôny, & depuis duc de Sully, ayant été nourri assez jeune auprès du Roi, dans la religion huguenote, le Roi avoit reconnu sa capacité & son affection en diverses affaires de conséquence, mais sur-tout qu'il avoit le génie porté au maniement des finances, & qu'il avoit toutes les qualités requises pour cela. En effet, il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles & vaines dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en festins, ni en meubles somptueux, ni en bâtimens trop superbes, ni en aucunes des choses qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui donnoit presque tout son tems aux affaires, & peu à ses plaisirs. Avec cela, il avoit le don de pénétrer les matieres jusqu'au fond, &

de développer les entortillemens & les nœuds dont les financiers, quand ils ne font pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs griveleries. Sur-tout, il n'entra jamais dans les traités, ni dans les fermes, sous des noms empruntés; ce qui sans doute est un vol manifeste & très-punissable, étant certain que, qui est intéressé à une affaire, au lieu de la porter aussi haut qu'elle devoit aller, la rabaisse tout autant qu'il peut.

Nous avons dit comme le Roi desiroit sur toutes choses de pourvoir à l'économie de ses finances, & les raisons pour lesquelles il avoit été obligé de laisser François d'O dans la charge de surintendant. Après que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou six personnes, qu'il en crut capables & gens de bien. Il s'étoit persuadé qu'il en seroit mieux servi que d'un seul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleroient & qu'ils se serviroient de contrôleur les uns aux autres. Mais tout le contraire arriva; chacun se déchargeoit sur son compagnon; rien ne s'avançoit; & si quelqu'un d'eux vouloit agir, tous les autres ne manquoient point de le traverser par leurs jalousies; de sorte qu'ils ne s'accordoient qu'en ce point, que chacun d'eux se faisoit bien payer de ses appointemens, qui coûtoient six fois plus au Roi, que s'il n'y eût eu qu'un

Après la mort de François d'O, le Roi commit ses finances à cinq ou six, qui s'en acquitterent fort mal.

1598.

Voyant cela, il fait Sancy seul surintendant.

Et fort peu de tems après Rôny,

Qui connoissoit parfaitement les finances.

Le Roi le favoit si bien, qu'il ne pouvoit y être trompé.

Il desira de Rôny qu'il ne prît aucun pot-de-vin, ni présent, sans l'en avertir.

seul surintendant, sans qu'il retirât aucun profit de cette multitude.

Lorsqu'il eut donc reconnu que tant de gens ne faisoient qu'embrouiller ses finances, il les remit toutes en la main d'un seul, qui fut Sancy. Mais quelque tems après, l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celui-là, il lui donna Rôny pour compagnon, & puis enfin fit Rôny seul surintendant.

Rôny, avant qu'il entrât en cette charge, s'étoit pourvu de toutes les connoissances nécessaires pour s'en bien acquitter; il savoit parfaitement tous les revenus du royaume, & toutes les dépenses qu'il y falloit faire. Il communiqua tout ce qu'il en favoit au Roi, qui de son côté avoit aussi si bien étudié toutes ces choses, qu'on ne pouvoit pas dépenser cent écus, sans qu'il fût s'ils avoient été bien ou mal employés. Comme c'est l'avantage d'un mauvais dispensateur, que son maître soit ignorant, & qu'il ne voie goutte dans ses affaires, aussi est-ce celui d'un serviteur utile & fidele, qu'il soit bien instruit, & qu'il y voie clair, afin qu'il sache estimer dignement ses services.

Au reste, son humeur s'accordoit parfaitement bien avec celle du Roi. Lorsqu'il lui confia ses finances, il desira de lui qu'il ne prît jamais aucun pot-de-vin,

ni aucun présent, sans l'en avertir. Et quand Rôny l'en avertissoit, il y consentoit aussi-tôt, & même étoit si aise, qu'en le servant bien, il trouvât son compte, que bien souvent il y ajoutoit des dons du sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux en mieux. Mais Rôny ne les recevoit jamais, qu'ils ne fussent dûment vérifiés à la Chambre des Comptes, afin que tout le monde fût les libéralités que lui faisoit son prince, & qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servoit de sa faveur à épuiser ses coffres.

Sous l'administration de ce surintendant, la premiere loi que le Roi donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre, lequel ne s'y doit jamais altérer, depuis qu'il a été une fois arrêté & résolu. Car comme les choses les plus déplorées se redressent sous une conduite ferme & certaine, aussi les plus assurées se dissipent par une tête légère, qui fait, défait & refait sans cesse, & qui révoquera demain ce qu'elle a ordonné aujourd'hui.

Rôny donna bientôt des preuves indubitables de sa capacité; car ayant visité quatre généralités seulement, il fit en peu de tems revenir un million & demi des deniers qui étoient égarés. Puis après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fond pour

1598.

Il commen-  
ça par éta-  
blir un ordre  
constant &  
certain dans  
les finances.

Effets du  
bon ménage  
de Rôny.

1598.

dresser une grande armée, & fournir aux frais du siège; si bien qu'il fut un des principaux instrumens du recouvrement de cette grande ville.

Expédient pour empêcher que les gens du conseil ne grivèlent avec les fermiers & les traitans.

Il est bon de marquer un expédient qu'il trouva entre plusieurs, pour empêcher les grivèleries des financiers; car cela est nécessaire en tout tems. Il savoit qu'il y avoit quelques personnes dans le conseil du Roi, qui étoient de part avec les traitans & les fermiers, & qui faisoient adjuger au conseil les fermes & les traités à vil prix, & souvent leur faisoient donner de grandes diminutions. Pour empêcher que ces gens-là ne mangeassent ainsi le gâteau entr'eux, il ferma la main aux fermiers généraux, défendant aux sous-fermiers de leur plus rien payer, & leur ordonnant de faire voiturer l'argent de leurs sous-fermes, & de leurs sous-traités, tout droit à l'épargne. Il doubla, par ce moyen, les revenus du Roi, parce que les sous-fermes & les sous-traités se trouverent monter presque les deux tiers plus que ne montoient les traités & les baux généraux. Il ménagea aussi de telle sorte la dépense, qu'il n'étoit point besoin de prêts, qui consomment les plus clairs deniers du Roi, & le tiennent toujours dans la nécessité; & s'il obligeoit les fermiers à faire des avances, c'étoit sans aucunes remises.

Ces

Ces gens du conseil, qui étoient vilainement intéressés dans les fermes & dans les partis, du commencement crièrent fort contre sa conduite, lui tendirent mille pièges, & lui causerent mille traverses; mais avec le tems, il les amena à la raison. Semblablement, tous ceux qui n'avoient aucun droit de lui demander, & qui ne laissoient pas de l'importuner, ne pouvant rien arracher de lui, pestoient fort contre sa dureté; mais il ne se soucioit point de leur vaine colere, ni de leurs sots discours; il ne regardoit qu'à acquitter légalement les dettes du Roi, & à payer promptement ce qui étoit ordonné pour de bonnes causes. Car il ne savoit ce que c'étoit que de faire demander cent fois une chose qui étoit véritablement due.

Nous nous sommes un peu arrêtés sur ce point des finances, d'autant que c'est le plus important de tous, celui par lequel on fait tout, sans lequel on ne sauroit rien faire, & d'où dépend le soulagement ou l'accablement des peuples, & tous les bons ou les mauvais succès des desseins & des entreprises.

Notre Henri eut bien désiré en même tems de pourvoir à la réformation du clergé, qui véritablement étoit en grand désordre, tant pour son temporel, les biens en ayant été usurpés durant les

1598.

Financiers  
aboyent fort  
contre Rôny,  
mais il s'en  
moque.

absolu II  
voies

Le Roi ne  
peut encore  
pourvoir à la  
réformation  
du clergé.

1528.

Il abuse des  
bénéfices.

guerres par les huguenots & par les mauvais catholiques, que pour le spirituel, la plupart des prélats & des pasteurs étant aussi ignorans que dépravés. Mais il ne put pas si-tôt y apporter les remèdes convenables. La nécessité où il étoit de récompenser ceux qui l'avoient si bien servi, le contraignoit de tolérer les abus, & même de les commettre, disposant des bénéfices comme autrefois avoit fait Charles Martel. Car il les donnoit à des gens incapables, à des gens mariés, à des hommes d'épée, à des enfans, même à des femmes, pour récompenser la perte de leurs maris tués ou ruinés à son service.

Je n'ai pas entrepris d'excuser ce défaut, parce qu'il n'y put jamais avoir de sujet légitime de prostituer les biens du sanctuaire aux profanes, & d'employer les trésors du crucifix à d'autres services qu'à celui de l'autel. Je fais bien néanmoins que beaucoup d'ecclésiastiques mêmes en usent tout autrement; mais qui doute que ces gens-là ne soient pires que les Juifs, qui jouoient aux dez sur la robe sacrée de Jesus-Christ?

Remon-  
trance de l'as-  
semblée gé-  
nérale du  
clergé au  
Roi.

Sur la fin de cette année, l'assemblée générale du clergé se tenant à Paris, fit une grande remontrance au Roi, par laquelle les prélats le prioient de faire publier le concile de Trente en France; de ne point charger sa conscience des

nominations aux évêchés, abbayes & autres bénéfices ayant charge d'ames; de ne point mettre de pensions sur les bénéfices pour des personnes laïques; de ne plus permettre que les églises & les lieux saints fussent profanés, comme ils l'étoient, mais de faire en sorte qu'on les réparât, & qu'on y rétablît le service divin.

1598.

Pour ce qui est du concile de Trente, il faut favoir qu'il étoit reçu en France, quant aux articles qui concernent la foi, mais non pas généralement pour ceux qui touchent la police & la discipline; parce qu'il semble à plusieurs que ces derniers sont pour la plupart contraires aux libertés de l'église Gallicane, & aux droits du Roi. C'est pourquoi quelqu'effort que les plus zélés aient pû faire, jamais ils n'en ont su venir à bout, les Parlemens s'y étant toujours fortement opposés.

A la harangue du clergé, le Roi répondit éloquemment, mais en peu de mots, *Qu'il reconnoissoit que ce qu'ils lui avoient dit touchant les nominations des bénéfices étoit véritable, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de cet abus, & qu'il l'avoit trouvé; qu'étant parvenu à la couronne durant l'embrasement des guerres civiles, il avoit couru où il voyoit le plus grand feu, pour l'éteindre; que maintenant qu'il*

Belle réponse  
se du Roi.

1598.

avoit la paix, il tâcheroit de réver les deux colonnes de la France, qui sont la piété & la justice; que Dieu aidant, il remettrait l'église en aussi bon état qu'elle étoit du tems de Louis XII. Mais, leur disoit-il, contribuez-y, je vous prie, de votre côté; faites, par vos bons exemples, que le peuple soit autant incité à bien faire, qu'il en a été ci-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre; faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au-dehors, mais je suis tout d'or au-dedans. Je verrai vos cahiers, & y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible.

Il avoit besoin de grande adresse pour se conduire avec le Pape & avec les huguenots.

Il n'avoit pas trop de toute sa prudence & de toute son adresse pour se gouverner de sorte que les catholiques & le Pape fussent contens de sa conduite, & que les huguenots n'eussent pas sujet de s'en alarmer & de se cantonner. Son devoir & sa conscience le portoient à l'assistance des premiers; mais la raison d'état & les grandes obligations qu'il avoit aux derniers, ne lui permettoient pas de les désespérer. Pour garder donc un tempérament nécessaire, il leur accorda un édit plus ample que les précédens; on l'appella l'édit de Nantes,

parce qu'il avoit été conclu l'année précédente en cette ville-là, tandis qu'il y étoit. Par cet édit, il leur accordoit toute liberté pour l'exercice de leur religion, même la faculté d'être admis aux charges, aux hôpitaux, aux colleges, & d'avoir des écoles en certains endroits, & des prêches presque par-tout, & plusieurs autres choses, dont ils font bien déchus depuis ce tems-là, à cause de leurs rébellions & de leurs diverses entreprises.

Le Parlement y apporta de grandes oppositions plus d'un an durant : enfin, comme on lui eut fait comprendre que ce seroit rallumer le feu dans le royaume, que de ne pas accorder cette sûreté aux huguenots, qui étoient querelleux & puissans, il le vérifia.

D'un autre côté, pour adoucir le Pape, qui eut pu se fâcher de cet édit, le Roi lui rendoit toute sorte de respects, & embrassoit ses intérêts avec chaleur, comme il fit en l'affaire de Ferrare, dès l'an 1597 & 1598.

Ce duché est un fief masculin du Saint Siège, duquel les Papes avoient autrefois investi les seigneurs de la maison d'Est, à la charge de réversion, au défaut de mâles légitimes. Alphonse d'Est, second du nom, dernier duc, étoit mort l'année 1597, sans enfans, & avoit laissé

1599.

L'édit de Nantes accordé aux huguenots.

Le Parlement le vérifia avec peine.

Le Roi rend toute sorte de respects au Pape.

Affaire du duché de Ferrare.

1599.

César, bâ-  
tard de Fer-  
rare, s'y veut  
maintenir.

Le Pape lui  
fait la guer-  
re.

Le Roi offre  
son épée au  
Pape.

César quitte  
le duché de  
Ferrare, &  
demeure duc  
de Modène.

de grands trésors à César d'Est, bâtard d'Alphonse I, son parent. Il avoit fait son possible auprès du Pape pour obtenir l'investiture du duché pour ce bâtard; lequel ne l'ayant su impétrer, ne laissa pas de s'en mettre en possession, après la mort d'Alphonse II, & de s'y vouloir maintenir à forces d'armes. Clément VIII fut obligé de lui faire la guerre pour le déposséder. Les princes d'Italie se partagerent dans cette querelle; & les ducs de Guise & de Nemours furent sur le point d'entreprendre la défense de César, dont ils étoient proches parens, étant issus d'Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, & de madame Renée de France; car cette Anne, en premières noces, avoit épousé François, duc de Guise, & en secondes, Jacques, duc de Nemours. Le Roi d'Espagne aussi le favorisoit sous main, ne desirant pas que le Pape s'agrandit en Italie par la réunion de ce duché. Mais Henri le Grand ne manqua pas de prendre cette occasion d'offrir son épée & ses forces au Saint Pere. Les alliés de César l'ayant su, en furent extrêmement refroidis, & lui contraint de capituler avec le Pape, auquel il remit tout le duché de Ferrare. Il ne lui resta que les villes de Modène & de Rege, que l'Empereur maintint être fief de l'empire, & dont il lui donna l'investiture. Delà

viennent les ducs de Modene d'aujourd'hui.

1599.

Si la chaleur que le Roi avoit témoignée en cette occasion pour les intérêts du Saint Siège, obligea sensiblement le Pape, celle qu'il faisoit voir tous les jours pour ramener les huguenots au sein de l'église, ne lui étoit pas moins agréable. Il agissoit de telle sorte pour cela, que d'heure à autre, il s'en convertissoit plusieurs, même des plus savans & des plus notables. Mais ce qu'il y avoit de plus important, c'est qu'il avoit retiré le jeune prince de Condé d'entre les mains des huguenots, qui le gardoient soigneusement à Saint-Jean-d'Angely, depuis la mort de son pere, arrivée l'an 1587, & le nourrissoient dans leur fausse Religion, avec grande espérance d'en faire quelque jour leur chef & leur protecteur. Le Roi considérant combien il seroit préjudiciable au salut de ce jeune prince, & à ses propres intérêts, de le laisser là plus long-tems, fut si bien gagner les principaux du parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenât à la cour. Il lui donna pour gouverneur Jean de Vivonne, marquis de Pisani, seigneur d'un rare mérite & d'une sagesse sans reproche; lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la religion catholique, & dans les plus beaux sentimens de l'honneur & de

Plusieurs huguenots se convertissent.

Le Roi retire le jeune prince de Condé des mains des huguenots, & le fait élever dans la religion catholique.

1599.

la vertu. Il n'avoit encore que sept à huit ans : lorsqu'il en eut neuf, le Roi lui donna le gouvernement de Guienne, l'aimant tendrement, & le nourrissant comme son successeur présomptif.

Mariages  
de l'infante  
d'Espagne,  
& de Catherine,  
sœur  
du Roi,

Dans le calme de la paix, on ne parloit que de réjouissances, de fêtes & de mariages. Celui de l'infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie, & de l'archiduc Albert, se solennisa dans les Pays-Bas, & celui de madame Catherine, sœur du Roi, avec Henri, duc de Bar, fils aîné de Charles II, duc de Lorrainue, à Paris.

Qualités de  
Catherine,  
& pourquoi  
le Roi la maria  
au duc de  
Bar,

Catherine étoit âgée de quarante ans, plus agréable que belle, ayant une jambe un peu courte. Elle étoit assez spirituelle, aimoit les belles-lettres, & favoit beaucoup pour une femme, mais étoit opiniâtrément huguenote. Le Roi appréhendoit qu'elle n'épousât quelque prince protestant, lequel, par ce moyen, fût devenu protecteur des huguenots, & comme un autre roi en France. A cause de cela, il la donna au duc de Bar, pensant d'ailleurs gagner plus de créance parmi les catholiques, en s'alliant avec la maison de Lorraine. Avant cela, il fit tout son possible pour la convertir, jusqu'à y employer les menaces; & n'en ayant pu venir à bout, il dit un jour au duc de Bar: *Mon frere, c'est à vous à la dompter.*

Il y eut de la difficulté pour le lieu & pour la cérémonie de la célébration de ce mariage. Le duc vouloit qu'il se fit à l'église; & la fiancée, qu'il se fit au préche. Le Roi trouva un milieu: il le fit faire dans son cabinet, où il amena sa sœur par la main, & ordonna à son frere naturel, qui étoit archevêque de Rouen, il y avoit environ deux ans, de les marier. Ce nouvel archevêque en fit du commencement quelques refus, alléguant les canons, qui le défendoient; mais le Roi lui représenta que son cabinet étoit un lieu sacré, & que sa présence suppléoit au défaut de toutes solemnités: après quoi le pauvre archevêque n'eut pas la force de résister.

Ce mariage s'étant fait pour le bien de la religion catholique, il semble que le Pape en devoit être bien aise; néanmoins, comme il ne vouloit point souffrir un mal, quelque bien qui en pût arriver, il déclara que le duc de Bar avoit encouru excommunication, pour avoir, sans dispense de l'église, contracté avec une hérétique, & tint ferme long-tems pour ne lui point donner l'absolution, quelqu'instance que le duc lui en pût faire.

Outre les solemnités de toutes ces noces, plusieurs autres choses entretenoient la cour. Deux changemens nota-

1599.

Le mariage se fait dans le cabinet du Roi.

Le Pape se fâcha contre le duc de Bar, de ce mariage.

1599.

bles, l'un du duc de Joyeuse, l'autre de la marquise de Belle-Isle, lui causerent de l'étonnement.

Le duc de Joyeuse rentre dans les Capucins, & reprend l'habit.

Le duc de Joyeuse avoit quitté l'habit de capucin il y avoit quatre ou cinq ans, avec dispense du Pape, pour être chef de la Ligue en Languedoc; un beau jour, sans en rien communiquer à personne, il alla se rejeter dans son couvent de Paris, & reprit l'habit. Peu de jours après, on fut bien étonné de voir, avec cet habit de pénitence, prêcher dans la chaire celui qu'on avoit vu la semaine précédente danser au bal, comme l'un des plus galans. On dit que les saintes exhortations de sa mere, qui de fois à autre le faisoit souvenir de son vœu, & certains mots ambigus, que le Roi lui jetta en quelques conversations, lui firent penser qu'il ne pouvoit plus être dans le monde avec sûreté de conscience, ni avec honneur.

La marquise de Belle-Isle se fait Feuillantine.

La marquise de Belle-Isle, sœur du duc de Longueville, & veuve du marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal de Retz, ayant eu quelque secret déplaisir, y renonça aussi, & s'alla enfermer dans le couvent des Feuillantines à Toulouse, où elle prit le voile, & y acheva ses jours.

Duel de Crequy contre Philippin, bâtard de Savoie.

Il vint après cela des nouvelles à la cour, que Philippin, bâtard du duc de Savoie, avoit été tué en duel par le sei-

gneur de Crequy ; duquel on peut dire sans flatterie , qu'il étoit un des plus galans hommes & des plus braves de son tems. L'histoire de ce combat se trouve écrite en tant d'endroits, & est encore si fort dans le souvenir de tous ceux qui portent l'épée , qu'il seroit superflu d'en rapporter les particularités.

La chasse étoit alors le plus ordinaire divertissement du Roi. On raconte que chassant dans la forêt de Fontainebleau , accompagné de plusieurs seigneurs , il entendit un grand bruit de cors, de veneurs & de chiens, qui sembloit être fort loin, puis tout-à-l'instant s'approcha tout près d'eux. Quelques-uns de sa compagnie s'avancant vingt pas, virent un grand homme noir, parmi des halliers, qui les effraya tellement, qu'ils ne purent dire ce qu'il devint ; mais entendirent qu'il leur crioit d'une voix rauque & épouvantable, *M'attendez-vous, ou, m'entendez-vous, ou, amendez-vous.* Les bucherons & paysans d'alentour de cette forêt, disoient que ce n'étoit point chose extraordinaire, & qu'ils voyoient quelquefois ce grand homme noir, qu'ils nommoient le *grand veneur*, avec une meute de chiens, qui chassoit à beau bruit, mais qui ne faisoit mal à personne.

Il se fait une infinité de contes dans tous les pays du monde, de pareilles illu-

1599.

L'apparition  
du grand veneur  
au Roi,  
qui chassoit  
à Fontaine-  
bleau.

ici lui est  
travaillé à la

Ce que ce  
peut être que  
ces fantômes.

1599.

sions de ces chasseurs. S'il faut y ajouter quelque foi, on peut croire que ce sont ou des jeux de forciers, ou de quelques malins esprits, à qui Dieu donne cette permission, pour convaincre les incrédules, & leur faire voir qu'il y a des substances séparées, & quelqu'être au-dessus de l'homme.

Or, si les prodiges sont les signes, comme l'on dit, de quelques grandes & funestes aventures, on peut croire que celui-là présagea la mort étrange de la duchesse de Beaufort, qui arriva quelques jours après. L'amour que le Roi avoit pour elle, au lieu de s'éteindre par la jouissance, s'étoit accru jusqu'à tel point, qu'elle avoit bien osé lui demander qu'il reconnût sa faute, & qu'il légitimât ses enfans par un mariage subléquent; & il n'avoit pas osé lui refuser absolument cette grace, mais l'entretenoit toujours d'espérances.

Ceux qui aiment la gloire de ce grand Roi, ont de la peine à croire qu'il eût jamais pu faire une telle action, qui sans doute l'eût jetté dans le mépris; & du mépris, l'eût fait retomber dans la haine de son peuple. Toutefois il étoit à craindre que les appas de cette femme, qui avoit trouvé son foible, avec la flatterie des courtisans, qu'elle avoit presque tous gagnés à force de présens & de caresses,

La belle Gabrielle demande au Roi qu'il l'épouse, & qu'il légitime ses enfans.

Il le lui faisoit espérer.

n'engageassent ce pauvre prince dans le déshonneur : & sans mentir, il avoit l'ame trop tendre du côté des dames. Il étoit maître de toutes ses autres passions ; mais il étoit esclave de celle-là. On ne sauroit justifier sa mémoire de ce reproche ; & s'il est admirable quasi en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas être imité en ce point-là.

Cependant Gabrielle se flattant toujours de l'espoir d'être bientôt sa femme, sur les espérances qu'il lui en avoit données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au Pape des commissaires pour juger du divorce d'entre lui & la reine Marguerite ; & le Roi, afin de trouver faveur auprès du Saint Pere, & le rendre plus facile à ses intentions, lui faisoit dire sous-main, par Sillery, son ambassadeur, qu'il épouserait Marie de Médicis, dont on croit néanmoins qu'il n'avoit pour lors aucune envie.

Aussi le Pape, soit qu'il se défiât de son intention, soit qu'il vît que la reine Marguerite n'y donnoit pas les mains, faisoit traîner l'affaire, & ne rendoit que des réponses ambiguës. On dit même que se voyant un jour fort pressé par le cardinal d'Osât & par Sillery, de donner contentement à leur maître, à faute de quoi, disoient-ils, se pourroit faire qu'il passeroit outre, & qu'il épouserait

1599.

Enfin elle l'obligea de demander des commissaires au Pape, pour juger de la nullité de son mariage.

Le Pape tiroit l'affaire en longueur.

1599.

la duchesse, il fut si étonné de ce discours, qu'il remit aussi-tôt la conduite de cette affaire en la main de Dieu, ordonna un jeûne à toute la ville de Rome, & se mit en oraison lui-même, pour demander à Dieu qu'il lui inspirât ce qui seroit le mieux pour sa gloire, & pour le bien de la France; qu'au sortir de la priere, il s'écria, comme s'il fût revenu d'extase, *Dieu y a pourvu*; & que peu de jours après, il arriva un courier à Rome, qui apporta la nouvelle de la mort de cette duchesse.

Le Roi cependant s'impatientoit fort de ces longueurs; & quelques-uns craignoient que le dépit d'être méprisé ne le jettât dans les mêmes inconvéniens où il avoit autrefois jetté Henri VIII, roi d'Angleterre; ou bien que, par le conseil de quelques flatteurs, forçant la bonté de son naturel, il ne se portât à se défaire de la reine Marguerite de quelque manière que ce fût.

Le Roi demeure à Fontainebleau, pour faire ses dévotions le jour de Pâque, & envoie la belle Gabrielle à Paris.

Gabrielle alors étoit grosse de son quatrième enfant. Comme la fête de Pâques approchoit, le Roi desirant faire ses dévotions éloigné de tout objet de scandale, la renvoya à Paris, & la conduisit jusqu'à mi-chemin. Elle eut grande peine à se séparer de lui, & elle lui recommanda ses enfans la larme à l'œil, comme ayant un secret pressentiment

qu'elle ne le devoit jamais revoir.

Etant à Paris, logée dans la maison de Zamet, ce fameux financier, après avoir dîné chez lui, & ensuite avoir entendu ténèbres au petit Saint Antoine (c'étoit le jeudi saint), comme elle étoit de retour au logis, & qu'elle se promenoit dans le jardin, elle se sentit frappée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accès étant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez madame de Sourdis sa tante, près de Saint Germain-l'Auxerrois; & là, tout le reste du jour & le lendemain, elle eut de fois à autres des syncopes & des convulsions dont elle mourut le samedi matin.

1599.

Elle y meurt  
d'une façon  
fort étrange.

On parla diversement des causes de sa mort. Mais après tout, ce fut un bonheur pour la France, en ce qu'elle ôta au Roi un objet pour lequel il s'alloit perdre lui & son état. Sa douleur fut aussi grande que l'avoit été son amour. Toutefois, comme il n'étoit pas de ces ames foibles, qui se plaisent à perpétuer leurs regrets, & à se baigner dans leurs larmes, il n'en reçut pas seulement les consolations, il les chercha. Mais il conserva toujours, à l'endroit des enfans, particulièrement du duc de Vendôme, l'affection qu'il avoit eue pour la mere.

Le Roi s'en  
console, &  
cependant  
conserve tou-  
jours une ex-  
trême ten-  
dresse pour  
ses enfans.

Les bons François desiroient avec pas-

1599.

sion qu'un si bon Roi pût laisser des enfans légitimes. Ils n'avoient pas osé le trop presser de prendre une femme capable de lui en donner, tandis que Gabrielle vivoit, de peur qu'il ne l'épousât; & dans la même crainte, la reine Marguerite n'avoit point voulu aussi prêter son consentement à dissoudre son mariage. Mais lorsque Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, & adressa une requête au Saint Pere, pour demander elle-même cette dissolution, se fondant principalement sur deux causes de nullité. La première, étoit le défaut de consentement; car elle alléguoit qu'elle avoit été forcée de l'épouser par le roi Charles IX son frere. La seconde, étoit la proximité de parenté qui se trouvoit entr'eux au troisiéme degré, dont elle disoit qu'il n'y avoit point eu de dispense valable.

La reine Marguerite présente sa requête au Pape, tendante à dissoudre son mariage.

Les seigneurs & le Parlement supplient le Roi de prendre femme.

Semblablement, les seigneurs du royaume & le Parlement supplierent sa Majesté, par de solempnelles députations, de vouloir songer à prendre femme, lui représentant les inconveniens & le danger où la France se trouveroit, s'il venoit à mourir sans enfans. Ces députations-là ne sembleront pas étranges à ceux qui savent notre ancienne histoire; car on y voit que les rois ne se marioient, ni eux, ni leurs enfans, que de l'avis de leurs

Barons; & cela passoit presque en ce tems-là pour une loi fondamentale de l'état.

Le Roi touché des justes supplications de ses sujets, adressa sa requête au Pape, contenant les mêmes raisons que celles de la reine Marguerite, & chargea le cardinal d'Ossat, & Sillery, son ambassadeur extraordinaire, qu'il avoit envoyé à Rome pour suivre le jugement du Pape sur la restitution du marquisat de Saluces, de solliciter instamment cette affaire.

La cause rapportée au consistoire, le Pape donna commission à des prélats de la juger sur les lieux, selon les droits de cette couronne, qui ne souffrent point que l'on traduise les François pour pareille nature d'affaires delà les monts, où il leur seroit presque impossible de faire aller les témoins & les preuves nécessaires. Ces prélats furent le cardinal de Joyeuse, le nonce du Pape & l'archevêque d'Arles; lesquels ayant interrogé les deux parties, vu les preuves produites de part & d'autre, & la requisition des trois états du royaume, déclarèrent ce mariage nul, & leur permirent de se marier où bon leur sembleroit.

La reine Marguerite, qui depuis plusieurs années, avoit quitté le Roi, & après diverses aventures, s'étoit enfermée volontairement au fort château d'Usson en Auvergne, eut permission

1599.

Il présente sa requête au Pape, comme avoit fait la reine Marguerite.

Le Pape accorde des commissaires, qui prononcent la dissolution du mariage.

Après cela la reine Marguerite vient à Paris.

1599.

Ses inclina-  
tions.

de venir à Paris, de l'argent pour payer ses dettes, de grandes pensions, la jouissance du duché de Valois & de quelques autres terres, & droit de porter toujours le titre de reine. Elle vécut encore plus de quinze ans, & bâtit un palais près du Pré-aux-Clercs, qui depuis a été vendu pour payer ses dettes, & démoli pour bâtir d'autres maisons. Elle aima fort les bons musiciens, parce qu'elle avoit l'oreille très-délicate, & les hommes savans & éloquens, parce qu'elle avoit l'esprit beau & l'entretien fort agréable. Au reste, elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse & magnifique; mais elle ne savoit ce que c'étoit que de payer ses dettes. Ce qui est sans doute le plus grand de tous les défauts dans un prince, parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la justice, dont il doit être le protecteur & le modele.

Ce mariage étant dissous, Bellièvre & Villeroi appréhendant que le Roi ne s'engageât en de nouvelles amours, & ne se prît à quelqu'un des filets que les plus belles de la cour lui tendoient, le porterent, par plusieurs grandes raisons d'état, à se fixer en la recherche de Marie de Médicis. Elle étoit fille de François, grand duc de Toscane, qui étoit mort dès l'an 1588, & n'ayant que des filles, avoit eu pour successeur son frere

Ferdinand, qui par conséquent étoit oncle de Marie, & tenoit pour lors le duché.

---

 1600.

Le cardinal d'Osat & Sillery firent entendre son intention au grand duc Ferdinand son oncle; & Alincour, fils de Villeroi, qu'il avoit envoyé pour remercier le Saint Pere de sa bonne & briève justice, touchant la dissolution susdite de son mariage, eut ordre de lui témoigner que le Roi ayant jetté les yeux sur toutes les filles des maisons souveraines de la chrétienté, n'avoit point trouvé de princesse plus agréable. L'affaire fut maniée avec tant d'adresse & de vigilance, par les soins de ceux qui l'avoient entreprise, que le Roi s'y trouva tout-à-fait engagé. Le contrat de mariage fut signé à Florence par ses ambassadeurs le 4 du mois d'avril de l'an 1600; & Alincour, dans sept jours, lui en apporta les nouvelles à Fontainebleau. Il assistoit pour lors à la fameuse conférence ou dispute d'entre Jacques David du Perron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, & Philippe du Plessis-Mornay, dans laquelle la vérité triompha hautement du mensonge.

On demandoit de Marie de Médicis pour Henri IV.

Le contrat de mariage est passé à Florence, & les noces s'y font par procureur.

Il y a des relations particulieres des solemnités qui se firent à Florence, des magnificences du grand duc, des cérémonies des fiançailles & des noces de

1600.

cette reine, de son embarquement & de sa conduite par les galeres de Malthe & de Florence, & de sa réception à Marseille, à Avignon & à Lyon; & ainsi je n'en dirai rien.

Le Roi tombe dans les filets de mademoiselle d'Entragues, depuis marquise de Verneuil.

Tandis que ce mariage de Florence se traitoit, le Roi ayant un cœur qui ne pouvoit long-tems conserver sa liberté, s'attacha à un nouvel objet.

Il faut sçavoir que Marie Touchet, qui avoit été maîtresse du roi Charles IX, d'où étoit issu le comte d'Auvergne, avoit été mariée au seigneur d'Entragues, & en avoit eu plusieurs enfans; entr'autres, une fort belle fille, nommée Henriette, qui par conséquent étoit sœur utérine du comte d'Auvergne. Ce comte étoit âgé pour lors de quelques trente ans, & elle de quelques dix-huit.

Réflexion importante sur les flatteurs.

On ne fait que trop qu'il n'y a que les flatteurs & les lâches complaisans qui gâtent tout dans la cour des grands, & qui corrompent même leurs personnes. Ce sont eux qui sucent le poison, qui enhardissent le prince à mal faire, en lui ôtant la honte du mal, qui le familiarisent avec le vice, qui lui en recherchent & facilitent les occasions, & qui font, pour ainsi dire, le métier de Satan & de tentateur. Il est impossible de purger la cour de ces pestes; elles s'insinuent malgré qu'on en ait dans les palais des grands,

se rendent agréables par de nouveaux divertissemens, gagnent l'oreille par des louanges flatteuses, par de bons contes, par des hableries plaisantes; puis, quand elles tiennent les entrées, elles font glisser subtilement le venin dans le cœur, & empoisonnent les ames les plus innocentes.

Notre Henri, tout grand prince qu'il étoit, avoit de ces gens-là auprès de lui; lesquels ayant reconnu son foible pour les femmes, au lieu de le fortifier & de le retenir, comme véritables amis, n'oublioient rien pour le pousser plus fort dans le penchant, & faisoient leur fortune de son défaut. Ce furent eux qui louerent tellement les beautés, les gentilleses, l'esprit, l'entretien divertissant & enjoué de mademoiselle d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir & de l'aimer. Ils ne pouvoient jamais rendre de plus mauvais office à leur maître que celui-là. Elle avoit certainement beaucoup de charmes, mais elle n'avoit pas moins d'esprit & d'adresse. Ses refus & sa modestie irritèrent plus fort la passion du Roi. Bien qu'il ne fût point prodigue, il lui fit porter cent mille écus tout en un coup. Elle ne les refusa pas, & témoigna réciproquement beaucoup d'amour & d'impatience pour un si grand Roi; mais elle fit adroitement intervenir

1600.

Le Roi donna cent mille écus à mademoiselle d'Entragues.

1600.

son pere & sa mere à la traverse, pour l'observer de si près, qu'elle ne pût pas lui donner la commodité entiere de lui parler.

Son adresse pour le mener au point qu'elle vouloit.

Sur cela, elle lui fit entendre qu'elle étoit au désespoir de ne lui pouvoir tenir parole; qu'il falloit avoir le consentement de ses pere & mere, & qu'elle y travailleroit de son côté. Puis, après plusieurs longueurs & remises, elle lui dit qu'ils ne pouvoient être amenés à un point si délicat, si ce n'étoit que pour mettre leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde, sa Majesté voulût lui faire une promesse de mariage; qu'elle n'avoit nulle envie de se servir de cet écrit; & que quand elle voudroit s'en servir, elle savoit bien qu'il n'y avoit point d'official qui osât faire citer un homme qui avoit cinquante mille hommes de guerre à son commandement: mais que ces bonnes gens le desiroient ainsi, & qu'il ne devoit point faire de difficulté de guérir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissoit que de lui donner un petit morceau de papier en échange de la chose la plus précieuse qu'elle eût au monde. Enfin, elle sut si bien tourner son esprit, qu'il lui fit une promesse de sa main, par laquelle il s'obligeoit de l'épouser dans un an, pourvu que dans ce tems-là elle lui fit un enfant mâle.

Elle tire une promesse de mariage de lui.

Toute cette intrigue se voit dans les Mémoires de Sully, où il dit que le Roi l'ayant mené seul dans la première galerie de Fontainebleau, lui montra cette promesse écrite de sa main, & lui en demanda son avis; qu'au lieu de répondre formellement sur cela, il la déchira en deux morceaux; que le Roi en demeura tout étonné, & lui dit en colère: *Comment, je crois que vous êtes fol?* & qu'il lui répondit: *Il est vrai, Sire, je suis fol; & je voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France:* qu'au sortir de la galerie, le Roi entra dans son cabinet, & demanda une plume & de l'encre, & qu'il croit que c'étoit pour en récrire une autre. Quoi qu'il en soit, cette promesse causa bien de l'embarras depuis; car la demoiselle la voulut bien faire valoir, comme nous le dirons.

Au même tems que le Roi poursuivoit la dissolution de son premier mariage à Rome, il faisoit aussi instance envers le Saint Pere, qu'il eût à vuidier le différent de la restitution du marquisat de Saluces, dont la décision lui avoit été déférée par le traité de Vervins.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que ce marquisat étoit un fief mouvant du Dauphiné, duquel le roi François I s'étoit ressaisi par droit de réversion, faute d'enfans mâles dans la succession des sei-

1600.

Sully la déchire, mais le Roi en fait une autre.

Il poursuivit à Rome la décision du marquisat de Saluces.

Comment ce marquisat lui appartenoit.

1600. **Comment le duc de Savoie s'en étoit emparé.** gneurs qui le tenoient. Or, en 1588, durant les états de Blois, le duc de Savoie ayant avis que la Ligue se rendoit la plus forte en France, & qu'apparemment cette monarchie s'alloit démembrer, s'empara de ce marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette usurpation de ce beau prétexte, qu'il ne s'en faisoit que de peur que Lesdiguières ne s'en emparât, & que par ce moyen il n'établît le huguenotisme au milieu de ses terres.

**On parle d'accommodement.**

**Le Roi offrit de se lui donner à foi & hommage.**

**Par le traité de Vervins, on remet ce différent à l'arbitrage du Pape.**

**Le Roi offrit de se lui donner à foi & hommage.**

**Par le traité de Vervins, on remet ce différent à l'arbitrage du Pape.**

**Le Roi offrit de se lui donner à foi & hommage.**

Sept ans après, savoir l'an 1595, le Roi étant allé à Lyon, après le combat de Fontaine-Françoise, le duc, qui prévoyoit bien qu'il voudroit ravoit le marquisat, lui fit proposer quelque accommodement pour cette pièce. Le Roi offrit de la donner à un de ses fils pour la tenir à foi & hommage, avec quelques autres conditions; mais le duc la demandoit sans aucune dépendance, & ainsi cette négociation fut rompue.

Nos ambassadeurs traitant la paix générale à Vervins, ne manquèrent pas de redemander instamment la restitution de ce fief. Ceux du duc qui y assisterent, alléguèrent, en faveur de leur maître, que cette pièce lui appartenoit, comme étant un fief mouvant de Savoie, & qu'il avoit plusieurs titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il falloit voir,

voir, pour vider ce différend avec connoissance de cause. Or, il eut fallu bien du tems pour les faire venir de Savoie ; & le nonce du Saint Pere pressoit fort la paix, de peur qu'il n'arrivât, durant ces remises, quelque accident qui la reculât. Tellement que, pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au Pape la décision de cette affaire, à la charge qu'il la termineroit dans un an.

Les François, durant ce tems-là, sollicitèrent fort à Rome pour la faire vider. Les Savoyards ne se défendirent qu'à l'extrémité, & seulement de peur de perdre leur cause par défaut. Les uns & les autres produisirent leurs titres : ceux des François étoient fortifiés d'une possession paisible de plus de soixante ans, qui étoit plus que suffisante pour acquérir prescription. L'année étant expirée, le Pape demanda au Roi une prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre sa sentence arbitrale, & que cependant le marquisat seroit mis en sequestre entre ses mains. Le Roi y consentit volontiers ; mais le duc entra en défiance que le Pape ne le voulût avoir pour un de ses neveux : tellement que son ambassadeur lui ayant témoigné cette défiance, le Pape se déporta de se plus mêler du dépôt, ni de l'arbitrage.

1600.

Pourquoi est-ce que le Pape se déporte de cet arbitrage.

Le duc s'imaginait qu'il n'avoit qu'à pousser le tems avec l'épaulé, & qu'il arriveroit, ou que les François s'ennuyeroient de poursuivre cette affaire, ou qu'il en surviendroit quelqu'autre plus importante, qui détourneroit ailleurs les pensées du Roi. De plus, comme il y avoit encore plusieurs esprits mélancoliques, qu'on n'avoit pu guérir de cette opinion, que le Roi étoit toujours huguenot dans l'ame, & avec cela quelques ennemis cachés & dangereux, de sorte qu'il n'y avoit point d'années qu'il ne se fit plusieurs conspirations contre sa vie; il se pouvoit faire qu'il y en auroit enfin quelque'une qui réussiroit. En effet, cette année-là, on en avoit découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit, fut d'une femme, qui alla offrir au comte de Soissons de l'empoisonner; mais le comte la défera, & elle fut brûlée toute vive en Grève.

Il veut venir en France conférer avec le Roi.

Afin donc de gagner du tems, il desira de venir en France lui-même, ayant si bonne opinion de son esprit & de ses ruses, qu'il s'assuroit d'obtenir du Roi ce marquisat en don, ou du moins prétendoit faire de telles propositions, & d'employer tant d'artifices, qu'il se passeroit plus d'un an avant qu'on les pût démêler. Il disoit que son ambassadeur lui avoit mandé qu'il avoit entendu dire au

Roi, que s'ils étoient ensemble, ils vuideroient bientôt ce différend à l'amiable, & que c'étoit cette bonne parole qui l'avoit embarqué en son voyage. Mais plusieurs soupçonnoient, avec apparence, qu'il le faisoit à dessein de gagner quelques gens dans le conseil du Roi; de sonder les affections, de remarquer & de réveiller les mécontentemens, de jeter des semences de corruption & de division, & de renouveler les intelligences qu'il pouvoit avoir à la cour. D'autres s'imaginoient qu'il étoit mal content de l'Espagne, parce que Philippe II ayant donné les Pays-Bas en dot à sa fille puinée, n'avoit laissé à son aînée, femme du duc, qu'un crucifix & une image de Notre-Dame. D'ailleurs, il avoit en effet reçu quelques déplaisirs des ministres d'Espagne; & il faisoit courir le bruit, soit qu'il fût vrai ou non, qu'il avoit entrepris ce voyage sans en rien communiquer à Philippe III, son beau-frère. Enfin, chacun en jugeoit à sa fantaisie; & peut-être que pas un ne devinoit le secret de ses pensées, n'y ayant jamais eu prince moins pénétrable & plus caché que celui-là. Aussi disoit-on de lui, que son cœur étoit couvert de montagnes, aussi-bien que ses pays; c'est qu'il étoit bossu, comme la Savoie est toute montueuse.

1600.

Quels pouvoient être les motifs de ce voyage.

1600.

Son train.

Il voulut amener un train qui marquât son rang & sa puissance. Il avoit douze cens chevaux ; mais tous ses officiers étoient vêtus de deuil, à cause de la mort de sa femme ; ce que plusieurs des siens prirent à mauvais présage. Le Roi desirant le recevoir selon sa dignité, ordonna aux villes & aux gouverneurs de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Le Roi le fait bien recevoir partout.

Il passe par Lyon.

Il descendit à Lyon par la riviere du Rhône, & y fut reçu par la Guiche, gouverneur de cette ville. Mais le chapitre de Saint Jean ne lui donna pas la place de chanoine & comte de cette église, parce qu'il ne possédoit plus la comté de Villars, en vertu de laquelle les comtes de Savoie y avoient été reçus autrefois ; joint qu'il n'avoit pas ses titres, & qu'il ne vouloit point se donner le tems d'y faire preuve de sa noblesse, dont ce chapitre-là ne dispense qui que ce soit, que nos Rois.

Arrive à Fontainebleau, où étoit le Roi.

Son adresse pour gagner d'abord la confiance du Roi,

De Lyon, il vint à Rouanne, descendit par eau à Orléans, & puis en poste à Fontainebleau, où étoit le Roi. Il arriva le 20 décembre, courant avec soixantedix chevaux. D'abord, pensant acquérir de la confiance auprès de lui, il se plaignit hautement des Espagnols, lui découvrit, ou feignit de lui découvrir ses plus secretes pensées, & un dessein qu'il

avoit de les chasser d'Italie. Il lui dit ses amis, ses moyens & ses intelligences pour cela. Il voulut lui faire croire qu'il lui ouvroit son cœur, qu'il étoit tout François, & qu'il desiroit s'attacher aux intérêts de la France sans réserve. Le Roi l'écouta avec attention, & le remercia de ses bons sentimens; mais après tout, il finit par-là : *Je suis d'avis que nous vuidions premièrement les affaires que nous avons ensemble, puis nous parlerons du reste.* Trois jours après, le Roi s'en alla à Paris, où ils devoient parler plus amplement du sujet qui l'avoit amené en France.

1600.

Qui est aussi  
fin que lui ;

Et l'amene  
à Paris.

Sur cela commença la dernière année du quinzième siècle, que l'on comptoit 1600, célèbre par le jubilé centenaire, qui s'ouvrit à Rome. Il s'y trouva vingt-quatre mille François, les uns mûs de dévotion, les autres de curiosité, entre lesquels il y avoit bon nombre de huguenots, qui étoient allés voir cette grande cérémonie. Ils le pouvoient avec toute liberté; car durant l'année du grand jubilé, l'inquisition cesse à Rome, où d'ailleurs elle est bien moins rigoureuse qu'en Espagne. Le duc de Bar se trouva en habit inconnu à cette ouverture: il y étoit allé pour demander la dispense de son mariage, & l'absolution au Saint Pere; il obtint l'absolution en la manière que

Ouverture  
du jubilé cen-  
tenaire à Ro-  
me.

1600.

le cardinal d'Osat le dit dans ses lettres : mais quelque grande que fût sa soumission, il ne put pour lors obtenir la dispense ; elle ne lui fut accordée qu'à trois ans delà, & même elle n'arriva que quelques jours après que sa femme, madame Catherine, fut morte.

Grandes démonstrations d'amitié entre le Roi & le duc.

Le commencement de cette année vit le Roi & le duc de Savoie vivre avec tant de privautés & tant de preuves d'amitié, qu'on eût cru que ce n'étoit qu'un même cœur. La civilité & la courtoisie françoise obligeoient le Roi de faire toute sorte de bons traitemens au duc, & le desir qu'avoit le duc d'obtenir de lui le marquisat, le portoit à une extrême complaisance, & à chercher tous les moyens de se rendre agréable à un si grand Roi. La cour de France avoua qu'elle n'avoit jamais vu de plus parfait courtisan ; les dames, de plus agréable galant ; les officiers du Roi & des grands, de prince plus libéral. Il savoit se conduire de telle sorte auprès du Roi, qu'il ne faisoit ni le compagnon, ni le valet ; & s'il vouloit bien paroître inférieur en grandeur, il s'efforçoit de paroître supérieur en générosité & en libéralité. Il donnoit à pleines mains, même aux principaux de la cour. Le Roi leur permettoit d'accepter ses présens, & de son côté en donnoit de fort grands au duc. Il le traitoit, & le

Comment le duc vivoit avec le Roi ; son adresse, ses libéralités.

faisoit traiter par les principaux de sa cour, & tous les jours lui faisoit voir quelque nouveau sujet de divertissement. Entr'autres choses, il desira qu'il vît son Parlement, que nos Rois ont toujours montré aux princes étrangers, comme un abrégé de leur grandeur, & le lieu où leur Majesté réside avec plus d'éclat. Ils se mirent ensemble dans la lanterne de la grand'chambre, où ils entendirent avec ravissement plaider une cause fort singulière, qu'on avoit choisie exprès, & prononcer l'arrêt par Achilles de Harlay, premier président, personnage si grave & si disert, que tout ce qui sortoit de sa bouche, sembloit sortir de celle de la Justice même.

Il n'y avoit point de civilité, ni de courtoisie que le Roi ne fit au duc; mais après tout, il ne se relâchoit point pour son marquisat. Le duc tournoit l'affaire en toutes sortes de sens: tantôt il offroit de le tenir en hommage de la couronne, tantôt il proposoit au Roi de grands desseins sur le Milanois & sur l'Empire; tantôt il mettoit sur le tapis le plan d'une puissante ligue, pour détruire l'Espagnol en Italie. Mais le Roi étoit trop habile pour prendre le change: il répondoit qu'il n'avoit point d'ambition de conquérir le bien d'autrui, mais seulement de recouper le sien; qu'il ne vouloit point parler de cette

1600.

Le Roi lui fait toutes sortes de bons traitemens;

Lui fait voir son Parlement, où ils entendent plaider une cause:

Mais ne se relâche point pour son marquisat.

Le duc tâche en vain de lui donner le change.

1600.

affaire avec le duc, & qu'il falloit remettre cela à leur conseil. En effet, ils nommerent quelques personnes qui en conférerent ensemble : mais ceux du Roi insistant toujours à la restitution, & le duc tâchant à s'en exempter, on ne conclut rien.

N'y pouvant réussir, on croit qu'il travailla à débâcher Biron, par l'entremise de Laffin.

Toutes espérances étant donc manquées au duc, de pouvoir rien obtenir, il ne perdoit pas courage pour cela, mais se fioit en des intelligences secrètes, qu'il avoit nouées avec quelques grands de la cour, particulièrement avec le duc de Biron. Plusieurs croient qu'il commença pour lors à le débâcher, & qu'il se servoit pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin, gentilhomme Bourguignon, de la maison de Beauvais la Nocle, mais le plus pernicieux & le plus traître qu'on eût su trouver en la France. Il faisoit métier de porter & rapporter les paroles de part & d'autre. Le Roi le connoissoit bien ; & sachant qu'il voyoit Biron bien familièrement, il eut la bonté de dire plus d'une fois à ce maréchal : *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous ; c'est une peste, il vous perdra.*

Le duc favoit que Biron aimoit le Roi, pour ce qu'il l'avoit élevé aux plus grandes dignités de son royaume, & que ce prince l'honoroit aussi de sa bienveillan-

ce. Il falloit donc lui faire perdre cette affection, pour le rendre capable de quelque mauvais dessein.

1600.

Biron étoit fans doute brave & vaillant au dernier point, mais si enflé de sa bravoure, qu'il ne pouvoit souffrir que personne s'égalât à lui. Depuis la paix de Vervins, n'ayant plus rien à faire, il vantoit fans cesse ses belles actions; à son dire, il avoit tout fait, & il s'enivroit tellement de ses louanges, qu'il mettoit sa vaillance au-dessus de celle du Roi. Il croyoit qu'il lui devoit sa couronne, qu'il ne lui pouvoit rien refuser, & qu'il alloit le gouverner absolument. Ces fanfaronneries ne plaisoient point au Roi; il se fâchoit que son sujet s'égalât à lui en valeur, & plus encore qu'il eût la présomption de le vouloir gouverner, lui qui avoit dix fois plus de cervelle & de bon sens que ce maréchal.

Biron devient insupportable par ses vanités & fanfaronneries.

Il s'estimoit plus que le Roi,

Lequel en prit du dépit.

C'est certes une noble ambition, & qui non-seulement sied bien, mais qui est tout-à-fait nécessaire à un roi, de croire qu'il n'y a aucun de ses sujets qui vaille mieux que lui. Quand il n'a pas cette bonne opinion de soi-même, il ne manque point de se laisser conduire par celui qu'il croit plus habile homme, & par-là il tombe aussi-tôt en captivité. Ainsi, dût-il se tromper, il faut qu'il s'estime toujours plus capable que tout autre de

Belle & importante réflexion.

1600.

gouverner son royaume. Je dis bien plus : il ne sauroit se tromper en cela , d'autant qu'il n'y a personne plus propre que lui à régir son état, Dieu l'ayant destiné à cette fonction, lui & non pas un autre, & les peuples étant toujours disposés à recevoir les commandemens, lorsqu'ils sortent de sa bouche sacrée.

Henri le Grand avoit donc pris quelque dégoût du maréchal de Biron, à cause de sa vanité : de sorte que le duc de Savoie lui louant un jour les belles actions & les grands services des Biron pere & fils, le Roi lui répondit : *Qu'il étoit vrai qu'ils l'avoient bien servi ; mais qu'il avoit eu beaucoup de peine à modérer l'ivrognerie du pere , & à retenir les boutades du fils.* Le duc recueillit ces paroles, & les fit rapporter par Laffin à Biron ; lequel touché en la partie la plus sensible, s'emporta là-dessus à cent extravagances ; & ayant perdu le respect, perdit ce qui lui restoit d'affection pour le Roi. On soupçonne que dès lors ils'abandonna à toutes sortes de mauvais desseins, & qu'il promit d'entrer dans une ligue que le Savoyard devoit faire avec le roi d'Espagne, moyennant qu'il lui donnât sa fille en mariage, & qu'on lui aidât à se faire duc de Bourgogne.

Après que le duc de Savoie eut demeuré plus de deux mois à la cour de

Le duc fait rapporter à Biron quelques paroles défavantageuses du Roi.

France, faisant, comme dit le proverbe, bonne mine à mauvais jeu, & couvrant toujours son chagrin d'une joie apparente, mais ne sachant ni comment se retirer sans honte, ni comment demeurer plus long-tems sans aucun fruit; le Roi ne voulut pas lui donner sujet de dire qu'on l'avoit traité à la dernière rigueur. Il lui fit savoir que si le marquisat l'accommodoit si fort, qu'il ne le pût restituer sans une notable incommodité, il se contenteroit de prendre la Bresse en échange. Cette condition ne sembloit guère moins dure au duc que celle de la restitution du marquisat; toutefois pour avoir quelque prétexte de se retirer avec honneur, il ne s'en éloigna pas, & il fut dressé alors quelques articles, lesquels il témoigna n'avoir pas désagréables, mais il demanda du tems pour songer à l'alternative de la restitution ou de l'échange, & pour prendre l'avis des grands de son état sur une chose si importante. On lui accorda pour cela trois mois de tems tout entiers. C'étoit à la fin de février de l'année 1600.

Peu de jours après, il prit congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton, & donna ordre au baron de Lux & à Praslin, de l'accompagner jusqu'à la frontière. Il s'en retourna par la Champagne & la Bourgogne, d'où il en-

1600.

Le Roi fait proposer au duc l'échange du marquisat avec la Bresse.

Le duc feint de ne s'en pas éloigner; mais demanda trois mois pour choisir.

Il prend congé du Roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton.

1600.

Quelques-uns avoient conseillé au Roi de l'arrêter.

Belle réponse du Roi.

Les trois mois expirés, le Roi presse le duc de choisir, ou l'échange, ou la restitution.

Le duc presse le conseil d'Espagne de le secourir.

Le comte de Fuentes vient pour cela au Milanois, mais  
2<sup>e</sup> rd.

tra en Bresse, & alla à Bourg. Il eut grande joie de s'y voir arrivé, parce qu'il avoit eu peur d'être arrêté en France. En effet, quelques-uns avoient donné conseil au Roi de le retenir, jusqu'à ce qu'il eût restitué le marquisat; mais le Roi s'offensa fort de cette proposition, & répondit en colere: *Qu'on le vouloit déshonorer, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.*

Les trois mois étant expirés, sans que le duc eût satisfait à sa promesse, le Roi se fâche, & veut qu'il se résolve à l'une ou à l'autre alternative. Le duc prend de nouveaux délais, & promet toujours qu'il le satisfera. Cependant il faisoit remontrer au conseil d'Espagne le péril où il étoit, que la perte du marquisat le mettroit hors d'état de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvriroit une porte aux François, pour aller troubler l'Italie, & que cette tempête, après avoir désolé ses terres, iroit fondre sur le Milanois. Le conseil d'Espagne en comprenoit bien l'importance; mais comme il agit fort lentement, il fut assez long-tems à se résoudre. Enfin le comte de Fuentes, gouverneur du Milanois, eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne falloit, d'assister puissamment ce prince. Il se rendit,

pour cet effet, dans le Milanois, où, avec deux millions d'or, qui étoient tout prêts, il commença de faire de grands préparatifs.

Après que le duc, par divers artifices, eut fait traîner la négociation près de deux autres mois, le Roi étant ennuyé de toutes ses remises, se prépara de lier ce Protée, qui se changeoit en toutes sortes de formes, & de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança, pour cet effet, jusqu'à Lyon, où il avoit envoyé son conseil devant. Le duc sachant qu'il s'approchoit, eut recours à d'autres finesses. Il lui envoya trois ambassadeurs, qui proposerent conjointement un acte, par lequel ils déclaroient que leur maître étoit prêt à accomplir le traité fait à Paris, & qu'il promettoit de remettre le marquisat; mais celui des trois qui avoit le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressoit sur ce sujet, que premièrement le duc ne les eût montrés à son conseil, & signés. Par ce détour, le duc gagna encore sept ou huit jours de tems; mais le Roi résolu de le pousser jusqu'au bout, le suivoit toujours à la trace, démêloit toutes ses ruses, & ne lui laissoit plus de subterfuge. Il falloit donc qu'il répondit positivement, & il promit de rendre le marquisat dans le 16 août.

1600.

Le Roi pressé le duc de choisir ou l'échange, ou la restitution.

Il promet positivement de rendre le marquisat.

1600.

Mais quand le Roi y envoie des troupes, il leve le masque, & le refuse.

Le Roi lui déclare la guerre.

Il en rend raison aux princes voisins.

Sur cette assurance, le Roi fit avancer le Bourg-l'Espinaffe, vieux colonel d'infanterie, avec des troupes Suiffes, pour prendre possession du marquisat. Comme il en approchoit, le duc leva le masque, & dit nettement qu'aux conditions qu'on lui avoit proposées, la guerre lui étoit moins dure que la paix. Ainsi le Roi fut obligé d'en venir au point où il avoit bien prévu qu'il en faudroit venir, c'est-à-dire à une guerre ouverte. Il la lui déclara donc le 11 du mois d'août, mais avec ces termes exprès, que c'étoit seulement pour le marquisat, & sans préjudice du traité de Vervins, lequel il desiroit observer inviolablement.

En même tems, il donna avis de cette rupture à tous les princes voisins, & leur fit entendre les justes sujets qu'il en avoit. Ce grand Roi savoit bien qu'entre les chrétiens, l'infraction de la paix est extrêmement odieuse, & que sans des raisons qui convainquent fortement les esprits, il ne faut jamais rien faire qui trouble la tranquillité publique.

Il étoit pour lors à Grenoble, où il n'avoit, pour commencer cette guerre, que trois ou quatre compagnies d'ordonnance. Quelqu'un lui proposa de faire avancer le régiment des Gardes. Il répondit, qu'il ne le vouloit pas éloigner de lui; que c'étoit la dixième légion, qui

ne combattoit point \* sans César. Mais dans peu de tems, la noblesse François & les aventuriers accoururent de tous côtés auprès de lui, comme à la noce & au bal.

Le maréchal de Biron, quoique déjà dégoûté, ayant amassé quelques troupes, entama le pays de Bresse en plusieurs endroits. Du Terrail y pétarda la ville de Bourg; mais la citadelle se garda mieux, & elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Crequy entrant en Savoie, y emporta la ville de Montmélian sur le mi-nuit, mais non pas le château.

Le Pape alarmé par les premières étincelles de cet incendie, & ayant peur qu'il n'embrasât toute l'Italie, s'employa tout aussi-tôt pour l'éteindre. Il dépêcha un prélat, qui portoit le titre de patriarche de Constantinople, vers le Roi, pour lui remontrer les inconvéniens de cette rupture, & pour le conjurer au nom de Dieu de ne point passer outre. Le Roi l'assura qu'il n'avoit nul dessein de troubler la paix d'Italie; qu'il étoit prince chrétien & juste; que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour s'en contenter; mais qu'il desiroit ravoir ce qui étoit de sa couronne; que s'il avoit eu d'autres plus vastes desseins, il auroit fait de plus grands préparatifs.

1600.

\* Jules-César ne vouloit pas que la dixième légion combattit sans lui.

Biron conquiert toute la Bresse.

Le Pape alarmé de cette guerre, envoie vers le Roi.

Belle réponse du Roi au Pape, & bien chrétienne.

1600.

Le Roi en-  
tre lui-même  
dans la Sa-  
voie, & prend  
Chamberry  
par capitula-  
tion, & quel-  
ques châ-  
teaux.

Peu de jours après, il partit, & entra lui-même dans la Savoie. Sa présence étonna tellement la ville de Chamberry, qu'il en fit sortir la garnison par une prompte capitulation. Il se rendit maître des avenues de la Tarentaise & de la Morienne, en prenant dans deux ou trois jours le château de Conflans & celui de la Charbonniere, qui jusques-là avoient passé pour imprenables.

Le duc de  
Savoie ne  
s'en remuoit  
point.

Le duc de Savoie ne se remuoit point pour toutes ces pertes; il en étoit si peu touché, qu'il chassoit & qu'il dansoit tandis qu'on le dépouilloit de ses provinces. Il ne sembloit pas qu'il fût l'adversaire, mais le spectateur. Ses sujets pareillement ne s'étonnoient guère des progrès du Roi: ils disoient que, s'il prenoit quelque place en Savoie, leur duc en prendroit bien d'autres en France. On ne pouvoit deviner d'où procédoit cette grande sécurité. Il y en avoit qui croyoient que le Duc s'assuroit sur je ne sais quelles pronostications d'astrologues, qui lui avoient prédit que dans le mois d'août, il n'y auroit point de roien France; ce qui se trouva fort vrai, parce qu'en ce tems-là le Roi étoit victorieux au milieu de la Savoie. D'autres croyoient que le duc se fondeoit encore sur les intelligences qu'il avoit avec le maréchal de Biron, dont la fidélité ayant été fort ébranlée par ses

Il se fioit à  
quelques vai-  
nes prédic-  
tions d'astro-  
logues,

Ou au ma-  
réchal de Bi-  
ron, qui étoit  
fort irrité  
contre le  
Roi,

artifices, tandis qu'il étoit en France, venoit d'être entièrement débauché par de nouveaux sujets de mécontentement que ce maréchal avoit reçus depuis cette guerre. Car le Roi ne témoignoit plus se fier tant à lui : il ne le traitoit plus avec la même franchise qu'auparavant, & il commettoit la principale direction de cette conquête à Lesdiguières, qui en effet favoit mieux le pays & la maniere de faire la guerre dans ces montagnes, que lui. Cette préférence irritoit furieusement un esprit altier, qui croyoit qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit rien faire sans lui. Puis, le refus que fit le Roi de lui donner le gouvernement de la citadelle de Bourg, le mit tout-à-fait hors du sens. Depuis cela, il n'eut plus que des pensées extravagantes & criminelles, & il commença, disoit-on, de traiter une ligue avec le Savoyard, pour rallumer la guerre civile en France. Je ne puis marquer les particularités de ce dessein, parce qu'on ne les a jamais bien sues.

Le duc de Savoie croyoit ses forteresses de Montmélian en Savoie, & de Bourg en Bresse, imprenables, & se reposoit de la sûreté de son pays là-dessus. Il fut bien surpris d'apprendre que le marquis de Brandis, gouverneur de la première, avoit capitulé de la rendre dans certain

1600.

Enfin le duc se met en campagne ; mais ne fait rien.

La citadelle de Montmélian prise ;

Puis celle de Bourg ;

Puis le fort Sainte-Catherine.

Le Roi visite Genève.

tems. Sur cela, il se mit aux champs, & fit tous ses efforts pour être en état de le secourir. Il eut recours à l'assistance des Espagnols ; mais le comte de Fuentes, qui desiroit engager les affaires encore plus avant, lui refusa des troupes dans son besoin ; & cependant le terme de la capitulation étant échu, il perdit Montmélian, au grand étonnement de ses sujets, & à la honte de Brandis. La disette de vivres & de munitions lui fit aussi perdre, à quelques semaines delà, la citadelle de Bourg, dont le gouverneur soutint le siège jusqu'à l'extrémité.

Le Roi étant passé du côté de Genève, soumit le pays de Chablais & de Faucigny. Les habitans de Genève prirent le fort Sainte-Catherine, que les Savoyards avoient bâti pour les matter, & le démolirent. Après cette prise, il voulut visiter Genève, si célèbre pour être un des remparts de la religion protestante. Théodore de Bèze, le premier en âge comme en doctrine, de tous les ministres huguenots, lui fit une harangue en peu de paroles. Le maréchal de Biron ayant considéré la place, que les habitans fortifioient depuis quarante ans avec beaucoup de soin & de dépense, soit pour se faire estimer grand capitaine, soit pour montrer beaucoup de zèle à la religion catholique, se vanta qu'il la pourroit prendre

en vingt jours. Ce que le Roi ne trouva pas bon, d'autant que la France l'avoit prise sous sa protection dès le regne de François I, & s'étoit obligée de la défendre contre le duc de Savoie, qui prétend que la seigneurie lui en appartient.

1600.

Cependant le Pape desirant sur toutes choses éteindre le feu de cette guerre, avoit dépêché vers le Roi & vers le duc son neveu le cardinal Aldobrandin, lequel travailloit incessamment à moyenner la paix. Sa plus grande peine étoit de trouver des nœuds assez sûrs & assez forts pour attacher le duc de Savoie; car ceux de ses promesses & de sa foi étoient si incertains & si coulans, que l'on ne s'y pouvoit fier.

Le Pape s'entremet de la paix, & envoie pour cela son neveu légat.

Au même tems, le Roi, à qui la guerre n'avoit pas interrompu les pensées de son mariage, s'embarqua sur le Rhône, & descendit à Lyon, où la Reine sa nouvelle épouse étoit arrivée, & l'attendoit.

Le Roi vint à Lyon, où la Reine l'attendoit.

Le légat n'avoit point discontinué le traité de la paix: il étoit venu à Lyon pour cela, où il fit son entrée quinze jours après la Reine. Les ambassadeurs de Savoie l'y suivirent; mais leur pouvoir étoit conçu en tels termes, que le duc avoit moyen de le désavouer. Toutefois, quand ils virent la citadelle de Bourg à l'extrémité, ils sollicitèrent

Le légat y vint aussi, & les ambassadeurs de Savoie.

1600.

instamment le légat de reprendre les premiers erremens du traité. Mais il n'en voulut rien faire, qu'ils ne lui eussent donné par écrit, qu'ils l'en avoient prié pour le bien des affaires de leur maître.

1601.

Le traité de paix se fait, se signe, & se publie à Lyon.

Articles de ce traité, portant que la Bresse sera au Roi, & le marquisat au duc.

Comme les articles furent dressés & accordés, on les signa de part & d'autre, & la paix fut publiée à Lyon le 17 janvier 1601, par laquelle le duc cédoit au Roi & à tous ses successeurs, rois de France, les pays & seigneuries de Bresse, Bugey & Valromey, & généralement tout ce qui lui appartenoit le long de la riviere du Rhône, depuis la sortie de Genève, comme aussi le bailliage & baronnie de Gex. Et cela en échange du marquisat de Saluces, que le Roi lui délaissoit entièrement pour lui & pour les siens. Le traité portoit aussi, que toutes les places que le Roi avoit prises sur le duc de Savoie, lui seroient rendues; mais seroient réservés au Roi tous les droits prétendus contre ledit duc, suivant qu'il étoit contenu au traité de Cateau en Cambresis & de Vervins.

Ils gagnent l'un & l'autre à cet échange.

Dans cet échange, l'un & l'autre gaignoient également. Le Roi, pour un marquisat de peu d'étendue, éloigné de ses terres, enclavé dans celles de Savoie, & lequel il ne pouvoit conserver que par de grosses garnisons, qui consommoient deux fois plus que le revenu qu'il en ti-

roit, acquéroit un pays de plus de vingt-cinq lieues d'étendue, qui étoit continement aux siens, qui élargissoit sa frontière, auquel il y avoit huit cens gentilshommes, & qui étoit très-fertile & très-abondant, principalement en pâcages, pour nourrir des harras. Le duc, en s'appropriant le marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps, & se mettoit en sûreté. Car, tandis que les François le tenoient, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cens chevaux d'escorte; & il falloit qu'il entretint de grosses garnisons au milieu de son pays.

Le traité étant signé, le Roi partit de Lyon en poste pour revenir à Paris, où la Reine le suivit à petites journées. Quelque tems après qu'elle y fut arrivée, il la mena voir ses bâtimens de Saint-Germain-en-Laye. C'étoit un de ses plaisirs, & certes fort innocent, & qui sied si bien à un puissant prince, quand il a payé ses plus grandes dettes, & qu'il a soulagé ses peuples du plus gros fardeau des impositions. Car, en élevant ces superbes édifices, il laisse de belles marques de sa grandeur & de ses richesses à la postérité; il embellit son royaume, attire l'admiration des peuples, fait connoître aux étrangers que ses coffres re-

1601.

Après cela,  
le Roi part de  
Lyon pour  
Paris, où la  
Reine le suit.

Il la mene  
voir ses bâti-  
mens.

1601.

gorgent d'argent, donne la vie & du pain à quantité de pauvres manœuvres, travaille utilement pour sa commodité & pour celle de ses successeurs, & enfin fait fleurir l'architecture, la sculpture & la peinture, lesquelles ont toujours été infiniment estimées de toutes les nations du monde les plus polies.

Il se divertissoit aux bâtimens, mais ne s'y occupoit pas.

Belle réflexion, & qu'un roi ne sauroit trop faire.

Le roi Henri le grand ne prenoit ce divertissement que pour se délasser l'esprit de ses travaux, & non pas pour se l'occuper; car il avoit l'ame trop grande & le génie trop élevé pour se donner tout entier à des choses si médiocres, encore moins pour s'attacher à de vains amusemens. Il est vrai qu'il bâtissoit, qu'il chassoit, qu'il jouoit; mais c'étoit sans se détourner trop de ses affaires, & sans abandonner le timon de son état, lequel il tenoit aussi ferme & aussi soigneusement durant le calme que durant la tempête.

D'ailleurs, il n'avoit garde de s'endormir durant la bonace, qui est souvent trompeuse; & outre qu'il n'y a pas moins à travailler pour un bon roi au-dedans de l'état, pendant la paix, qu'au-dehors, pendant la guerre; il savoit que l'Espagnol & le Savoyard grondoient toujours, & qu'ils couvoient dans le cœur quelque entreprise contre lui. Le comte de Fuentes ayant levé une grande armée

pour assister le Savoyard, se fâchoit que la paix lui avoit ôté l'occasion de l'employer. Quelques places qu'il avoit prises en Picardie durant la guerre entre les deux couronnes, lui avoient donné de la vanité, & lui faisoient croire qu'il remporteroit toujours de l'avantage sur les François. Au même tems, le roi d'Espagne avoit aussi mis en mer une armée navale, commandée par un Doria, laquelle avoit sans doute quelque dessein sur la Provence, si la paix ne se fût faite. Et même, quoiqu'elle le fût, Fuentes ne laissoit pas de vouloir tenter une entreprise sur Marseille, pour faire rupture. Ceux avec qui il avoit intelligence pour cela, offrirent au Roi d'attirer dans le piège six ou sept cens hommes, & de les retenir prisonniers, ou de les tailler en pièces. Mais le Roi ne jugea pas qu'un si petit avantage valût la peine de donner sujet aux ennemis de rompre la paix, & de rentrer dans une guerre qui eût été fort dangereuse, parce qu'ils étoient puissamment armés. D'ailleurs, il craignoit qu'il n'y eût encore au-dedans de son état du feu caché sous les cendres, & que, dans le bruit de la guerre, on n'attentât plus facilement sur sa personne. Car, pour dire le vrai, il avoit plus à craindre leurs couteaux & leurs poignards, que leurs épées. Il dissimula donc

1601.

Le comte de Fuentes veut surprendre Marseille, pour rompre la paix.

On pouvoit attraper ces gens par une contre-intelligence, mais le Roi ne veut pas.

1601.

sagement cette entreprise, & répondit aux Marseillois : *Qu'il ne savoit point dérober la victoire ; que les embuscades n'étoient honnêtes que durant la guerre, & qu'il se falloit bien donner de garde, de contribuer, en quelque façon que ce fût, à l'infraction que les ennemis avoient dessein de faire.*

Le roi d'Espagne emploie ses armes contre les infideles.

Enfin, les Espagnols ayant reconnu que ce sage argus avoit trop de yeux & de vigilance pour pouvoir être surpris, de quelque côté que ce fût, se résolurent d'employer leurs armes à de pieuses & honorables entreprises. Une partie de leur armée de terre passa en Hongrie, qui étoit alors attaquée par les Turcs. Le duc de Mercœur étant allé chercher en ce pays-là une plus juste gloire que dans les guerres civiles de France, y commandoit les troupes de l'Empereur. Il y fit connoître aux infideles, par plusieurs beaux exploits, particulièrement par la mémorable retraite de Canise, que la valeur françoise est choisie de Dieu pour soutenir la religion chrétienne. Aussi ne fait-on point de doute qu'il ne les eût entièrement chassés de ce royaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fût mort l'année suivante d'une fièvre pourprée, qui le saisit à Nuremberg, comme il alloit faire ses dévotions à Notre-Dame de Lorette

Le duc de Mercœur y commande les troupes de l'Empereur, & y meurt.

Il arriva quelque tems après un accident, dans lequel le Roi fut bien faire voir aux Espagnols qu'il n'étoit pas capable de souffrir rien contre son honneur & contre la dignité de son état. Rochepot étoit son ambassadeur en Espagne; quelques gentilshommes de sa suite, desquels étoit son neveu, se baignant à la riviere, prirent querelle contre des Espagnols, & en tuerent deux, puis se sauverent chez l'ambassadeur. Les amis des morts émurent tellement le peuple, qu'il assiégea la maison, & étoit prêt à y mettre le feu. Le magistrat, afin de prévenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injustice, & de violer la franchise de l'hôtel de l'ambassadeur; car il s'y transporta avec main-forte, & emmena les accusés en prison. Le roi d'Espagne fâché de ce qu'il avoit violé le droit des gens, mais recevant ses excuses, l'envoya demander pardon à l'ambassadeur: toutefois ces François demeurerent toujours prisonniers.

On fit alors plusieurs discours & plusieurs écrits sur les droits & priviléges des ambassadeurs. Il est vrai, disoit-on, qu'un ambassadeur a seul droit de souveraine justice dans son hôtel; mais les gens de sa suite sont sujets à la justice de l'état dans lequel ils sont, pour les fautes

1601.

Gentilshommes de l'ambassadeur de France en Espagne tuent quelques Espagnols.

Le magistrat viole l'asyle de son hôtel, pour les prendre.

Discours sur la franchise de l'hôtel des ambassadeurs.

1601.

qu'ils commettent hors de son hôtel ; & ainsi, s'ils sont pris hors de là, on leur peut faire leur procès. Et bien qu'on fache que cette rigueur ne s'observe pas ordinairement, & que le respect qu'on porte à la personne de l'ambassadeur s'étend sur tous ceux qui le suivent, toutefois c'est une courtoisie, & non pas un droit. Mais pour cela il n'est pas permis d'aller chercher le criminel dans l'hôtel d'un ambassadeur, qui est un lieu sacré, & comme un asyle certain pour ses gens. Il ne doit pourtant pas en abuser, ni en faire une retraite de scélérats, ou y donner asyle aux sujets du prince, contre les loix & la justice : car, en ce cas-là, on s'en plaint à son maître, lequel est obligé aussi-tôt d'en faire raison.

Le Roi offensé rappelle son ambassadeur,

Or, le Roi étant offensé, comme il devoit, de l'injure faite à la France dans son ambassadeur, & ne jugeant pas que la satisfaction que les magistrats lui en avoient faite, fût suffisante, lui commanda de s'en revenir aussi-tôt ; ce qu'il fit sans prendre congé du roi d'Espagne. Il défendit aussi en même tems tout commerce avec les Espagnols ; & comme il prévint que dans ces commencemens de

Et s'en va en diligence à Calais, visiter sa frontière.

rupture, ils pourroient entreprendre sur ses places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour visiter cette frontière, & se rendit à Calais.

Les peuples, qui començoient à goûter le repos, & à labourer leurs terres en patience, frissonnerent de frayeur qu'une nouvelle guerre ne les exposât une autre fois à la licence du soldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens : le Pape s'étant entremis de remédier au mal qui menaçoit la chrétienté, accommoda heureusement le différend. L'Espagnol lui remit le procès & les prisonniers, lesquels sa Sainteté consigna, quelques jours après, entre les mains du comte de Béthune, ambassadeur de France à Rome, & le Roi ensuite renvoya un ambassadeur en Espagne, qui fut le comte de Barraut.

1601.

Le Pape s'entremet d'accommoder ce différend, & le fait.

Comme le Roi étoit à Calais, ainsi que nous avons dit, l'archiduc étoit devant Ostende, où il continuoit ce siège \*, le plus fameux qui ait jamais été depuis le siège de Troyes. Il appréhenda avec sujet que l'approche du Roi, ne retardât le progrès de son entreprise, où il avoit déjà tant perdu d'hommes, de tems, de coups de canon, d'argent & de munitions. Il lui envoya donc faire compliment, promettant que du côté d'Espagne, on le fatisferoit de la violence faite au logis de son ambassadeur, mais qu'il le supplioit que les assiégés ne se prévallussent point de cette conjoncture. Le Roi, qui ne se laissoit jamais vaincre par

L'archiduc, qui assiégeoit Ostende, envoie faire compliment au Roi.

\* Ce siège dura trois ans, trois mois & trois semaines.

1601.

Le Roi rend  
la civilité à  
l'archiduc.

courtoisie, non plus que par les armes, lui envoya le duc d'Aiguillon, fils aîné du duc de Mayenne, l'assurer qu'il desiroit maintenir la paix; qu'il ne s'étoit avancé sur les frontieres que pour dissiper quelques menées qui s'y brassoient, & qu'il espéroit de l'équité du roi d'Espagne, qu'il lui feroit raison.

La reine  
d'Angleterre  
envoie aussi  
lui faire com-  
pliment, &  
il y répond  
par le maré-  
chal de Bi-  
ron,

Durant qu'il fut à Calais, la reine Elizabeth l'envoya aussi visiter par le Milord Edmond, son principal confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le maréchal de Biron en Angleterre, accompagné du comte d'Auvergne, & de l'élite de tout ce qu'il y avoit de noblesse à la cour, pour lui représenter le regret que le Roi avoit, se trouvant si près d'elle, de ne pouvoir pas jouir du bien de la voir.

Auquel elle  
fait voir la  
tête du com-  
te d'Essex.

Cette Reine s'efforça, par toutes sortes de moyens, de faire connoître aux François sa grandeur & sa puissance. Un jour tenant Biron par la main, elle lui montra un grand nombre de têtes plantrées sur la tour de Londres, lui dit que l'on punissoit ainsi les rebelles en Angleterre, & lui raconta les sujets qu'elle avoit eu de faire mourir le comte d'Essex, qu'elle avoit autrefois si tendrement chéri. Ceux qui entendirent ce discours, s'en souvinrent bien depuis, lorsqu'ils virent le maréchal de Biron tombé

dans le même malheur que le comte d'Essex, perdre la tête, après avoir perdu les bonnes graces de son Roi. 1601.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le Roi fit son voyage de Calais, il avoit mené la Reine gagner le jubilé dans la ville d'Orléans, où le Saint Pere avoit ordonné que commençassent les stations pour la France. Sa piété, qui étoit sincere & sans feintise, donna un bel exemple à ses peuples, qui le voyoient aller dévotement aux processions, & prier Dieu avec grande attention, & le cœur sur les levres. Il mit la premiere pierre fondamentale à l'église de Sainte Croix d'Orléans, que les huguenots avoient misérablement abattue il y avoit près de quarante ans, & donna une somme d'argent considérable pour la rétablir.

Toute la France, dans ce saint jubilé, avoit instamment demandé au ciel, qu'il lui plût lui donner un Dauphin, pour la délivrer des malheurs où elle eut été plongée, si son Roi fût venu à mourir sans enfans mâles. Ses vœux furent exaucés : la Reine accoucha heureusement d'un fils à Fontainebleau le jour de Saint Côme 27 Septembre. On lui donna au baptême le nom de Louis, si doux & si cher à la France pour la mémoire du grand S. Louis & du bon Roi Louis XII,

Le Roi & la Reine gagnent le jubilé à Orléans.

La Reine accouche d'un Dauphin, qui est nommé Louis, & depuis surnommé le Juste.

1601.

Le Roi lui  
donne sa bé-  
nédiction, &  
lui met son  
épée dans la  
main.

pere du peuple. Depuis, on lui appropria le surnom de Juste; & nous croyons aujourd'hui qu'avoir été pere de *Louis le Sage & le Victorieux*, n'est pas le moins beau de ses titres. Sa naissance fut précédée d'un grand tremblement de terre, qui arriva quelques jours auparavant. L'enfantement fut difficile, & l'enfant si travaillé, qu'il en étoit violet; ce qui peut-être lui ruina au-dedans les principes de la santé & bonne constitution.

Le Roi invoquant sur lui la bénédiction du ciel, lui donna la sienne, & lui mit son épée à la main, priant Dieu qu'*il lui fit la grace d'en user seulement pour sa gloire & pour la défense de son peuple.*

Les princes du sang qui étoient avec lui dans la chambre de la Reine, saluerent tous le Dauphin l'un après l'autre. J'ometts comme des courriers exprès porterent cette nouvelle par toutes les provinces; les réjouissances qui s'en firent par tout le royaume, particulièrement dans la grande ville de Paris, qui aimoit aussi fortement Henri le Grand, qu'elle avoit haï son prédécesseur; les complimens que le Roi en reçut de la part de tous les potentats de l'Europe, & le présent accoutumé du Saint Pere en pareille occasion; savoir, les langes bénits, lesquels il lui envoya par le feigneur Barberin, qui depuis a été car-

dinal & pape, nommé Urbain VIII.

Cinq jours auparavant, la reine d'Espagne étoit accouchée de son premier enfant, qui étoit une fille, qu'on nomma Anne sur les fonts de baptême. Les Espagnols ne s'en réjouirent pas moins que si c'eût été un fils, parce qu'en ce pays-là, les filles succèdent à la couronne. Ceux d'entre les François qui pénétroient le plus dans l'avenir, prenoient aussi part à cette joie, mais pour une autre raison. C'est que cette princesse étant de même âge que le Dauphin, il sembloit que le ciel les eût fait naître l'un pour l'autre, & qu'elle dût quelque jour être son épouse; comme en effet, Louis XIII a eu ce bonheur, & la France le possède encore, admirant en toutes occasions la rare sagesse, la piété exemplaire & la fermeté héroïque de cette grande princesse.

En reconnoissance de la grace que Dieu avoit faite au Roi, de lui donner un Dauphin, qui étoit le comble de ses souhaits, il redoubla son travail & ses soins, pour se bien acquitter de ce qu'il devoit à son état, & pour améliorer, ainsi qu'il disoit, la succession de son fils. Nous rapporterons ici quelques établissemens & ordonnances qu'il fit pour cela.

La nécessité d'argent l'avoit obligé, durant le siège d'Amiens, de créer des officiers triennaux en ses finances. Quand

1601.

Naissance de l'Infante d'Espagne, nommée Anne, qui depuis épousa le roi Louis XIII.

Le Roi fait divers réglemens pour le bien de son état.

Il supprime les triennaux des officiers de finances.

1601.

elle fut passée, il connut qu'il n'étoit pas besoin d'avoir tant de gens qui fouillaient dans sa bourse, & qu'il ne se pouvoit qu'il n'en demeurât toujours un peu dans la main de chacun d'eux. C'est pourquoi il supprima ces nouveaux officiers, & ordonna que l'ancien & l'alternatif, rembourseroient le triennal. De cette suppression, furent exceptés les trésoriers de l'épargne, ceux des parties casuelles, & quelques autres.

Il établit une chambre de justice, pour la recherche des financiers.

Rôny avoit si bien bridé les financiers & les traitans, qu'ils ne pouvoient plus dévorer de gros morceaux, comme autrefois. Mais ce n'étoit pas encore assez; ils s'étoient tellement remplis avant qu'il fût surintendant, que le Roi ordonna, avec beaucoup de justice, un tribunal composé de certain nombre de juges choisis dans les cours souveraines (on le nomma la chambre royale), qu'il chargea de faire une exacte recherche des malversations de ceux qui avoient manié les deniers royaux. Cette chambre fit rendre gorge à plusieurs de ces gens-là; toutefois une grande partie trouverent moyen de se mettre à couvert, les uns par la considération de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchoient le Roi, principalement ses maîtresses, ou corrompant les juges mêmes; tant il est vrai que l'or pénètre par-

tout, & que rien n'est à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne faut donc pas s'étonner si ces gens-là remplissent leurs coffres le plus qu'ils peuvent, puisque plus ils en ont, plus leur justification leur est facile.

Je l'ai déjà dit, & je le dis encore ; (car on ne fauroit le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement,) il n'y a point de remède pour empêcher ce désordre, qui est le plus grand de tous les désordres de l'état, & la cause de tous les autres, que la vigilance & l'exactitude du Roi. Il faut qu'il tienne lui-même les cordons de sa bourse, qu'il ait toujours l'œil sur ses coffres, qu'il sache ponctuellement ce qui entre dedans, ce qui en sort, par quelles voies viennent ses deniers, à quels usages on les emploie, qui sont ceux qui les manient ; & sur-tout il faut qu'il leur fasse rendre si bon compte, comme faisoit Henri le Grand, que s'ils sont gens de bien, ils ne puissent se corrompre ; & s'ils sont méchants, qu'ils n'aient pas moyen d'exercer leurs méchancetés.

On lui avoit fait connoître qu'il y avoit deux autres désordres dans son royaume, qui l'appauvrissent extrêmement, & en tiroient tout l'or & l'argent. L'un étoit le transport que l'on en faisoit aux pays étrangers, en Italie, en

---



---

 1601.

L'unique remède contre leur avidité, c'est que le Roi voie ses comptes.

1601.

Allemagne & en Suisse, où les petits potentats le billonnoient, & en faisoient de la monnoie à plus bas titre. L'autre étoit le luxe, qui en consumoit aussi une grande quantité en broderies, en clinquans & passemens sur les habits, & non moins encore en dorures de lambris, de cheminées & de divers meubles.

Le Roi défend le transport d'or & d'argent hors du royaume.

Il fit deux sévères édits, qui défendoient ces deux abus. Pour le premier, il renouvella les anciennes ordonnances sur le transport de l'or & de l'argent, y ajoutant la peine de la corde aux contrevenans, & commandant à tous gouverneurs de veiller à l'observation de ses défenses, & de ne donner aucuns passeports au contraire; autrement il les déclaroit participans de ces transports.

Défend l'or & l'argent sur les habits & les dorures.

Pour le second, il défendit, sur peine de grosses amendes pour la première fois, & d'emprisonnement pour la seconde, de porter or ni argent sur les habits, ni d'en employer aux dorures. Cet édit fut rigoureusement observé, parce qu'il n'exceptoit personne, le Roi lui-même s'étant soumis à la loi qu'il avoit faite, & ayant fait mauvais visage à un prince du sang qui n'obéissoit pas à cette réformation.

Il se dépensoit encore une prodigieuse quantité d'argent en soie, par l'achat desquelles tout notre argent étoit attiré

chez les étrangers. Le Roi voyant cela, & considérant que l'usage de ces étoffes est fort beau & fort commode, s'avisa qu'il en falloit introduire la manufacture en France, afin qu'elle fit gagner aux François ce que gagnoient les étrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eût à planter quantité de mûriers blancs aux pays où ces arbres viennent le mieux, particulièrement en Tournaine, pour nourrir des vers à soie, & qu'il y eût des gens qui apprissent à préparer les cocons, & à mettre en œuvre le travail de ces précieuses chenilles.

Si on eût eu soin, après sa mort, de maintenir cet ordre, & de l'étendre aux autres provinces, on eut épargné à la France plus de cinq millions tous les ans, qu'elle dépense au-dehors pour faire venir des étoffes de soie. On eut fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont les vieilles gens, les filles & les enfans; & on eut donné moyen à ce peuple de payer plus facilement les impôts & les tailles, par le profit qu'il eut tiré de son industrie.

Il y avoit un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi parler, desséchoit les entrailles du royaume: c'étoient les usures excessives. Les mauvais ménagers, c'est-à-dire la plupart de la noblesse, emprun-

1601.

Introduit la manufacture des soies en France.

Les usures étoient excessives en France; ce qui faisoit que les meilleures maisons se ruinoient,

1601.

toient de l'argent au denier dix ou douze. En cela, il y avoit deux grands inconveniens. Le premier, que les intérêts les minoient peu-à-peu, & dans sept ou huit ans, sapoient les fondemens des plus riches & des plus anciennes maisons, qui sont comme les étais & les arcs-boutans qui soutiennent l'état. Le second, que les marchands trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand profit, & sans aucun risque, abandonnoient entièrement le commerce, dont les sources étant une fois taries, il y eut eu bientôt disette d'or & d'argent dans le royaume: car la France n'a point d'autres mines que le trafic & le débit de ses denrées.

Et que les marchands abandonnoient tout à fait le commerce.

Le Roi les défend, & règle les rentes hypothéquées au denier seize.

Ces considérations obligèrent le Roi non-seulement de défendre toutes usures, à peine de confiscation de la somme prêtée, & de grosses amendes, (ensuite de quoi les Parlemens députerent des conseillers par les provinces, pour faire recherche des usuriers;) mais encore de réduire tous les intérêts ou rentes hypothéquées, au denier seize. Elles étoient avant cela au denier dix ou douze, comme nous avons dit. La raison étoit que, lorsqu'elles avoient été constituées, l'argent étoit bien plus rare. Or, puisqu'il s'étoit multiplié extrêmement, depuis la découverte des Indes, il étoit juste de rabaisser les intérêts; & c'est pour cette

raison encore que depuis on les a réduits au denier dix-huit, & que peut-être on les mettra quelque jour au denier vingt.

1601.

Dans ce même dessein d'enrichir ses peuples, & de mettre l'abondance dans son royaume, le Roi recevoit de toutes parts des mémoires de ce qui pouvoit servir à faire le commerce meilleur & plus facile, à apporter de la commodité à ses sujets, à cultiver & fertiliser les lieux les plus infructueux. Il vouloit rendre, tout autant qu'il lui étoit possible, les rivières navigables; il faisoit rebâtir les ponts & les chaussées, & paver les grands chemins; sachant bien que si on n'a soin de les entretenir, ils se gâtent si fort, que les voitures ne se font que très-difficilement, & que le commerce en est ininterrompu. D'où il arrive les mêmes désordres dans l'économie de l'état, qui arrivent dans celle du corps humain, quand il y a des obstructions, & que le passage du sang & des esprits n'est pas libre.

Ses grands  
soins pour  
enrichir son  
royaume.

Quand il alloit par pays, il regardoit curieusement toutes choses, s'instruisoit des nécessités & des désordres, & y remédioit tout aussi-tôt avec grand soin. Sous sa faveur & sa protection, il s'établit en plusieurs endroits du royaume, des manufactures de toiles, de tapisseries, de draperies, de dentelles, de clinquaileries & de plusieurs autres choses.

Il favorise  
l'établisse-  
ment des ma-  
nufactures.

1601.

A son exemple, tout le monde travailloit à faire valoir son bien.

A son exemple, les bourgeois réparoient leurs maisons, que la guerre avoit ruinées. Les gentilshommes ayant perdu les armes au croc, & n'ayant qu'une houffine à la main, s'adonnoient à ménager leur bien & augmenter leurs revenus.

Tout le peuple étoit attentif au travail, & c'étoit une merveille de voir ce royaume, qui, cinq ou six ans auparavant, étoit pour ainsi dire, une taniere de serpens & de bêtes venimeuses, étant rempli de voleurs, de larrons, de vauriens, de gens de sac & de corde, avoir été si bien purgé de tous ces maux par ce grand Roi, & comme changé en une ruche d'abeilles innocentes, qui s'efforçoient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, & d'amasser de la cire & du miel. L'oïfiveté y étoit honteuse, & une espece de crime : aussi est-elle, comme dit le proverbe, la mere de tous vices.

L'oïfiveté punie.

Un esprit qui ne prend pas la peine de s'occuper sérieusement à quelque chose, est inutile à soi-même, & pernicieux au public. Voilà pourquoi, de ce tems-là, les prévôts recherchoient les fainéans, les vagabonds & gens sans aveu, & les envoyoit servir le Roi en ses galeres, afin de les obliger à travailler malgré eux.

1602.

Le Roi remédie à deux

Il n'est point de bonheur si stable & si assuré, qui ne puisse être facilement troublé. Il arriva cette année deux choses,

qui eussent bouleversé toute la France, si le Roi n'y eût obvié de bonne heure.

L'assemblée des notables de Rouen, qui s'étoit tenue l'an 1596, pour trouver un fonds au Roi, afin de continuer la guerre & acquitter ses dettes, lui avoit octroyé, comme nous avons déjà dit, l'imposition du sol pour livre sur toutes les denrées des villes closes. « L'état, (ce dit Tacite, le plus grand politique d'entre les historiens,) » ne se peut entretenir sans » troupes, ni les troupes sans payement, ni » le payement se trouver sans impositions. » Par conséquent, elles sont donc nécessaires, & il est juste que chacun contribue pour les dépenses d'un état, dont il fait partie, & des commodités & protection desquelles il jouit. Mais il faut que ces impositions soient modérées; qu'elles soient proportionnées aux forces de chacun; que tout le monde en porte sa part; avec cela qu'elles soient faciles à percevoir; qu'elles ne ruinent point le commerce & la liberté; que les frais qu'on fait à les lever, n'excèdent point le principal; qu'elles se prennent sur des choses qui ne soient pas odieuses, comme sont les denrées, qui nourrissent les pauvres; qu'enfin ce soit du sang qu'on tire des veines, non pas de la moëlle qu'on arrache des os ». Or l'imposition du sol pour livre n'étoit pas de

1602.

choses, qui étoient capables de bouleverser la France.

Imposition du sol pour livre fâcheuse,

1602.

cette nature. Elle étoit fort fâcheuse ; car à chaque ville on fouilloit les marchands, on débaloit les marchandises, on voyoit ce que chacun portoit ; ainsi il n'y avoit plus de liberté dans le royaume pour les marchands, ni pour les voyageurs. D'ailleurs, elle étoit excessive, car telles marchandises qu'il y a, se vendant dix ou douze fois, il se trouvoit qu'elles payoient presque autant d'impôts qu'elles valoient. Et de plus, il y avoit de fort grands frais à la lever ; car il falloit y employer tant de commis, qu'on eût pu en composer une armée ; lesquels voulant tous faire les opulens, aussi-bien que leurs maîtres, commettoient une infinité de vexations sur les marchands, qui en étoient comme désespérés. Et, ce qui est bien étrange, il y avoit dans le conseil du Roi des gens qui étant pensionnaires de ces fermiers, ou intéressés avec eux, les supportoient dans leurs violences, & rejettoient bien loin toutes les plaintes qu'on faisoit de leurs malversations.

Cause des  
émotions  
dans les pro-  
vinces.

Les peuples sont dans cette erreur criminelle, de croire que quand on leur dénie la justice, ils ont droit de se la faire, & d'avoir recours à la force, quand leurs supplications ne servent de rien. C'est-là presque la cause de toutes les séditions ; & c'est ce qui fit que tous ceux de delà la Loire s'étoient si fort échauffés sur

cette imposition nouvelle, qu'ils avoient donné la chasse aux commis, & qui pis est, en avoient tué quelques-uns. Il y eut même des villes, avec leurs magistrats, qui prirent les armes. Les fermiers, d'autre côté, aigrissoient le mal par de furieuses menaces qu'ils faisoient, qu'on démanteleroit les villes rebelles, qu'on y bâtiroit des citadelles pour les tenir en bride, & je crois qu'ils l'eussent bien désiré de la sorte, non pas tant peut-être pour l'amour de l'autorité du Roi, que ces gens ont toujours à la bouche, que pour leur propre vengeance & pour leur avantage particulier.

Le Roi ayant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fussent suscitées par les émissaires de la faction du duc de Biron, laquelle il venoit de découvrir. C'est pourquoi, un peu après Pâques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois, & delà à Poitiers. Là il écouta favorablement les plaintes de ses peuples, remontra aux députés des villes de Guienne : *Que les impôts qu'il levoit n'étoient point pour enrichir ses ministres & ses favoris, comme avoit fait son prédécesseur, mais pour supporter les charges nécessaires de l'état; que si son domaine eût été suffisant pour cela, il n'eût rien voulu prendre dans la bourse de ses sujets; mais puisqu'il y employoit le sien tout le premier* \*

1602.

Le Roi pour les apaiser, va à Poitiers.

Sages & équitable réponse qu'il fait aux députés de Guienne.

\* Il vendoit les terres de son patrimoine.

1602.

*qu'il étoit bien juste. qu'ils y contribuassent du leur; qu'il desiroit avec passion le soulagement de son peuple, & que jamais aucun de ses prédécesseurs n'avoit tant souhaité leurs prieres envers Dieu que lui, pour bénir les années de son regne; que les alarmes qu'on leur vouloit donner, qu'il avoit dessein de bâtir des citadelles dans les villes, étoient fausses & séditieuses, & qu'il n'en desiroit point avoir d'autres que dans le cœur de ses sujets.*

Il calme les  
séditions, &  
révoque le sol  
pour livre.

Par ces douces remontrances, il calma toutes les séditions, sans qu'il fût besoin d'aucun châtiment, sinon que l'on déposa les consuls de Limoges, & que la pancarte fut établie: on appelloit ainsi le sol pour livre. Mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité royale; car aussi-tôt ce prince, le plus juste & le meilleur qui fût jamais, connoissant les vexations extrêmes qu'elle causoit, la révoqua & l'abolit tout-à-fait.

Conspira-  
tion du maré-  
chal de Bi-  
ron.

La seconde chose qui lui donnoit encore plus d'inquiétude, & qui étoit capable de bouleverser l'état, s'il n'y eût remédié, c'étoit la conspiration du maréchal de Biron. Il faut savoir que Laffin avoit été le principal instrument des intelligences d'entre ce maréchal & le duc de Savoie. Il avoit porté & rapporté toutes les lettres, & avoit eu quelques conférences avec le duc & avec le comte de

Fuentes : de sorte qu'il savoit toute l'intrigue. Or voyant qu'il n'y avoit point d'assurance aux paroles du Savoyard, & que Biron sembloit chanceler, il résolut de découvrir cette menée au Roi, soit qu'il eût peur que traînant trop long-tems elle fût éventée d'ailleurs, soit qu'il espérait, par ce service, tirer quelque grande récompense, & se remettre bien auprès du Roi, où il étoit fort mal.

1602.

Laffin la découvre au Roi.

Ayant ce dessein, il employa le vidame de Chartres son neveu, pour obtenir du Roi sa grace & abolition du passé, à la charge de lui découvrir les complices de la conspiration, & de lui en fournir les preuves. Il avoit retenu plusieurs lettres qu'il gardoit; mais elles n'en disoient pas assez, & ne parloient pas si clairement qu'elles pussent faire conviction. Pour l'avoir toute entiere, voici ce qu'il fit.

Biron avoit quelques mémoires écrits de sa propre main, où la conspiration étoit couchée par articles. Laffin lui remontra que c'étoit une imprudence de les garder & de les communiquer, parce que son écriture étoit trop connue; qu'il seroit plus sûr d'en faire une copie, & de brûler l'original. Biron trouva cela bon, & les lui bailla pour les transcrire. Il les transcrivit en effet, tandis que Biron étoit couché sur son lit, puis lui rendit la copie, & chiffonnant l'original, fit sem-

Comment il fit pour avoir les mémoires écrits de la main de Biron.

1602.

blant de le jeter dans le feu; mais par une adresse préméditée, il y jetta quelques autres papiers, & retint ceux-là. Une chose de cette conséquence méritoit bien que Biron les brûlât lui-même; & ne l'ayant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette négligence lui coûta la vie, comme nous le verrons.

Après cela, Laffin continuant ses intrigues, pour essayer de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan, travesti, & conféra avec Fuentes: mais cet Espagnol habile & rusé, sentit bien qu'il les vouloit trahir, & se montra plus retenu. On dit que Laffin ayant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défît de lui, & qu'il s'en revint par des chemins écartés. Le duc de Savoie averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le secrétaire de Laffin, nommé Renazé, de peur qu'il n'allât servir de témoin contre Biron.

Le duc de Savoie retient Renazé, secrétaire de Laffin.

Les propositions faites entre Biron, le duc de Savoie & le comte de Fuentes.

Dans leurs conférences, ils avoient proposé de démembler le royaume de France; que le duc de Savoie auroit la Provence & le Dauphiné; Biron la Bourgogne & la Bresse, avec la troisième fille de ce duc en mariage, & cinquante mille écus de dot; quelques autres seigneurs d'autres provinces, avec la qualité de pairs; que tous ces petits souverains releveroient du roi d'Espagne; que pour

parvenir à ce dessein, les Espagnols jetteroient une puissante armée dans le royaume, & le Savoyard une autre; que l'on feroit remuer les huguenots; qu'en même tems on réveilleroit plusieurs malcontens en divers endroits, & que l'on susciteroit & animeroit les peuples, qui étoient fort irrités par la pancarte.

Toutes ces propositions, ce disoit-on, s'étoient faites du tems de la guerre de Savoie; & le maréchal de Biron, outré du refus que le Roi lui avoit fait de lui donner la citadelle de Bourg, y avoit prêté l'oreille, & s'étoit engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il sembloit s'en être repenti; car il les avoit avouées au Roi, en se promenant avec lui dans le cloître des Cordeliers de Lyon, & lui en avoit demandé pardon; mais il avoit négligé d'en prendre abolition, contre le conseil que lui avoit donné le duc d'Epéron, qui étoit plus sage & plus avisé que lui.

Or, peu après, se repentant de s'être repenti, il étoit retourné à sa première faute, & entretenoit encore quelque correspondance avec les étrangers. Avec cela, il parloit du Roi avec peu de respect, abaissoit la gloire de ses belles actions, élevoit la sienne, & se vançoit de lui avoir mis la couronne sur la tête, & d'avoir sauvé la France; enfin tous ses

1602.

Biron en avoit demandé pardon au Roi, puis étoit retombé.

Il parloit mal du Roi, & se vançoit excessive-ment.

1602.

discours n'étoient que bravoures, rodomontades & menaces.

On rapportoit tout cela au Roi; on lui disoit qu'il déprimoit ses beaux faits; qu'il vantoit la puissance du roi d'Espagne, qu'il louoit la sagesse du conseil de ce prince, sa libéralité à récompenser les bons services, & son zele à défendre la vraie religion. Le Roi disoit adroitement & prudemment à ceux qui lui faisoient ces rapports : *Qu'il connoissoit le cœur de Biron, qu'il étoit fidele & affectionné; qu'à la vérité sa langue étoit intempérante; mais qu'il lui pardonnoit ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avoit faites.*

Deux choses acheverent de le perdre.

Or, deux choses acheverent de le perdre, & obligerent le Roi d'approfondir tout-à-fait ses mauvais desseins. La première fut le trop grand nombre d'amis, & l'affection des gens de guerre, dont il faisoit parade, comme s'ils eussent été absolument dépendans de ses commandemens, & capables de faire tout ce qu'il eut voulu. La seconde, qu'il avoit amitié très-particulière avec le comte d'Autvergne, frere utérin de mademoiselle d'Entragues, qu'on nommoit la marquise de Verneuil. Car, par l'une, il donna de la jalousie à son Roi, & se voulut faire craindre; & par l'autre, il se rendit odieux à la Reine, qui s'imagina peut-être, nor

sans sujet, qu'il feroit un parti dans le royaume pour maintenir cette rivale & ses enfans, à son préjudice.

1602.

Or, le Roi desirant de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans cette affaire, manda Laffin, qui se rendit à Fontainebleau plus d'un mois avant que le Roi partît pour le Poitou. Il eut premièrement des entretiens fort secrets avec lui, puis il en eut d'assez publics, & lui donna quantité de papiers, entr'autres ce mémoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin révéla au Roi, lui jetta de grandes inquiétudes dans l'esprit; de sorte que dans tout le voyage de Poitiers, on le vit extrêmement rêveur; & la cour, à son exemple, étoit plongée dans un triste étonnement, sans que personne en pût deviner la cause.

Laffin vient en cour, & révèle tout au Roi.

A son retour de Poitiers à Fontainebleau, il manda au duc de Biron de le venir trouver. Biron hésite, & s'en excuse sur quelques mauvaises raisons. Il le presse, & lui envoie d'Escures, puis le président Janin, lui porter parole qu'il n'auroit point de mal. Cela se devoit entendre, pourvu qu'il se mît en état de recevoir grace, & qu'il n'aggravât pas son crime par son orgueil & par son impénitence.

Le Roi manda à Biron de se rendre en cour, mais il s'en excuse d'abord.

Biron savoit bien que Laffin avoit fait

1602.

un voyage à la cour ; mais il se tenoit assuré de cet homme-là plus que de soi-même. D'ailleurs le baron de Lux , son confident, qui s'y étoit trouvé alors, lui disoit que Laffin avoit eu bonne bouche, & qu'il n'avoit rien révélé qui lui pût nuire. De Lux le croyoit ainsi, parce que le Roi, après avoir entretenu Laffin, lui avoit dit avec un visage gai : *Je suis bien aise d'avoir vu cet homme, il m'a ôté beaucoup de défiance & de soupçons de l'esprit.*

Enfin Biron  
vient.

Cependant les amis de Biron lui écrivoient qu'il ne fût pas si fol que d'apporter sa tête à la cour ; qu'il étoit plus sûr de se justifier par procureur qu'en personne. Mais nonobstant cet avis, & malgré les remords de sa conscience, après avoir délibéré quelque tems, il prend la poste & se rend à Fontainebleau, alors que le Roi ne l'attendoit plus, & qu'il se préparoit pour l'aller querir.

Les histoires de ce tems-là & diverses relations racontent exactement toutes les circonstances de l'emprisonnement, du procès & de la mort de ce maréchal. Je me contenterai d'en rapporter seulement le gros.

On ne peut assez admirer l'insolence & l'aveuglement de ce malheureux ; ni au contraire assez louer la bonté & la clémence du Roi, qui tâchoit de vaincre son

son endurcissement. L'aveu de la faute, est la première marque de repentance. Le Roi le prenant en particulier, le conjura instamment de lui vouloir déclarer ce qui étoit de ces intelligences, & des traités qu'il avoit faits avec le duc de Savoie, lui engageant sa foi qu'il enseveli-roit tout cela dans un éternel oubli; qu'il en savoit assez toutes les particularités, mais qu'il desiroit les entendre de sa bouche; lui jurant que quand sa faute seroit la plus grande de tous les crimes, sa confession seroit suivie d'une grace entière. Biron, au lieu de la reconnoître, ou du moins de s'excuser avec modestie, en parlant à son Roi, qui étoit offensé, lui répondit insolemment qu'il étoit innocent, qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre les noms de ses calomniateurs, pour en demander justice, autrement qu'il se la feroit lui-même. Encore que cette réponse trop altière aggravât beaucoup son offense, le Roi ne laissa pas de lui dire bien doucement, qu'il y pensât mieux, & qu'il espéroit qu'il prendroit un meilleur conseil.

Le même jour, après souper, le comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du Roi, de lui confesser la vérité, & conclut sa remontrance par cette sentence du Sage: *Monsieur, sachez que le*

1602.

Le Roi le conjure pour la première fois de lui dire la vérité.

Il s'empore & se cabre.

Le Roi prie le comte de Soissons de l'exhorter à confesser son crime.

*courroux du Roi est le messager de la mort.*  
 1602. Mai il lui répondit encore avec plus de  
 Il s'opiniâ- fierté qu'il n'avoit répondu au Roi.  
 tre plus fort.

Le Roi lui Le lendemain matin, le Roi se pro-  
 en reparle menant en ses allées, le conjura pour la  
 pour la se- seconde fois de lui avouer la conspira-  
 conde fois, tion, mais il n'en put tirer autre chose  
 mais inutile- que des protestations d'innocence & des  
 ment. menaces contre ses accusateurs.

Il a de la Sur cela, le Roi se sentit agité jus-  
 peine à se ré- qu'au fond de l'ame de diverses pensées,  
 soudre à ce ne sachant ce qu'il devoit faire. D'un  
 qu'il doit fai- côté, l'affection qu'il lui avoit portée, &  
 re. ses grands services, retenoient son juste  
 courroux; & d'autre part, son crime  
 atroce, son orgueil & son endurcissement  
 lâchoient la bride à sa justice, & l'inci-  
 toient à punir le criminel. Joint que le  
 péril dont son état & sa personne étoient  
 menacés, sembloit ne pouvoir être pré-  
 venu qu'en écrasant le chef d'une cons-  
 piration dont on ne voyoit pas bien le  
 fond.

Il deman- Dans cette peine d'esprit, il se retire  
 de conseil à dans son cabinet; & se mettant à genoux,  
 Dieu, en le prie Dieu de tout son cœur de lui vou-  
 priant. loir inspirer une bonne résolution. Il  
 avoit accoutumé d'en user ainsi dans tou-  
 tes ses grandes affaires: Dieu étoit son  
 plus sûr conseiller, & sa plus fidelle assis-  
 tance. Au sortir de sa priere, comme il  
 l'a dit depuis, il se sentit entièrement

délivré de l'agitation où il étoit, & se résolut de remettre Biron entre les mains de la justice, si son conseil trouvoit que les preuves qu'on avoit par écrit fussent si fortes qu'il n'y eût point de doute à sa condamnation. Il choisit pour cela quatre personnes de ceux qui le composoient, Bellievre, Villeroy, Rôny & Sillery, & leur montra les preuves. Ils lui dirent tous d'une voix qu'elles étoient plus que suffisantes.

Après cela, il voulut faire une troisième tentative sur ce cœur orgueilleux. Il employa, pour la dernière fois, les remontrances, les prières, les conjurations & les assurances de pardon, pour l'obliger de lui avouer son crime; mais il répondit toujours de la même sorte, & ajouta que, s'il connoissoit ses calomnieux, il leur romproit la tête.

Enfin, le Roi ennuyé de ses redondances & de son opiniâtreté, le quitta là, lui disant pour dernières paroles : *Hé bien ! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron.* Ce mot fut comme un éclair, avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser; le Roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré, montrait qu'il l'alloit abaisser beaucoup plus qu'il ne l'avoit élevé.

Au sortir de la chambre de la Reine,

1602.

Il résout de le mettre entre les mains de la justice.

Mais tente pour la troisième fois de tirer de lui la vérité.

Il n'en peut rien tirer, & le quitte là.

1602.

Biron & le  
comte d'Au-  
vergne font  
arrêtés pri-  
sonniers.

où il jouoit à la prime, Vitry, capitaine des Gardes-du-corps, lui demande son épée, & l'arrête prisonnier. Prassin, aussi capitaine des Gardes, s'assure du comte d'Auvergne; & le lendemain, ils les mettent dans des bateaux sur la Seine, & les conduisent, avec bonne escorte par eau, à la Bastille.

Ses parens  
intercèdent  
pour lui.

Biron avoit un très-grand nombre d'amis; mais en cette occasion, où il étoit accusé d'avoir conspiré contre la personne du Roi, tous demeurèrent muets & perclus. Ses parens qui se trouverent à la cour, allerent se jeter à genoux devant le Roi, non pour lui demander justice, mais pour implorer sa miséricorde. Le seigneur de la Force, qui depuis a été maréchal de France, portoit la parole pour tous. Si Biron eut parlé du commencement avec autant d'humilité & de soumission qu'ils firent, il eut sans doute obtenu sa grace; mais il étoit trop tard, la clémence n'avoit plus de lieu, elle avoit fait place à la justice.

Le Parle-  
ment lui fait  
son procès.

Le Roi commanda à son Parlement de lui faire le procès, & envoya commission particulière au premier président, au président Potier Blancmesnil & à deux conseillers, pour en dresser l'instruction, à la requête de son procureur général.

Les preuves étoient fortes, & la défense de Biron très-foible. Il fit bien voir

dans une affaire où il s'agissoit de la vie, qu'il avoit moins de cervelle que de cœur. Car il reconnut d'abord son écriture, sur laquelle il eut pu chicaner, & gagner quelques jours, qu'il eût fallu employer à la vérifier. Cette piece avoit été écrite du tems de la guerre de Savoie, & il prétendoit que le Roi étant à Lyon, lui avoit pardonné toutes ses escapades. Le Roi envoya des lettres du grand sceau à son Parlement, par lesquelles il révoquoit cette grace. Mais on ne fit pas grande considération là-dessus; car premièrement la grace qu'il lui avoit accordée, n'étoit que verbale; & en second lieu, le Parlement tient pour maxime qu'il y a des crimes que le Roi ne peut pardonner, comme ceux de lèze-Majesté divine & humaine, & ceux qui sont d'un horrible scandale, ou d'un grand préjudice au public. Quand on vint au récollement & confrontation des témoins, & qu'on présenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'étoit un homme que cent reproches rendoient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour homme de bien, & brave gentil-homme. Puis, lorsqu'il eut entendu lire sa déposition, il se mit à le charger d'injures, à l'appeller traître, magicien & méchant; mais il n'étoit plus tems; ses reproches n'étoient plus valables.

1602.

Il se défend mal.

Lettres du Roi, révoquant le pardon qu'il lui avoit accordé à Lyon.

Il ne reproche point Laffin.

Il croyoit que Renazé fût encore prisonnier en Piémont; il s'étoit sauvé quelques jours auparavant, & voilà qu'on le représente devant lui. Il croit voir un fantôme, il demeure étonné & muet; & sans lui faire aucun reproche, entend sa déposition, qui étoit conforme à celle de Laffin. Ils dépofoient, outre ce que nous avons dit, qu'il avoit comploté avec le gouverneur du fort Sainte-Catherine, de faire tuer le Roi, lorsqu'il iroit reconnoître la place, où Biron l'eût accompagné & eût marché un peu devant lui, vêtu d'une certaine façon, afin d'être connu. Ils disoient encore qu'il y avoit une autre entreprise pour enlever le Roi, lorsqu'il seroit à la chasse, ou ailleurs mal accompagné, & le mener en Espagne.

1602.  
Renazé paroît devant lui, dont il est fort étonné.

Dépositions de Laffin & de Renazé.

Il est conduit par la riviere au Parlement, où il est oui.

L'instruction du procès ainsi faite dans la Bastille par quatre commissaires, on le conduisit au palais par la riviere, bordée du régiment des Gardes. Il fut oui en Parlement, assis sur la sellette, toutes les chambres assemblées, mais les pairs n'y étant pas, quoiqu'ils y eussent été appelés. Puis il fut reconduit à la Bastille.

Le lendemain, dernier juillet, on alla aux opinions, & de cent cinquante Juges, il n'y en eut pas un qui ne conclût à la mort. Il fut déclaré *atteint & convaincu du crime de lèze-Majesté pour les*

Son arrêt de condamnation à mort.

conspirations faites par lui sur la personne du Roi, entreprises sur son état, proditiions & traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur Roi. Pour réparation de ces crimes, privé de tous états, honneurs & dignités, & condamné à avoir la tête tranchée en place de Greve; ses biens, meubles & immeubles, acquis & confisqués au Roi; sa terre de Biron pour jamais privée du titre de pairie; cette terre & toutes ses autres réunies au domaine de la couronne.

Le Roi, sous prétexte de faire grace à ses parens, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il étoit fort aimé des gens de guerre, & avoit grand nombre d'amis à la cour, commua le lieu de l'exécution, & voulut qu'elle se fît dans la Bastille. Le chancelier y étant allé avec le premier président, le fit mener à la chapelle, où, sur les dix heures du matin, on lui prononça son arrêt, qu'il entendit un genou en terre, avec assez de patience, hormis quand ce vint à ces paroles: *Conspirations sur la personne du Roi.* Pour lors, il se leva & s'écria: *Il n'en est rien, cela est faux; ôtez cela.* Ensuite le chancelier, selon les formes, lui redemanda le collier de l'ordre, sa couronne ducale, & le bâton de maréchal. Il n'avoit pas les deux derniers avec lui, mais seulement le premier,

1602.

Le lieu du  
supplice est  
commué à la  
Bastille.

On lui pro-  
nonce son ar-  
rêt.

qu'il tira de sa poche, & le rendit.

1602.

Il seroit inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportemens, ses plaintes, ses exclamations & cent extravagances, (car on les peut nommer ainsi) auxquels il s'emporta.

Il a la tête tranchée.

Sur les cinq heures du soir, il fut mené sur l'échaffaut, où il eut la tête tranchée. On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impétuosité des esprits qui s'y étoient transportés, & qu'il en sortit plus de sang que du tronç du corps. Il fut porté en l'église de Saint Paul, où on l'inhuma sans aucune cérémonie, mais avec un merveilleux concours de peuple, qui avoient tous les larmes aux yeux, & plaignoient ce brave courage, qu'une détestable ambition & un orgueil trop emporté avoient amené à une fin si malheureuse.

Il est enterré à S. Paul.

Il étoit fort ignorant, mais fort amateur de toutes sortes de prédications.

Il est bon de savoir que ce maréchal étoit fort ignorant, mais extrêmement curieux des prédications des astrologues, devins, géomantiens & autres affronteurs. On tient même que Laffin avoit gagné ses bonnes graces, sur ce qu'il lui faisoit croire qu'il parloit au diable, & qu'il l'avoit assuré qu'il seroit souverain. On dit encore qu'étant jeune, il alla un jour déguisé voir un diseur de bonne aventure, qui lui prédit qu'il seroit fort grand seigneur, mais qu'il auroit la tête

coupée, dont il se fâcha & le battit outrageusement; qu'un autre devin lui prédit qu'il seroit roi, si un coup d'épée par derriere ne l'en empêchoit; & un autre, qu'il mourroit par l'épée d'un Bourguignon, & qu'il se trouva que le bourreau qui lui trancha la tête, étoit natif de Bourgogne.

On en conte encore beaucoup d'autres; mais, à dire vrai, la plupart de ces prédictions se font d'ordinaire après coup; & quand elles auroient effectivement précédé l'événement, il faut croire que c'est par hasard, & non point par science; les pronostiqueurs disant tant de hableries, qu'il est impossible qu'il n'en arrive quelque'une. C'est donc une grande sagesse de se désabuser l'esprit de ces sortes de curiosités; car outre qu'elles n'ont aucun fondement dans la raison, on offense Dieu d'y croire, & on donne prise à se laisser infatuer & mener par le nez. Aussi les habiles gens n'y ajoutent jamais foi; mais quelquefois ils s'en servent pour persuader les simples.

Laffin & Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hébert, secrétaire du maréchal de Biron, souffrit la question ordinaire & extraordinaire, sans rien confesser; toutefois il fut condamné à une prison perpétuelle. Peu de tems après, le Roi le fit mettre en liberté;

1602.

*Reflexions  
nécessaires  
aux grands.*

Laffin & Renazé obtiennent leur abolition;

1602.

mais le ressentiment de ce qu'il avoit souffert étant plus fort sur lui que celui de la grace, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Comme aussi le baron de Lux, & la conservation de ses charges.

Le baron de Lux, confident de Biron, vint en cour, sur la parole du Roi. Il lui dit tout ce qu'il savoit, & peut-être encore davantage, moyennant quoi il obtint son abolition en telle forme qu'il voulut, & fut confirmé en ses charges & aux gouvernemens du château de Dijon & de la ville de Beaune. Le Roi retint le gouvernement de Bourgogne pour M. le Dauphin, & en donna la lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut gouverneur en chef.

Montbarrot empiéonné, puis mis en liberté.

Montbarrot, seigneur Breton, fut mis dans la Bastille, sur quelques indices qu'il y avoit contre lui; mais s'étant trouvé innocent, on lui ouvrit aussi-tôt les portes.

Fontanelles rompu sur la roue.

Le baron de Fontanelles, gentilhomme de très-bonne maison, n'eut pas le même sort; car, pour avoir trempé dans la conspiration, & outre cela avoir traité de son chef avec les Espagnols, de leur livrer une petite isle sur les côtes de Bretagne, il fut rompu sur la roue en Greve, par arrêt du grand Conseil. Le Roi, en considération de sa maison, qui est fort illustre, accorda aux parens que dans l'arrêt il ne seroit point appelé de

son nom propre ; mais l'histoire ne l'a pu taire.

1602.

Le duc de Bouillon se trouvant aussi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de se retirer en sa vicomté de Turenne. Le Roi ayant avis qu'il y tramoit encore quelque chose, lui manda qu'il le vint trouver pour se justifier, Au lieu d'y venir, il lui écrivit une lettre fort éloquente, par laquelle il lui représenta qu'ayant appris que ses accusateurs étoient très-méchans & très-artificieux, il le supplioit de le dispenser d'aller à la cour, & de trouver bon que, pour satisfaire à sa Majesté, à toute la France & à son honneur propre, son procès lui fût fait à la chambre de Castres, en vertu du privilège qu'il avoit accordé à tous ceux de la religion prétendue, & qu'on voulût y envoyer les accusateurs & les accusations. Aussi-tôt il se rendit à Castres, se présenta à la chambre, & prit acte de sa comparution. Le Roi n'eut point cette réponse agréable ; il blâma même le procédé des juges de Castres, qui lui en avoient donné acte, & lui manda qu'il n'étoit point encore question de le mettre en justice, & qu'il eût à venir au plutôt.

Comme il fut averti, par les amis qu'il avoit à la cour, de la résolution du Roi, lequel lui avoit envoyé le président de

Le maréchal de Bouillon mêlé dans la conspiration de Biron.

Le Roi le mande en cour : au lieu de venir, va se présenter à la chambre de Castres ;

1602.

Puis se retira à Geneve & de là à Heidelberg, chez le prince Palatin.

Commartin, pour lui faire entendre sa volonté, il partit de Castres, alla à Orange, passa par Geneve, puis se retira à Heidelberg, chez le prince Palatin, disant en sage politique, comme il étoit, qu'il ne falloit ni capituler avec son Roi, ni s'approcher de lui tandis qu'il étoit en colere. Cette affaire couva quelques années; nous verrons en son lieu comme elle se termina.

La faveur de Rôny servoit de prétexte aux mécontentemens des grands.

Il faut avouer que la faveur de Rôny servoit en ce tems-là de prétexte presqu'à tous les mécontentemens & à toutes les conspirations des grands. Le Roi l'avoit véritablement élevé par trois ou quatre belles charges, parce qu'il croyoit ne pouvoir assez récompenser les services qu'il lui rendoit; & en cela ce prince ne mérite que louange, d'autant qu'un bon maître ne peut faire trop de bien à un bon serviteur. Mais si les brouillons & les malcontens se plaignoient qu'il lui donnoit trop de charges & d'emplois, au moins ne pouvoient-ils pas se plaindre qu'il lui donnât trop de pouvoir, & qu'il n'en donnât qu'à lui seul. Car il est vrai de dire que Rôny n'avoit pas la liberté de faire la moindre grace de son chef. Il falloit pour toutes choses s'adresser directement au Roi. Il vouloit distribuer lui-même toutes les graces & les récompenses à des gens qu'il en connût dignes,

Le Roi ne lui donnoit pourtant pas trop de pouvoir;

Car il le retenoit pour lui-même.

qui lui en eussent obligation & qui n'eussent dépendance que de lui. Ce grand prince favoit bien, QUE CELUI QUI DONNE TOUT, PEUT TOUT; ET QUE CELUI QUI NE DONNE RIEN, N'EST RIEN QUE CE QU'IL PLAÎT A CELUI QUI DONNE TOUT. Il avoit trop de courage & trop de gloire pour souffrir qu'un autre fît la plus noble fonction de son autorité royale; quelque faveur & quelque familiarité qu'on eût auprès de lui, si on eut manqué de lui garder un profond respect, de lui parler & d'agir avec lui autrement qu'on ne le doit avec son maître & avec son roi, on fût tombé sans doute aussi-tôt en disgrâce. Et ce fut, comme nous avons remarqué, une des causes de la perte de Biron. Jugez donc si celui qui ne vouloit point qu'on fît en rien du monde le compagnon avec lui, eût endured qu'on y eût fait le souverain. Jugez s'il se fût contenté que ses ministres eussent simplement pris son agrément sur une affaire, & qu'ils ne lui eussent parlé des choses que par maniere d'acquiescement, après les avoir résolues d'eux-mêmes. Non sans doute; il vouloit que les résolutions partissent de sa tête & de son mouvement; que le choix fût de lui; qu'il eût seul la puissance d'élever & d'abaisser, & que personne que lui ne fût arbitre de la fortune de ses sujets.

1602.

*Vérité très-  
importante.*

1602.

Ce n'est pas qu'il ne considérât, comme il est juste, les recommandations des grands de son état & de ses ministres, dans la collation qu'il faisoit des bénéfices, des emplois & des charges; mais c'étoit toujours de telle façon qu'il faisoit connoître à celui à qui il les donnoit, qu'il ne devoit les tenir que de lui. L'exemple suivant le montre bien.

*Exemple mémorable, que le Roi ne déferoit pas trop à ses ministres.*

L'évêché de Poitiers étant venu à vaquer, Rôny le supplia instamment de considérer en cette occasion Pierre Fenouillet, réputé savant homme & grand prédicateur. Le Roi, nonobstant cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rocheposai, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela, étoit fils d'un pere qui l'avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, & de son esprit dans les ambassades. A quelque tems delà, l'évêché de Montpellier vint à vaquer, le Roi, de son propre mouvement, envoie chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit, mais à condition qu'il n'en auroit obligatiou qu'à lui seul. On voit par-là comme il considéroit en quelque sorte la recommandation de Rôny; mais on voit aussi comme étoit bornée la puissance de ce favori, qui donnoit de la jalousie à tout le monde. Je l'appelle favori, à cause qu'il avoit les emplois les

plus éclatans ; quoiqu'à dire vtai , il n'avoit aucune prééminence sur les autres du conseil ; car Villeroy & Jeanin étoient plus considérés que lui pour les négociations & pour les affaires étrangères ; Bellièvre & Sillery pour la justice, la police & le dedans du royaume. Et il ne faut pas s'imaginer que ces gens-là dépendissent en aucune façon de lui : il n'y avoit qu'un chef dans l'état , qui étoit le Roi, lequel faisoit mouvoir tous les membres , & duquel seul ils recevoient les esprits & la vigueur.

Sur la fin de cette année, le duc de Savoie pensant se venger , & se dédommager de la perte de son marquisat de Saluces sur la ville de Geneve, essaya de la surprendre par escalade. L'entreprise avoit été formée par les conseils du seigneur d'Albigny , & le duc avoit passé les monts , la croyant infallible. D'Albigny conduisit deux mille hommes destinés pour cela, jusqu'à demi-lieue de la ville ; mais s'étant chargé de la conduite de cette action, il ne jugea pas à propos de s'engager dans la place, & en laissa l'exécution à d'autres. Le commencement en fut assez heureux. Plus de deux cens hommes monterent par des échelles , gagnerent les remparts , & coururent par toute la ville sans être apperçus. Cependant les bourgeois furent éveillés

1602.

Entreprise  
du duc de  
Savoie sur  
Geneve; elle  
avorte.

1602.

par les cris des fuyards d'un corps-de-garde, qui découvrit les entrepreneurs, & qui aussi-tôt se vit chargé par eux; & le pétardier, qui devoit rompre une porte par dedans, pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureusement à être tué. Après quoi ils furent accablés de tous côtés; la plupart essayerent de regagner leurs échelles; mais le canon de la courtine les ayant brisés, ils furent presque tous tués, ou se rompirent le col en sautant dans le fossé. Il en fut pris treize en vie, presque tous gentilshommes, entr'autres Attignac, qui avoit servi de second à dom Philippin, bâtard de Savoie. Il se rendirent, sur l'assurance qu'on leur donna de les traiter en prisonniers de guerre; mais les cris furieux de la populace, qui représentoit le danger où leur ville avoit été des massacres, des violemens, d'un incendie universel & d'une servitude perpétuelle, forcerent le conseil de cette petite république à les condamner à la mort infame de la potence, comme des voleurs. On attachâ leurs têtes, avec cinquante-quatre autres de celles des tués, sur les fourches patibulaires, & on jeta les corps dans le Rhône.

Le duc de Savoie s'excuse envers les Suisses.

Le duc de Savoie, tout confus d'un si mauvais succès, & encore plus des reproches que toute la chrétienté lui faisoit d'avoir tenté une telle entreprise en pleine

paix, repassa les monts en poste, laissant ses troupes près de Geneve, & tâcha de s'excuser envers les Suisses, de ce qu'il avoit voulu surprendre cette ville, qui étoit sous leur protection, aussi-bien que sous celle de France, disant qu'il ne l'avoit pas fait pour troubler le repos des ligués, mais pour empêcher que Lesdiguières ne s'en emparât, pour la remettre au Roi.

Les ducs de Savoie ont depuis longtemps prétendu que cette ville est de leur souveraineté, & que les évêques, qui en ont porté le titre de comte, & en ont été seigneurs durant quelque tems, relevoient d'eux. C'est pourtant ce que les évêques n'ont jamais avoué, ayant toujours maintenu qu'ils dépendoient immédiatement de l'Empire. La ville, de son côté, soutient qu'elle est ville libre, qui n'est point sujette pour le temporel, ni à ses évêques, lesquels elle chassa entièrement l'an 1533, lorsqu'elle renonça malheureusement à la religion catholique, ni au duc de Savoie, mais seulement à l'Empire, dont elle a toujours les aigles arborées sur ses portes. Il n'est pas besoin de rapporter ici les titres des uns ni des autres; mais pour lors la ville de Geneve étoit en possession de sa pleine liberté il y avoit plus de soixante ans, & s'étoit alliée avec les cantons des Suisses.

1602.

De qui relève la ville de Geneve.

1602.  
Elle étoit  
alliée des  
Suiſſes, &  
ſous la pro-  
tection de  
France.

Or les Suiſſes étoient compris dans le traité de Vervins, comme alliés de la France, par conſéquent la ville de Geneve y étoit auſſi, & le Roi l'avoit aſſez déclaré au duc de Savoie. Il ne laiſſa pas pourtant de tenter l'entrepriſe que nous venons de dire, eſpérant que ſi elle réuſſiſſoit, le roi d'Eſpagne & le Pape le ſoutiendroient, & que le Roi, pour ſi peu de choſe, ne voudroit pas rompre la paix.

Les Genevois font la guerre au duc de Savoie.

Les Genevois, furieufement animés, commencerent de lui faire la guerre; & entrant courageuſement ſur ſes terres, lui prirent quelques petites bicoques. Ils penſoient que le Roi & les Suiſſes ſeconderoient les mouvemens de leur reſſentiment, & que tous les potentats d'Allemagne accourroient pour les aſſiſter. Mais le Roi deſiroit obſerver la paix, & étoit trop prudent pour ſouffrir qu'il s'allumât une guerre, dans laquelle il n'eût pas pu accorder enſemble la religion & la politique, & ajuſter l'honneur & les intérêts de la France, obligée à protéger ſes alliés, avec les bonnes grâces du Pape, porté par ſon devoir à la ruine des huguenots. Il leur envoya donc de Vic les aſſurer de ſa protection; mais avec ordre de leur faire connoître que la paix leur étoit néceſſaire, & la guerre ſi ruineuſe, qu'ils dévoient ſe porter à embraffer

Mais le Roi les oblige à faire la paix.

l'une & fuir l'autre. Comme ils avoient peu de force pour tant de colere, & qu'ils ne pouvoient rien sans son assistance, ils furent contraints de se relâcher, & d'entrer dans un traité avec le Savoyard, par lequel il fut dit qu'ils étoient compris dans le traité de Vervins, & que le duc ne pourroit bâtir aucune forteresse à quatre lieues de leur ville.

Il arriva presqu'au même tems que la ville de Metz se souleva contre le gouverneur de la citadelle. Il s'appelloit Sobole; lequel y ayant été mis lieutenant par le duc d'Epéron, à qui Henri III avoit donné ce gouvernement en chef, s'étoit depuis détaché de ce duc, je ne fais point par quelle considération, & avoit pris des provisions du Roi. Il avoit un frere qui le secondoit dans les soins de ce gouvernement.

Durant la dernière guerre contre l'Espagne, ces deux freres avoient accusé les principaux habitans de Metz d'avoir conjuré de livrer la ville aux Espagnols. Il y en eut plusieurs d'emprisonnés, quelques-uns de mis à la question; mais pas un ne fut trouvé coupable: de sorte que tous les bourgeois croyant avec sujet que ce fût une calomnie, prirent les Soboles en haine, & dresserent des cahiers de plaintes contr'eux, les accusant de quantité d'exactions & de cruautés. Le duc

1602.

Affaire de Metz, où les habitans se barricadent contre Sobole, leur gouverneur.

1602.  
Le duc d'Ep-  
pernon allu-  
me le feu  
plus fort.

Le Roi y  
va lui-même.  
Sobole lui  
rend la pla-  
ce, & il la  
met entre les  
mains d'Ar-  
quien.

d'Epéron, qui sans doute soutenoit ces bourgeois à la cour, y fut envoyé par le Roi pour accommoder ce différent. Les Soboles qui l'avoient offensé, ne se fioient point en lui; ils ne voulurent point le laisser entrer dans la citadelle le plus fort, ni faire sortir la garnison au-devant de lui; tellement qu'étant justement animé, il enflamma la plaie, au lieu de la guérir, & échauffa de telle sorte les habitans, qu'ils se barricaderent contre eux. Le Roi, qui savoit que les moindres bluettes étoient capables de causer un grand embrasement, ne se contenta pas d'y envoyer la Varenne, mais s'y achemina lui-même, étant d'ailleurs bien aise de visiter cette frontière. Sobole lui remit la place entre les mains, & il la donna à Arquien, lieutenant-colonel du régiment des Gardes, avec la qualité de lieutenant de Roi, pour y commander en l'absence du duc d'Epéron, gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir, tant que le Roi vécut.

1603.  
Les Jésuites  
présentent re-  
quête au Roi  
pour leur ré-  
tablissement.

Le Roi passa les fêtes de Pâques à Metz. Tandis qu'il y fut, il écouta la requête que les Jésuites lui firent pour leur rétablissement. Il remit à leur faire justice quand il seroit de retour à Paris, & permit au pere Ignace Armand & au pere Coton de s'y rendre, pour solliciter leur cause. Ils n'y manquèrent pas, & le

pere Coton, qui étoit d'un entretien extrêmement doux & accord, & fort célèbre prédicateur, gagna aussi-tôt les bonnes graces de toute la cour, & plut si fort au Roi, qu'il obtint de sa Majesté le rappel de la société en France, malgré même les avis de quelques-uns de son conseil. Il les rétablit donc par un édit qu'il fit vérifier en Parlement, & fit abattre ensuite cette pyramide qui avoit été dressée devant le palais, en la place de la maison de Jean Châtel, sur laquelle il y avoit plusieurs écrits en vers & en prose très-sanglans contre ces peres. Ainsi leur bannissement fut glorieusement réparé, surtout le Roi ayant retenu auprès de lui, le pere Coton, en qualité de son prédicateur ordinaire, & de confesseur & directeur de sa conscience. Cela ne s'accomplit que l'an 1604.

1603.

Le Roi les rétablit bien glorieusement.

Dans ces deux années de 1602 & 1603, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choses importantes. La première, que le Roi, au sortir de Metz, alla à Nancy visiter sa sœur, la duchesse de Bar, laquelle mourut l'année suivante, sans enfans. La seconde, qu'il renouvela l'alliance avec les Suisses, & à quelques mois de là, avec les Grisons, nonobstant les obstacles que tâcha d'y apporter le comte de Fuentes, gouverneur du Milanez. La troisième, que s'en retournant à

1602.

&amp;

1603.

Il visite sa sœur à Nancy.

Il renouvelle alliance avec les Suisses & les Grisons.

1503. Il apprend la mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre. Paris, il reçut la nouvelle de la mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre, l'une des plus illustres & des plus héroïques princesses qui aient jamais régné, & laquelle régist son état avec plus de conduite & plus de vigueur qu'aucun roi de ses prédécesseurs n'avoit jamais fait.

Elle étoit fille du roi Henri VIII & de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avoit quitté Catherine d'Arragon, tante de l'empereur Charles-Quint, sa première femme. Il ne manqua presque rien au bonheur de son règne que la religion catholique, qu'elle bannit d'Angleterre; & on eut pu lui donner le nom de bonne aussi-bien que celui de grande, si elle n'eût pas traité si inhumainement, comme elle fit, sa cousine germaine Marie Stuart, reine d'Ecosse, qu'elle tint dix-huit ans prisonnière; & puis lui fit couper la tête, à cause de quelques conspirations que les serviteurs & amis de cette pauvre princesse avoient faites contre sa personne.

Jacques VI, roi d'Ecosse, fils de Marie, succéda au royaume d'Angleterre. Le fils de cette Marie, nommé Jacques VI, roi d'Ecosse, étant le plus proche du sang d'Angleterre, comme petit-fils de Marguerite d'Angleterre, fille du roi Henri VII, & sœur du roi Henri VIII, mariée à Jacques IV, roi d'Ecosse, succéda à Elizabeth, qui avoit fait mourir sa mere. Il voulut s'appeller roi de la

grande Bretagne, pour unir sous un même titre les deux couronnes d'Angleterre & d'Ecosse, qui en effet ne sont qu'une même île, jadis appelée par les Romains *Magna Britannia*.

L'alliance d'un si puissant Roi pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il se fût tourné, ou de France, ou d'Espagne; c'est pourquoi l'une & l'autre l'envoyèrent aussi-tôt saluer par de magnifiques ambassades, chacun tâchant de l'attirer à soi. Ce fut Rôny qui y passa de la part de Henri le Grand. Il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables; & après quelques difficultés, la confirmation des anciens traités d'entre la France & l'Angleterre. L'ambassadeur d'Espagne ne trouva pas tant de facilité en sa négociation; les Anglois tinrent ferme. Il fallut que le lieu du traité fût pris en Angleterre, que les Espagnols leur accordassent le commerce par toutes leurs terres, même aux Indes, & qu'ils leur donnassent liberté de conscience en Espagne; en sorte qu'ils ne seroient point sujets à l'inquisition, ni obligés de saluer le Saint Sacrement par les rues, mais seulement de se détourner.

La France étant dans une profonde paix, tant au-dehors, par le renouvellement de ses alliances avec les Suisses & avec l'Angleterre, qu'au-dedans, par la

1603.

Il n'étoit que Jacques I du nom entre les rois d'Angleterre.

Ambassadeurs de France & d'Espagne, pour avoir son amitié.

La piété cède à l'intérêt.

1603. Le Roi travaille à entretenir la paix.

découverte des conspirations, qui avoient été entièrement dissipées, le Roi jouissoit d'un repos digne de ses travaux, & ses peines passées rendoient ses plaisirs plus doux. Il n'étoit pas néanmoins oisieux; on le voyoit toujours dans l'occupation, & il s'employoit avec autant de soin à conserver la paix, cette divine fille du ciel, qu'il avoit apporté de courage & d'ardeur à faire la guerre.

Belles paroles, & bien dignes d'un grand Roi.

On lui a souvent oui dire, que quand il eût pu rendre la maison de France aussi puissante en Europe, qu'est celle des Ottomans en Asie, & conquérir en un moment tous les états de ses voisins, il ne l'auroit pas voulu faire au déshonneur de sa parole, obligée à l'entretien de la paix.

Ses diversifsemens.

Ses plus ordinaires divertissemens pendant ce tems-là, étoient la chasse & les bâtimens. Il avoit des manœuvres en même tems à Sainte Croix d'Orléans, à Saint-Germain-en-Laye, au Louvre & à la place Royale.

Occupation de la noblesse Françoisé.

La noblesse Françoisé ayant la paix, ne pouvoit aussi demeurer sans rien faire, les uns passoient le tems à la chasse, les autres auprès des dames; quelques-uns à apprendre les Belles-Lettres & les Mathématiques, d'autres à voyager dans les pays étrangers, & d'autres à continuer l'exercice de la guerre, sous le prince Maurice

Maurice en Hollande. Mais plusieurs à qui les mains démangeoient, & qui cherchoient à signaler leur valeur sans partir de leurs maisons, devenoient pointilleux, & pour le moindre mot, ou pour un regard de travers, mettoient l'épée à la main. Aussi la manie des duels entra bien avant dans les esprits des gentilshommes; & ces combats étoient si fréquens, que la noblesse verfoit presqu'autant de sang sur le pré par ses propres mains, que les ennemis lui en avoient fait perdre dans les batailles.

Duels trop fréquens.

Le Roi pour cela fit un second édit fort sévère, qui défendoit les duels, & confisquoit le corps & les biens de ceux qui se portoient sur le pré. D'abord cette défense refroidit un peu l'ardeur des plus échauffés: mais parce qu'il donnoit souvent grâce de ce crime, sa bonté ne pouvant la refuser à des gens qui l'avoient fidèlement servi dans son besoin, il arriva que dans peu de tems le mal reprit son cours presqu'aussi fort comme auparavant.

Le Roi fait un édit contre cette manie.

Comme il recevoit de tous côtés des avis pour accommoder & enrichir son royaume, il apprit qu'il y avoit en divers endroits de la France d'assez bonnes mines d'or & d'argent, de cuivre & de plomb; & que si on y faisoit travailler, on n'auroit pas besoin d'en acheter des

Il fait des ordonnances pour travailler aux mines d'or, d'argent & de cuivre.

1603.

étrangers; que même, quand il n'y auroit pas grand profit à les fouiller, on en tireroit toujours cet avantage, que l'on y employeroit quantité de fainéans, & aussi ceux des criminels qui ne méritoient pas la mort, lesquels eussent pu y être condamnés pour quelques années. Il fit donc un édit, qui renouvelloit les anciennes ordonnances, touchant les officiers, directeurs & ouvriers des mines; & l'on commença d'y travailler dans les Pyrenées, où il est certain qu'il y en avoit autrefois d'or & d'argent, & qu'il y en a encore: de sorte que si on eut voulu continuer ce travail, il y a bien de l'apparence qu'on en eût tiré de notables avantages; mais, ou la négligence des directeurs, ou leur peu d'intelligence, & d'ailleurs l'impatience des François, qui se rebutent aussi-tôt si une chose ne leur réussit pas avec facilité, le firent discontinuer.

On entre-  
prend de fai-  
re joindre la  
Loire & la  
Seine

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'étoit de joindre la riviere de la Loire à la Seine par le canal de Briare. Rôny y faisoit travailler avec beaucoup de dépense, & y employa près de trois cens mille écus; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne fais pourquoi. On l'a repris sous le regne de Louis XIII, & amené à sa perfection.

On en proposa encore un autre, qui

étoit de faire communiquer les deux mers, l'Océan & la Méditerranée, en joignant ensemble la Garonne, qui va dans l'Océan, & l'Aude, qui tombe dans la Méditerranée, au-dessous de Narbonne, par des canaux, qu'on devoit tirer par de petites rivières, qui sont entre ces deux grandes. Le pays de Languedoc offroit d'y contribuer. Mais il se trouva des difficultés qui empêchèrent cette entreprise.

1603.

Autre dessein de joindre les deux mers.

La navigation s'étant rétablie par le bon ordre que le Roi avoit donné de tenir ses côtes en sûreté, & de punir sévèrement les pirates, quand on les attrapoit, nos vaisseaux ne se contentoient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenoient aussi d'aller au nouveau monde, dont ils avoient presque oublié la route depuis l'amiral de Coligny. Un gentilhomme Saintongeois, nommé du Gas, commença, avec commission du Roi, les voyages de Canada, où depuis fut établi le commerce des Castors, qui sont des peaux d'un certain animal amphibie, presque semblable aux Loutres de ce pays-ci.

Navigation en Canada, & commerce des Castors.

Parmi tous ces établissemens, il ne faut pas oublier ceux de quantité de nouvelles compagnies religieuses, qui se firent dans Paris. On y vit pour la première fois des Récollets, qui est une branche

Etablissement de religieux & religieuses.

1603.

de l'ordre de saint François, d'une nouvelle réforme; des Capucines & des Feuillantines; des Carmélites, lesquelles y furent amenées d'Espagne, des Carmes déchaussés, qui vinrent aussi du même pays; des freres de la Charité, vulgairement appellés freres Ignorans, venus d'Italie; & tous eurent bientôt bâti leurs couvens des aumônes & charités des personnes pieuses.

Au milieu de ce grand calme, dont le Roi jouissoit, & durant toutes ces belles occupations, qui étoient si dignes de lui, il ne laissoit pas de sentir des chagrins & des ennuis qui le fâchoient fort. Il n'y en avoit point de plus cuisant, ni de plus continuel que celui qui lui venoit de la part de sa femme & de ses maîtresses.

Le Roi donne Verneuil à mademoiselle d'Entragues.

Nous avons vu comme Mlle d'Entragues l'avoit engagé. Il lui avoit donné la terre de Verneuil, près de Senlis; & pour l'amour d'elle, l'avoit érigée en marquisat. Depuis qu'il avoit été marié, il ne laissoit pas d'avoir le même attachement pour elle, de la mener en ses voyages, & de la loger à Fontainebleau.

Elle méprisoit & offensoit la Reine,

Ces désordres scandaleux offensoient extrêmement la Reine; & d'ailleurs la fierté de la marquise l'outrageoit furieusement. Car elle parloit toujours d'elle avec des termes ou injurieux, ou méprisans, jusqu'à dire quelquefois, que si

on lui faisoit justice, elle devoit tenir sa place.

1603.

La Reine aussi de son côté, s'emportoit avec raison contr'elle, & en faisoit ses plaintes à tout le monde. Mais ce n'étoit pas le moyen de gagner l'esprit du Roi: il eut peut-être mieux valu qu'elle eût sagement dissimulé son déplaisir; & que par ses caresses, elle se fût rendue maîtresse d'un cœur qui lui appartenoit légitimement. Le Roi aimoit à être flatté; il aimoit le doux entretien & la complaisance, il se prenoit par la tendresse & par l'affection. Le filtre de l'amour, est l'amour même; c'est ce qu'elle devoit employer auprès de lui, non pas les gronderies, les dédains & le mauvais accueil, qui ne servent qu'à dégoûter davantage un mari, & à lui faire trouver plus de plaisir dans les appas d'une maîtresse, qui prend soin d'être toujours agréable, & toujours complaisante. Au lieu de tenir cette route, elle étoit toujours en pique avec le Roi, elle l'aigrissoit à toute heure par des plaintes & par des reproches; & quand il pensoit trouver avec elle quelque douceur, pour se délasser de ses grands travaux d'esprit, il n'y rencontroit que de l'amertume & du fiel.

Elle avoit auprès d'elle une femme-de-chambre, Florentine, fille de sa nourrice, nommée Léonora Galigai, créature ex-

Qui de son côté se rendoit fort fâcheuse vers le Roi.

1603.

Léonora &  
Conchini son  
mari, l'entre-  
tenoient en  
ses mauvaises  
humeurs.

trémement laide, mais fort spirituelle, & qui avoit su si adroitement s'insinuer dans son cœur, & s'en emparer de sorte, qu'elle la gouvernoit tout-à-fait. On dit, je ne fais ce qui en est, que cette femme craignant que la Reine sa maîtresse ne l'aimât moins, si elle aimoit parfaitement le Roi son mari, l'éloignoit de lui tant qu'elle pouvoit, afin de la posséder plus à son aise. Depuis, afin d'avoir un second dans ses desseins, elle se maria & épousa un Florentin, domestique de la Reine, qui s'appelloit Conchini, un peu de meilleure extraction qu'elle, étant petit-fils d'un Baptiste Conchini, qui avoit été secrétaire de Côme, duc de Florence.

L'opinion commune, est que ces deux personnes travaillèrent conjointement, tant que le Roi vécut, à entretenir des aigreurs dans l'esprit de la Reine, & à la rendre toujours fâcheuse & de mauvaise humeur envers lui, de sorte que sept ou huit ans durant, s'il y avoit un jour de calme & de plaisir dans ce ménage, il y en avoit deux de mécontentement & de fâcherie. En cela véritablement la faute du Roi étoit la plus grande, pour ce qu'il donnoit sujet à ces troubles, & que le mari étant, comme dit S. Paul, le chef de la femme, doit lui donner l'exemple, & avoir plus étroite union avec elle.

Nous avons remarqué cela une fois pour toutes. Mais on ne sauroit assez souvent faire cette réflexion : *Que le péché est la cause du désordre ; & que pour un petit plaisir, il cause mille ennuis & mille maux, dès ce monde-ci même.* Le Roi n'étant âgé que de cinquante ans justement, commença d'avoir cette année quelques légères atteintes de goutte, qui peut-être étoient les effets douloureux de son excessive volupté, aussi-bien que de ses fatigues.

Pour revenir à la marquise, il arriva un jour que la Reine étant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle sauroit bien réprimer sa méchante langue. La marquise se mit à faire la triste & la dolente, à fuir le Roi, & à lui faire entendre qu'elle le supplioit de ne lui plus parler, pour ce qu'elle avoit peur que la continuation de ses faveurs ne lui fût trop préjudiciable, à elle & à ses enfans. Son dessein étoit d'enflammer plus fort sa passion, en se montrant plus difficile. Or, comme elle vit que son adresse n'avoit pas tout l'effet qu'elle espéroit, & que d'ailleurs la colere de la Reine s'étoit accrue à tel point, qu'il y avoit en effet quelque danger pour elle & pour les siens, elle s'avisa d'une autre chose. D'Entragues son pere demanda permission au Roi de l'emmener hors du royaume.

Les débauches du Roi lui causerent la goutte.

La Reine menace la marquise de Verneuil.

Et son pere lui demanda congé de se

1604.  
retirer avec  
elle hors de  
France.

Il<sup>s</sup> traitent  
avec l'ambas-  
sadeur d'Es-  
pagne, pour  
s'y retirer.

me, pour éviter la vengeance de la Reine. Le Roi lui accorda sa demande plus facilement qu'elle ne pensoit, dont étant outrée au dernier point, son pere & le comte d'Auvergne, son frere utérin, se mirent à traiter secrettement avec l'ambassadeur d'Espagne, pour avoir retraite sur les terres de son roi, & se jeter entièrement eux & les enfans entre ses bras.

L'ambassadeur crut que cette affaire seroit fort avantageuse à son maître, & qu'en tems & lieu, il se pourroit servir de cette promesse de mariage, que le Roi avoit donnée à la marquise. Ainsi, il leur accorda facilement tout ce qu'ils demanderent, & y ajouta toutes les belles promesses dont les esprits foibles & légers se peuvent enivrer.

Le Roi leur avoit accordé permission de se retirer hors de France, sans emmener pourtant les enfans, dans la croyance qu'il avoit qu'ils iroient en Angleterre, devers le duc de Lenox & le comte d'Aubigny, de la maison de Stuard, qui étoient leurs proches parens; mais lorsqu'il eut appris qu'ils méditoient leur retraite en Espagne, il résolut de les en empêcher; & premièrement, d'y employer les voies de douceur. Il manda donc le comte d'Auvergne, qui étoit lors à Clermont, assez aimé dans la Pro-

Le Roi ré-  
sout de les en  
empêcher.

Pour cet ef-  
fet, il mande  
le comte  
d'Auvergne,

vince, pour croire qu'il y pouvoit demeurer en sûreté. Il refusa de venir, qu'auparavant il n'eût son abolition scellée en bonne forme, de tout ce qu'il pourroit avoir fait. C'étoit une sorte de nouveau crime de capituler avec son Roi; toutefois il la lui envoya, mais avec cette clause, qu'*il se rendroit aussitôt auprès de lui.*

Sa défiance ne lui permit pas d'obéir à cette condition; il demeura dans la province, où il se tenoit sur ses gardes avec toutes les précautions imaginables. Néanmoins il ne put être si fin que le Roi ne le fît attraper, & par un artifice assez grossier. Il étoit colonel de la cavalerie Française; on le pria d'aller voir faire montre à une compagnie du duc de Vendôme. Il y alla bien monté, se tenant assez éloigné pour n'être pas enveloppé; néanmoins d'Eurre, lieutenant de cette compagnie, & Nerestant l'abordant pour le saluer, montés sur des bidets, de peur de lui donner du soupçon, mais avec trois soldats déguisés en laquais, le jetterent à bas de son cheval, & le firent prisonnier. On l'amena aussitôt à la Bastille, où il fut saisi d'une extrême frayeur, quand il se vit logé en la même chambre où avoit été le maréchal de Biron, son grand ami.

Incontinent après, le Roi fit aussi arrê-

1604.

qui est à Clermont, & qui refuse de venir.

Il est arrêté prisonnier & mené à la Bastille.

1604.  
D'Entragues  
& la marquise  
font aussi  
arrêtés.

Arrêt du  
Parlement  
contre'eux.

ter d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, & la marquise, qui fut laissée dans son logis, sous la garde du chevalier du Guet. Puis, desirant faire connoître par des preuves bien publiques la mauvaise intention de l'Espagnol, qui séduisoit ses sujets, & qui excitoit & fomentoit à tout propos des conspirations dans son état, il remit les prisonniers entre les mains du Parlement; lequel, les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, déclara, par un arrêt du premier février, le comte d'Auvergne, Entragues & un Anglois nommé Morgan, qui avoit été l'entremetteur de cette belle négociation, criminels de lèse-Majesté, & comme tels, les condamna à avoir la tête tranchée; la marquise, à être conduite, sous bonne garde, en l'abbaye des religieuses de Beaumont, près de Tours, pour y être recluse, & que cependant il seroit plus amplement informé contr'elle, à la requête du procureur général.

La Reine n'avoit point épargné ses sollicitations pour faire donner cet arrêt, croyant que l'exécution satisferoit son ressentiment; mais la bonté du Roi se trouva plus grande que sa passion. L'amour qu'il avoit pour la marquise n'étoit pas si fort éteint, qu'il pût se résoudre à sacrifier celle qu'il avoit si puissamment

aimée. Il ne voulut pas qu'on leur prononçât l'arrêt ; & à deux mois & demi delà, favoir, le 15 avril, il commua, par des lettres du grand sceau, la peine de mort du comte d'Auvergne & du feigneur d'Entragues, en une prison perpétuelle ; & celle de Morgan, en un bannissement perpétuel. Quelque tems après, il changea encore la prison d'Entragues au séjour de sa maison de Mallesherbes en Beauce. Il permit aussi à la marquise de se retirer à Verneuil ; & sept mois s'étant passés sans que le procureur général eût trouvé aucune preuve contr'elle, il la fit déclarer entièrement innocente du crime dont elle avoit été accusée.

Il n'y eut que le comte d'Auvergne, qui étant le plus à craindre, fut le plus maltraité ; car, non-seulement le Roi le retint prisonnier à la Bastille, où il croupit douze ans durant, mais encore lui fit ôter la propriété de la comté d'Auvergne. Il en portoit le titre, & en jouissoit en vertu de la donation que le roi Henri III lui en avoit faite.

La reine Marguerite, nouvellement revenue à la cour, soutint que cette donation ne pouvoit être valable, pour ce que le contrat de mariage de Catherine de Médicis leur mere, à laquelle cette comté appartenoit, portoit substitution de ses biens, & cette substitution,

1604.

Le Roi leur pardonne, & fait justifier la marquise.

Mais le comte d'Auvergne demeure à la Bastille, & est dépouillé de sa comté ;

1604.

difoit-elle, s'étendoit aux filles, au défaut des mâles; partant, cette comté lui revenoit, après la mort du roi Henri III, & il n'avoit pu la donner à son préjudice.

Laquelle est adjugée à la reine Marguerite, qui donne ses biens au Dauphin.

Le Parlement ayant écouté ses raisons, & vu ses preuves, cassa la donation faite par Henri III, & lui adjugea la comté. En récompense de cette obligation & de beaucoup d'autres qu'elle avoit au Roi, elle fit une donation entre-vifs de tous ses biens à M. le Dauphin, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Le comte d'Auvergne ainsi dépouillé, demeura dans la Bastille jusqu'en 1616, que la reine Marie de Médicis ayant besoin de lui durant quelques brouilleries, le délivra de là, & le fit justifier. Elle voulut même qu'on tirât des registres du Parlement & du greffe, l'arrêt & les informations qui eussent conservé la mémoire de son crime. Voilà comme le tems amène toutes choses, & comme il change les plus grandes haines, en grandes affections, de même qu'il change les plus fortes affections en des haines mortelles.

On découvre les menées du maréchal de Bouillon.

En approfondissant le complot que le pere de la marquise avoit fait avec les Espagnols, pour leur livrer sa fille & ses enfans, on découvrit aussi les menées du duc de Bouillon, qui désormais étoit le

seul qui pouvoit faire de la peine au Roi dans son royaume. Il est constant que ce grand prince lui avoit fait des biens très-considérables, lui ayant donné le bâton de maréchal de France, & procuré le mariage de l'héritiere de Sedan. Aussi ce seigneur l'avoit très-bien servi dans ses plus grandes nécessités; mais depuis qu'il le vit converti à la foi catholique, il diminua beaucoup de son affection; & étant mû en partie de zele pour sa fausse religion, en partie d'ambition, il conçut de vastes desseins de se faire chef & protecteur du parti huguenot; & sous ce prétexte, de se rendre maître des provinces de delà la Loire. On disoit que pour cela, il avoit fort aidé à échauffer l'esprit du maréchal de Biron, & qu'il avoit fait un traité avec l'Espagnol, qui lui devoit fournir de l'argent à souhait, mais non pas des troupes, de peur de le rendre odieux aux protestans.

Il n'étoit que trop visible, que depuis la conversion du Roi, il avoit travaillé sans cesse à entretenir des défiances & des mécontentemens dans les esprits des huguenots, & à les unir & rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent corps; se persuadant que ce corps voudroit avoir nécessairement une tête, & qu'il n'en pouvoit choisir une autre que lui. Voilà pourquoi il s'étoit fait tant d'assemblées

1604.

Le Roi lui avoit fait de grands biens; & il avoit aussi très-bien servi le Roi.

Mais depuis la conversion du Roi, il excitoit les huguenots contre lui, & se vouloit faire chef de parti.

1604.

& de fynodes particuliers & généraux de ceux de la religion, où l'on n'entendoit que des plaintes & des murmures contre le Roi; lequel ils fatiguoient sans cesse de nouvelles demandes & requêtes.

Ses émissaires tâchent de former un parti en Guienne.

Outre cela, on fut que ce duc avoit des émissaires & des serviteurs dans la Guienne; & particulièrement dans le Limosin & dans le Quercy, qui cabaloient parmi la noblesse, distribuoiént de l'argent, prenoient le serment de ceux qui lui promettoient service, & avoient formé des entreprises sur dix ou douze villes catholiques.

Le Roi y va pour empêcher leurs desseins.

Le Roi jugeant qu'il falloit couper la racine du mal avant qu'il s'étendît plus au loin, & ne sachant pas même jusqu'où il s'étendoit, résolut d'y aller porter le remède lui-même. Il partit de Fontainebleau au mois de septembre, ayant envoyé devant Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, qui alla à Limoges, pour faire le procès aux coupables.

Toute cette conspiration se dissipe.

Aussi-tôt toute cette conspiration s'en alla en fumée. Les plus avisés vinrent au-devant du Roi, se jeter à ses pieds; les autres s'enfuirent hors du royaume, ou se cachèrent. Cinq ou six malheureux ayant été pris, furent décapités à Limoges, leurs têtes plantées sur le haut des portes, & leurs corps réduits en cen-

Punition de quelques coupables.

dres, qui furent jettées au vent. Trois ou quatre autres souffrirent même supplice en Périgord. Il y en eut dix ou douze des plus considérables condamnés par contumace & effigiés, entr'autres la Chapelle Biron & Giversac, de la maison de Cugnac. Mais dans toutes ces procédures, il ne se trouva aucunes preuves par écrit, ni même aucune déposition bien formelle contre le duc de Bouillon, tant il avoit finement & adroitement conduit toute cette trame.

Avant ces exécutions, le Roi ayant fait son entrée à Limoges, s'en retourna à Paris. Il souhaitoit avec passion qu'après cela le duc de Bouillon se reconnût & s'humiliât. Car, s'il demeuroit sans repentance, il étoit obligé de le pousser à bout; & s'il entreprenoit de le pousser, il offensoit tout ce grand corps des protestans, qui étoient ses plus fideles alliés. Il employa donc sous main tous les moyens dont il se put aviser, pour le porter à avoir recours à sa clémence plutôt qu'à l'intercession des étrangers, laquelle ne peut agréer à un souverain pour son officier & son sujet. Le duc desiroit encore plus que lui se tirer de cet embarras; mais il croyoit ne pouvoir trouver de sûreté à la cour, parce que Rôny, qui n'étoit pas son ami, & qui avoit quelque jalousie de le voir plus

1604.

Le Roi retourne à Paris.

Il tâche de faire humilier le duc de Bouillon, mais inutilement.

1604.

Il se résout  
d'assiéger Se-  
dan.

Rôny fait  
tous les pré-  
paratifs né-  
cessaires pour  
cela.

Le Roi éri-  
ge Sully en  
duché.

Inconvé-  
niens qu'il y  
avoit d'assié-  
ger Sedan.

Le Roi aime  
mieux rece-  
voir ce duc  
en grace.

autorisé que lui dans le parti huguenot, avoit beaucoup de crédit auprès du Roi. Tellement qu'après diverses entremises & négociations, le Roi se résolut de l'aller chercher à Sedan avec une armée.

Rôny travailloit avec beaucoup de chaleur aux préparatifs de cette expédition. Le Roi se confioit en lui; & en l'honorant, desiroit témoigner aux huguenots, que s'il attaquoit le duc de Bouillon, ce n'étoit point à leur religion qu'il en vouloit, mais à la rébellion. Pour ce fujet, il lui érigea la terre de Sully en duché & pairie; ce qui fera que nous l'appellerons désormais le duc de Sully. Son sentiment étoit que le Roi pousât vivement le duc de Bouillon. Villeroi & les autres étoient d'un contraire avis; ils ne vouloient point que l'on hasardât le siège de Sedan, d'autant que la longueur de cette entreprise eût peut-être réveillé diverses factions aux autres coins du royaume, & eût donné le tems aux Espagnols d'attaquer la frontiere de Picardie; au Savoyard malcontent, de se jetter avec les forces du Milanois, sur la Provence désarmée; & aux huguenots & aux protestans d'Allemagne, d'accourir au secours de leur ami.

Le Roi prévoyoit bien tous ces inconvéniens; c'est pourquoi s'étant avancé jusqu'à Donchery, durant l'absence

de Sully, qu'il avoit envoyé peut-être tout exprès querir de l'artillerie, il traita avec le duc de Bouillon, & le reçut en grace, moyennant qu'il s'humiliât devant sa Majesté; qu'il le reçût dans la ville de Sedan, & qu'il lui remit le château, pour le tenir avec telle garnison qu'il lui plairoit, quatre ans durant.

C'étoient là les conditions publiques; mais, par les articles secrets, le Roi promettoit de n'être que peu de jours dans Sedan, & de ne mettre que cinquante hommes dans le château, qui en sortiroient incontinent, à la très-humble supplication que le duc lui en feroit. Toutes ces choses s'exécuterent fidèlement & sans aucune défiance de part & d'autre.

Le duc vint trouver le Roi à Donchery, où il le supplia de lui vouloir pardonner. Le Roi le reçut aussi bien que s'il n'eût jamais failli, & cinq ou six jours après, il entra dedans Sedan, & y en séjourna trois seulement, puis retourna à Paris.

Le duc l'accompagna jusqu'à Mousson, & ne passa pas plus outre: mais quelques jours après, lorsqu'il eut appris que le Parlement avoit vérifié son abolition, dans laquelle ses amis, qui avoient été condamnés par défaut à Limoges, étoient aussi compris, il se rendit à la cour, où il reçut plus d'honneur & de caresses que jamais. C'étoit la maniere de ce grand

1604.

A quelles conditions.

Le duc de  
mande par-  
don au Roi,  
qui entre  
dans Sedan,  
& puis vient  
à Paris.

1604.

*Grand exem-  
ple de généro-  
sité de notre  
prince.*

Roi; il avoit un cœur de lion contre les orgueilleux & contre les rebelles; mais il se plaisoit à relever, avec une bonté sans pareille, ceux qu'il avoit terrassés, lorsque leurs soumissions les rendoient dignes de recevoir sa grace. Aussi le duc de Bouillon, qui connoissoit parfaitement son naturel, (car ils avoient vécu & fait la guerre fort long-tems ensemble) ne manqua pas de se conduire en cette conjoncture avec toute la prudence & toute la souplesse dont un habile homme, comme lui, étoit capable.

*Nonobstant  
cela, son re-  
gne est tra-  
versé de mil-  
le conspira-  
tions.*

Nonobstant cette grande générosité & bonté du Roi, son regne ne laissoit pas d'être traversé par des infidélités & par des conspirations incroyables. Telle fut la trahison de l'Oste; l'entreprise sur la ville de Marseille par Merargues, & une autre sur Narbonne & sur Leucate, par les Luquisses.

*Trahison de  
l'Oste.*

L'Oste étoit commis de Villeroi & son filleul: l'emploi qu'il avoit auprès de lui, étoit de déchiffrer les dépêches. Ce malheureux faisoit savoir tout le secret des affaires du Roi à quelques gens du conseil d'Espagne, qui l'avoient corrompu, moyennant douze cens écus de pension, qu'on lui avoit promis pendant qu'il étoit en ce pays-là avec l'ambassadeur Rochepot. Sa méchanceté étant découverte, il s'enfuit; & comme les

prévôts des maréchaux le poursuivoient, il se noya dans la riviere de Marne, près le bac du Fay. On peut juger si Villeroy, dont la fidélité demuroit par-là exposée aux soupçons du Roi & aux médisances de ses ennemis, en eut un sensible déplaisir. Il eut eu sans doute beaucoup de à peine se laver de cette affaire, quelque innocent qu'il fût, si le Roi, qui le vit dans une affliction extraordinaire, n'eût eu la bonté de le visiter lui-même, de lui porter de la consolation, & de le justifier, par cet honneur, de toutes les calomnies que ses envieux semoient contre lui.

Merargues étoit un gentilhomme Provençal de fort bonne maison, lequel ayant assurance d'être viguier de Marseille l'année suivante, avoit promis de livrer la ville aux Espagnols durant sa viguerie. Il fut si imprudent & si fou que de découvrir son dessein à un forçat des galeres de Marseille, lequel en donna avis à la cour, afin peut-être d'obtenir sa liberté. Sur cet avis, on épia si soigneusement Merargues, qui étoit pour lors à Paris, qu'on le trouva conférant avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, & parlant si haut, qu'on entendit presque tout ce qu'ils disoient. On le fouilla, & on trouva sous les plis de sa jarretiere, un mémoire contenant le plan

1604.

Trahison de  
Merargues.

On le surprend conférant avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne.

1605.  
Sapuniton.

On arrête  
aussi le secré-  
taire de l'am-  
bassadeur.

On discute  
diversement  
sur les droits  
de ambassa-  
deurs.

Le Roi en  
décide lui-  
même la  
question.

de son entreprise. Il fut arrêté, & eut la tête tranchée, par arrêt du Parlement de Paris du 19 décembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachés à des poteaux devant les portes de la ville, & sa tête portée à Marseille, pour y être plantée au bout d'une pique, sur une tour d'une des principales portes. Le secrétaire de l'ambassadeur fut arrêté aussi-bien que lui, & eut couru grand risque, si le Roi y eut voulu aller aussi vite comme lui conseilloyent ceux qui desiroient la rupture avec l'Espagne.

Cette rencontre donna sujet aux politiques de discourir diversement sur les droits des ambassadeurs & de leurs gens. Mais Henri le Grand décida lui-même la question de cette sorte. « Les ambassadeurs, disoit-il, sont sacrés par le droit des gens; or, ils le violent les premiers quand ils trament quelque trahison contre l'état, ou contre le prince auprès duquel leur maître les a envoyés; par conséquent ce droit ne les doit point mettre à couvert de la recherche & de la punition. D'ailleurs, il n'est point à présumer qu'ils soient ambassadeurs, & qu'ils représentent le souverain qui les envoie, lorsqu'ils font des lâchetés & des infidélités, lesquelles il ne voudroit pas faire, ni avouer. Toutefois il y a plus de générosité à n'user point en cela de la dernière rigueur, mais de se

« réserver cet avantage, de les pouvoir  
 « châtier, sans le faire ». Ce fut-là son  
 sentiment ; & comme il suivoit toujours  
 les maximes les plus généreuses, il dé-  
 fendit qu'on ne procédât point contre le  
 secrétaire de l'ambassadeur, auquel les  
 juges alloient donner la question.

Cependant l'ambassadeur pensant cou-  
 vrir cette perfidie à force de crier bien  
 haut, vient se plaindre à lui qu'on avoit  
 violé le droit des gens & la dignité de  
 l'ambassade, protestant que le Roi son  
 maître en auroit le ressentiment que doit  
 avoir un grand prince offensé. Le Roi lui  
 répondant avec une sage froideur, lui  
 représenta ce que son secrétaire avoit fait  
 avec Merargues. L'ambassadeur ne vou-  
 lant pas avouer son homme, ni approu-  
 ver son action, tourna l'affaire d'un au-  
 tre biais, & se plaignit que le Roi avoit  
 le premier fait infraction au traité de  
 Vervins, puisqu'il assistoit les Hollandois  
 d'hommes & d'argent. Le Roi repliqua  
 que pour les hommes, ils n'y alloient  
 point par ses ordres, & qu'il y avoit des  
 François au service de l'archiduc, aussi  
 bien qu'au service des Hollandois ; mais  
 pour son argent, qu'il étoit en son pou-  
 voir d'en faire ce qu'il lui plairoit, & de  
 le prêter, ou de le donner, sans qu'on y  
 pût trouver à dire. L'ambassadeur s'é-  
 chauffa fort, & il y eut des paroles bien

1605.

Il défend  
 qu'on ne pro-  
 cède contre  
 le secrétaire.

L'ambassas-  
 deur fait  
 beaucoup de  
 bruit, & me-  
 nace du res-  
 sentiment de  
 son maître.

Le Roi lui  
 répond fort  
 froidement  
 & lui rend  
 son secré-  
 taire, comme il  
 avoit résolu  
 auparavant.

1605.

hautes de part & d'autre. Enfin, le Roi lui fit rendre son secrétaire, comme il l'avoit résolu dès auparavant qu'il lui en parlât.

Trahison des  
Luquiffes.

Quant aux Luquiffes, c'étoient deux freres, Genoïs d'extraction, qui avoient fait marché avec le gouverneur de Perpignan, de lui livrer Narbonne & Leucate. Il est certain qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter ce dessein, & qu'il y avoit plus de mauvaise volonté en eux, que de danger que la chose réussît; néanmoins ils furent pris & menés à Toulouse, où le Parlement les envoya l'un & l'autre au gibet.

Un fou at-  
tente sur la  
personne du  
Roi.

Il sembloit que non-seulement la malice des hommes conspirât alors contre la France, mais aussi la folie. Car le même jour que Merargues fut exécuté, un malheureux fou tenta sur la personne sacrée du Roi, se jetta sur lui une dague à la main, comme il passoit à cheval sur le pont-neuf, en revenant de la chasse. Les valets de pied de sa Majesté y ayant accouru, lui firent lâcher prise, & l'eussent assommé sur le champ, sans la défense du Roi, qui le fit mener en prison au Fort-l'Evêque. Il s'appelloit Jean de l'Isle, natif de Vineux, près de Senlis. Il fut aussi-tôt interrogé par le président Jean-nin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse raisonnable; car il étoit tout-à-

fait hors du sens. Il croyoit être roi de tout le monde, & disoit qu'Henri IV ayant usurpé la France sur lui, il le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le Roi jugeant qu'il étoit assez puni par sa folie, commanda qu'on lui fît seulement garder la prison, où il mourut peu de tems après.

Ceux qui desiroient la guerre, ne perdoient point l'occasion d'irriter l'esprit du Roi sur toutes ces conjurations & entreprises des Espagnols. Ils lui remontrèrent qu'il n'en devoit point attendre d'autres de ses ennemis perpétuels; qu'ayant fait tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la royauté, ils les continuoient toujours pour attenter sur son repos & sur sa vie; que leurs embûches étoient plus à craindre dans la paix que dans la guerre; qu'il falloit rompre avec eux, parce qu'ils auroient moins de moyens de lui malfaire, quand ils ne seroient plus dans les entrailles de son état; qu'il y avoit plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte, que non pas de dé mêler toutes les menées & pratiques qu'ils tramoient sous le manteau de paix & d'amitié. Ils lui représentoient avec cela le mauvais état des affaires de l'Espagne, qui s'étant toute épuisée d'argent dans les guerres des Pays-Bas, avoit été contrainte d'avoir recours à des moyens ex-

Ceux qui vouloient la guerre, aigrissoient fort l'esprit du Roi sur toutes ces conspirations.

1605.

Ils lui don-  
noient même  
du mépris  
pour Philip-  
pe III, roi  
d'Espagne.

traordinaires pour en recouvrer. Mais sur-  
tout ils n'oublioient pas de lui mettre  
devant les yeux les grandes & avanta-  
geuses qualités qu'il avoit par-dessus Phi-  
lippe III, son adverstaire ; d'autant que  
l'on se porte bien plus facilement à atta-  
quer un homme, lorsqu'on le méprise &  
qu'on le croit le plus foible.

Quel étoit  
ce prince.

Je dirai à ce propos, que ce roi-là,  
quoiqu'il eût l'esprit assez éclairé, & que  
les soins du roi Philippe II son pere,  
très-grand politique, lui eussent donné  
toutes les connoissances nécessaires pour  
gouverner ; néanmoins, par une certaine  
timidité & par une défiance de lui-même,  
trop ordinaire à beaucoup de grands,  
fuyant le travail & la peine, il s'étoit en-  
tièrement déchargé du gouvernement sur  
le marquis de Denia, lequel il fit bientôt  
duc de Lerme. Il seroit mal aisé d'expri-  
mer combien celui-ci se rendit odieux,  
& combien l'autre fut peu estimé, tandis  
que cela dura. Car enfin Dieu fit la grace  
à ce jeune prince de lui désillier les yeux :  
il brisa ses chaînes ; & celui qui s'étoit  
rendu comme son maître, crut ne se  
pouvoir mettre mieux à couvert de tou-  
tes les disgraces qui lui pouvoient arri-  
ver, qu'en se faisant d'église & cardinal.

Peut-on, en passant, faire quelque ré-  
flexion sur le pitoyable état où se met  
un souverain, qui pour ne se pas conduire  
comme

comme il doit, tombe nécessairement dans le mépris & dans l'aversión de ses sujets? Sans doute que le plus grand malheur qui lui puisse arriver, est d'être regardé comme inférieur & sujet à un autre; d'avoir les oreilles bouchées à toutes les voies de son peuple, qui lui crie de tous côtés, *gouvernez-nous*; & de s'en rapporter plutôt à cinq ou six lâches flatteurs, qui lui font accroire qu'il est le maître, quoiqu'en effet il n'en fasse aucune fonction, que non pas à la vérité, & au sentiment de tout son royaume; que s'il desire savoir & connoître au vrai, s'il est le souverain, ou non, il n'a qu'à regarder, sans se flatter, si c'est celui qui donne les charges, les bénéfices, les pensions & les récompenses, de son propre mouvement; si c'est lui qui choisit les personnes; si les officiers qu'il a autour de lui sont de sa main; s'il se fait des créatures; s'il a jamais dit une bonne fois, *je veux*, dans quelqu'affaire d'importance; s'il se voit toujours suivi & accompagné des grands; si ceux qui ont des affaires, qui cherchent des emplois, & qui ont besoin de faveur, sont dans son antichambre; à qui enfin, dans son royaume, on rend plus de respect & plus d'assiduité; & alors il connoitra clairement qui est celui qui regne. Mais ce n'est pas assez que de connoître ce qui en

1605.

*Belle & utile réflexion.*

1605.

En quoi consiste principalement le courage d'un souverain.

est, il faut, à l'exemple de Philippe III, dont nous venons de parler, faire un effort pour se mettre en possession de son autorité. C'est en cela que consiste principalement le courage d'un souverain. Car en quoi sauroit-il mieux faire connoître sa fermeté & sa vigueur, qu'à prendre le rang & le pouvoir que Dieu lui a donné? N'est-ce pas le vrai point d'honneur pour un roi, que de maintenir en sa personne les droits de la royauté? Sans mentir, il y a plus de lâcheté & plus de honte pour un souverain de se soumettre à celui qui devoit être soumis à ses volontés, que de fuir un jour de combat devant les ennemis. Car les plus braves quelquefois lâchent le pied; & le courage d'un roi consiste beaucoup moins à combattre de sa main, qu'à gouverner de sa tête. Que lui sert de vaincre ses ennemis, s'il se voit au-dessous de son sujet, qui, sous prétexte de le servir, le réduit lui & son état dans les liens, & qui ose se revêtir de toute la gloire & de tout l'avantage du commandement, en lui faisant croire que c'est pour le soulager du fardeau?

Quelle étoit la bonté de Henri le Grand.

Notre Henri n'étoit pas de même. Sa bonté étoit extrême, mais elle n'étoit point fainéante ni timide; ses lumieres & ses connoissances point inutiles, mais toujours laborieuses & agissantes. Rien

n'étoit au-dessus de lui que Dieu même; rien à côté de lui que la justice & la clémence, ses deux plus fidelles conseillers. Le plus hardi de ses ministres trembloit quand il lui voyoit tant soit peu froncer le sourcil. Toutes familiarités cessoient, & chacun se tenoit dans un grand respect, quand il prenoit le ton de maître.

1605.

Or, ce grand Roi conservant ainsi l'éclat de sa majesté, il ne faut point s'étonner s'il s'estimoit au-dessus de Philippe III, qui pour lors se laissoit entièrement gouverner. Ainsi, parce qu'on savoit qu'il connoissoit son défaut, on croyoit qu'il seroit plus facilement persuadé de lui faire la guerre. En effet, il y étoit assez résolu; & après tant d'injures qu'il avoit reçues des Espagnols, son ressentiment n'avoit pas grand besoin d'y être poussé. Toutefois, avant que de s'engager en une si grande entreprise, il vouloit prendre toutes ses mesures si exactement, amasser tant d'argent, d'artillerie & de munitions, garnir si bien ses places frontieres, donner si bon ordre au-dedans de son état, s'assurer de tant d'amis & alliés, lever de si puissantes armées, & enfin faire sa partie si forte, que le succès n'en fût nullement douteux; & qu'en choquant cette ambitieuse puissance, il fût assuré de la terrasser.

Il eut bien voulu faire la guerre aux Espagnols;

Mais il ne jugea pas à propos de se hâter.

1605.

Voilà pourquoi il ne jugea pas à propos de se tant hâter.

Il se rend  
l'arbitre des  
différens de  
la chrétienté.

Cependant il ne négligeoit pas les autres moyens d'acquérir de la réputation, & ne tenoit pas moins glorieux de faire éclater son nom par la sagesse de ses conseils, que par la force de ses armes. Par la dernière, il avoit été victorieux des rebelles & des Espagnols; par l'autre, il se rendit l'arbitre des plus grands différens de la chrétienté, & s'acquittant une supériorité d'autant plus noble, qu'on la lui déferoit sans contrainte.

1606.

Après la  
mort de Clément VIII,  
fait élire  
Léon XI, qui  
mourut bientôt,  
& Paul V  
lui succéda.

Le pape Clément VIII étant mort sur la fin de l'année 1605, il voulut employer son crédit pour faire un Pape de ses amis. Le cardinal de Joyeuse, son ambassadeur, & ses autres agens, y travaillerent si bien, qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Médicis, qu'on nommoit le cardinal de Florence. Il prit le nom de Léon XI; mais il mourut au bout de dix-sept jours; & ce fut à recommencer. Le Roi ne voulut pas qu'on se mît davantage en peine d'en faire élire un autre; & déclara que la France n'y prenoit point d'autre intérêt, sinon qu'on choisît un homme de bien. Le conclave ensuite élut le cardinal Borghèse, qui fut nommé Paul V.

Un grand  
différent s'allume  
entre

Dans les premières années de son pontificat, il se ralluma un grand différent,

qui avoit commencé sous ses prédécesseurs ; lequel eut mis le feu aux quatre coins de l'Italie, & peut-être à toute la chrétienté, si Henri le Grand n'eût pris le soin de l'éteindre. Je vous en vais dire le sujet.

1606.

Paul V &amp; les Vénitiens.

La seigneurie de Venise avoit autrefois fait une ordonnance ou decret, qui défendoit aux Moines d'acquérir des terres dans son domaine, au-dessus de la valeur de vingt mille ducats, & enjoignoit à quiconque en avoit acquis au-dessus de cette somme, de remettre le surplus à la seigneurie, laquelle lui rembourseroit le prix & les améliorations qu'il y auroit faites. Suivant les traces de cet ancien decret, elle en fit un autre, qui défendoit de fonder ni bâtir de nouvelles églises, couvens & monasteres, sans permission expresse de la seigneurie, à peine de bannissement, & de confiscation du fonds & des bâtimens.

La république de Venise avoit autrefois fait des ordonnances, qui bernoient les acquisitions des religieux.

Il étoit véritablement de la fonction & charge des évêques d'empêcher cette grande multiplication de couvens ; mais par négligence, ou par trop de facilité, ils en donnoient tout autant de permissions qu'on leur en demandoit : de sorte que la république, au défaut des prélats, se trouva contrainte d'y mettre la main elle-même. Autrement, il fut arrivé

1606.

bientôt que toutes leurs villes n'eussent plus été que couvens & églises, & que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'état, & qui servent à la nourriture des gens mariés, lesquels fournissent des soldats, des marchands & des laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des religieux & des religieuses.

Elle en fait encore d'autres.

La seigneurie fit donc encore un autre decret, qui interdisoit toute acquisition de biens-immeubles aux ecclésiastiques, si la permission du Sénat n'y intervenoit. Et au même tems, il arriva qu'un certain abbé & un chanoine, accusés de crimes atroces dans les terres de la seigneurie, furent emprisonnés de l'autorité de la justice séculiere; ce qui passe pour un grand attentat delà les Monts, parce que les ecclésiastiques y sont en possession de n'être point justiciables des séculiers.

Paul V s'offense de ces ordonnances.

Il envoie des brefs pour les faire révoquer.

Or, Paul V, à son avènement au pontificat, ne pouvant dissimuler, disoit-il, toutes ces entreprises de l'état séculier sur les ecclésiastiques, dépêcha en même tems deux brefs à son nonce de Venise; l'un, contenant la révocation des decrets faits par la seigneurie touchant l'acquisition des biens temporels; l'autre, ordonnant le renvoi de l'abbé & du chanoine à la cour d'église. Le nonce signifia ces

brefs à la seigneurie. Elle répondit ver-  
tement que l'autorité étoit née avec  
elle; que personne qu'elle n'y avoit que  
voir, & qu'elle sauroit bien s'y mainte-  
nir contre tous ceux qui entrepren-  
droient de la choquer. Les uns & les  
autres employèrent les meilleures plu-  
mes du tems pour défendre leurs droits,  
& ruiner les défenses de leur adversaire.  
On vit courir par-tout une quantité de  
manifestes & de traités pleins de raisons  
de droit, de passages de l'écriture sainte,  
d'autorités des peres & des conciles, &  
d'exemples tirés de l'histoire.

Cependant le Pape extrêmement of-  
fensé de cette réponse, fulmina une ex-  
communication contre le duc & le sénat  
de Venise, si dans vingt-quatre jours  
ils ne révoquoient leurs decrets, & ne  
consignoient les deux prisonniers entre  
les mains du nonce. La seigneurie ne s'en  
émut guère, mais déclara hardiment le  
bref d'excommunication nul & abusif; &  
il ne se trouva aucun ecclésiastique dans  
toutes ses terres qui voulût entreprendre  
de le publier, ni qui osât observer l'in-  
terdit, ni faire cesser le service divin. Il  
n'y eut que les Capucins & les Jésuites  
qui se résolurent de sortir, & deman-  
derent congé à la seigneurie. Elle l'ac-  
corda aux Capucins, avec liberté d'y  
retourner quand ils voudroient; & aux

1606.

Il excom-  
munic le sé-  
nat.

Venise dé-  
clare la sen-  
tence d'ex-  
communica-  
tion abusive  
& nulle.

1607.

Jésuites, avec défenses d'y rentrer jamais.

Les choses étoient donc brouillées au dernier point entre ces deux puissances. Les Espagnols avoient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, & sous main jettoient de l'huile sur le feu, quoiqu'ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre. Car d'un côté ils échauffoient les Vénitiens, & leur mettoient le cœur au ventre pour soutenir leurs droits; & de l'autre, ils ordonnoient à leurs gouverneurs de Naples & de Milan, de servir le Saint Pere avec toutes leurs forces. Henri le Grand, plus sincere & plus désintéressé, embrassa cette occasion d'établir sa puissance en Italie, par une plus belle & plus juste maniere. Il assura le Pape que, comme vrai fils aîné de l'église, il soutiendrait toujours ses intérêts; & qu'en cas de rupture, il iroit en personne à son secours avec une armée de quarante mille hommes; mais qu'il le supplioit, avant que d'en venir là, d'agrèer qu'il tentât tous les moyens possibles d'accommodement.

Il répondit aussi à l'ambassadeur de Venise, qui lui demandoit assistance, qu'il la devoit au Saint Pere, au préjudice de tout autre; partant qu'il exhortoit la seigneurie de lui donner contentement; & qu'afin qu'elle le pût faire sans blesser

Le Roi entreprend d'accommoder ce différend.

son honneur & ses droits, il desiroit d'en être le médiateur.

1607.

Tous deux ayant accepté sa médiation, il dépêcha le cardinal de Joyeuse en Italie, lequel, pour dire la chose en deux mots, conduisit cette négociation avec tant d'adresse, qu'enfin il mit les parties d'accord. Le traité contenoit quatre principaux articles : 1°. Que la seigneurie configneroit les deux prisonniers entre les mains de l'ambassadeur de France, pour les remettre à sa Sainteté; 2°. qu'elle révoqueroit le manifeste & la déclaration qu'elle avoit fait contre les censures apostoliques; 3°. qu'elle rétablirait tous les ecclésiastiques dans leurs biens; 4°. que le Pape lui donneroit l'absolution, & qu'en revanche, elle l'enverroit remercier par une célèbre ambassade, & l'assurer de son obéissance filiale.

Il envoya pour cet effet le cardinal de Joyeuse, qui fit l'accordement, contenant quatre principaux articles.

Le lendemain, le cardinal de Joyeuse se trouvant au lieu assigné par le Sénat, mais les portes fermées, en présence du doge, de vingt-cinq sénateurs & de l'ambassadeur de France, révoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la seigneurie. Toutes ces choses se passèrent sans que les Espagnols en eussent participation, quoiqu'ils se tuassent de se faire de fête. Ainsi toutes les deux parties eurent quelque sorte de contentement par l'entremise de Henri le Grand.

Le Pape révoqua l'excommunication, & donna l'absolution à la seigneurie.

1607.

Il n'y eut que le rétablissement des Jésuites, qu'il ne put obtenir.

Il n'y eut que l'affaire des Jésuites qui retarda le traité de quelques mois, & qui pensa le rompre tout-à-fait; parce que le Pape considérant qu'ils avoient été chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablît en leurs maisons & en leurs biens; & elle s'opiniâtroit de tout risquer plutôt que d'y consentir. Enfin le Pape persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, qui étoit pour lors à Rome, comprit qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VIII les y a rétablis par son intercession.

1608.

Le Roi s'entremet d'accommoder les Hollandois avec l'Espagnol.

Si l'accommodement du différent d'entre le Pape & les Vénitiens, ajouta un grand éclat à la réputation de notre Henri, ressuscitant le crédit de la France au-delà des monts, où il sembloit être mort, & y ravalant de beaucoup celui des Espagnols, lesquels auparavant y étoient tout-puissans, le traité qu'il moyenna entre le roi d'Espagne & les Etats, ou Provinces-Unies, ne lui en acquit pas moins parmi le protestans & les peuples du septentrion. J'en ferai l'histoire en peu de mots.

Les Provinces-Unies, que l'on appelle vulgairement Hollande, du nom de

la province la plus considérable des sept qui composent ce corps, avoient quelque sujet de se plaindre de ce que le Roi avoit fait le traité de Vervins sans leur consentement, & qu'il s'y étoit obligé de ne les point assister directement ni indirectement. Toutefois il n'avoit pas laissé de les secourir toujours d'argent, & de faire passer à leur service grand nombre de noblesse & de volontaires, tellement qu'il y avoit plusieurs régimens François tout entiers. Ainsi ce n'étoit pas sans quelque raison apparente que les Espagnols crioient qu'il enfreignoit visiblement le traité de Vervins: mais ces reproches n'étoient pas justes, parce qu'ils l'avoient rompu les premiers par cent attentats, dont nous en avons coté quelques-uns ci-devant.

Cependant le Roi, qui étoit bon ménager d'argent, s'ennuyoit d'en tant fournir aux Hollandois, & eut bien voulu les voir en état de ne lui être plus si fort à charge. Il n'y avoit qu'un seul moyen pour cela, qui étoit de leur procurer la paix avec les Espagnols. Il résolut donc d'y travailler, & il choisit le président Jeannin, homme de grand sens, pour ménager cette négociation.

Les deux parties consentirent d'abord à une treve de huit mois; pendant laquelle les états, afin de pouvoir traiter

1608.

Il secouroit  
sous-main les  
Hollandois  
d'hommes &  
d'argent.

Jeannin est  
employé pour  
traiter cet ac-  
commodement.

Ils convien-  
nent d'abord  
de huit mois  
de treve.

1608.

avec plus de réputation & plus de sûreté, prièrent le Roi de leur accorder une ligue offensive & défensive. Il la leur accorda volontiers. En voici les principaux articles.

Le Roi fait ligue offensive & défensive avec les Hollandois.

Il leur promettoit de les assister & aider de bonne foi en ce qu'il pourroit, pour obtenir du roi d'Espagne une bonne paix & assurée. Que s'il plaisoit à Dieu de la leur faire obtenir, il la feroit observer de tout son pouvoir, & les défendrait contre tous ceux qui la voudroient enfreindre; & pour cet effet, leur soudoieroit dix mille hommes de pied à ses frais, pour autant de tems qu'ils en auroient besoin. Réciproquement, les états s'obligeoient, s'il étoit attaqué dans son royaume par qui que ce fût, de le secourir aussi-tôt de cinq mille hommes de pied à leurs dépens, & ils laissoient au choix du Roi de prendre ce secours en soldats, ou en navires équipés & fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'alarmerent de cette ligue.

Dom Pedro de Toleda en fit grandes plaintes au Roi.

Les Espagnols s'alarmerent extrêmement de cette ligue. Dom Pedro de Toleda, l'un des plus grands seigneurs d'Espagne, passant par la France pour aller aux Pays-Bas, en fit de grandes plaintes au Roi; & néanmoins plusieurs s'imaginèrent que tout le bruit qu'il menoit, ne tendoit qu'à l'obliger à moyenner au plus-tôt la paix avec les Hollandois, parce

que l'Espagne étoit lassée au dernier point de soutenir une guerre si longue, si ennuyeuse & si meurtrière, avec tant de dépense & si peu de progrès.

1608.

Ce dom Pedre, selon l'humeur de la vraie noblesse Espagnole, tenoit une morgue fiere & grave, & étoit haut & magnifique en paroles; quand il s'agissoit de l'honneur & de la gloire de sa nation, & de la puissance de son Roi; mais hors delà, fort civil & courtois, soumis & respectueux où il le falloit être, galant, adroit & spirituel. Il se passa entre le Roi & lui des choses assez remarquables, qu'il ne faut pas oublier.

Comme le Roi croyoit qu'il lui apportoit des menaces de guerre, & qu'il savoit que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'il étoit tout estropié des gouttes & ne pouvoit plus monter à cheval, il lui voulut faire connoître que sa vigueur n'étoit point diminuée. Il le reçut dans la grande galerie de Fontainebleau, & lui fit faire vingt ou trente tours à si grands pas, qu'il le mit hors d'haleine; puis lui dit : *Vous voyez, Monsieur, comme je me porte bien.*

Choses fort curieuses qui se passerent entre le Roi & ce dom Pedre.

A cette première audience, dom Pedre portoit son chapelet à la main. Il représenta au Roi l'intérêt général qu'avoient tous les princes catholiques à la ruine ou à la conversion des hérétiques,

1608.

Leurs entre-  
tiens.

& les grandes guerres que son maître avoit faites à ce dessein. Puis changeant de propos, il lui dit que le Roi Catholique souhaitoit de s'allier plus étroitement avec lui, & de faire des mariages entre leurs enfans, pourvu que le Roi quittât l'alliance & la protection des Pays-Bas. Le Roi lui répondit franchement, que ses enfans étoient d'assez bonne maison pour trouver parti; qu'il ne desiroit point des amitiés contraintes & conditionnées; qu'il ne pouvoit abandonner ses amis; & que ceux qui n'en voudroient pas être, se repentiroient d'avoir été ses ennemis.

Dom Pedre là-dessus exalta la grandeur & la puissance d'Espagne. Le Roi, sans s'émouvoir, lui fit connoître que c'étoit la statue de Nabuchodonosor, composée de diverses sortes de matieres, & qui avoit les pieds d'argile. Dom Pedre en vint aux reproches & aux menaces. Le Roi lui rendit bientôt son change, & lui dit que si le roi d'Espagne continuoit ses attentats, il porteroit le feu jusques dans l'Escorial; & que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bientôt à Madrid. L'Espagnol lui répondit arrogamment: *Le roi François y fut bien. C'est pour cela, repartit le Roi, que j'y veux aller venger son injure, celle de la France & les miennes.*

Réparties  
vives de part  
& d'autre.

Après quelques paroles un peu hautes, le Roi abaissant le ton de la voix, lui dit : *M. l'ambassadeur, vous êtes Espagnol, & moi, Gascon, ne nous échauffons point.* Ils reprirent donc les termes de douceur & de civilités.

1608.

Une autre fois le Roi lui montrant ses bâtimens de Fontainebleau, & lui demandant, que vous en semble ? Il répondit, qu'il lui sembloit qu'il avoit logé Dieu bien à l'étroit. Il n'y avoit encore pour lors que les deux chapelles qui sont dans la cour en ovale, & qui sont véritablement assez petites. Le Roi ne put pas souffrir qu'il accusât sa piété ; & lui répondit un peu vertement : *Vous, MM. les Espagnols, ne savez donner à Dieu que des temples matériels ; nous autres, François, ne le logeons pas seulement dans des pierres, nous le logeons dans nos cœurs ; mais quand il seroit logé dans les vôtres, j'ai peur qu'il ne seroit que dans des pierres.*

De Fontainebleau, ils vinrent à Paris, où le Roi lui montrant un jour sa galerie du Louvre, & lui en demandant son avis : *L'Escorial est toute autre chose,* dit dom Pedre. *Je le crois,* repartit le Roi ; *mais y a-t-il un Paris au bout, comme à mes galeries ?*

Un jour dom Pedre voyant au Louvre l'épée du Roi entre les mains d'un por-

1608.

Dom Pedre  
baise l'épée  
du Roi.

temanteau, s'avança, mit un genou en terre, & la baisa, *rendant cet honneur*, disoit-il, *à la plus glorieuse épée de la chrétienté.*

Deux obsta-  
cles du traité  
des Hollan-  
dois, sur-  
montés par le  
Roi.

Durant la treve de huit mois, dont nous avons parlé, le président Jeannin travailla sans cesse au traité. Il y eut deux grandes difficultés; l'une que le roi d'Espagne ne vouloit point traiter avec les Provinces-Unies, que comme avec ses sujets, & elles vouloient qu'il les reconnût pour pays libres & indépendans; l'autre, que le prince d'Orange, dont la puissance & l'autorité s'affoiblissoient extrêmement par la paix, s'y opposoit par mille artifices, étant soutenu par la province de Zélande, qui veut toujours la guerre, & par quelques villes de sa faction.

Ce traité  
aboutit à une  
treve de dou-  
ze ans.

On surmonta enfin ces deux obstacles: l'Espagnol se relâcha sur le premier, & avoua qu'il tenoit les états pour pays, provinces & états libres. Et sur le second, le Roi parla si haut au prince d'Orange, qu'il n'osa plus arrêter le cours du traité. Il n'aboutit pourtant pas à une paix, comme il étoit à désirer; mais seulement à une treve de douze ans, qui étoit marchande & assuroit le commerce de part & d'autre.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du Roi par toute l'Europe. Le

doge de Venise dit à notre ambassadeur dans le Sénat ; *Que la seigneurie entroit en nouvelle admiration de la sage conduite du Roi , lequel ne se trompoit jamais en ses mesures , & ne jettoit jamais son coup en vain ; qu'il étoit le vrai appui du repos & du bonheur de la chrétienté , & qu'il n'y avoit rien à désirer pour la félicité de son regne , sinon qu'il fût perpétuel.* Eloge d'autant plus beau & plus glorieux , qu'on peut dire avec vérité que Venise a toujours été le siège de la sagesse politique , & que les éloges qui partent de ce Sénat , sont comme autant d'oracles.

De tous côtés , on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand Roi. On se remettoit de tout à son arbitrage , on imploroit son assistance ; & comme il étoit également puissant & sage , aimé & redouté , il n'y avoit personne qui réclamât contre ses jugemens , ou qui osât attaquer ceux qu'il protégeoit. Mais il étoit si juste , qu'il n'entreprendoit point sur les droits d'autrui , & qu'il ne vouloit point entretenir les rebellions des sujets contre leur prince naturel. Il en donna une belle preuve dans l'affaire des Morisques.

Nous avons vu autrefois comme les Maures ou Sarrazins avoient envahi toutes les Espagnes vers l'an 725. Les chrétiens , avec l'aide des François , les avoient regagnées sur eux pied à pied ; si bien

1608.

Grande louange que la république de Venise donne à notre Henri.

De tous côtés , on desiroit son amitié & sa protection.

Il ne vouloit point protéger les sujets contre leur souverain.

---

 1608.

Qui étoient  
les Moris-  
ques.

qu'il ne leur restoit plus que le royaume de Grenade, qui étoit petit en étendue, mais fort riche & extrêmement peuplé, parce que tous les restes de cette nation infideles s'étoient retirés en ce petit espace. Ferdinand, roi d'Arragon, & Isabelle, reine de Castille, acheverent de conquérir ce royaume-là l'an 1492, & ainsi mirent fin à la domination des Maures & à la religion Mahométane en Espagne, contraignant ces infideles de prendre le baptême, ou de se retirer en Afrique.

Or, comme ceux qui avoient ainsi professé la religion chrétienne, l'avoient fait par force, ils étoient pour la plupart demeurés mahométans dans le cœur, ou juifs, (car il y avoit plusieurs Juifs parmi eux) & nourrissoient secrètement leurs enfans dans leur incrédulité. A quoi la rigueur des Espagnols contribuoit encore beaucoup, mettant grande distinction entre ces nouveaux chrétiens & les vieux. Car ils ne recevoient point les nouveaux aux charges, ni aux ordres sacrés : ils ne s'allioient point avec eux ; & qui pis est, ils leur faisoient mille avanies, & les opprimoient à force d'impôts. De sorte que ces malheureux se voyant ainsi accablés, & étant trop foibles d'eux-mêmes pour s'affranchir de ce joug, ils avoient pensé qu'il falloit s'adresser à une puissance étrangere, mais qui fût chré-

Les Espa-  
gnols les trai-  
tent mal.

tienne, pour ce que celle du roi de Maroc, ou des autres princes d'Afrique, eût été trop odieuse. Pour cet effet, ils eurent recours, par des députés secrets, à notre Henri, lorsqu'il n'étoit encore que roi de Navarre; puis, en l'an 1595, quand ils virent qu'il avoit mis la ligue à bout, & qu'il étoit au-dessus de ses affaires, ils implorèrent encore sa protection. Il écouta favorablement leurs propositions, envoya des agens inconnus en Espagne, pour voir l'état de leurs affaires, & leur fit espérer qu'il les assisteroit. Et véritablement il le pouvoit faire, puisqu'alors il étoit en guerre avec le roi d'Espagne, & que l'on peut se défendre avec toutes sortes d'armes contre ses ennemis. Or étant revenus en cette année 1608, pour le solliciter instamment d'accepter leurs propositions & leurs-offres, & pour savoir la réponse de sa bouche même, il leur fit entendre nettement que la qualité de roi Très-Chrétien, qu'il portoit, ne lui permettoit pas de prendre leur défense, tandis que la paix de Vervins subsisteroit; mais que si l'Espagnol venoit le premier à l'enfreindre ouvertement, il auroit juste sujet de les recevoir sous sa protection.

Leurs députés ayant perdu toute espérance de ce côté-là, s'adressèrent au roi d'Angleterre, qu'ils trouverent encore

1608.

Ils demandent assistance à Henri le Grand.

Il la leur refuse.

1608.

moins disposé que lui à leur prêter assistance. Cependant le vent de leurs menées étant parvenu à la cour d'Espagne, y causa de l'étonnement & de la peur, car ils faisoient près d'un million d'ames, & tenoient presque tout le commerce, particulièrement celui des huiles, qui est fort grand en ce pays-là.

Le roi d'Espagne les bannit tout-à-fait de son royaume.

Ils sont horriblement maltraités des Espagnols,

Et des François aussi.

Le roi Philippe III ne trouva point d'autre sûreté pour empêcher le dangereux effet de leurs conspirations, que de les bannir entièrement de ses terres. Ce qu'il fit par un édit du 10 janvier de l'an 1610, qui fut exécuté avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité & de mauvaise foi. Car en transportant ces malheureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé, on en noya une partie dans la mer, & on dépouilla les autres; si bien que ceux qui restoient à sortir, s'étant apperçus du mauvais traitement qu'on faisoit à leurs compagnons, se jetterent du côté de France, les uns par terre, à Saint-Jean-de-Lus, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres, dans des vaisseaux François, qui les amenerent en divers ports de ce royaume. Mais, à dire vrai, ceux qui vinrent par terre, ne furent guère mieux traités par les François, que les autres l'avoient été par les Espagnols: car en traversant les Landes, ils furent presque tous dévalisés, & leurs

femmes & leurs filles violées; de sorte que trouvant si peu de sûreté dans un pays où ils croyoient trouver du refuge, ils s'embarquerent, par la permission du Roi, aux ports de Languedoc, & traverserent en Afrique, où ils sont devenus implacables & très-cruels ennemis de tous les chrétiens. Il en resta quelques familles dans les villes maritimes du royaume, comme à Bordeaux & à Rouen, où l'on soupçonne qu'il y a encore aujourd'hui de leurs enfans, qui suivent en cachette l'obstination de leurs peres.

Bien loin de vouloir prendre la protection de ces infideles, le Roi avoit de fort grands desseins pour la gloire & pour l'étendue de la religion chrétienne du côté du Levant; mais il ne vouloit point se déclarer que lorsqu'il auroit si bien ordonné les affaires de la chrétienté, qu'il n'y eût plus d'appréhension d'aucun trouble, ni d'aucune division, & qu'elle pût lutter de toutes ses forces contre un si puissant ennemi qu'est le grand Seigneur. Dans cette pensée, il avoit envoyé trois ou quatre gentilshommes au Levant, qui, sous prétexte de voyager & de visiter les saints lieux, reconnoissoient le pays, la disposition des peuples, l'état des forces, des places & du gouvernement du Turc. Ce qu'ayant bien considéré, il se promettoit que lorsqu'il

1608.

Ils sont menés en Afrique, mais il en demeure quelques-uns en France.

Grand dessein de Henri IV, pour la gloire & l'étendue de la religion chrétienne dans le Levant.

Il y envoie des gens reconnoître le pays.

1608.

auroit réglé les intérêts, & procuré l'union des princes chrétiens, il ruinerait cette puissance, estimée si redoutable, dans trois ans, ou quatre tout au plus; & cela avec une armée de trente-cinq mille hommes de pied, & de douze mille chevaux seulement; Alexandre le Grand n'ayant pas eu davantage de forces pour détruire l'empire des Perses, qui sans doute étoit plus grand & plus puissant que n'est celui des Turcs.

Je dirai quel étoit son grand dessein pour la réunion de la chrétienté, lorsque j'aurai remarqué en gros quelques choses importantes, qui se passerent dans les trois ou quatre dernières années de sa vie.

Il cherche les moyens d'avoir de l'argent sans fouler son peuple.

Comme il travailloit soigneusement à amasser de l'argent, qui est le nerf de la guerre, il écoutoit toujours les propositions que l'on lui faisoit pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que son dessein étoit d'abolir les tailles & d'ôter la gabelle. Le premier ne se pouvoit faire sans diminuer de beaucoup son revenu; ainsi il falloit trouver quelque autre fonds en la place. Or ce fonds étoit le domaine de la couronne, lequel il vouloit entièrement dégager, & l'accroître par quantité de nouveaux droits, entr'autres, par celui des greffes, lesquels eussent été entièrement retirés dans cinq ou six ans, &

Il veut dégager son domaine,

lui eussent rapporté, disoit-on, quinze millions par an. Mais quand il fut mort, la reine Marie de Médicis les rengagea plus avant qu'ils n'étoient auparavant.

1608.

Il seroit certes à souhaiter que l'on pût retirer ce sacré patrimoine de la couronne, & que l'on travaillât à rassembler cette masse que la loi du royaume & les soins de tant de sages têtes ont faite & composée durant l'espace de tant de siècles; ce revenu qui a entretenu si long-tems nos Rois, & pourroit encore les entretenir avec éclat & magnificence, sans être à charge à leur royaume, sinon dans les grandes & urgentes nécessités.

Quant à la gabelle, notre Henri le Grand avoit envie d'acheter des particuliers tous les marais salans de Poitou & de Bretagne; & puis quand il les eût eus en sa main, il eut fait vendre son sel sur les lieux, à tel prix qu'il eut voulu, à des marchands qui l'eussent revendu par tout le royaume, comme on y vend le bled, sans aucune contrainte & sans aucune imposition. De cette sorte, il n'eût point fallu tant d'officiers, de grenetiers, de contrôleurs, de commis, d'archers & de cent autres gens, qui, sans mentir, sont au nombre de près de vingt mille, tous nourris & payés aux dépens du roi & du public, & contre lesquels il y a souvent de très-grandes plaintes. On

Et ôter la gabelle, en achetant les marais salans.

1608.

n'eût point accablé les pauvres payfans que l'on impose au fel, les contraignant d'en prendre certaine quantité par an, veuillent ou non; & il est certain que le peuple l'eût eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, & que le Roi en eût tiré davantage d'argent qu'il ne fait, sans frais, sans peine & sans vexations de ses sujets.

Or, le Roi cherchant des moyens pour remplir ses coffres, & pour remplacer le fonds des tailles, il faut avouer qu'il fit quelques impôts, & même quelques créations d'officiers, & qu'il remua beaucoup de choses, qui donnerent sujet de plainte à plusieurs personnes. Et avec cela, pour s'acquitter de ses anciennes dettes, & pour payer les récompenses & les pensions de ceux qui l'avoient servi dans ses guerres de la ligue, il étoit contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils lui proposoient; de sorte qu'il se chargeoit de l'envie & des reproches, qui devoient plus justement tomber sur ces gens-là que sur lui-même. Mais ceux qui connoissoient bien ses intentions, n'avoient garde de le blâmer, comme faisoient les autres; & ils appelloient bon ménage & sage économie, ce que quelques-uns appelloient avarice & soif insatiable.

Au reste, quoique la volonté de ce prince

Il est contraint, pour s'acquitter, de faire quelques impôts & créations.

prince fût très-bonne pour le soulagement de son peuple, & pour la grandeur de son état, néanmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois au choix des moyens, & que tous ceux qu'on lui fournit pour cela, n'étoient pas toujours aussi innocens que ses intentions. Il y en eut deux particulièrement, dont l'un fit bien du bruit, & ne réussit pas; l'autre a été de très-dangereuse conséquence.

1608.

Il ne se sert pas toujours de moyens innocens.

Le premier, fut la recherche des rentes de l'hôtel-de-ville, par laquelle on prétendoit les faire perdre à ceux qui les avoient mal acquises; & cela en soi étoit fort juste. Mais comme la plupart de ces rentes avoient changé de main, ou avoient été partagées, & qu'il eût fallu troubler une infinité de familles, tout Paris s'en émut, & les rentiers eurent recours à leur prévôt des marchands. C'étoit Miron, qui étoit aussi lieutenant civil, fort zélé pour le service du Roi, comme il l'avoit bien montré en plusieurs rencontres; mais avec cela très-homme de bien, & que nul intérêt du monde ne pouvoit détacher de l'intérêt du peuple, dont il étoit le magistrat. En effet, il le soutint fortement, il parla dans les assemblées de l'hôtel-de-ville, il agit auprès du surintendant avec pareille vigueur, & fit des remontrances au Roi.

Recherche des rentes de la maison de ville, qui fait bien du bruit.

Miron, prévôt des marchands, soutient l'intérêt du peuple.

1608.

Mais dans ces remontrances, véritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaisons odieuses, non pas de la personne du Roi, mais de certaines gens de son conseil.

On veut  
irriter le Roi  
contre lui.

Le Louvre en frémit: les gens de cour s'écrierent qu'il avoit blasphémé; ceux qu'il avoit notés par sa harangue, & les intéressés en ce traité de la recherche des rentes, firent tous leurs efforts pour mettre le feu aux oreilles du Roi, & pour lui persuader de punir rigoureusement cette audace. D'autre côté, le peuple ayant appris qu'on menaçoit son magistrat, prend feu plus vite qu'on n'eût jamais cru; les bourgeois viennent en troupes à l'entour de sa maison pour le défendre. Miron les prie instamment de se retirer, de ne le point rendre criminel: il leur remontre qu'il n'y a rien à craindre, qu'ils ont affaire à un Roi qui étoit aussi grand & aussi sage, que doux & équitable, & qui ne se laissoit point emporter aux mouvemens des mauvais conseillers.

Le peuple  
s'émut pour  
le défendre.

On conseil-  
le au Roi de  
le faire en-  
lever.

Sage répon-  
se du Roi,  
& digne d'un  
grand politi-  
que.

Sur cela, ceux qui lui vouloient mal, employoient toutes leurs persuasions pour engager le Roi à l'enlever par force, & à faire valoir son autorité suprême. Mais il répondoit sagement à ces gens-là, que l'autorité ne consistoit pas toujours à pousser les choses avec la dernière hauteur; qu'il falloit regarder le tems,

les personnes, & le sujet; qu'ayant été dix ans à éteindre le feu de la guerre civile, il en craignoit jusqu'aux moindres étincelles; que Paris lui avoit trop coûté pour se mettre en danger de le perdre: ce qui lui sembloit infailible, s'il suivoit leur conseil, parce qu'il seroit obligé de faire de terribles exemples, qui lui ôteroient en peu de jours la gloire de sa clémence, & l'amour de ses peuples, lequel il prisoit autant & plus que sa couronne; qu'il avoit éprouvé en cent autres occasions la fidélité & la probité de Miron, qui n'avoit point de mauvaise intention, mais sans doute croyoit être obligé, par le devoir de sa charge, de faire ce qu'il faisoit; que s'il lui étoit échappé quelques paroles inconsiderées, il les vouloit bien pardonner à ses services passés; qu'après tout, si cet homme affectoit d'être le martyr du public, il ne vouloit pas lui donner cette gloire, ni s'attirer le nom de persécuteur & de tyran; & qu'enfin ce n'étoit pas dans des occasions si avantageuses qu'il falloit pousser un homme, quand on le vouloit perdre.

Ainsi ce sage Roi sut dissimuler prudemment une petite escapade, & ne voulut pas même savoir ce qui se passoit, de peur d'être obligé à quelque coup d'autorité, qui peut-être eût eu de dangereuses suites. Il reçut donc fort humainement

1608.

Il ne veut pas qu'on poursuive cette affaire des rentes.

1608.

nement les excuses & les très-humbles soumissions de Miron ; & au reste, défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit.

Etablissement de la paulette.

Le second moyen dont il se servit pour avoir de l'argent, & qui a été de très-dangereuse conséquence, c'est la paulette, ou droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

La justice autrefois administrée en France par les gentilshommes.

Les offices de judicature, de police & de finances étoient autrefois exercés en France, sous la première & seconde races de nos Rois, par des gentilshommes. Car la noblesse étoit obligée d'étudier & d'apprendre les loix du royaume. On les choisissoit pour la maturité de leur âge & de leur jugement ; on les changeoit de tems en tems d'un siège à un autre, & ils ne prenoient aucun salaire des parties, mais seulement des gages fort modiques, que le public leur payoit, plutôt par honneur que pour récompense. Depuis, dans la fin de la seconde race, & au commencement de la troisième, la noblesse étant devenue ignorante & fainéante tout ensemble, les roturiers & bourgeois qui apprirent la Jurisprudence, s'éleverent peu à peu dans ces charges, tant de judicature que de finances, & commencerent à les mieux faire valoir, parce qu'ils tiroient tout leur honneur & toute leur

Comment elle est tombée entre les mains des roturiers, qui l'ont mieux fait valoir à leur profit.

dignité delà, n'en ayant point d'ailleurs par leur naissance, comme avoient les gentilshommes. Ils n'avoient pourtant guère d'emploi pour les affaires de judicature, d'autant que les ecclésiastiques possédoient quasi toute la juridiction, & avoient leurs officiers qui rendoient la justice.

1608.

Cependant le Parlement, qui auparavant étoit comme le conseil d'état du royaume, & un abrégé des états généraux, étant venu à s'embarasser de la connoissance des différens d'entre les particuliers, au lieu qu'auparavant il ne traitoit que des grandes affaires politiques, Philippe le Bel, ou, selon quelques autres, Louis Hutin son fils, le rendit sédentaire à Paris. Or, comme cette compagnie de juges étoit très-illustre, parce que le Roi y prenoit souvent séance; que les ducs & pairs & les prélats du royaume en faisoient partie; & qu'on choisissoit ce qu'il y avoit de plus habiles gens pour la judicature, afin de remplir ces places-là, elle mit dans sa dépendance toute la force des autres juges royaux, savoir des baillifs & sénéchaux, qui ayant été auparavant juges souverains, devinrent leurs subalternes.

Le Parlement de France s'embarasse des affaires des particuliers; & est rendu sédentaire à Paris;

Rend tous les autres juges, ses subalternes.

Long-tems après, nos autres Rois ont encore créé à diverses fois plusieurs autres Parlemens; mais par la seule inten-

1608.

tion de faire mieux rendre la justice, & sans aucun intérêt pécuniaire; tant s'en faut: ils chargerent leurs coffres de nouveaux gages qu'il falloit payer à ces nouveaux officiers.

Le nombre des officiers de Parlement étoit petit.

Bonne méthode que l'on avoit de pourvoir à ces charges.

Les Rois persuadés par les flatteurs d'y nommer sans avoir égard à la capacité.

En ce tems-là le nombre des officiers de justice étoit fort petit, & l'ordre qu'on observoit pour remplir les charges des Parlemens, parfaitement beau. On avoit accoutumé d'y tenir un registre de tous les habiles avocats & jurisconsultes; & quand quelque office venoit à vaquer, on en choisissoit trois, desquels on portoit les noms au Roi, qui préféroit celui qui lui plaisoit. Mais les favoris & les courtisans corrompirent bientôt cet ordre; ils persuaderent au Roi de ne point s'arrêter à ceux qu'on leur présentoit, & d'en donner un de leur propre mouvement. Ce que ces gens-là faisoient pour retirer quelque présent de celui qui étoit nommé par leur recommandation; & l'abus y étoit si grand, que souvent ces charges étoient remplies d'ignorans & de faquins, à cause de quoi les gens de mérite tenoient la condition d'avocat beaucoup plus honorable que celle de conseiller.

Le mal croissant toujours, & les gens riches devenant extrêmement friands de ces charges, pour le lucre, & leurs femmes pour la vanité, ceux qui gouvernoient se mirent à fabriquer de cette

marchandise, pour la débiter & en tirer de l'argent. Ainsi, sous Louis XII, ses coffres étant épuisés par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les charges de finances vénales. Toutefois ce bon Roi en ayant aussi-tôt prévu la dangereuse conséquence, avoit résolu de rembourser ceux qui les avoient achetées; mais étant mort dans ce bon dessein, François I, duquel il avoit bien prédit qu'il \* gâteroit tout, vendit aussi celles de judicature, puis en créa de nouvelles par plusieurs fois, afin d'en tirer de l'argent.

1608.  
Comme elles devinrent vénales.

\* Il disoit souvent de lui: ce gros garçon gâtera tout.

Depuis, Henri II son fils créa les préfidiaux; & Charles IX & Henri III entassant mal sur mal & ruine sur ruine, firent grand nombre d'autres créations de toutes sortes, pour avoir de ces denrées à débiter; & de plus, ils vendoient les charges quand elles vaquoient, ou par mort, ou par forfaiture.

Sous François I, puis sous Henri II.

Jusques-là le mal étoit fort grand; mais il n'étoit pas incurable. Il ne falloit que supprimer une partie de ces charges, quand elles fussent venues à vaquer, & remplir l'autre de personnes de capacité & de mérite. Ainsi dans vingt ans on eût réduit cette fourmillière d'officiers à un très-petit nombre, & de fort gens de bien.

Comment on eût pu guérir ce mal.

Mais on ne présenta pas l'affaire à

1608.

Henri le Grand de ce biais-là ; on la lui fit voir d'un autre sens. On lui donna à entendre que puisqu'il ne tiroit rien des charges vacantes , étant presque toujours obligé de les donner , il seroit bien de trouver moyen de décharger par-là ses coffres d'une partie des gages qu'il payoit à ses officiers. Ce qu'il seroit en leur accordant la conservation de leurs charges pour leurs héritiers , moyennant certaine somme modique qu'ils payeroient tous les ans , sans pourtant y contraindre personne ; de sorte que ce seroit une grace , & non pas une vexation. Cela fut nommé le droit annuel , ou autrement la paulette , du nom du traitant appelé Paulet , qui en donna l'avis , & en fut le premier fermier. Tous les officiers ne manquèrent pas de payer aussi-tôt ce droit , pour assurer leurs charges à leurs enfans.

Mais au contraire on le rend incurable , en établissant la paulette ,

Qui cause de grands abus.

Il n'est point besoin de dire les inconvéniens & les maux que cette méchante invention a causés & cause tous les jours ; les moins éclairés les connoissent assez , & voient bien que c'est un mal auquel il est fort nécessaire , mais certes très-difficile présentement , de remédier.

Je ne veux point charger cette histoire de toutes les cérémonies & réjouissances qui se firent à la naissance & aux baptêmes de tous les enfans de Henri le Grand , ni à divers mariages des princes & grands

de la cour, entr'autres du prince de Condé & du duc de Vendôme, qui se firent au mois de juillet de l'an 1609.

Le prince de Condé épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille du connétable, laquelle étoit merveilleusement belle & avoit l'air tout-à-fait noble. Aussi le Roi l'ayant considérée, en fut plus vivement frappé qu'il n'avoit jamais été de pas une autre : ce qui causa peu après la retraite du prince de Condé, qui l'emmena en Flandre, & delà se retira à Milan ; non sans que le Roi eût un extrême déplaisir de voir le premier prince de son sang se jetter entre les bras de ses ennemis.

Le duc de Vendôme épousa mademoiselle de Mercœur, laquelle il avoit fiancée dès l'an 1597, ainsi que nous l'avons dit ; & toutefois la mere de la fille étant fort altiere & fort glorieuse, apportoit de grandes répugnances à l'accomplissement de ce mariage ; de sorte qu'il ne se fût jamais fait, si le Roi ne s'en fut mêlé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie, que de fléchir cet esprit difficile ; il n'y employa toutefois que les voies de douceur & de persuasion, & ne se conduisit en cette affaire que comme un pere, qui fait l'amour pour son fils, & non pas comme un Roi, qui veut être obéi.

1609.  
Quels  
étoient les  
divertisse-  
mens du Roi.

Je ne parlerai point aussi de ses divertissemens ordinaires, la chasse, les bâtimens, le jeu, les festins & la promenade. J'ajouterai seulement que dans les festins & dans les carroufels, il vouloit paroître aussi bon compagnon & aussi adroit que pas un autre; qu'il étoit de belle humeur le verre à la main, quoiqu'il fût assez sobre; que sa gaieté & ses bons mots faisoient la plus douce partie de la bonne chère; qu'il ne témoignoit pas moins d'adresse & de vigueur aux combats à la barrière, aux courses de bague & à toutes les galanteries, que les plus jeunes seigneurs; qu'il se plaisoit même au bal & qu'il dançoit quelquefois; mais, à dire le vrai, avec plus d'enjouement que de bonne grace. Quelques-uns trouvoient à dire qu'un si grand prince s'abaisât à folâtrer de la sorte, & qu'une barbe grise se plût encore à faire le jeune homme. On peut dire, pour l'excuser, que ses grands travaux d'esprit avoient besoin de ces délassemens. Mais je ne fais pas ce qu'il faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu séant à un grand Roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, & de mauvaise humeur sur la perte. À cela je crois qu'il faut avouer que c'étoit un défaut dans ce Roi, qui n'étoit pas exempt

Il aimoit  
un peu trop  
le jeu.

de taches, non plus que le soleil.

Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de sa mémoire, qu'il n'eût eu que celui-là. Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en étoit un autre bien plus blâmable dans un prince chrétien, dans un homme de son âge, qui étoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avoit des desirs qui étoient passagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautés qui le frapportoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie; & dans ces transports, il ne paroïssoit rien moins que Henri le Grand.

La Fable dit qu'Hercule prit la queue, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henri fit quelque chose de plus bas pour ses maîtresses. Il se travestit un jour en paysan, & chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle, & l'on dit que la marquise de Verneuil l'a vu plusieurs fois à ses pieds essuyer ses dédains & ses injures. Exemples que les princes doivent bien regarder, pour ne se pas laisser aveugler à cette malheureuse folie, qui abâtardit les courages les plus héroïques, & avilit les personnes les plus éminentes.

On seroit vingt romans des intrigues

1609.

Sa fragilité étoit extrême pour les femmes.

Cette passion lui faisoit faire des choses honreuses.

~~profane~~  
 1609. de ses diverses amours avec la comtesse de Guiche, quand il n'étoit encore que roi de Navarre; avec Jacqueline du Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, & avec Charlotte des Effarts; sans compter beaucoup d'autres dames de toutes qualités, qui faisoient gloire d'avoir quelque charme pour un si grand Roi.

Trois ou quatre de ses maîtresses.

Cela étoit cause qu'il étoit souvent en pique avec la Reine;

La haute estime & l'affection que les François avoient pour lui, empêchoient que l'on ne s'offensât si fort de ce libertinage scandaleux; mais la Reine sa femme en avoit un extrême chagrin, qui caufoit à toute heure des piquoteries entr'eux, & la portoit à des dédains & à des humeurs fâcheuses.

Et retardoit son grand dessein.

L'ennui & le déplaisir de ces brouilleries domestiques retardoient assurément l'exécution du grand dessein qu'il avoit formé pour le bien & le repos perpétuel de la chrétienté, & pour la destruction ensuite de la puissance Ottomane.

Quel étoit ce grand dessein.

Plusieurs en ont parlé diversément; mais voici ce que j'en trouve dans les Mémoires du duc de Sully. Il devoit bien en savoir quelque chose, étant aussi avant, comme il étoit, dans la confiance de ce Roi. C'est pourquoi il faut nous en rapporter à lui.

Les moyens dont il se servoit pour l'achever.

Le Roi, dit-il, desirant acheminer les projets qu'il avoit conçus après la paix de Vervins, crut qu'il falloit premièrement

établir en son royaume une tranquillité inébranlable, en réconciliant à lui, & entr'eux, tous les esprits, & ôtant toutes les causes d'aigreur; qu'avec cela il étoit nécessaire de choisir des gens capables & fideles, qui vissent en quoi son bien & son état pouvoient s'améliorer, & de s'instruire si bien en toutes ses affaires, qu'il pût prendre des conseils de lui-même, & discerner les bons & les mauvais, les entreprises faisables, ou impossibles, & celles qui étoient proportionnées à ses revenus. Car la dépense qui se fait au-delà, attire les malédictions des peuples, qui sont ordinairement suivies de celle de Dieu.

1609.

Il accorda donc un édit aux huguenots, pour faire vivre en paix les deux religions. Puis il donna un ordre certain & fixe pour acquitter ses dettes & celles du royaume, contractées par les désordres du tems, par les profusions de ses devanciers, & par les payemens & achats des hommes & des places qu'il lui avoit fallu faire durant la ligue. Sully lui fit voir un mémoire, l'an 1607, par lequel il en avoit acquitté pour 87 millions; ce qui rétablit la réputation & la bonne foi de la France envers les étrangers, chez lesquels elle étoit fort décriée.

Pour cet effet, il accorde un édit aux huguenots, & acquitte ses dettes.

Ce qui rétablit la réputation & la bonne foi de la France.

Cela fait, il travailla continuellement pour s'adjoindre dans son grand dessein

Il s'adjoint tous les potentats chrétiens.

1609.

riens, en leur promettant toutes les conquêtes;

Les réunit en accommodant leurs différens.

Les princes qu'il se fait pour amis.

Comment il eut accommodé les princes protestans avec le Pape.

tous les potentats chrétiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entreprises sur les infideles, sans en réserver rien pour lui; car il ne vouloit point, disoit-il, d'autres états que la France.

Il se proposa aussi de chercher toutes les occasions d'éteindre les discordes, & de pacifier les différens d'entre les princes chrétiens dès aussi-tôt qu'il les verroit naître; & cela, sans aucun intérêt que celui de la réputation de prince généreux, désintéressé, sage & équitable.

Il commença à se faire pour amis & associés, les princes & états qui lui sembloient les mieux disposés envers la France, & les moins opposés à ses intérêts: comme les Etats ou Provinces-Unies, les Vénitiens, les Suisses & les Grisons. Puis les ayant attachés à lui par des liens très-étroits, il se mit à ménager les trois puissances royales du Nord; savoir, Angleterre, Danemark & Suède; à discuter & vuider leurs différens, & même à tâcher de les réconcilier avec le Pape, ou du moins, obtenir une cessation de haine & d'inimitié, par quelque formulaire de la maniere qu'ils auroient à vivre ensemble; laquelle eût été avantageuse au Pape, en ce qu'ils l'eussent reconnu pour premier prince de la chrétienté, quant au temporel, & en ce cas-là, lui eussent rendu tout respect. Il tâcha

ensuite à faire la même chose entre les électeurs, les états & les villes impériales; étant obligé particulièrement, disoit-il, de prendre soin d'un empire qui avoit été fondé par ses prédécesseurs.

Après il fit fonder les seigneurs de Bohême, de Hongrie, de Transylvanie & de Pologne, pour savoir s'ils ne courroient pas avec lui dans le dessein d'ôter & déraciner pour jamais tout sujet de trouble & divisions dans la chrétienté.

Il traita après cela avec le Pape, qui approuvoit & louoit son entreprise, & desiroit y contribuer de sa part de tout ce qui lui seroit possible.

C'étoient-là les dispositions à son grand dessein, dont je vais vous faire voir le plan raccourci.

Il desiroit réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps qui eût été, & se fût appelé la république chrétienne. Pour cet effet, il avoit déterminé de la partager en quinze dominations ou états, qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force & puissance, & dont les limites fussent si bien spécifiées, par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominations étoient le Pontificat ou Papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bo-

1609.

Il traite avec les électeurs,

Avec les seigneurs de Bohême, Hongrie, Pologne.

Plan raccourci du grand dessein de Henri IV.

Il vouloit partager la chrétienté en quinze dominations égales.

1609.

hème, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique, ou des petits Potentats & villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, & les Suisses.

Savoir, onze royaumes & quatre républiques.

De ces états, il y en eût eu cinq successifs : France, Espagne, Grande Bretagne, Suède & Lombardie; six électifs : Papauté, Empire, Hongrie, Bohème, Pologne & Danemark; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques; savoir, les Belges & les Suisses; & deux aristocratiques ou seigneuries, celle de Venise, & celle des petits princes & villes d'Italie.

Ce qu'eût eu le Pape,

Le Pape, outre les terres, qu'il possède, devoit avoir le royaume de Naples, & les hommages, tant de la république Italique, que de l'isle de Sicile.

La seigneurie de Venise,

La seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi & hommage du saint Siège, mais sans autre droit que d'un simple baise-ment de pied & d'un crucifix d'or, de vingt en vingt ans.

La république Italique,

La république Italique eût été composée des états de Florence, Genes, Luques, Mantoue, Parme, Modene, Monaco & autres petits princes & seigneurs, & eût aussi relevé du saint Siège, lui payant seulement, pour toute redevance, un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs.

Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédoit, eût encore eu le Milanois; & le tout eût été érigé en royaume par le Pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Monferrat, que l'on y eût joint.

1609.  
Le duc de Savoie,

On eût incorporé avec la république Helvétienne ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tirol, le pays de Trente & leurs dépendances, & elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

La république des Suisses,

On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre & souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire, & on eût grossi cette domination des duchés de Cleves, de Juliers, de Berghe & de la Mark, de Ravenstein & autres petites seigneuries voisines.

Celle des provinces des Pays-Bas,

On eût joint au royaume de Hongrie les états de Transylvanie, de Moldavie, & de Valachie.

Le royaume de Hongrie,

L'empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, ni lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence, ou réversion de fiefs masculins; mais eût disposé des fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis & consentement

L'Empire; avec libre élection;

1609.

des électeurs & princes de l'empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis long-tems en celle d'Autriche.

Bohème & Hongrie eussent été électifs.

Les royaumes de Hongrie & de Bohème eussent été pareillement électifs par les voies de sept électeurs; savoir, 1°. celle des nobles, clergé & villes de ces pays-là; 2°. du Pape; 3°. de l'empereur; 4°. du roi de France; 5°. du roi d'Espagne; 6°. du roi d'Angleterre; 7°. des rois de Suède, de Danemark & de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

Un conseil général pour ces quinze dominations, de soixante personnes.

Outre cela, pour régler tous les différens qui fussent nés entre les confédérés, & les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre & forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination; lequel on eût placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différens endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

Trois autres, chacun de vingt.

De plus, par l'avis de ce conseil géné-

ral, qu'on eût pu appeller le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre & un régleme[n]t entre les souverains & les sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression & la tyrannie des princes; & de l'autre, les plaintes & les rébellions des sujets. On eût encore réglé & assuré un fond d'argent & d'hommes, auquel chaque domination eût contribué, selon la cottisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles, contre leurs attaques; savoir, Hongrie & Pologne, contre celle du Turc; & Suède & Pologne, contre les Moscovites & les Tartares.

Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernemens & leurs limites (ce qu'il espéroit pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre & un par mer, qui eussent attaqué tous à-la-fois la maison Ottomane; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie & d'argent, selon la taxe qui en étoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cens soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cens dix-sept piéces de canon, avec les

1609.

Ordre pour empêcher & la tyrannie, & les rébellions,

Et pour secourir les provinces voisines des infidèles.

Trois capitaines généraux, un par mer, deux par terre, pour faire la guerre au Turc.

Quelles troupes & quel attirail.

1609.

charrois, officiers & munitions à proportion, & cent dix-sept grands vaisseaux & galeres, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots & les navires de charges.

La seule maison d'Autriche eût souffert de cet établissement.

Cet établissement étoit avantageux à tous les princes & états chrétiens, il n'y avoit que la seule maison d'Autriche qui en eût souffert dommage, & qui eût été dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avoit fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force, en cette maniere. Premièrement, il faut supposer que du côté d'Italie, le Pape, les Vénitiens & le duc de Savoie étoient bien informés du dessein du Roi, & qu'ils l'y devoient assister de toutes leurs forces; le Savoyard sur-tout y étant extrêmement animé, parce que le Roi lui donnoit sa fille ainée en mariage pour son fils Victor-Amédée; que du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne & Mayence, le savoient aussi, & qu'ils le devoient favoriser; que le duc de Baviere avoit leur parole & celle du Roi, qu'on l'éleveroit à l'empire, & que plusieurs des villes impériales s'étoient déjà adressées au Roi pour le supplier de les honorer de sa protection & de les maintenir dans leurs privilèges, qui avoient été abolis par la maison d'Autriche; que du côté de Boheme & de

Du côté d'Italie, le Pape, Venise & Savoie y consentoient.

D'Allemagne, plusieurs électeurs; & on eût fait le duc de Baviere empereur.

Hongrie, il avoit des intelligences avec les seigneurs & la noblesse, & que les peuples y étoient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étoient prêts de le secouer, & de se donner au premier qui leur tendroit les bras.

Toutes les dispositions lui étant ainsi favorables, arriva l'affaire de Cleves, dont nous parlerons tout à cette heure, laquelle lui fournissoit une belle occasion de commencer l'exécution de ses projets. Elle devoit se faire de cette sorte.

Ayant mis sur pied une armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devoit tout en marchant dépêcher des ambassadeurs vers tous les potentats de la chrétienté, pour leur donner part de ses justes & saintes intentions. Puis, sous prétexte d'aller à Cleves, il se fût saisi de tous les passages de la Meuse, & eût attaqué tout d'un coup Charlemont, Mastrich & Namur, qui étoient peu munis. Au même tems, toutes les grandes villes des Pays-Bas eussent crié liberté; les seigneurs se fussent mis aux champs avec pareil dessein, eussent arboré le lion Belgique avec les fleurs de lys. Les Hollandois eussent occupé toutes les côtes avec leurs vaisseaux en très-grand nombre, pour fermer le commerce de la mer aux Flamands, comme on leur eût fermé celui de terre du côté de France.

1609.

De Bohême  
& Hongrie,  
les seigneurs  
& la noblesse.

Affaire de  
Cleves arrive  
à propos pour  
faire éclore  
ce grand des-  
sein.

Le Roi en  
marchant se  
fut saisi des  
passages de la  
Meuse.

Les villes de  
Flandre se  
fussent révol-  
tées: les Hol-  
landois euf-  
sent occupé  
les côtes.

1609.

Les Flamands eurent prié le roi d'Espagne de les mettre en liberté.

Ce qu'on vouloit faire, afin de hâter les peuples de secouer la domination des Espagnols, & de s'adresser au Roi & aux princes ses associés, pour prier le roi d'Espagne de les vouloir mettre en liberté, & d'avoir la bonté de leur rendre la paix, laquelle ils ne pouvoient jamais espérer, tandis qu'ils seroient sous sa domination.

L'armée du Roi eût vécu en bon ordre.

Le Roi ne se fût rien réservé de ses conquêtes.

Il y a toutes les apparences qu'à l'approche d'une si puissante armée, par les intelligences des principaux seigneurs, par le branle des grandes villes, par l'amour que ces peuples ont toujours eu pour la liberté, la Flandre se fût toute soulevée, principalement lorsqu'elle eût vu le merveilleux ordre & l'exacte discipline de ses troupes, qui eussent vécu en bons hôtes, payant par-tout, & ne faisant aucun outrage, sur peine de la vie; & quand on eut reconnu qu'il ne travailloit que pour le bien & le salut des peuples, ne se réservant rien de toutes ses conquêtes que la gloire & la satisfaction de rendre ces provinces à elles-mêmes, sans en retenir un seul château ni un seul village pour lui.

Au même tems qu'il eût mis la Flandre dans un état libre, & qu'il eût accommodé le différent de la succession de Cleves, tous les princes intéressés en cette affaire, les électeurs que nous avons

nommés, & les députés de plusieurs grandes villes devoient le venir remercier, & plus, le supplier de vouloir joindre ses prieres & son autorité aux supplications qu'ils avoient à faire à l'empereur, pour le disposer de laisser les états & les villes de l'empire en leurs anciens droits & immunités: sur-tout en la libre élection d'un roi des Romains, sans y user plus d'aucunes pratiques, contraintes, promesses & menaces; & que, pour cet effet, il fût dès l'heure résolu qu'on en éliroit un d'une autre maison que celle d'Autriche. Ils étoient convenus entr'eux que ce seroit le duc de Baviere. Le Pape se fût joint avec eux pour cette requisition, & ils l'eussent faite avec tant d'instance, qu'il eût été difficile à l'empereur, qui n'eût point été armé, de la refuser.

Semblable requête eût été faite au Roi & à ses associés, par les peuples de Boheme, Hongrie, Autriche, Styrie & Carintie, sur-tout pour le droit qu'ils avoient d'élire eux-mêmes leur prince, & de se mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient la meilleure, par l'avis de leurs amis & alliés. A quoi le Roi condescendant, eût usé de toutes sortes d'honnêtetés, de prieres & de déférences, même au-dessous de sa dignité, pour faire voir qu'il n'enten-

1609.

Il eût, avec les autres princes, prié l'empereur de laisser les villes de l'empire en liberté.

Boheme, Hongrie, Autriche, eussent fait même priere.

1609.

Le duc de Savoie eût demandé au roi d'Espagne le partage de sa femme.

doit point tant se servir de la force que de l'équité & de la raison.

Après cela, le Savoyard, par même voie, eût demandé au roi d'Espagne, avec toutes sortes de civilités, & au nom de ses enfans, qu'il lui plût leur donner la dot de leur mere, aussi bonne & avantageuse que l'avoit eue leur tante Isabelle; & en cas de refus, le Roi devoit permettre à Lesdiguieres de l'assister de quinze mille hommes de pied, de deux mille chevaux & de cent mille écus par mois pour faire la conquête du Milanois ou pays de Lombardie. En quoi il eût été favorisé de la plupart des princes d'Italie.

Le Pape & les Vénitiens fussent intervenus pour les différens de Navarre, Naples & Sicile;

Cela fait, il devoit, avec ses associés, prier le Pape & les Vénitiens d'intervenir comme arbitres entre lui & le Roi d'Espagne pour terminer amiablement les différens qui étoient près d'éclater entr'eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre & Roussillon. Et alors, pour montrer qu'il n'avoit aucune pensée de s'agrandir, ni point d'autre ambition que d'affermir le repos de la chrétienté, il se fût montré tout prêt à céder à l'Espagnol la Navarre & le Roussillon, pourvu qu'il remît Naple & Sicile; non point pour lui, car il ne vouloit point d'autre état que la France, mais pour le Pape &

Et le Roi leur eût cédé son droit.

pour

pour les Vénitiens, auxquels il eut cédé son droit sur ces pays.

1609.

Enfin, par un légat apostolique, & par les remontrances de tous ses associés, il eut fait entendre son dessein au roi d'Espagne & aux princes de sa maison, & l'eut conjuré, par le sang de Jesus-Christ, de l'avoir agréable, comme étant saint, pieux, charitable, glorieux & utile à toute la chrétienté. On lui eut avec cela déduit les avantages qui lui en fussent revenus à lui-même : on eut essayé de lui faire comprendre qu'il en eût été plus riche, moins inquiet & plus paisible ; que dans vingt ans, l'Espagne, qui étoit presque déserte, se fût repeuplée & fût devenue le plus florissant état de l'Europe. Je pense bien qu'il eût été fort difficile de lui persuader cela, car l'ambition déréglée & mal entendue embrasse plutôt des chimeres que des corps solides, & aime mieux posséder des pays vastes & déserts, qu'une étendue raisonnable qui soit bien cultivée & bien peuplée ; mais peut-être que les armes l'eussent vaincu, au défaut de la raison.

On eut tâché de persuader le roi d'Espagne ; sinon on l'eut forcé.

Au reste, le Roi avoit résolu de renoncer à toute prétention ; de ne rien retenir de tout ce qu'il conquéreroit, de ne rien entreprendre qu'il ne l'eût fait approuver à ses alliés, & qu'il ne les vît disposés à y contribuer ; de ne commencer

Grande prudence & modération donc le Roi eut usé en la poursuite de ce dessein.

1609.

point en plusieurs lieux éloignés tout-à-la-fois, mais de faire suivre les expéditions de proche en proche, attendant toujours le succès des précédentes avant que de s'engager à d'autres; de se montrer sans ambition, sans avarice & sans orgueil dans la distribution des logements, des vivres, des dépouilles & des conquêtes; de favoriser les états foibles & nécessiteux; d'envoyer toujours quelque reconnoissance honorable & utile à tous capitaines & soldats qui auroient fait quelque bel exploit; de n'entrer jamais dans aucune des partialités qui pourroient naître entre ses amis & alliés, mais de paroître toujours égal, équitable & commun ami; de traiter honorablement les gens de guerre, avec éloge, ou avec réprimande, selon qu'ils le mériteroient, & de maintenir exactement la discipline, empêchant tous désordres, dégâts, violemens & incendies, afin qu'il fût reçu par-tout comme le libérateur des nations, & celui qui apportoit la paix & la liberté, non pas la ruine & la désolation.

Les préparatifs & les dispositions qu'il y apportoit.

Il prenoit ses mesures, faisoit ses préparatifs, & dresseoit ses machines pour parvenir à cette fin, avec tous les soins imaginables depuis huit ou neuf ans: il faisoit des amis & des alliés de tous côtés, entretenoit des intelligences par-tout, avoit gagné le college des cardinaux par

de grosses pensions, avoit attiré à son service tous les bons capitaines en Allemagne & en Suisse, & s'étoit aussi acquis ce qu'il y avoit de bonnes plumes dans toute la chrétienté, d'autant qu'il vouloit persuader les peuples plutôt que les forcer, & les instruire si bien de ses intentions, qu'ils regardassent ses armes comme un secours salutaire.

Voilà le plan de son dessein, lequel sans mentir étoit si grand, qu'on peut dire qu'il avoit été conçu par une intelligence plus qu'humaine. Mais quelque haut qu'il fût, il n'étoit point au-dessus de ses forces, auxquelles, si les princes ne proportionnent leurs entreprises, il arrive qu'ils ruinent leur état: de même qu'un homme qui veut entreprendre des procès, ou faire des achats plus que sa bourse ne peut porter, est contraint à la fin de vendre son fonds, & se noie de dettes & de mauvaises affaires.

Outre ses forces, qui étoient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, étant tous hommes choisis, & parmi cela, y ayant quatre mille gentilshommes, capables de tout à la vue de leur Roi; le prince d'Orange devoit se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pied & deux mille chevaux; le prince d'Anhalt en Allemagne eut paru avec dix mille; les électeurs & le duc de Bavi-

1609.

Les forces  
qu'il avoit  
pour cela.

Armée que  
le prince d'Or-  
ange eût mi-  
se sur pied :

1609.

Celle des  
électeurs &  
princes d'Al-  
lemagne;

Celle des  
Vénitiens &  
du Savoyard.

Le fond de  
finances que  
le Roi avoit  
fait pour ce  
dessein.

Il vouloit  
faire la guer-  
re très-puif-  
samment,  
afin qu'elle  
fût courte.

re, en avoient arrhé deux fois davanta-  
ge, qui se fussent trouvés à divers ren-  
dez-vous au premier coup de trompette;  
les Vénitiens & le duc de Savoie se fuf-  
sent déclarés chacun avec une armée con-  
fidérable, au premier signal qu'il leur en  
eut donné. Pour les Suiffes, outre une  
levée de six mille hommes tous choifis,  
qui venoient au Roi, il en eut eu encore  
tout autant qu'il eût voulu. Quant au  
fond de ses finances, toutes ses troupes  
étant payées pour trois mois, ses places  
bien garnies, ses magasins sur la fron-  
tiere tout-à-fait remplis, ses capitaines  
honorés de beaux présens qu'il leur avoit  
faits, il avoit 14 millions de livres dans  
la Bastille, sept millions entre les mains  
du trésorier de l'épargne, qui étoient le  
revenant-bon de l'année précédente;  
deux autres millions en d'autres mains;  
plus le courant, qui étoit de plus de 27  
millions; & outre tout cela, Sully, son  
surintendant, l'assuroit de quarante mil-  
lions d'extraordinaire durant trois ans;  
de forte qu'il eût pu faire la guerre qua-  
tre ans sans vexer ses sujets de nouvelles  
charges. Mais il la vouloit faire si chau-  
dement, qu'il en pût voir la fin dans peu  
de tems; car il tenoit pour maxime qu'un  
prince sage, quand il y est obligé, la doit  
faire forte & courte, & d'abord étonner  
le monde par des préparatifs formida-

bles, parce qu'en cette sorte, la grandeur de la dépense retourne à ménage, & les conquêtes qui se font par la crainte des armes, vont bien plus loin que celles qui se font par les armes mêmes.

Je vous ai dit quel étoit ce dessein; il n'y a que Dieu qui sache quel en eût été le succès. On peut dire néanmoins, jugeant selon les apparences, qu'il devoit être heureux; car il ne paroïssoit aucun prince ni état dans toute la chrétienté qui ne dût le favoriser, ou qui fût disposé à prendre le parti de la maison d'Autriche, sinon le duc de Saxe en Allemagne, & le duc de Florence en Italie. Mais le Roi les eut bien rangés tous deux; le premier, en assistant contre lui les héritiers de ce duc Guillaume, qui avoit été autrefois dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles V; le second, en suscitant Pise, Sienne & Florence à crier liberté, & à secouer le joug de la domination des Médicis.

Mais il est tems que je vous dise ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers, qui lui avoit fourni l'occasion de prendre les armes, & ouvert les voies pour commencer son grand dessein.

Jean Guillaume, duc de Juliers, de Cleves & de Berghes, comte de la Marck & de Ravensbourg, fils du duc Guillaume & de Marie d'Autriche, sœur de

Ce dessein apparemment eut réussi, n'y ayant aucun prince contre, que les ducs de Saxe & de Florence.

Ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers.

re, en avoient arrhé deux fois davantage, qui se fussent trouvés à divers rendez-vous au premier coup de trompette; les Vénitiens & le duc de Savoie se fussent déclarés chacun avec une armée considérable, au premier signal qu'il leur en eut donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille hommes tous choisis, qui venoient au Roi, il en eut eu encore tout autant qu'il eût voulu. Quant au fond de ses finances, toutes ses troupes étant payées pour trois mois, ses places bien garnies, ses magasins sur la frontière tout-à-fait remplis, ses capitaines honorés de beaux présens qu'il leur avoit faits, il avoit 14 millions de livres dans la Bastille, sept millions entre les mains du trésorier de l'épargne, qui étoient le revenant-bon de l'année précédente; deux autres millions en d'autres mains; plus le courant, qui étoit de plus de 27 millions; & outre tout cela, Sully, son surintendant, l'assuroit de quarante millions d'extraordinaire durant trois ans; de sorte qu'il eût pu faire la guerre quatre ans sans vexer ses sujets de nouvelles charges. Mais il la vouloit faire si chaudement, qu'il en pût voir la fin dans peu de tems; car il tenoit pour maxime qu'un prince sage, quand il y est obligé, la doit faire forte & courte, & d'abord étonner le monde par des préparatifs formida-

1609.

Celle des  
électeurs &  
princes d'Al-  
lemagne;

Celle des  
Vénitiens &  
du Savoyard.

Le fond de  
finances que  
le Roi avoit  
fait pour ce  
dessein.

Il vouloit  
faire la guer-  
re très-puif-  
samment,  
afin qu'elle  
fût courte.

bles, parce qu'en cette sorte, la grandeur de la dépense retourne à ménage, & les conquêtes qui se font par la crainte des armes, vont bien plus loin que celles qui se font par les armes mêmes.

1609.

Je vous ai dit quel étoit ce dessein; il n'y a que Dieu qui sache quel en eût été le succès. On peut dire néanmoins, jugeant selon les apparences, qu'il devoit être heureux; car il ne paroissoit aucun prince ni état dans toute la chrétienté qui ne dût le favoriser, ou qui fût disposé à prendre le parti de la maison d'Autriche, sinon le duc de Saxe en Allemagne, & le duc de Florence en Italie. Mais le Roi les eut bien rangés tous deux; le premier, en assistant contre lui les héritiers de ce duc Guillaume, qui avoit été autrefois dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles V; le second, en suscitant Pise, Siene & Florence à crier liberté, & à sekouer le joug de la domination des Médicis.

Ce dessein apparemment eut réussi, n'y ayant aucun prince contre, que les ducs de Saxe & de Florence.

Mais il est tems que je vous dise ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers, qui lui avoit fourni l'occasion de prendre les armes, & ouvert les voies pour commencer son grand dessein.

Ce que c'étoit que l'affaire de Cleves & de Juliers.

Jean Guillaume, duc de Juliers, de Cleves & de Berghes, comte de la Marck & de Ravensbourg, fils du duc Guillaume & de Marie d'Autriche, sœur de

Les deux princes résolus de le chasser, cherchèrent secours de tous côtés, & particulièrement implorèrent celui du Roi, auquel ils envoyèrent le prince d'Anhalt avec des lettres de l'électeur Palatin & du duc de Witemberg, qui l'assuroient que ses armes seroient justes, puissantes, & avec la grace de Dieu, victorieuses. Le prince d'Anhalt lui parla sans doute de beaucoup d'autres choses touchant le grand dessein. Le Roi reçut sa personne avec un accueil très-gracieux, & ses propositions avec une joie nonpareille : il lui répondit dans des termes aussi obligeans qu'il se pouvoit, qu'il marcheroit en personne au secours de ses bons alliés, & qu'en attendant qu'il pût monter à cheval avec l'équipage que doit avoir un Roi de France, il feroit toujours avancer quelques troupes ; ce qu'il fit sur la fin de l'année 1609. Mais au reste, il le pria de vouloir faire entendre aux princes confédérés, qu'ils lui feroient grand tort, s'ils pensoient que son assistance dût apporter quelque préjudice à la religion catholique en ces pays-là. Car il desiroit qu'avant toutes choses, l'exercice y en fût conservé au même état qu'il étoit au tems de la mort du duc Guillaume, lequel étoit catholique, mais Brandebourg & Neubourg étoient protestans.

L'empereur lui envoya aussi un am-

1609.

Ils implorèrent l'assistance du Roi,

Qui leur promet d'y marcher en personne :

Mais dit qu'il entendoit conserver la religion catholique en ce pays là.

ambassadeur de ses plus confidens, le prier de ne point favoriser la rebellion & l'injustice de ces princes, & de considérer qu'il ne pouvoit les assister sans faire tort à la religion catholique. Henri le Grand lui répondit qu'étant Roi très-chrétien, il fauroit bien la maintenir & l'amplifier : mais qu'il ne s'agissoit pas de ce point-là, qu'il n'étoit question que de secourir ses amis, auxquels il ne manqueroit jamais, si la vie ne lui manquoit.

Tout du long de l'hiver il donna ordre aux préparatifs de cette expédition, qui n'étoit que la couverture d'une plus grande. Comme il avoit résolu d'en poursuivre lui-même le succès, il avoit délibéré, avant que de sortir de son royaume, d'y établir un si bon ordre pour le gouvernement, qu'il n'y pût arriver aucun trouble. Pour cet effet, il avoit cru que le meilleur étoit de laisser la régence à la Reine ; mais il vouloit qu'elle fût assistée d'un conseil composé de quinze personnes ; savoir, les cardinaux de Joyeuse & du Perron ; les ducs de Mayenne, de Montmorency & de Montbazou ; les maréchaux de Brissac & de Fervaques ; Château-neuf, qui eut été garde des sceaux de la régence, (car le Roi vouloit avoir son chancelier avec lui) ; Achille de Harlay, premier président du Parlement, Nicolai, premier président de la chambre

1609.

Réponse  
qu'il fait à  
l'empereur ;

Veut établir  
un bon ordre  
en son royaume  
avant que  
d'en sortir ;

Laisser la  
régence à la  
Reine, mais  
lui donner un  
bon conseil ;

1609.

des comptes, le comte de Château-vieux & le seigneur de Liancourt, deux sages gentilshommes, Pontcarré, conseiller au Parlement, Gêvres, secrétaire d'état, & Maupeou, contrôleur des finances.

Etablir de  
petits con-  
seils dans les  
provinces qui  
resortissent  
au grand.

De plus, il vouloit établir un petit conseil de cinq personnes dans chacune des douze provinces de France; savoir, une personne du clergé, une de la noblesse, une de la justice, une des finances & une des corps des villes; & ces douze petits conseils eussent eu correspondance & dépendance du grand; lequel eut pris les résolutions par la pluralité des voix, la Reine n'y ayant que la sienne. Encore n'en eut-il pu prendre aucune que conformément à l'instruction générale que le Roi avoit dressée, ou que sa Majesté n'en eût été avertie, si c'étoit une chose que son instruction n'expliquât pas assez clairement. Ainsi, quoiqu'absent, il se retenoit le gouvernement, & lioit bien fort les mains à la Reine, de peur qu'elle ne prit trop d'autorité, & que peut-être on ne la portât à abuser du commandement.

Quelques-  
uns mettent  
dans l'esprit  
de la Reine  
qu'il faut  
qu'elle se fa-  
se sacrer  
avant le dé-  
part du Roi.

Tandis qu'il appliquoit son esprit à ces choses, quelques personnes, entr'autres Conchini & sa femme, mirent dans l'esprit de la Reine, qu'il falloit, pour lui acquérir plus de dignité & plus d'éclat aux yeux des peuples, & pour autoriser

davantage sa régence, qu'elle se fit sacrer & couronner avant le départ du Roi. Pour les mêmes raisons qu'elle le desiroit, le Roi ne l'avoit pas trop agréable; joint que cette cérémonie ne se pouvoit faire sans beaucoup de frais & sans y perdre beaucoup de tems; ce qui le retenoit à Paris & retardoit ses desseins. Il avoit une extrême impatience de sortir de cette ville. Je ne fais quel secret instinct le pressoit de s'en éloigner au plutôt; c'est pour quoi ce sacré le fâchoit, mais il ne put refuser cette marque de son affection à la Reine, qui le desiroit passionnément.

1609.

Il y consente  
à regret.

Sully raconte qu'il lui entendit dire plus d'une fois: *Mon ami, ce sacré me présage quelque malheur: ils me tueront. Je ne sortirai jamais de cette ville; j'y mourrai; mes ennemis n'ont d'autre remède qu'en ma mort. On m'a dit que je devois être tué à la première grande magnificence que je ferois, & que je mourrois dans un carosse; c'est ce qui fait que quelquefois, quand j'y suis, il me prend des tressaillemens, & que je m'écrie malgré moi.*

On lui conseilloit, pour éviter les mauvaises prophéties, de partir dès le lendemain, & de laisser là ce sacré, qui se pouvoit bien faire sans lui; mais la Reine s'en offensa extrêmement; & comme il étoit bon & obligeant, il demeura pour la consentir. Ce sacré se fit à Saint-Denis le

1610.

Le sacré de  
la Reine.

1610.

13 mai, & la Reine devoit, le 16 du même mois, faire son entrée à Paris, où l'on dresseoit de magnifiques préparatifs, pour honorer cette fête.

Déjà les troupes du Roi avoient filé au rendez-vous, sur la frontiere de Champagne; déjà la noblesse accourue de toutes parts y avoit envoyé ses équipages; le duc de Rohan alloit recueillir les six mille Suisses, & il étoit sorti cinquante pièces de canon de l'Arsenal. Déjà le Roi avoit envoyé demander à l'archiduc & à l'infante, en quelle sorte ils vouloient qu'il passât par leur pays, ou comme ami, ou comme ennemi. Chaque heure de retardement lui sembloit une année, comme s'il se fût prélagé son malheur à lui-même. Certes, le ciel & la terre n'avoient donné que trop de prognostics de ce qui lui arriva. Une très-grande éclipse de tout le corps du soleil, qui se fit l'an 1608; une terrible comete qui parut l'année précédente, des tremblemens de terre, des monstres nés en diverses contrées de la France, des pluies de sang qui tomberent en quelques endroits, une grande peste qui avoit affligé Paris l'an 1606, des apparitions de fantômes & plusieurs autres prodiges, tenoient les hommes en crainte de quelqu'horrible événement.

Quantité de prognostics qui semblent présager la mort de Henri IV.

Ses ennemis étoient alors dans un pro-

fond silence, qui peut-être n'étoit pas causé seulement par la consternation & par la crainte du succès de ses armes, mais par l'attente qu'ils avoient de voir réussir quelque grand coup, qui étoit toute leur espérance. Il falloit bien qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon Roi, puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne & à Milan, par un écrit imprimé; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liège huit jours auparavant qu'il ne fût assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelles aux princes d'Allemagne qu'il avoit été tué; puisqu'à Montargis on trouva sur l'autel un billet contenant la prédiction de sa mort prochaine, par un coup déterminé; puisqu'enfin le bruit couroit par toute la France qu'il ne passeroit point cette année-là, & qu'il mourroit d'une mort tragique dans la 57<sup>e</sup> de son âge. Lui-même, qui n'étoit point trop crédule, ajoutoit quelque foi à ces prognostics, & sembloit être condamné à mort, tant il étoit triste & abattu, quoique de son naturel il ne fût ni craintif ni mélancolique.

Il y avoit à Paris depuis deux ans un certain méchant coquin, nommé François Ravailac, natif du pays d'Angoumois, de vile extraction, de poil roufseau, rêveur & mélancolique, qui avoit

1610.

On lui donna avis de plusieurs endroits qu'on veut attenter à sa vie.

Il y ajoute quelque foi, & craint.

Qui étoit Ravailac.

1610.

Il est induit  
à tuer le Roi,  
mais on ne  
sait par qui.

été moine; puis ayant quitté le froc avant que d'être profès, avoit tenu école, & après s'étoit fait sollicitateur d'affaires, & étoit venu à Paris. On ne fait s'il y avoit été amené pour faire ce coup, ou si étant venu à un autre dessein, il avoit été induit à cette exécrationnable entreprise par des gens qui ayant connu qu'il avoit encore dans l'ame quelque levain de la ligue, & cette fausse persuasion, que le Roi alloit renverser la religion catholique en Allemagne, le jugerent propre pour ce coup.

Si l'on demande qui furent les démons & les furies qui lui inspirerent une si damnable pensée, & qui le poussèrent à effectuer sa méchante disposition, l'Histoire répond qu'elle n'en fait rien, & qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons & des conjectures pour des vérités assurées. Les juges mêmes qui l'interrogerent, n'osèrent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.

Mais voici comment il exécuta son malheureux dessein. Le lendemain du faire, 14<sup>e</sup> jour de mai, le Roi sortit du Louvre sur les quatre heures du soir, pour aller à l' Arsenal visiter Sully, qui étoit indisposé, & pour voir en passant les apprêts qui se faisoient sur le pont Notre-Dame & à l'hôtel-de-ville pour la réception de la Reine. Il étoit au fond

Le Roi sort  
du Louvre  
pour aller à  
l' Arsenal.

de son carosse, ayant le duc d'Epéron  
à son côté; le duc de Montbazou, le ma-  
réchal de Lavardin, Roquelaure, la For-  
ce, Mirebeau, & Liancourt premier  
écuyer, étoient au-devant & aux portie-  
res. Son carosse entrant de la rue S. Hono-  
ré dans celle de la Féronnerie, trouva à  
la droite une charette chargée de vin, & à  
la gauche une autre chargée de foin, les-  
quelles faisant embarras, il fut contraint  
de s'arrêter; car la rue est fort étroite, à  
cause des boutiques qui sont bâties con-  
tre la muraille du cimetiere des Saints In-  
nocents. Le Roi Henri II avoit autrefois  
ordonné qu'elles fussent abattues pour  
rendre ce passage-là plus libre; mais cela  
ne s'étoit point exécuté. Hélas! que la  
moitié de Paris n'a-t-elle été plutôt abat-  
tue que de voir le plus grand malheur qu'il  
ait jamais vu, & qui a été cause d'une  
infinité d'autres malheurs! Les valets de  
pied étant passés sous les charniers des  
Saints Innocents, pour éviter l'embarras,  
& n'y ayant personne autour du carosse,  
le scélérat, qui depuis long-tems suivoit  
opiniâtrément le Roi pour faire son coup,  
remarqua le côté où il étoit, se coula  
entre les boutiques & le carosse, & met-  
tant un pied sur un des rais de la roue,  
& l'autre sur une borne, d'une résolu-  
tion enragée, lui porta un coup de cou-  
teau entre la seconde & la troisième côte,

1610.

Quelles  
personnes  
étoient avec  
lui.

Son caros  
se est arrêté  
par un em-  
barras, dans  
la rue de la  
Féronnerie.

1610.  
Ravaillac le  
tue.

un peu au-dessus du cœur. A ce coup, le Roi s'écria; *je suis blessé*. Mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla & le frappa dans le cœur, dont il mourut tout-à-l'heure, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. L'assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisième coup, mais qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela, il ne se foucha point de s'enfuir ni de cacher son couteau; mais se tint-là, comme pour se faire voir & pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il est tenaillé & tiré à quatre chevaux.

Il fut pris sur le champ, interrogé à diverses fois par des commissaires du Parlement, jugé les chambres assemblées, & par arrêt, tiré à quatre chevaux dans la Greve, après avoir été tenaillé aux mammelles, aux bras & aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de crainte ni de douleur dans de si étranges tourmens. Ce qui confirmoit bien le soupçon qu'on avoit que certains émissaires, sous le masque de piété, l'avoient instruit, & l'avoient enchanté par de fausses assurances qu'il mourroit martyr, s'il tuoit celui qu'ils lui faisoient croire être l'ennemi juré de l'église.

On ouvre le corps du Roi, & on trouve qu'il pouvoit encore vivre trente ans.

Le duc d'Epéron voyant le Roi sans vie & sans parole, fit tourner le carosse, & mena le corps au Louvre, où il fut ouvert en présence de vingt-six méde-

cins & chirurgiens, qui lui trouverent toutes les parties si saines, que dans le cours de nature, il pouvoit encore vivre trente ans.

Ses entrailles furent envoyées dès l'heure même à S. Denis, & enterrées fans aucune cérémonie. Les peres Jésuites demanderent le cœur, & le porterent à leur église de la Fleche, là où ce grand Roi leur avoit donné sa maison, pour y bâtir le beau college qu'on y voit aujourd'hui. Le corps embaumé dans un cercueil de plomb, couvert d'une biere de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du Roi, sous un dais, avec deux autels aux deux côtés, sur lesquels on dit la messe dix-huit jours durant. Puis il fut conduit à S. Denis, où on l'inhuma avec les cérémonies ordinaires, huit jours après celui de Henri III, son prédécesseur. Car il faut savoir que le corps de Henri III étoit demeuré jusquelà dans l'église de S. Cornille de Compiègne, d'où le duc d'Epéron & Bellegarde, grand écuyer, jadis ses favoris, l'amenerent à Saint-Denis, & lui firent faire ses funérailles; la bienséance desirant qu'il fût inhumé avant son successeur.

On céla la mort du Roi au peuple tout le reste du jour, & jusques bien avant dans le lendemain, tandis que la Reine dispo-  
soit les grands & le Parlement à lui don-

1610.

Il est enterré à Saint Denis.

1610.

On fait la  
Reine régen-  
te.

ner la régence. Elle l'obtint sans beaucoup de difficulté, ayant mené le jeune Roi, son fils, au Parlement, & le prince de Condé & le comte de Soissons, qui seuls eussent pu s'y opposer, étant absens. Le premier étoit à Milan, comme nous l'avons dit; & le second, dans sa maison de Blandy, où il s'étoit retiré mal content, quelques jours avant le sacre de la Reine.

Étrange désolation dans Paris, quand on y sut la mort du Roi.

Quand le bruit de cet accident si tragique fut répandu par tout Paris, & qu'on fut assurément que le Roi, qu'on ne croyoit que blessé, étoit mort, ce mélange d'espérance & de crainte, qui tenoit cette grande ville en suspens, éclata tout d'un coup en de hauts cris & en de furieux gémissemens. Les uns devenoient immobiles & pâmes de douleur; les autres courroient les rues tout éperdus; plusieurs embrassoient leurs amis, sans leur dire autre chose, sinon, *ha, quel malheur!* Quelques-uns s'enfermoient dans leurs maisons; d'autres se jettoient par terre. On voyoit des femmes échevelées, qui hurloient & se lamentoient: les peres disoient à leurs enfans: *Que deviendrez-vous, mes enfans, vous avez perdu votre pere?* Ceux qui avoient plus d'appréhension pour l'avenir, & qui se souvenoient des horribles calamités des guerres passées, plaignoient les malheurs de

la France, & disoient que ce funeste coup, qui avoit percé le cœur du Roi, coupoit la gorge à tous les François. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur le champ, & les autres peu de jours après. Enfin il ne sembloit pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes; on eut dit que chacun avoit perdu toute sa famille, tout son bien & toutes ses espérances par la mort de ce grand Roi.

Il mourut âgé de 57 ans & cinq mois, le 38<sup>e</sup> de son regne de Navarre, & le 21<sup>e</sup> de celui de France. Son âge, & le tems de son regne.

Il fut marié deux fois, comme nous l'avons dit; la première, avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfant; la seconde avec Marie de Médicis. Marguerite étoit fille du roi Henri II, & sœur des rois François II, Charles IX & Henri III, d'avec laquelle il fut dé marié par sentence des prélats députés pour cela par le Saint Pere. Marie de Médicis, comme j'ai déjà dit, étoit fille de François, & nièce de Ferdinand, ducs de Florence. Il en eut trois fils & trois filles. Ses deux femmes, Marguerite & Marie.

Les fils naquirent tous à Fontainebleau. Le premier, nommé Louis, vint au monde le 27 septembre de l'an 1601, à onze heures du soir. Il fut Roi après Il eut trois fils de Marie.

1610.

lui, & porta le surnom de Juste. Le second, naquit le 16 avril 1607. Il eut le titre de duc d'Orléans, mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la cérémonie de son baptême eût été faite l'an 1611. Le troisième, prit naissance le 25 avril 1608 : son nom fut Jean-Baptiste Gaston, & son titre, duc d'Anjou ; mais le second fils étant mort, on lui donna celui de duc d'Orléans, qu'il a porté jusqu'à sa mort, qui arriva l'année dernière \*.

\* 1660.

Et trois filles.

L'aînée des filles naquit à Fontainebleau le 22 novembre 1602 ; ainsi elle fut la seconde des enfans. On la nomma Elizabeth ou Mabeau. Elle a été mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, & est morte il y a quelques années. C'étoit une princesse de grand cœur, & qui avoit de la vigueur & de la cervelle au-delà de son sexe. Les Espagnols disoient pour cela, que c'étoit la fille de Henri le Grand. La seconde, naquit au Louvre, à Paris, le 10 février 1606. On lui donna le nom de Christine. Elle épousa Victor-Amédée, pour lors prince de Piémont, & depuis duc de Savoie, l'un des princes du monde qui avoit le plus de capacité & de vertu. La troisième, naquit aussi au même endroit, le 25 novembre, fête de Sainte Catherine l'an 1609, & eut nom Henriette Marie. C'est la reine d'Angleterre d'au-

jour d'hui, veuve de l'infortuné roi Charles Stuard, que ses sujets ont cruellement dépouillé de la royauté, & de la vie; mais le ciel, protecteur des souverains, a glorieusement rétabli son fils le roi Charles II.

1610.

Outre ces six enfans légitimes, il en eut encore huit naturels, de quatre différentes maîtresses, fans compter ceux qu'il n'avoit pas.

Il avoit huit enfans naturels de diverses maîtresses;

De Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux & duchesse de Beaufort en Champagne, il eut César, duc de Vendôme, qui vit encore, & naquit au mois de juin l'an 1594: Alexandre, grand prieur de France, qui est mort prisonnier d'état; & Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Deux fils & une fille de Gabrielle;

De Henriette de Balsac d'Entragues, qu'il fit marquise de Verneuil, il eut Henri, évêque de Metz, qui vit encore; & Gabrielle, qui épousa Bernard de Nogaret, duc de la Valette, aujourd'hui duc d'Epéron, dont elle eut le duc de Candale, mort depuis peu, & une fille maintenant religieuse Carmélite; puis elle mourut l'an 1627.

Un fils & une fille de la marquise de Verneuil;

De Jacqueline de Beuil, à laquelle il donna la comté de Moret, naquit Antoine, comte de Moret, qui fut tué au service de M. le duc d'Orléans, à la journée de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris. C'étoit un jeune

De la comtesse de Moret, un fils;

1610.

De madame  
des Effarts,  
deux filles.

Il aimoit  
tous ses en-  
fans, & vou-  
loit qu'ils  
l'appellassent  
papa.

Sommaire  
récapitula-  
tion de son  
histoire.

prince dont l'esprit & le courage promet-  
toient beaucoup. Le marquis de Vardes  
époufa depuis cette Jacqueline de Beuil.

De Charlotte des Effarts, à laquelle  
il donna la terre de Romorantin, vinrent  
deux filles; Jeanne, qui est encore ab-  
besse de Fontevault; & Marie - Hen-  
riette, qui l'a été de Chelles. Il aimoit  
tous ses enfans légitimes & naturels avec  
une affection pareille, mais avec diffé-  
rente considération. Il ne vouloit pas  
qu'ils l'appellassent, Monsieur, nom qui  
semble rendre les enfans étrangers à leur  
pere, & qui marque la servitude & la su-  
jection; mais qu'ils l'appellassent papa,  
nom de tendresse & d'amour. Et certes,  
dans le vieux Testament, Dieu prenoit  
les noms de Seigneur, de Dieu fort, de  
Dieu des armées, & autres, qui mar-  
quoient sa grandeur & sa domination:  
mais dans la loi chrétienne, qui est une  
loi de grace & de charité, il nous a or-  
donné de lui faire nos prieres comme ses  
enfans, par ces douces paroles, *Notre  
Pere, qui es aux cieux.*

Il nous reste maintenant de mettre ici  
une sommaire récapitulation de la vie de  
ce grand Roi, & puis de dresser un monu-  
ment éternel à sa gloire, au nom de la  
France, qui ne sauroit jamais assez digne-  
ment reconnoître les obligations immor-  
telles qu'elle a à sa vertu héroïque.

Il fit sentir les premiers mouvemens de sa vie dans le camp, au bruit des trompettes; sa mere le mit au monde avec un merveilleux courage; son ayeul lui inspira de la vigueur dès le moment qu'il vit le jour, & il fut élevé dans le travail dès sa plus tendre enfance.

La premiere connoissance que l'âge lui donna, fut pour regretter la mort de son pere tué au siège de Rouen, & pour se voir environné de périls de tous côtés; lui éloigné de la cour, ses amis défavorisés, ses serviteurs persécutés, & sa perte conjurée par ses ennemis.

Sa mere, généreuse & habile femme, lui donna de beaux sentimens pour la morale & pour la politique, mais de fort mauvais pour la religion; de sorte qu'il fut huguenot par engagement, & non par élection. Aussi protesta-t-il toujours qu'il n'étoit point préoccupé; qu'il étoit prêt à s'éclaircir, & que si on lui faisoit voir un meilleur chemin que celui qu'il tenoit, il le suivroit de bonne foi; mais jusques-là qu'on le devoit tolérer, & non pas le persécuter.

A l'âge de quinze ans, il se vit chef du parti huguenot, & donna des avis si sensés, que les plus grands chefs de guerre eurent sujet de les admirer, & de se repentir de ne les avoir pas suivis. Il passa sa premiere jeunesse, une partie dans les

armées, une partie dans ses terres de Gascogne, où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour venir à la cour, par des noces aussi illégitimes que funestes, dont, pour ainsi dire, le présent nuptial fut la mort inopinée de sa mere : la fête, le massacre général de ses amis ; & le lendemain des noces, sa captivité, qui dura près de quatre ans, à la merci de ses plus cruels ennemis, & dans une cour la plus méchante & la plus corrompue qui ait jamais été. Son courage ne s'énerva point dans cette servitude, & son ame ne se put gâter parmi tant de corruptions ; mais les charmes des dames, que la reine Catherine faisoit agir pour le retenir, lui donnerent ce foible & ce penchant, qui lui demeura toute sa vie, de ne rien refuser aux desirs que leur beauté lui inspiroit.

Pour se tirer de la servitude de la cour, il se rejetta dans l'embarras de son ancien parti & de la religion huguenote. Il y reçut tous les ennuis & tous les chagrins qu'éprouvent les chefs d'une guerre civile ; sa dignité de général ne le dispensant pas des fatigues & des périls de simple soldat. Par trois fois il obligea la cour d'accorder la paix & des édits à son parti ; mais par trois fois on les viola, & il se vit à divers tems sept ou huit armées royales sur les bras.

Sa valeur, qui avoit déjà paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frappa sur la tête de la ligue. Peu après, comme elle avoit assemblé les états de Blois pour armer tout le royaume contre lui, afin de l'exclure de la couronne de France, les Guises, qu'on crut auteurs de cette tragédie, en furent eux-mêmes la terrible catastrophe, mais qui remplit tout de feu, de sang & de confusion. Le duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses freres; & le Roi, presque abandonné, & comme investi dans Tours, fut contraint d'appeler à son aide notre héros, qui passa par-dessus toutes les craintes & toutes les défiances qu'on lui vouloit donner, pour se ranger auprès de son Souverain.

Ils marchent à Paris & l'assiègent; mais sur le point d'y entrer, Henri III est assassiné par un moine. Le droit de succession appellent notre Henri dans le trône, il trouve le chemin traversé de mille difficultés effroyables; la ligue en tête, les serviteurs du défunt Roi peu affectionnés, les grands tendant à leurs fins particulieres. La religion se ligue contre lui; au-dehors, le Pape, les Espagnols, le Savoyard, le Lorrain; au-dedans, d'un côté les peuples & les

grandes villes , & de l'autre les huguenots qui le tourmentoient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas sans trouver un obstacle ; autant de journées , autant de combats. Ses sujets s'efforcent de l'accabler comme un ennemi public ; & lui s'efforce de les regagner comme un bon pere. Dans son cabinet , dans son conseil , ce ne sont que déplaisirs & amertumes causés par une infinité de mécontentemens , d'infidélités , de pernicieux desseins , qu'il découvre de moment en moment contre sa personne & contre son état. Chaque jour , double combat , double victoire ; l'une contre ses ennemis , l'autre contre les siens , usant de prudence & d'adresse quand la générosité ne lui pouvoit servir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut être vaincu ; à Yvri , qu'il fait vaincre. Partout où il paroît , tout cede à ses armes ; la ligue perd tous les jours des places & des provinces ; elle est battue par ses lieutenans au loin , comme elle l'est par lui-même dans le cœur du royaume. Il eut forcé Paris , s'il eut pu se résoudre à le perdre ; en l'épargnant , il le gagna tout-à-fait , non par les murailles , mais par les cœurs.

Le duc de Parme arrêta un peu ses progrès , mais il n'en put changer le cours. La vertu & la fortune , ou plutôt

La providence divine, s'étoient alliées ensemble pour le couronner de gloire. Dieu l'assistoit visiblement en toutes ses entreprises, & le préservoit d'une infinité de trahisons & d'attentats horribles, qu'on formoit d'heure à autre sur sa vie. Enfin, il renversa le dessein du tiers-parti, & prévint les résolutions des états de la ligue, en se faisant instruire dans la religion catholique, & rentrant dans le giron de la sainte église.

Quand le prétexte de la religion eut manqué à ses ennemis, tout le parti de la ligue se défila : Paris & toutes les grandes villes le reconnurent ; le duc de Mayenne, quoique bien tard, fut contraint de devenir sujet, & de se ranger à son devoir ; & tous les chefs de la ligue traitèrent séparément. Ce fut un grand coup d'adresse & de prudence au Roi de les avoir ainsi disjoints ; parce que, s'ils eussent tous ensemble fait un traité d'un commun accord, le parti eût par ce moyen conservé sa liaison, & n'eût pas été abattu, mais seulement appaisé.

Lorsqu'il fut au-dessus de ses affaires, qu'il se fut reconcilié avec le Pape, & que ses sujets furent reconciliés avec lui, le mauvais conseil des huguenots, qui desiroient toujours le voir embarrassé, le porta à déclarer la guerre aux Espagnols. Ce fut alors qu'il pensa re-

tomber dans un état pire que jamais. Ils lui enleverent Dourlens après le gain d'une bataille , Calais & Ardres presque d'emblée , & Amiens par surprise. Les restes de la ligue , qui se cachotent sous la cendre , se rallumerent ; les mécontentemens des grands se découvrirent ; il se forma des conspirations de tous côtés ; ses serviteurs étoient étonnés ; ses ennemis prenoient de l'audace. Mais sa vertu , qui sembloit s'endormir dans la prospérité , se releva contre ses adversités : il encouragea les siens par son exemple , reprit Amiens , & força l'Espagnol de faire la paix par le traité de Vervins.

Le duc de Savoye pensant éluder la restitution du marquisat de Saluces , & soulever des factions dans le royaume , qui empêchassent le Roi de lui demander raison , connut qu'il avoit affaire à un Prince qui savoit aussi bien démêler ses ruses que défaire ses troupes. Il fut donc forcé dans ses rochers , où il disoit qu'il n'avoit rien à craindre que les foudres du ciel , & on le contraignit de rendre honteusement ce qu'il avoit injustement usurpé.

Au même tems le Roi songea , pour la sûreté & tranquillité de la France , & pour la sienne propre , à procréer des enfans par un bon mariage. Le ciel lui en donna six , & avec cela un calme de

dix années, qui ne fut troublé que légèrement, par la conspiration de Biron, par les menées du maréchal de Bouillon, & par quelques émotions populaires contre le sol pour livre ou pancarte.

Durant tout cela il travailla principalement à deux choses. L'une étoit son grand dessein, dont nous avons parlé, pour lequel il fit des amis & des alliés de tous côtés, éclaircit ses finances, paya ses dettes de bonne foi comme feroit un Marchand, amassa de l'argent, & pacifia tous les différends qui étoient entre les Princes qu'il se vouloit associer. L'autre étoit de réparer les dommages & les ruines que la guerre civile avoit causés depuis quarante ans dans la France; d'ôter les divisions qui aigriffoient & partageoient les esprits; de réformer les désordres qui défiguroient la face de l'état, & de le rendre florissant, abondant & riche, afin que ses sujets pussent vivre heureusement à l'abri de sa protection & de sa justice.

Cependant lui-même n'étoit pas exempt de troubles, d'ennuis & de fâcheries. Ses maîtresses lui causoient mille peines au milieu de ses plaisirs; il trouvoit des épines jusques dans sa maison, & dans la mauvaise humeur de sa femme; & Eléonor Galigay, avec son mari, lui causoient des chagrins, de même

qu'un moucheron âpre & piquant inquiète & agite furieusement un lion.

Comme il étoit près de monter à cheval pour commencer son grand dessein par le secours de ses alliés, il perdit la vie par le plus détestable parricide qui se soit jamais commis.

Ainsi celui que tant de piques, de mousquets & de canons, tant d'escadrons & de bataillons, n'avoient pu endommager dans les tranchées & dans le champ de bataille, fut tué avec un couteau, par un lâche & traître coquin, au milieu de sa ville capitale, dans son carosse, & en un jour d'alégresse publique. Malheureux coup ! qui mit fin à toutes les joies de la France, & qui ouvrit une plaie, qui a saigné jusqu'à cette heure.

Henri étoit de médiocre stature, dispos & agile, endurci au travail & à la peine. Il avoit le corps bien formé, le tempérament bon & robuste, & la santé parfaite, hormis que par-delà l'âge de cinquante ans, il avoit eu quelques légères atteintes de gouttes, mais qui passoient promptement, & ne laissoient aucune débilité. Il avoit le front large, les yeux vifs & assurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux & auguste, & néanmoins la mine guerrière & martiale, le poil brun & assez épais. Il portoit la barbe large & les cheveux

courts. Il commença à grisonner dès l'âge de 35 ans ; sur quoi il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient , *c'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

« En effet , à bien considérer toute  
 » sa vie depuis sa naissance , on trouvera  
 » peu de princes qui en aient tant souffert  
 » que lui ; & il seroit bien mal aisé  
 » de dire s'il eut plus de traverses , ou  
 » plus de prospérités. Il naquit fils d'un  
 » Roi , mais d'un Roi dépouillé. Il eut  
 » une mere généreuse & de grand courage ,  
 » mais huguenote & ennemie de la cour. Il  
 » gagna la bataille de Coutras ; mais il perdit  
 » peu après le prince de Condé son cousin , & son  
 » bras droit. La ligue éveilla sa vertu & le fit  
 » connoître ; mais elle pensa l'accabler. Elle fut  
 » cause que le Roi l'ayant appelé à son secours ,  
 » il se trouva aux portes de Paris , comme si Dieu  
 » l'eût amené par la main ; mais Paris s'arma  
 » contre lui , & toutes ses espérances furent  
 » presque dissipées par la dissipation de l'armée  
 » qui assiégeoit cette ville. Ce fut sans doute  
 » un rare bonheur que la couronne de France  
 » lui échut , n'y ayant jamais eu de succession  
 » plus éloignée que celle-là en aucun état  
 » héréditaire ; car il y avoit dix à onze degrés  
 » de distance de Henri III à lui ; & quand il  
 » naquit , il y

Parallèle  
 de ses adversités , & de ses prospérités.

» avoit neuf princes du sang devant lui ;  
 » savoir , le roi Henri II & ses cinq fils ,  
 » le roi Antoine de Navarre son pere ,  
 » & deux fils de cet Antoine , freres  
 » aînés de notre Henri. Tous ces prin-  
 » ces moururent pour lui faire place à  
 » la succession ; mais elle étoit si em-  
 » brouillée , qu'on peut dire qu'il souf-  
 » frit une infinité de peines , de fati-  
 » gues & de hafards , avant que de re-  
 » cueillir les beaux fleurons de cette  
 » couronne. Jeune , il épousa la sœur du  
 » roi Charles , qui sembloit un parti sort  
 » avantageux pour lui ; mais ce mariage  
 » fut un piège pour l'attraper , lui & ses  
 » amis. Depuis , cette femme , au lieu  
 » d'être sa consolation , fut son plus  
 » grand embarras , & bien loin de lui  
 » apporter de l'honneur , ne lui fit que  
 » de la honte. Sa seconde femme lui don-  
 » na de beaux enfans dont il avoit bien de  
 » la joie ; mais ses gronderies & ses dé-  
 » dains lui causoient mille déplaisirs. Il  
 » triompha de tous ses ennemis , & de-  
 » vint l'arbitre de la chrétienté ; mais plus  
 » il se rendoit puissant , plus leur haine  
 » s'envenimoit , & plus elle employoit de  
 » moyens pour le perdre ; de telle sorte ,  
 » qu'après avoir tramé une infinité de  
 » conspirations contre sa vie , ils trouve-  
 » rent enfin un Ravillac qui exécuta ce  
 » que tant d'autres \* avoient manqué.

\* On compte  
 plus de cin-  
 quante conspi-  
 rations contre  
 sa vie.

« Du reste, il faut avouer que toutes  
 » les adversités qu'il souffrit, aiguïserent Ses adver-  
 » son esprit & son courage; & qu'enfin sités lui ai-  
 » il fut un très-grand roi, parce qu'il guïserent  
 » ne parvint à la couronne que par beau- l'esprit & le  
 » coup de difficultés & dans un âge fort courage.  
 » mûr.

« Et certes, il est très-difficile & très- Pourquoi  
 » rare, que ceux qui sont nés dans la les princes  
 » pourpre, & nourris dans la prochaine pour progé-  
 » attente de monter dans le trône après netes, & qui  
 » la mort de leur pere, ou qui s'y trou- viennent lieu-  
 » vent élevés de trop bonne heure, ap- nes à la cou-  
 » prennent bien l'art de regner, si ce ronne, n'ap-  
 » n'est qu'ils soient assez heureux d'être prennent  
 » élevés par les soins d'une mere aussi presque ja-  
 » vertueuse & aussi bien intentionnée mais bien  
 » que cette grande Reine qui a si foi- l'art de re-  
 » gneusement fait instruire le roi Louis gner;  
 » XIV son fils, dans tous les bons sen-  
 » timens, & dans toutes les maximes  
 » de la politique chrétienne; & de ren-  
 » contrer un ministre aussi sage & aussi  
 » affectionné pour leur bien, que ce jeu-  
 » ne monarque en a trouvé un dans la  
 » personne du grand cardinal Mazarini.

« Les raisons de cela sont, que pour  
 » l'ordinaire, les personnes entre les  
 » mains desquelles ils tombent dans leur  
 » bas âge, desirant se conserver l'auto-  
 » rité & le gouvernement, au lieu de  
 » les obliger & même de les contrain-

» dre à appliquer leur esprit à des cho-  
» ses solides & nécessaires, font adroi-  
» tement en sorte qu'ils ne l'occupent  
» qu'à des bagatelles indignes d'eux; &  
» ils les y amusent avec tant d'artifice,  
» qu'il est impossible qu'un jeune prince  
» le puisse reconnoître. Au lieu de leur  
» mettre sans cesse devant les yeux la  
» vraie grandeur des Rois, qui consiste  
» dans l'exercice de leur autorité, ils  
» ne les repaissent que des apparences  
» & des images de cette grandeur, com-  
» me sont les pompes & les magnificen-  
» ces extérieures, où il n'y a que du  
» faste & de la vanité. Enfin, au lieu de  
» les instruire soigneusement dans ce  
» qu'ils doivent savoir & de ce qu'ils  
» doivent faire (car toute la science  
» des Rois se doit réduire en pratique),  
» ils les entretiennent dans une profon-  
» de ignorance de toutes leurs affaires,  
» afin d'en être toujours les maîtres, &  
» qu'on ne puisse jamais se passer d'eux.  
» Delà il arrive qu'un prince lorsqu'il  
» est grand, connoissant sa foiblesse, se  
» juge incapable de gouverner; & du  
» moment qu'il est imbu de cette opi-  
» nion, il faut qu'il renonce à la con-  
» duite de son état, si ce n'est que ses  
» qualités naturelles soient bien extra-  
» ordinaires, & qu'il ait un cœur véri-  
» tablement royal. Avec cela ces per-

20 sonnes se saisissent de toutes les ave-  
 20 nues, & empêchent que les gens de  
 20 bien n'approchent point ces oreilles  
 20 tendres; ou s'ils ne leur en peuvent  
 20 pas empêcher les approches, ils ne  
 20 manquent point de les leur rendre  
 20 suspects, & de leur ôter toute créance  
 20 dans l'esprit de ces jeunes princes, les  
 20 faisant passer auprès d'eux, ou pour  
 20 leurs ennemis, ou pour mal intention-  
 20 nés, ou pour ridicules & impertinens.  
 20 Puis ils ont certains émissaires qui les  
 20 infatuent avec des flatteries, des  
 20 louanges excessives & des adorations;  
 20 qui ne leur font jamais rien entendre  
 20 que ce qui sert à leurs fins; qui cul-  
 20 tivent leurs défauts par de continuel-  
 20 les complaisances; qui leur font croire  
 20 qu'ils ont une parfaite intelligence de  
 20 tout, quoiqu'ils ne sachent rien; qui  
 20 leur font concevoir que la royauté  
 20 n'est qu'une souveraine fainéantise,  
 20 que le travail ne sied pas bien à un  
 20 Roi, & que les fonctions du gouver-  
 20 nement étant pénibles, sont par con-  
 20 séquent basses & serviles. De cette  
 20 sorte, on les dégoûte de bonne heure  
 20 du commandement; on les accoutume  
 20 à avoir des maîtres, parce qu'ils n'ont  
 20 pas encore ni assez de connoissance ni  
 20 assez de force pour l'être. Ainsi ces  
 20 pauvres princes, n'étant point contre-

Et que rare-  
 ment ils sont  
 habiles &  
 bons princes.

» dits , mais toujours adorés , n'ayant  
 » aucune expérience par eux-mêmes , &  
 » n'ayant jamais souffert ni peine ni né-  
 » cessité , deviennent souvent présomp-  
 » tueux & absolus dans leurs fantaisies ,  
 » & croient que leur puissance doit aller  
 » de pair avec celle de Dieu. On en  
 » voit qui ne considèrent que leur pas-  
 » sion , leur plaisir & leur caprice : com-  
 » me si le genre humain n'avoit été créé  
 » que pour eux , au lieu qu'ils n'ont été  
 » créés que pour conduire & gouver-  
 » ner sagement le genre humain ; qui  
 » laissent faire profusion & litiere des  
 » biens & de la vie de leurs sujets , &  
 » qui , avec une insensibilité sans pareil-  
 » le , n'écoutent non plus leurs plaintes  
 » & leurs gémissemens , que les cris  
 » d'un bœuf que l'on égorge.

Ceux qui  
 viennent de  
 plus loin à la  
 couronne , &  
 dans un âge  
 plus mûr ,  
 sont plus ca-  
 pables &  
 meilleurs.

« Au contraire , ceux qui viennent  
 » de plus loin à la couronne , & dans  
 » un âge plus avancé , sont presque tou-  
 » jours bien plus instruits de leurs affai-  
 » res. Ils s'appliquent bien plus fort à  
 » gouverner leur état ; ils veulent tou-  
 » jours tenir le timon ; ils sont plus jus-  
 » tes , plus tendres & plus miséricor-  
 » dieux ; ils savent mieux ménager leurs  
 » revenus ; ils conservent avec plus de  
 » soin le sang & le bien de leurs sujets ;  
 » ils entendent plus volontiers les re-  
 » montrances & font mieux justice ; ils

20 n'usent pas avec tant de rigueur de  
 20 cette puissance absolue, qui désespere  
 20 quelquefois les peuples & qui cause  
 20 d'étranges révolutions.

« Si l'on cherche les raisons pourquoi Les raisons  
de cela.  
 20 ils sont tels, c'est qu'ils ont été en un  
 20 poste, où ils ont souvent entendu la  
 20 vérité, où ils ont appris quelle igno-  
 20 minie c'est à un prince de ne pas jouer  
 20 lui-même son personnage & de le  
 20 laisser faire à un autre, où, s'ils ont eu  
 20 quelques flatteurs, ils ont eu aussi des  
 20 ennemis découverts qui leur ont ré-  
 20 sisté en face, & qui en censurant leurs  
 20 défauts les ont portés à les réformer ;  
 20 où ils ont oui blâmer les fautes du  
 20 gouvernement sous lequel ils étoient,  
 20 & les ont blâmées eux-mêmes : tel-  
 20 lement qu'ils se sont obligés à mieux  
 20 faire, & à ne pas suivre ce qu'ils ont  
 20 condamné ; où ils ont étudié à se  
 20 conduire sagement, parce qu'ils étoient  
 20 dépendans, & craignoient d'être châ-  
 20 tiés ; où ils ont souvent oui les plain-  
 20 tes des particuliers, & vu les miseres  
 20 des peuples ; enfin, où ils ont appris  
 20 en souffrant ce que c'est que du mal,  
 20 & d'avoir pitié de ceux à qui on fait  
 20 injustice, parce qu'ils ont eux-mêmes  
 20 éprouvé la rigueur d'une domination  
 20 trop rude & trop haute. Nous en avons  
 20 deux beaux exemples dans Louis XII,

» surnommé le pere du peuple , & dans  
 » notre Henri , deux des meilleurs Rois  
 » qui , en ces derniers siècles , aient por-  
 » té le sceptre des fleurs de lys.

Maintenant , qui pourroit recueillir ,  
 & dignement arranger toutes les vertus  
 héroïques , les belles actions & les qua-  
 lités éminentes de Henri le Grand , lui  
 feroit une couronne bien plus précieuse  
 & plus éclatante , que celle dont sa  
 tête fut ornée le jour de son sacre. Ce  
 fond de franchise & de sincérité , pur  
 & exempt de malice , de fiel & d'ai-  
 greur , en seroit la matiere plus pré-  
 cieuse que l'or. Sa renommée & sa gloi-  
 re , qui ne finira jamais , en seroient le  
 cercle. Ses victoires de Coutras , d'Ar-  
 ques , d'Yvry , de Fontaine-françoise ;  
 ses négociations de la paix de Vervins ,  
 de l'accommodement des Vénitiens avec  
 le Pape , de la treve d'entre les Espa-  
 gnols & les Hollandois , & de cette  
 grande ligue avec tous les princes de la  
 chrétienté pour l'exécution du dessein  
 que nous avons marqué , en seroient les  
 branches. Puis sa valeur guerriere , sa  
 générosité , sa constance , sa bonne foi ,  
 sa sagesse , sa prudence , son activité , sa  
 vigilance , son œconomie , sa justice &  
 cent autres vertus en seroient les pierre-  
 ries , entre lesquelles cet amour pater-  
 nel & cordial qu'il avoit pour ses peu-

Couronne  
 mystique à  
 la gloire de  
 Henri le  
 Grand.

ples, jetteroit un feu brillant & vif comme une escarboucle ; la fermeté de son courage, toujours invincible dans les périls, y auroit le prix & la beauté du diamant ; & sa clémence sans pareille, qui releva ses ennemis que sa vaillance avoit terrassés, y paroîtroit comme une émeraude qui répand la gaieté & la joie dans la vue de tous ceux qui la regardent. Pour continuer la métaphore, je dirai encore que tant de sages réglémens qu'il fit pour la justice, pour la police & pour les finances, tant de beaux & utiles établissemens de toutes sortes de manufactures, qui produisoient à la France un profit de plusieurs millions par an, tant de superbes bâtimens, comme les galeries du Louvre, le Pont-neuf, la Place royale, le Collège royal, les quais de la riviere de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint-Germain, tant d'ouvrages publics, de ponts, de chaussées, de grands chemins réparés, tant d'églises rebâties en plusieurs endroits du royaume, en seroient comme les gravures & les embellissemens.

Couronnons donc de mille louanges la mémoire immortelle de ce grand Roi, l'amour des François, & la terreur des Espagnols, l'honneur de son siècle & l'admiration de la postérité ; faisons-le vivre dans nos cœurs & dans nos

affections , malgré la rage des méchans qui lui ont ôté la vie ; pouffons autant d'acclamations à sa gloire qu'il a fait de biens à la France. Ce fut un Hercule qui coupa les têtes de l'hydre en terrassant la ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre , & plus grand que Pompée , parce qu'il fut aussi vaillant , & qu'il fut plus juste ; qu'il ne gagna pas moins de victoires , & qu'il gagna plus de cœurs. Il conquit les Gaules aussi-bien que Jules-César ; mais il les conquit pour leur rendre la liberté , & César les subjugua pour la leur ôter : il les enrichit , & César les pillâ. Que son nom soit donc élevé au-dessus de celui des Hercule , des Alexandre , des Pompée & des César ; que son regne soit le modele des bons regnes , & ses exemples , de clairs flambeaux , qui puissent illuminer les yeux des autres princes ; que sa postérité soit éternellement couronnée de fleurs de lys ; qu'elle soit toujours auguste , toujours triomphante ; & pour comble de nos souhaits , que Louis le victorieux son petit-fils , lui ressemble , & s'il se peut même , qu'il le surpasse.

Souhaits  
des gens de  
bien & des  
bons Fran-  
çois.

F I N.

RECUEIL  
DE QUELQUES  
BELLES ACTIONS  
ET  
PAROLES MÉMORABLES  
DU ROI  
*HENRI LE GRAND.*

THE [illegible]



A U R O I.

SIRE,

*COMME je fais que le soin que V. M.  
a pris de lire le sommaire de la vie de  
HENRI LE GRAND, lui a donné quel-  
que satisfaction, & causé beaucoup de joie à*

## E P I T R E.

*toute la France, qui voit son Roi marcher sur de si glorieuses traces, j'ai cru que je devois y ajouter ce petit Recueil que j'ai fait de quelques-unes des plus belles actions & des paroles les plus mémorables de cēt Auguste Monarque, afin que le portrait que j'en donne à V. M. soit plus achevé & plus accompli. En effet, SIRE, toutes ces particularités représentent l'intérieur de son ame, & expriment son génie & ses inclinations plus fortement que ne fait tout ce qu'il y a de plus éclatant en son histoire; & au même tems découvrant le fond de son cœur & de son esprit, elles nous font voir que ce généreux Prince étoit tel au-dedans qu'il se montrait au-dehors, & qu'il ne ressembloit pas à ceux qui n'ont rien de bon que l'extérieur, & qui cachent de dangereux vices, sous de belles apparences. Mais, SIRE, il faut avouer que vous faites mieux son portrait en votre personne & en votre conduite, que ne sauroient faire tous les pinceaux & toutes les plumes du monde. Aussi comme V. M. n'a pas désagréable que j'aie*

## E P I T R E.

*L'honneur de demeurer auprès d'Elle, & tout ensemble la joie de voir d'assez près ses grandes & glorieuses actions; je me sens obligé de prendre le soin de les écrire, pour en rendre un jour mon témoignage à toute l'Europe & à la postérité. De sorte que je crois que quand le public aura vu l'Histoire que je lui en veux donner, il avouera que le parallele de V. M. avec Henri le Grand, sera fort juste, & que même la gloire de l'ayeul aura reçu un nouvel éclat de celle de son petit-fils. Je ne serai point en peine de rechercher des artifices & de faux ornemens pour embellir cet ouvrage; je n'aurai besoin d'y employer que la candeur & la vérité toute simple; & si j'ai alors quelque reproche à craindre, ce sera d'en avoir moins dit que la renommée. En effet, SIRE, voyant cet air si noble, & cette profonde sagesse avec laquelle V. M. agit, j'ose prédire hardiment & sans flatterie, que vos vertus héroïques surpasseront bientôt celles d'Auguste, de Charlemagne & de Henri le Grand; & j'espere aussi que le ciel vous*

E P I T R E.

*continuant ses faveurs , je verrai votre  
gloire & vos prospérités égaler les sou-  
hairs que j'en fais tous les jours , avec  
le zele que doit avoir ,*

S I R E ,

*DE VOTRE MAJESTÉ ,*

*Le très-humble , & très-obéissant , très-  
fidele & très-obligé Serviteur &  
Sujet , HARDOUIN , E. de Rodez.*



## RECUEIL

*De quelques belles actions & paroles mémorables du Roi HENRI LE GRAND, lesquelles n'ont point été insérées en sa vie.*

**L**E travail seroit infini & ennuyeux à qui ne voudroit rien omettre de ce qu'il y a de beau dans la vie de HENRI LE GRAND. Plus de cinquante historiens, & plus de cinq cens panégyristes, poëtes & orateurs y ont travaillé, & n'en ont pas recueilli la moitié de ce qui s'en pouvoit recueillir. Parmi une si abondante variété, nous choisisrons encore quelques fleurs, non pas peut-être des plus belles, mais de celles qu'il aimoit le mieux; & nous les rapporterons ici sans ordre & sans art, la confusion des choses agréables, ayant sa beauté aussi-bien que l'agencement.

Quelques-uns ont remarqué que ce grand Roi avoit surpassé l'empereur Au-

guste en bonté & en clémence , & qu'après de longues guerres civiles , il avoit comme lui refermé les plaies de l'état , calmé toutes les tempêtes qui l'agitoient & rendu la force aux loix , l'autorité aux magistrats & la discipline aux troupes.

Plusieurs aussi ont comparé le commencement de son regne à celui de David , pour les grandes traverses qu'il éprouva ; le milieu à celui de Salomon , pour les ordres & les beaux réglemens , & pour l'abondance qu'il mit dans son royaume ; & sa fin lamentable à celle de Josias. C'étoient trois des meilleurs & des plus religieux rois du peuple de Dieu.

D'autres l'ont mis en parallele avec Cyrus , fondateur de l'empire de Perse , avec Alexandre le Grand , avec les empereurs Constantin I , Charlemagne , Othon I & Henri IV. Certes il n'y en a pas un de tous ces princes à qui on ne le puisse égaler , & peut-être qu'il y en a qu'il a surpassés de beaucoup.

C'est une curieuse remarque , que jamais prince n'étoit venu d'un degré si éloigné à la succession d'une couronne , & n'avoit tant vu mourir de princes du sang avant lui ; mais c'en est encore une plus importante , que jamais roi de France n'avoit tant uni de belles terres au domaine , comme il fit. Il y en a apporté plus

plus lui seul, que n'avoit fait Philippe de Valois, Louis XII & François I, qui avoient été comme lui de ligne collatérale.

Il y unit la partie qui lui restoit du royaume de Navarre, la souveraineté de Béarn, les duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, de Beaumont le Vicomte; je ne fais combien de riches comtés: Foix, Armagnac, Bigorre, Rouergue, Périgord, la Fere, Marle, Soissons, Limoges, Conversan, & tant d'autres terres, que le dénombrement en seroit ennuyeux.

Il seroit bien aisé de dire quelle étoit la passion dominante de ce prince, mais non pas quelle étoit sa plus haute vertu; car il les avoit presque toutes au souverain degré. Quant à sa vaillance & vertu guerrière, peut-être qu'il seroit impossible de trouver aucun souverain, ni même aucun capitaine, qui l'ait fait paroître en tant d'occasions que lui. On disoit de l'empereur Henri IV, qu'il s'étoit trouvé en soixante-deux batailles, ou grands combats; mais notre Henri avoit signalé son courage héroïque en quatre ou cinq batailles rangées, en plus de cent combats fort sanglans, & en deux cens sièges de places. Avant que la mort de Henri III l'eût appelé à la couronne, il eut à soutenir sept guer-

La vaillance  
& vertu  
guerrière de  
Henri IV.

res, qu'il termina heureusement par sept traités de paix ; & dans ces guerres, il se vit, à diverses fois & en divers lieux, quarante-cinq armées sur les bras, n'ayant rien de bien assuré que sa propre vertu pour supporter un si grand fardeau.

Depuis l'âge de quinze ans qu'il endossa les armes, il les porta continuellement jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. En toutes les occasions il alloit aussi avant dans le péril que pas un de ses capitaines ; il fut blessé deux ou trois fois, mais légèrement. Ce n'étoit pourtant pas la témérité, ni le seul desir de gloire qui le portoit dans les hasards ; c'étoit la nécessité : il falloit qu'il montrât l'exemple à ses soldats. La fortune de la France & la sienne étoient réduites en tel état, que l'honneur l'obligeoit à vaincre ou à mourir. « Autrement il ne » se fût pas exposé de la sorte ; car il » n'ignoroit point qu'un Roi paisible » dans son état, lui devant plus qu'à soi-même, est obligé de se conserver pour » l'amour de lui. »

Il fut si généreux que de vouloir que Vitry, capitaine de ses gardes du corps, reçût en sa compagnie celui qui le blessa à la journée d'Aumale. Le maréchal d'Estrées étant un jour dans son carosse, & ce garde marchant à la portiere, il le lui montra, lui disant, *Voilà le sol-*

*dat qui me blessa à la journée d'Aumale.*  
 Sans mentir, cette action est bien héroïque.

Il ne craignoit point la mort de quelque façon qu'elle se présentât à lui, ou dans les armées, ou dans son lit. On l'entendit souvent dire, *qu'il s'en remettoit avec une entiere soumission à la providence divine, & qu'il n'auroit jamais ni peur, ni regret, quand il plairoit à Dieu de l'appeller.*

Il alloit au combat avec un courage tout-à-fait martial, & une brave résolution, mais sans fanfaronnerie. Après la victoire, il témoignoit moins de joie qu'avant la bataille; *parce, disoit-il, qu'il ne pouvoit se réjouir de voir les François ses sujets étendus morts sur la place, & que le gain qu'il faisoit ne se pouvoit faire sans perte.*

Il étoit merveilleusement actif; il se Son activité. vouloit trouver par-tout & à toutes les entreprises; il s'appliquoit entièrement à tout ce qu'il faisoit, & ne se portoit jamais à aucune chose qu'il n'en eût une entiere connoissance, & qu'il n'eût vu tous les moyens qui la pouvoient faire réussir, ou l'empêcher: il avoit toujours l'œil à l'exécution de ce qu'il commandoit, & souvent se mettoit de la partie. Ainsi, il trouvoit peu d'entreprises dont il ne vînt à bout, & peu d'obstacles qu'il

ne forçât ; de sorte que ce n'étoit pas sans juste raison qu'il avoit pris pour devise un Hercule dompteur des monstres, avec ces paroles , *In via virtuti nulla est via.*

Son jugement.

Il jugeoit merveilleusement bien des desseins des ennemis ; & souvent ayant prévu ce qu'ils devoient entreprendre , il donna des ordres qui sauverent son armée , & firent dire à ses plus grands capitaines , qu'ils lui étoient redevables de leur salut , & qu'ayant l'esprit plus relevé , il voyoit plus loin qu'eux.

Sa promptitude.

Sa promptitude n'étoit pas moindre que son jugement. Le duc de Parme ayant expérimenté plusieurs fois avec quelle célérité il agissoit , disoit de lui que les autres généraux faisoient la guerre en lions & en sangliers , qui sont animaux terrestres ; mais que le roi la faisoit en aigle volant. Aussi étoit-il toujours à cheval , ce qui donna lieu de dire de lui , qu'il usoit plus de bottes que de souliers , & qu'il étoit moins de tems au lit , que le duc de Mayenne n'étoit à table.

Il disoit que les grands mangeurs & les grands dormeurs n'étoient capables de rien de grand ; & qu'une ame que le sommeil & le manger ensevelissent dans la masse de la chair , ne peut avoir de mouvemens nobles & généreux. Que s'il ai-

moit les festins & la bonne chere , ce n'étoit pas pour se remplir le corps , mais pour s'égayer l'esprit , & pour se donner de la joie.

Il n'étoit point bigot , mais véritablement pieux & chrétien : il avoit de beaux sentimens de la grandeur de Dieu & de sa bonté infinie : il disoit qu'il trembloit de crainte , & qu'il devenoit plus petit qu'un atome , quand il se voyoit en la présence de cette Majesté , qui a tiré toutes les choses du néant , & qui les y peut réduire , en retirant le concours de sa main toute-puissante ; mais qu'il se sentoit transporté d'une joie indicible , quand il contemploit que cette souveraine bonté tenoit tous les hommes sous ses ailes comme ses enfans , & principalement les Rois , à qui elle communique son autorité , pour faire du bien aux autres hommes.

Sa piété.

Depuis sa conversion , il eut toujours un très-grand respect pour le saint Siège , & s'en montra le défenseur avec le même zele que ses ancêtres. Il eut aussi une forte & vive foi pour la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

Passant un jour par la rue , assez près du Louvre , il rencontra un prêtre qui portoit le saint Sacrement ; il se mit aussitôt à genoux & l'adora fort respectueusement. Le duc de Sully , huguenot , qui

P'accompagnoit , lui demanda ; *Sire , est - il possible que vous croyiez en cela , après les choses que j'ai vues ?* Le Roi lui repartit ; *Oui , vive Dieu , j'y crois , & il faut être fou pour n'y pas croire ; je voudrois qu'il m'eût coûté un doigt de la main , & que vous y crussiez comme moi.*

Aussi employa-t-il tous les moyens de douceur pour attirer avec lui tous ses sujets dans le sein de l'église ; de sorte qu'il fut cause de la conversion de plus de soixante mille ames. Mais il ne voulut jamais user d'aucune violence pour cela , comme les ligueurs l'eussent désiré , & même il méprisoit ceux qui se convertissoient pour quelque intérêt temporel.

Lorsqu'il prioit Dieu , il le prioit à deux genoux , les mains jointes & les yeux au ciel ; ses prieres n'étoient pas longues , mais ferventes ; tout le tems de sa vie , il n'entreprit aucune chose , que premièrement il n'eût imploré l'assistance de Dieu , & qu'il ne lui en eût remis l'événement entre les mains. J'ai appris depuis peu de jours , d'un homme de très-grande condition qui l'accompagnoit pour l'ordinaire dans ses chasses , que jamais on ne lançoit le cerf , qu'il n'ôtât son chapeau , ne fît le signe de la croix , & puis piquoit son cheval & suivoit le cerf.

Il avoit lu & étudié l'écriture sainte ; il prenoit plaisir de l'ouïr expliquer, & souvent il en tiroit des comparaisons dans ses discours.

Lorsqu'il étoit encore huguenot, il honoroit les prélats & les ecclésiastiques, quoiqu'ils fussent ses plus âpres persécuteurs, & que la plupart, au lieu de le rappeler doucement dans la bergerie, fissent tout leur possible pour l'en éloigner, & lui en fermer l'entrée.

Il rétablit l'exercice de la religion catholique en plus de trois cens villes & bourgs, où il n'avoit point été depuis plus de trente ans. Que dirai-je de tant d'églises qu'il a rebâties, de tant d'hôpitaux qu'il a fondés ; entr'autres celui de S. Louis, auprès de Paris, pour les pestiférés, l'un des plus beaux bâtimens qui ornent cette grande ville, & celui des Freres de la Charité au fauxbourg S. Germain ; de ce que par son crédit il a conservé le saint sépulcre de JESUS-CHRIST en Jérusalem, que les Turcs vouloient détruire, fait mettre en liberté les Cordeliers qui en sont les gardiens, que les barbares avoient mis aux fers ; & obtenu permission du grand Seigneur de bâtir une maison aux peres Jésuites dans les fauxbourgs de Constantinople ?

Homere dit que la justice est une des conseilleres de Jupiter. On peut dire

Sa justice.

plus véritablement qu'elle l'étoit de Henri le Grand. S'il en faut croire son plus confident ministre, il a souvent protesté en public & en particulier qu'il ne vouloit point du bien d'autrui injustement, qu'il ne desiroit que le sien, & que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour en être satisfait, si ce n'étoit que par sa providence il permît quelque autre chose. Aussi voit-on que dans le grand dessein qu'il avoit fait de diviser la chrétienté en quinze dominations, il ne prenoit pas un pouce de terre pour lui; tant s'en faut; il renonçoit à ses justes prétentions sur le royaume de Navarre.

Jamais prince ne fut plus exact que lui à payer ses dettes. Il ne faut que voir ses lettres au duc de Sully, son sur-intendant, dans lesquelles il lui commande bien souvent de payer, même ce qu'il doit du jeu.

L'un des projets auquel il vouloit travailler avec plus d'ardeur, c'étoit de retrancher les longueurs & les chicanes des procès. Presque toutes les fois que son chancelier, & Achille de Harlay son premier président, le venoient voir, il les conjuroit d'en trouver les moyens, afin que son peuple ne fût plus tourmenté par cette guerre de l'écritoire, quelquefois plus ruineuse que celle des armes.

Il ne pouvoit voir qu'avec averfion les prélats de mauvaife vie & les juges corrompus : il difoit des premiers ; *Je voudrois bien faire ce qu'ils prêchent , mais ils ne penfent pas que je fache tout ce qu'ils font : & des autres ; Je ne puis comprendre comme il y a des gens fi méchans , qu'ils jugent contre leur fcience & leur confcience.*

Il gardoit toujours une oreille pour la partie accusée , il ne fe laiffoit point prévenir , & ne jugeoit de perfonne , qu'auparavant il ne fût bien informé. Ainfi les gens de bien avoient toujours le plus grand avantage auprès de lui.

Il difoit , *qu'il ne falloit pas , pour bien regner , qu'un Roi fit tout ce qu'il pouvoit faire ;* fentiment fort femblable à celui que le grand empereur Juftinien a marqué par ces paroles toutes royales , & dignes d'être écrites en lettres d'or :  
**DIGNA VOX EST MAJESTATE REGNANTIS , SUBDITUM SE LEGIBUS PROFITERI.**

Voilà pourquoi ce fage Roi ne croyoit point que ce fût bleffer fon autorité , que d'entendre les remontrances de fes fujets & de fes parlemens. Il examinoit leurs raifons avec eux-mêmes & avec fon confeil , & croyoit qu'il lui étoit honorable de changer quelquefois fes réfolutions , quand il reconnoiffoit quelque chofe de meilleur , ou bien qu'il s'étoit

trompé, sachant qu'il n'y a point d'homme au monde si intelligent & si éclairé qui ne puisse faillir, soit par passion, soit par défaut de connoissance. Mais quand il trouvoit que les motifs qu'il avoit eu d'ordonner quelque chose, étoient plus puissans & plus justes que les leurs, il vouloit être obéi absolument, & disoit à ses cours souveraines, que ses lumieres & son expérience ne pouvoient plus souffrir ces contradictions.

Il disoit quelquefois que Dieu lui feroit la grace en sa vieillesse d'aller deux ou trois fois la semaine au parlement & à la chambre des comptes, comme y alloit le bon Roi Louis XII, pour travailler à l'abréviation des procès, & mettre un si bon ordre à ses finances, qu'à l'avenir on ne les pût dissiper. Ce devoient être là ses dernières promenades.

Il se montroit très facile à accorder des graces, quand le crime n'étoit pas horrible; car en ce cas-là il demeuroit ferme dans la sévérité.

Ainsi, il répondit un jour à quelqu'un qui lui demandoit abolition d'un excès commis sur des officiers de justice; *Je n'ai que deux yeux & deux pieds; en quoi serois-je donc différent du reste de mes sujets, si je n'avois la force de la justice en ma disposition?*

Il dit encore un jour à un homme de

condition, qui lui demandoit grace pour son neveu, qui avoit commis un assassinat : *Je suis bien marri que je ne vous puis accorder ce que vous me demandez ; il vous sied bien de faire l'oncle, & à moi de faire le Roi ; j'excuse votre requête, excusez mon refus.*

Il aimoit passionnément la gloire & la réputation, comme font toutes les grandes ames, & étoit très-sensible au bien & au mal qu'on disoit de lui ; mais il ne vouloit point de louanges qui ne partissent du cœur, & il ne se plaisoit pas à être loué en face, ni par des gens qui fussent indignes eux-mêmes d'être loués. C'est pour cela qu'autant qu'il estimoit ceux qu'il croyoit bons historiens, prenant plaisir à les entretenir & à les instruire de ce qu'il avoit fait, & leur donnant de grandes pensions ; autant méprisoit-il les plumes médiocres, qui ne font point capables d'éterniser un nom. Il ressembloit en cela à Alexandre le Grand, qui défendit à tous les peintres de faire son portrait, hormis au seul Apelles, dont le pinceau pouvoit en quelque sorte égaler sa réputation.

On lui faisoit une extrême déplaisir de lui céler la vérité ; il la vouloit savoir de toutes choses ; mais sur-tout on ne pouvoit l'obliger davantage que de l'avertir de tout ce qu'on disoit de lui ; car

Son amour pour la gloire & la réputation.

Il vouloit savoir la vérité.

il vouloit connoître ses défauts pour les corriger ; on l'eût pourtant offensé de lui en parler ailleurs que dans le particulier. Alors il recevoit fort bien les avis qu'on lui donnoit , il en remercioit & encourageoit ceux qui avoient pris cette liberté, de continuer dans les occasions.  
 « Aussi est-ce le seul moyen par lequel  
 » un prince peut se rendre parfait : savoir  
 » toutes choses, & n'être jamais trompé ».

Il gardoit  
 sa foi exacte-  
 ment.

Jamais prince ne fut plus religieux observateur de sa foi & de sa parole que lui, suivant ce beau mot du roi Jean, *Que si la foi étoit perdue au monde, elle devoit se retrouver dans la bouche des Rois.* Nous en avons marqué plusieurs exemples dans sa vie, entr'autres un touchant le duc de Savoie ; mais parce qu'il est merveilleusement beau, il fera bon d'ajouter ici ce qu'en a écrit d'Aubigné, d'autant plus croyable en cela qu'il n'a pas été trop favorable à ce prince en plusieurs autres choses. *Deux vieux conseillers d'état, dit il, se firent auteurs d'un étrange conseil, c'étoit de retenir ce duc, & de violer le sauf-conduit à celui qu'ils accusoient d'avoir tant de fois faussé les communs accords à son profit. Par ce moyen, disoient-ils, le Roi pourra recouvrer le marquisat de Saluces, épargnant son tems, ses finances & la vie des soldats françois. Mais le Roi*

D'Aubigné,  
 liv. 5, page  
 467.

leur répondit : *J'ai tiré de ma naissance & j'ai appris de ceux qui m'ont nourri, que l'observation de la foi est plus utile que tout ce que la perfidie promet. J'ai l'exemple du roi François, qui pouvoit par la tromperie, retenir un plus friand morceau, savoir, Charles-Quint. Que si le duc de Savoie a violé sa parole, l'imitation de la faute d'autrui n'est pas innocente ; & un Roi use bien de la perfidie de ses ennemis, quand il la fait servir de lustre à sa foi. Où peut-on trouver une plus belle leçon, & de plus généreux sentimens ?*

Bien qu'il aimât les bons mots, & qu'il entendît aussi-bien raillerie que gentil-homme de sa cour, néanmoins il haïssoit & les médisans & les médisances ; & s'il parloit mal de quelqu'un, il falloit que ce fût un homme tout-à-fait reconnu pour méchant ; car pour ceux-là, il croyoit que c'étoit justice de les déchirer, & de les faire connoître à tout le monde pour tels qu'ils étoient ; témoin ce que nous avons remarqué qu'il dit de Laffin à Biron. Ses fideles serviteurs avoient cet avantage, que les mauvais offices de ces gens-là ne pouvoient leur donner d'atteinte dans son esprit ; sans quoi tout est perdu dans une cour, & il est impossible que les fripons & les méchans ne prévalent sur les gens de bien.

Il haïssoit  
la médisance.

Il aimoit sa  
noblesse ;

Il chériffoit infiniment sa noblesse, & tenoit à grande gloire de se dire le chef de cet illustre corps. Quand il comptoit les graces que Dieu lui avoit faites, il se glorifioit sur-tout d'avoir toujours quatre mille gentilshommes à sa suite, capables de combattre la plus grande armée qu'on lui pût mettre en tête. Un ambassadeur d'Espagne lui témoignant un jour qu'il étoit surpris de voir que quantité de gentilshommes l'environnoient & le pressoient un peu ; le Roi lui dit : *Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage.*

Il vivoit avec ses courtisans dans une grande familiarité, & vouloit qu'ils en usassent de même avec lui, pourvu qu'ils ne fortissent jamais du respect qui lui étoit dû ; & si quelqu'un y eut manqué, il lui eût sans doute fait sentir sa faute.

Et les gens  
de Lettres.

Quelques - uns ont voulu dire qu'il n'aimoit point les gens de lettres ; mais ils se sont trompés. Il donnoit pension à plusieurs hommes doctes, même dans l'Italie & dans l'Allemagne, & prenoit soin lui-même de la leur faire tenir. Le cardinal du Perron, de Sponde, Scaliger, Casaubon, Frêne Canaye, & plusieurs autres, ont bien rendu témoignage de l'estime qu'il faisoit de la doctrine.

C'est aussi une erreur de croire qu'il ignoroit tout-à-fait les lettres. Il est cer-

tain qu'il n'étoit pas extrêmement favant ; mais auffi faut-il avouer qu'il n'ignoroit pas ce qui est le plus nécessaire à un Roi. Il favoit un peu de latin ; il avoit fort étudié les histoires , tant celle de France, que la grecque & la romaine, & l'histoire de la Bible ; il favoit par théorie, auffi-bien que par pratique, la politique, la morale & l'économique ; il avoit appris l'art militaire dans les livres au même tems qu'il l'apprenoit par l'exercice, & il favoit par cœur grand nombre de belles sentences tirées des anciens auteurs, qu'il appliquoit si à propos que les maîtres en étoient tout étonnés. Il avoit résolu à son retour d'Allemagne de faire réformer l'Université de Paris, & d'y fonder quatre ou cinq collèges, où l'on eût enseigné gratuitement, & entr'autres un, où il y eût un fonds pour élever trois cens gentilshommes, fans qu'il en eût rien coûté à leurs parens.

Véritablement il n'étoit pas libéral jusqu'à faire des profusions, comme l'avoient été les princes de la maison de Valois ; mais s'il épargnoit ses finances, c'est qu'il ménageoit la substance de son pauvre peuple, & qu'il ne tenoit pas qu'il fût juste de vexer des provinces entières pour enrichir quelques particuliers. Après tout, il étoit si équitable,

Sa libéralité.

& payoit si bien, qu'on ne peut pas dire qu'il ait jamais retenu le salaire ou la récompense de ceux qui l'avoient servi. Il donnoit réellement tous les ans en bon argent, non point en billets & en papier, plus de trois millions de livres, qu'il disperçoit & répandoit à grand nombre de personnes. N'étoit-ce pas beaucoup pour ce tems-là ?

Il avoit quelquefois des promptitudes & des coleres contre ses meilleurs serviteurs ; mais elles passoit en un moment, & il n'avoit point de honte, lorsque cétoient personnes de condition & de mérite, de leur en faire excuse. Vous vous souviendrez à ce propos de ce qu'il fit envers Théodoric de Schomberg, à la bataille d'Yvry.

Sa franchise  
& facilité.

La franchise, la confiance, la facilité lui étoient des vertus naturelles. Durant la guerre on l'a vu faire le camarade avec le soldat, s'asseoir au corps-de-garde, s'y coucher sur la paillasse, tenir d'une main un morceau de pain bis qu'il mangeoit, & de l'autre un charbon pour dessiner un campement & des tranchées. On l'a vu prendre le pic pour fouir la terre & exciter ses soldats au travail : on l'a vû qui consolait les pauvres gens durant la guerre, & prenoit peine de leur faire entendre que ce n'étoit pas lui, mais la ligue qui étoit cause de leurs miseres.

Depuis , en tems de paix , il se familiarisoit avec les plus petits , s'égaroit exprès de ses gens pour se mêler parmi les villageois & parmi les marchands dans les hôtelleries , auxquels il faisoit cent questions , pour apprendre d'eux les vérités qu'il favoit bien qu'on ne lui osoit point dire , & pour tirer la connoissance des griefs que souffroit son peuple , soit par la violence des gentilshommes , soit par les extorsions des receveurs & financiers , ou par les concussions des méchans juges. Quand il avoit appris d'eux ce qu'il vouloit savoir , il s'en retournoit joindre ses gens qui étoient quelquefois bien en peine de savoir où il étoit.

Ce fut dans une de ces occasions-là , qu'un marchand , qui avoit le sens fort bon , lui remontra comment la paulette , ou droit annuel , étoit une invention très-préjudiciable au Roi & au peuple. Et une autre fois dans une hôtellerie à Milly en Gâtinois , ayant mis quelques gens sur le propos de sa vie , il y en eut un qui en dit mille biens , mais finit par là : *Il aime trop les femmes , Dieu punit les adulteres , il est à craindre qu'enfin il ne se lasse après en avoir tant souffert.* Ces paroles lui entrèrent si avant dans l'ame , qu'il disoit que jamais prédicateur ne l'avoit si vivement touché.

Une autre fois étant affamé du travail de la chasse, il entra dans une hôtellerie sur un grand chemin, & se mit à table avec quelques marchands. Après avoir dîné, on se mit à parler de sa conversion ; ils ne le connoissoient point, car il étoit toujours vêtu assez modestement : un marchand de cochons s'avança de dire ; *Ne parlons point de cela ; la caque sent toujours le hareng.* Peu après cela, le Roi s'étant mis à la fenêtre, vit arriver quelques seigneurs qui le cherchoient, & qui l'ayant vu monterent aussi-tôt à la chambre. Le marchand voyant qu'ils l'appelloient, *Sire, & Votre Majesté*, fut sans doute fort étonné, & eût bien voulu retenir sa parole indiscrete. Le Roi sortant de là lui frappa sur l'épaule, & lui dit : *Bon homme, la caque sent toujours le hareng, mais c'est en votre endroit, non pas au mien ; je suis, Dieu merci, bon catholique, mais vous gardez encore du vieux levain de la ligue.*

Sa débonnaireté & clémence.

En quels termes faudroit-il parler de sa débonnaireté & de sa clémence, pour en parler dignement ? On peut dire qu'il étoit tout cœur, & qu'il n'avoit point de fiel. De tant de conspirateurs qui ont voulu bouleverser son royaume, on remarque qu'il n'en a châtié aucun que le maréchal de Biron, auquel, avant que

de le livrer à la justice, il offrit par trois fois la grace, en cas qu'il voulût lui avouer son crime.

Dans toutes les occasions de guerre, quand il voyoit les ennemis ployer & se mettre en déroute, n'alloit-il pas à la tête de ses bataillons, criant: *Sauve les François, quartiers aux François?* En tems de paix il tenoit toujours ses mains nettes du sang de ses sujets, bien qu'il ne fût jamais retourné des combats, que son épée ne fût teinte du sang de ses ennemis.

Il faisoit comme un bon pasteur qui tâche de guérir ce qu'il y a de gâté dans son troupeau, plutôt que de l'égorger; il employoit la patience, les bienfaits & l'adresse, pour ramener les esprits que les factions avoient égarés: il dissimuloit même leurs mauvaises volontés, & malgré qu'ils en eussent, les empêchoit de faire mal, & les tournoit au bien; *Un sage Roi*, disoit-il, *étant comme un habile apoticaire, qui des plus méchans poisons compose d'excellens antidotes, & des viperes en fait de la thériaque.*

Par-dessus toutes ces grandes qualités excelloient la tendresse indicible & l'amour qu'il avoit pour son peuple. Il n'avoit point de plus forte passion que de le soulager, que de le faire vivre en paix & à son aise; il n'avoit point de discours

Son amour  
pour ses su-  
jets.

plus ordinaire à la bouche que celui-là. On voit une infinité de ses lettres aux gouverneurs des provinces, à son surintendant, à ses parlemens, dans lesquelles il dit : *Ayez soin de mon peuple, ce sont mes enfans, Dieu m'en a commis la garde, j'en suis responsable, & autres paroles semblables pleines d'ardeur & de bonté cordiale & paternelle.*

Lorsque le duc de Savoie vint en France, le Roi le mena un jour voir jouer à la paume sur les fossés du fauxbourg Saint-Germain, où après le jeu, comme ils étoient tous deux à une fenêtre qui regardoit sur la rue, le duc voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvoit assez admirer la beauté & l'opulence de la France, & demanda à sa Majesté ce qu'elle lui valoit de revenu. Ce prince généreux & prompt en ses reparties, lui répondit; *elle me vaut ce que je veux.* Le duc trouvant cette réponse vague, le voulut presser de lui dire précisément ce que la France lui valoit. Le Roi repliqua : *Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai, & si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot : ajoutant, & si je ne laisserai pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour*

*mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité. Le duc ne repartit plus rien, & se le tint pour dit*

Quelques troupes qu'il envoyoit en Allemagne, ayant fait désordre en Champagne, & pillé quelques maisons de payfans, il dit aux capitaines qui étoient demeurés à Paris; *Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi! si on ruine mon peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'état, qui paiera vos pensions, messieurs? Vive Dieu, s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.*

Les habitans des vallées qui sont du long de la Loire, ayant été ruinés par les débordemens de cette riviere, demandoient soulagement des tailles, & avoient écrit pour cet effet au duc de Sully, sur-intendant des finances. Ce duc le fit aussi-tôt savoir au Roi par une lettre, à laquelle il répondit en ces propres termes: *Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfans; que mon conseil les traite avec charité; les aumônes sont très-agréables à Dieu, particulièrement en cet accident, j'en sentirois ma conscience chargée: que l'on les secoure donc de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. Après cela, faut-il s'étonner si ce prince étoit adoré de tout le monde?*

Sully, tome  
3 de ses  
Mémoires,  
p. 250, 251 &

La meilleure marque de la bonté d'un souverain , & de la liaison très-étroite qui doit être toujours entre lui & ses sujets , c'est le soin qu'il a de leur communiquer ses joies , & la part qu'ils y prennent , non-seulement par les apparences extérieures , qui sont fort trompeuses , & qui se donnent aussi-bien aux mauvais princes qu'aux bons ; mais encore par des mouvemens intérieurs & par les sentimens du cœur.

Depuis que ce vrai pere du peuple François fut rentré dans Paris , & que sa bonté s'y fut fait connoître , tous les habitans de ce petit monde s'intéressoient dans tout ce qui lui arrivoit , & en étoient aussi touchés que s'il leur fût arrivé à eux-mêmes ; ils se réjouissoient de ses contentemens , & s'affligeoient de ses déplaisirs. Toutes les deux fois qu'il fut malade , il sembloit que le peuple de cette grande ville eût la fièvre , & au contraire quand il se portoit bien , sa santé faisoit la leur , & ils étoient persuadés que le salut de l'état , & celui de ce prince n'étoient qu'une même chose. Réciproquement quand Dieu lui envoyoit quelque sujet de réjouissance , il vouloit qu'ils y participassent , & de cette façon il se communiquoit à eux par le plus tendre de son ame. Ainsi quand le ciel lui eut donné un Dauphin , il le fit

passer par les rues dans un berceau découvert, afin que tout le peuple pût le considérer à son aise, & jouir avec plaisir de la vue d'un bien qu'il avoit si longtems désiré pour l'amour du pere.

JE MARQUERAI aussi quelques-unes de ces paroles mémorables, dont les unes feront connoître ses sentimens & le fond de son ame; les autres, la vivacité de son esprit.

Quand il travailloit à des affaires pressantes, & qu'il ne pouvoit assister à la messe, (j'entends les jours ouvriers, car les fêtes & dimanches il n'y manquoit point,) il en faisoit comme ses excuses aux prélats qui se trouvoient à la cour, & leur disoit: *Quand je travaille pour le public, il me semble que c'est quitter Dieu pour Dieu même.*

Il disoit quelquefois à ses plus confidens serviteurs: *Les François ne me connoissent pas assez bien: ils sauront ce que je vaudrai quand ils m'auront perdu.* Puis levant les yeux au ciel; *Seigneur, je suis prêt à partir quand il te plaira; mais que deviendra ce pauvre peuple?*

Quand on le supplioit d'avoir plus de soin de la conservation de sa personne qu'il n'avoit, & de n'aller pas si souvent seul, ou mal accompagné, comme il faisoit, il répondoit: *La peur ne doit point*

*entrer dans une ame royale : qui craindra la mort , n'entreprendra rien sur moi ; qui méprisera la vie , sera toujours maître de la mienne , sans que mille gardes l'en puissent empêcher : je me recommande à Dieu quand je me leve & quand je me couche , je suis entre ses mains ; & après tout je vis de telle façon que je ne dois point entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux tyrans d'être toujours en frayeur.*

Le duc d'Orléans , son second fils , étant malade à l'extrémité , il déclara que s'il mouroit , il ne vouloit point qu'on le consolât , parce qu'il s'étoit entièrement résigné à la volonté de Dieu.

Dans deux ou trois ans après qu'il fut rentré dans Paris , tous les fauxbourgs qui n'étoient que des masures , furent réparés ; & par les bâtimens particuliers & publics qui se firent dans cette grande ville , elle devint plus belle que jamais. Les ambassadeurs d'Espagne , qui vinrent jurer le traité de Vervins , furent tous étonnés de la voir en si bon état , & si différente de ce qu'elle avoit été durant la guerre. Comme ils lui disoient donc un jour ; *Sire , voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous ne l'avons vue. Ne vous en étonnez pas , leur dit-il , quand le maître n'est point à sa maison , tout y est en désordre ; mais quand il est*  
*revenu ,*

*revenu , sa présence y sert d'ornement , & toutes choses y profitent.*

Il avoit été dans de grandes nécessités au commencement de son regne , de sorte qu'il disoit , *qu'il s'étoit vu Roi sans royaume , mari sans femme , faisant la guerre sans argent ; mais que depuis , Dieu lui avoit fait tant de graces , qu'en montrant son arsenal , il se pouvoit vanter qu'il y avoit de quoi armer cinquante mille hommes avec toutes les munitions , & dans sa bastille , qui est tout contre , de quoi les payer pour trois ans.*

Il disoit qu'il avoit pourvu aux imaginaires opinions de trois sortes de personnes : des huguenots qui pensoient qu'il seroit toujours de leur religion ; des ligueux qui souhaitoient qu'il ne se convertît point ; & du tiers-parti , qui croyoit qu'il ne se pourroit jamais remarier. *Je les ai trompés tous trois , disoit-il : j'ai quitté le huguenotisme ; je suis bon catholique ; je me suis remarié , & j'ai des enfans qui me succéderont , s'il plaît à Dieu.*

Il disoit aussi que , lorsqu'il vint à la couronne , il avoit trouvé trois partis ; que des trois il n'en avoit fait qu'un sans distinction ; qu'il étoit le Roi des uns , aussi bien que des autres ; qu'il les croyoit tous également affectionnés à son service ; mais que c'étoit à lui d'en faire le

discernement , & de choisir les plus capables.

Nérestan, fort brave gentilhomme, lui faisoit un jour un beau régiment, & comme il lui protestoit qu'il ne desiroit pour récompense que la gloire de le servir, il répondit : *C'est ainsi que doivent parler les bons sujets, ils doivent oublier leurs services ; mais c'est au prince à s'en souvenir, & s'il veut qu'ils continuent d'être fideles, il faut qu'il soit juste & reconnoissant.*

Les huguenots lui demandant des places de sûreté, il leur dit : *Je suis la seule assurance de mes sujets, je n'ai encore manqué de foi à personne.* Et comme ils lui eurent repliqué que le Roi Henri III leur en avoit bien donné ; *le tems, leur disoit-il, faisoit qu'il vous craignoit & ne vous aimoit point ; mais moi je vous aime & ne vous crains guère.* On lui fait encore faire cette même réponse à quelques autres personnes.

On lui dit un jour d'un certain capitaine, qui avoit été de la ligue & fort brave, qu'encore qu'il eût obtenu de lui son pardon & quelques bienfaits, il ne l'aimoit pourtant point ; *je lui veux, dit-il, faire tant de bien, que je le forcerai de m'aimer malgré lui.* C'est ainsi que ce grand prince gagnoit les plus révoltés ; & il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, qu'on

prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.

Mais si la politique l'obligeoit d'en user ainsi à l'égard de ceux qui ne l'aïmoient pas, sa générosité le porta toujours à pardonner facilement à ceux qui s'humilioient devant lui. Aussi avoit-il souvent ce beau vers de Virgile à la bouche; *Parcere subjeclis, & debellare superbos.*

Il se moquoit fort de ceux qui passoient les bornes de leur profession, & se mêloient d'autre chose que de leur métier. Un prélat lui parlant un jour de la guerre, & assez mal, il tourna, comme on dit, du coq à l'âne, & lui demanda, *de quel Saint étoit l'office ce jour-là dans son Breviaire.*

Une autre fois un sien tailleur ayant fait imprimer un petit livre de quelques réglemens, qu'il disoit être nécessaires pour le bien de l'état, & l'ayant présenté au Roi, il le prit en riant, & en ayant lu quelques pages, il dit à un de ses valets-de-chambre: *Allez-moi querir mon chancelier pour me faire un habit, puisque voici mon tailleur qui fait des réglemens.*

Un provençal qui avoit acheté bien cher un office de président, & en avoit emprunté l'argent, l'étant venu saluer, il dit tout bas à un seigneur, qui étoit auprès de lui: *Voilà un bon justicier; je*

*pense qu'il s'acquittera bien de sa charge ;  
& en peu de tems.*

Un Médecin fameux s'étant converti du huguenotisme à la religion catholique, il dit à Sully, *Mon ami , ta religion est bien malade , les médecins l'abandonnent.*

Les huguenots de Poitou & de Saintonge lui ayant envoyé des députés peu après sa conversion, pour lui faire quelques requêtes, il leur dit : *Adressez-vous à ma sœur , car votre état est tombé en quenouille.* Cette princesse étoit demeurée huguenote.

La Reine faisant un ballet la première année de son mariage, pour lequel elle avoit choisi quinze dames des plus belles & des plus qualifiées de sa cour, il dit au Nonce : *Monseigneur, je n'ai jamais vu de plus bel escadron, ni de plus périlleux que celui-là.*

Un certain seigneur qui avoit longtemps balancé durant les troubles, sans prendre parti, l'étant un jour venu trouver comme il jouoit à la prime, il lui dit ; *Approchez-vous, monseigneur, soyez le bien venu, si nous gagnons, vous serez des nôtres.*

Une dame de condition, déjà fort vieille & fort sèche, étant venue avec un habit verd à un bal qu'il donnoit, il lui dit galamment, qu'il lui étoit bien obligé de ce qu'elle avoit employé le verd & le sec pour faire honneur à la compagnie.

Un ambassadeur d'Espagne lui disant par maniere de menaces, que le Roi son maître soutiendrait quelque action à la tête de cent mille hommes; il lui repartit fièrement: *Vous vous trompez, en Espagne ce ne sont pas des hommes, ce sont des ombres.*

Un jour le prévôt des marchands & les échevins lui demandant permission de mettre quelque petite imposition sur les tuyaux des fontaines de la ville, pour leur aider à supporter les frais des festins qu'ils devoient faire à quarante députés des Suisses, venus à Paris pour le renouvellement de l'alliance, il leur répondit: *Trouvez quelque autre expédient que celui-là, il n'appartient qu'à Notre-Seigneur de changer l'eau en vin.*

Voilà une petite partie des belles actions & des paroles mémorables de Henri le Grand; il y en a une infinité d'autres qui sont gravées en caracteres immortels dans le cœur de tous les bons François, qui les feront passer de pere en fils à toute la postérité, pour servir de modele aux Souverains qui auront pour but, comme ils y sont obligés, de regner heureusement, en mesurant leur puissance aux regles du devoir & de la justice.

F I N.

---

A P P R O B A T I O N  
DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'*Histoire de Henri le Grand*, par Messire Hardouin de Péréfixe, Evêque de Rhodéz. Cette vie d'un prince immortel ne sauroit être réimprimée trop tôt, & devoit être mise au nombre des livres nécessaires à former le cœur & l'esprit de la jeune noblesse. Donnée à Paris, ce 29 de Septembre 1775.

Signé, PHILIPPE DE PRÉTOT,  
des Académies d'Angers & de Rouen.

---

P R I V I L È G E D U R O I .

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers, qu'il appartient ; SALUT. Notre amée la D<sup>e</sup> Veuve SAVOYE, Libraire, Nous a fait exposer qu'elle desireroit faire imprimer & donner au Public plusieurs Ouvrages ayant pour titre : *Connoissance de la Mythologie par demandes & par réponses* ; *Histoire de Théodose le Grand*, par M. Fléchier ; *Histoire de Henri IV*, par M. de Péréfixe ; le *nouveau Voyage de France*, par Piganiol de la Force ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposante, NOUS lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire

Imprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui  
semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par  
tout notre Royaume, pendant le temps de six années  
consécutives, à compter du jour de la date des Présen-  
tes; Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires  
& autres personnes, de quelque qualité & condition  
qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère  
dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'im-  
primer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre,  
débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire  
aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse  
être, sans la permission expresse & par écrit de ladite  
Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine  
de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois  
mille livres d'amende contre chacun des contrevenans,  
dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris,  
& l'autre tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura  
droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts;  
à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout  
au long sur le Registre de la Communauté des Impri-  
meurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date  
d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite  
dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier  
& beaux caractères, conformément aux Réglemens de  
la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725,  
à peine de déchéance du présent Privilège; qu'avant de  
les exposer en vente, les manuscrits qui auront servi  
de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis  
dans le même état où l'approbation y aura été donnée,  
ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde  
des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMÉNIL;  
qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre  
Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château  
du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal  
Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAU-  
DEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE  
MIROMÉNIL; le tout à peine de nullité des Présen-  
tes: Du contenu desquelles vous mandons & en-

Joignons de faire jouir ladite Exposante & ses ayans  
causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir  
qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement.  
Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée  
tout au long, au commencement ou à la fin desdits  
Ouvrages, soit tenue pour dument signifiée, &  
qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés &  
fcaux Conseillers, Secrétaires, soit ajoutée comme  
à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou  
Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution  
d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans deman-  
der autre permission, & nonobstant clameur de Haro,  
Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel  
est notre plaisir. Donné à Paris, le quinzième jour du  
mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent  
soixante-quinze, & de notre regne le deuxième. Par  
le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Je reconnois que MM. Leclerc, Bailly, Brocas,  
Humblot, & Compagnie, sont intéressés au Privilège  
seulement de l'*Histoire de Henri IV de Perse*, & de  
l'*Histoire de Théodose de Fléchier*, suivant leur part &  
portion. A Paris, ce 15 Décembre 1775.

Signé, Veuve SAVOYE.

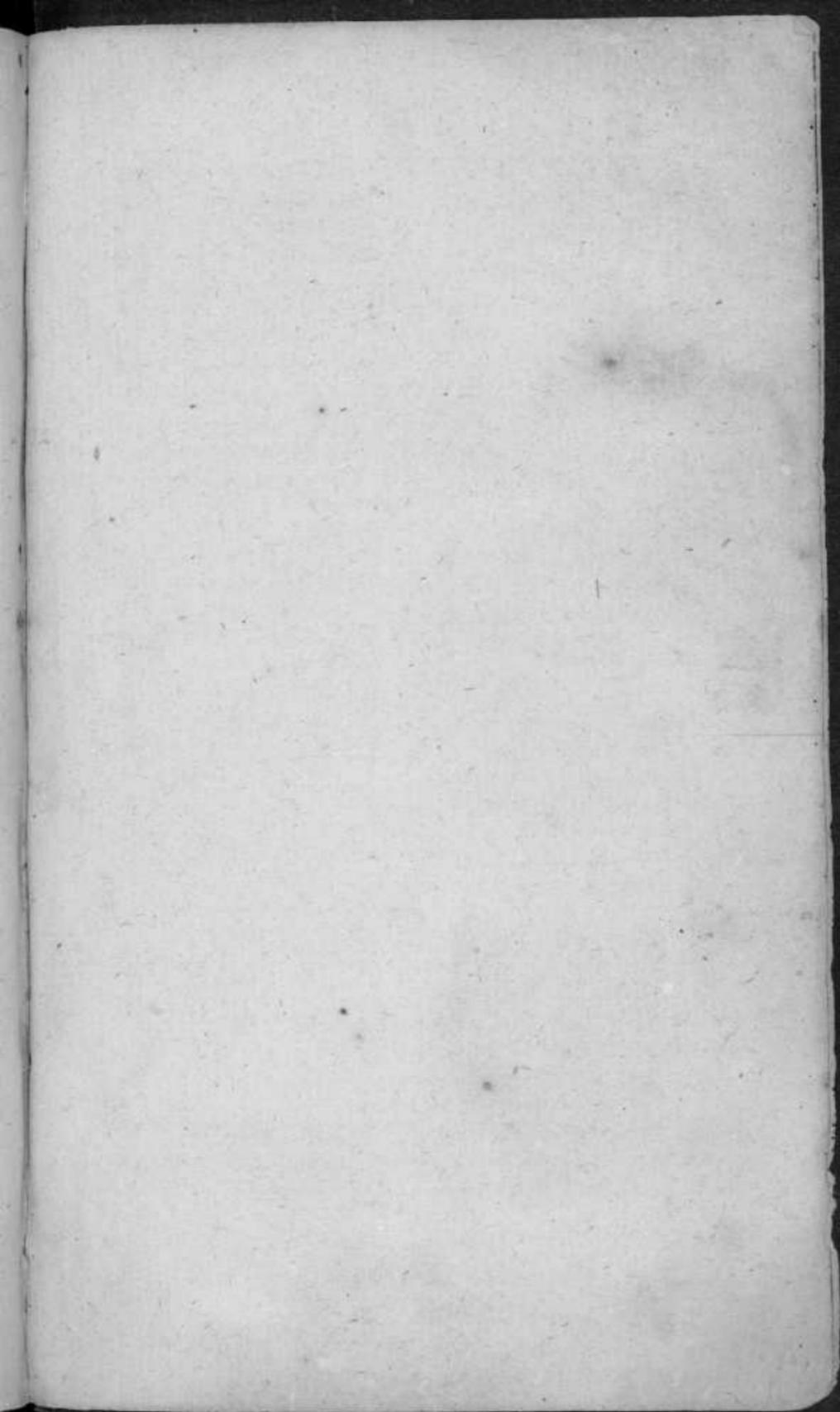
Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale &  
Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N<sup>o</sup>. 6,  
fol. 85, conformément au Règlement de 1723. A Paris,  
ce 23 Janvier 1776.

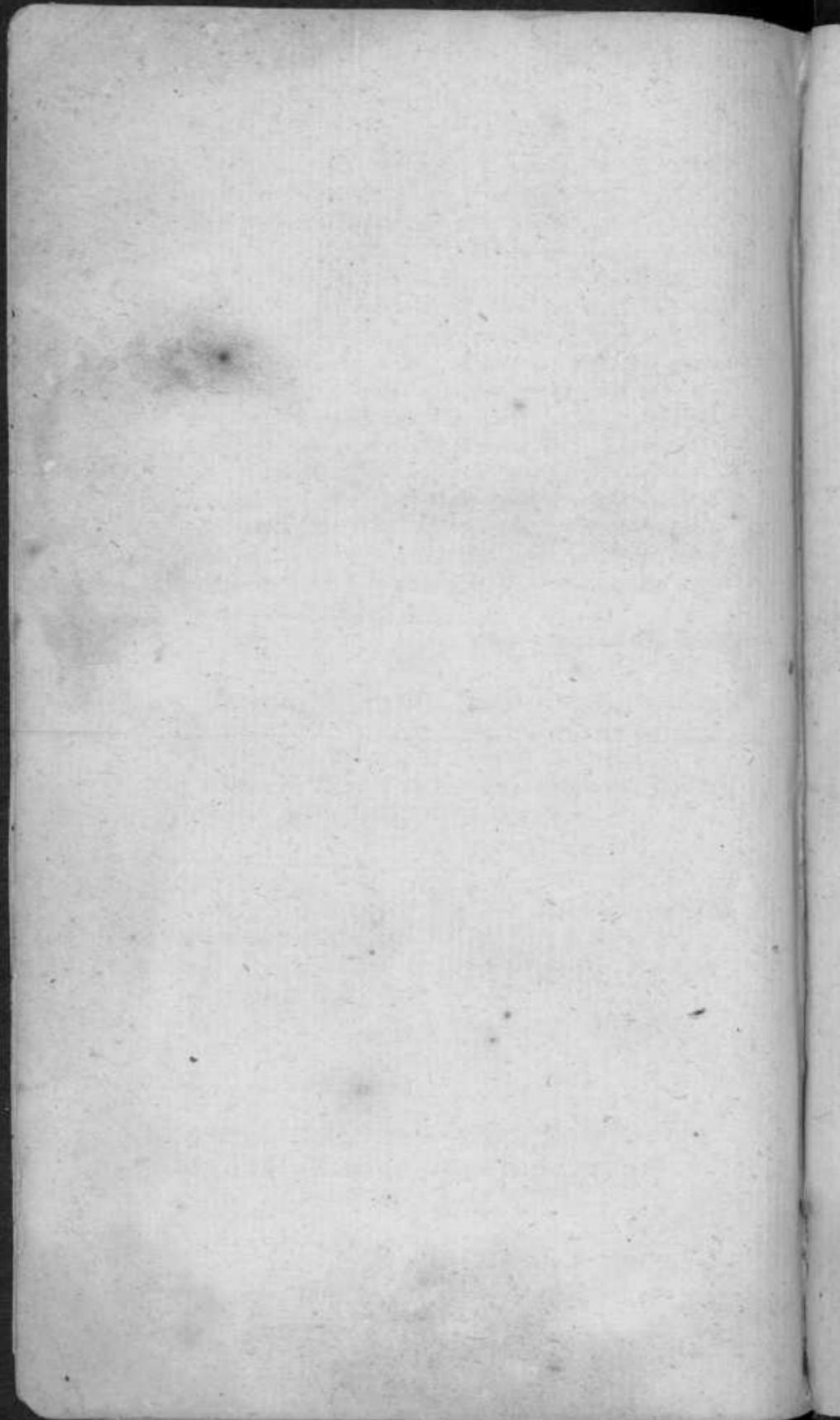
Signé, LAMBERT, Adjoint.

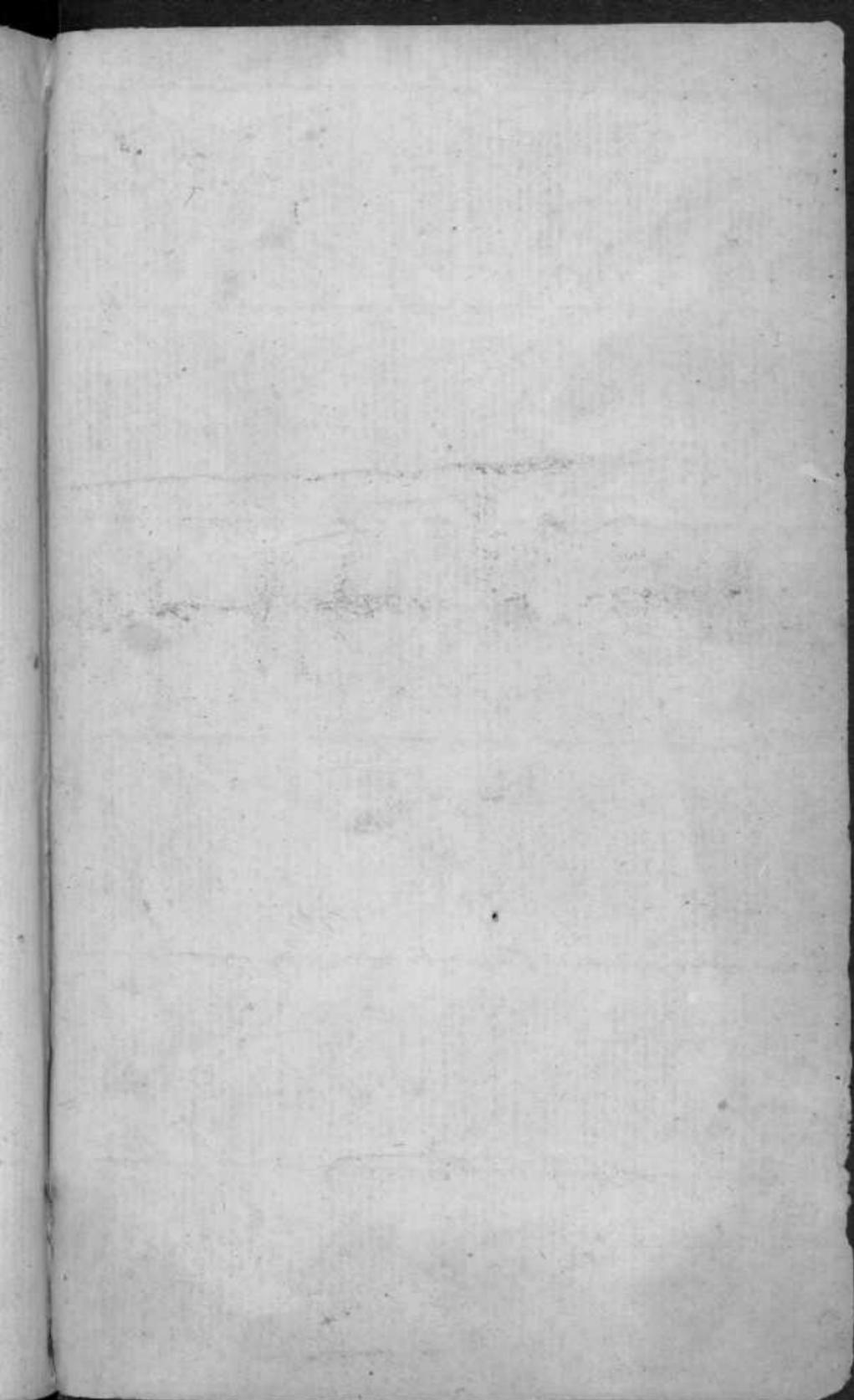
---

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande.

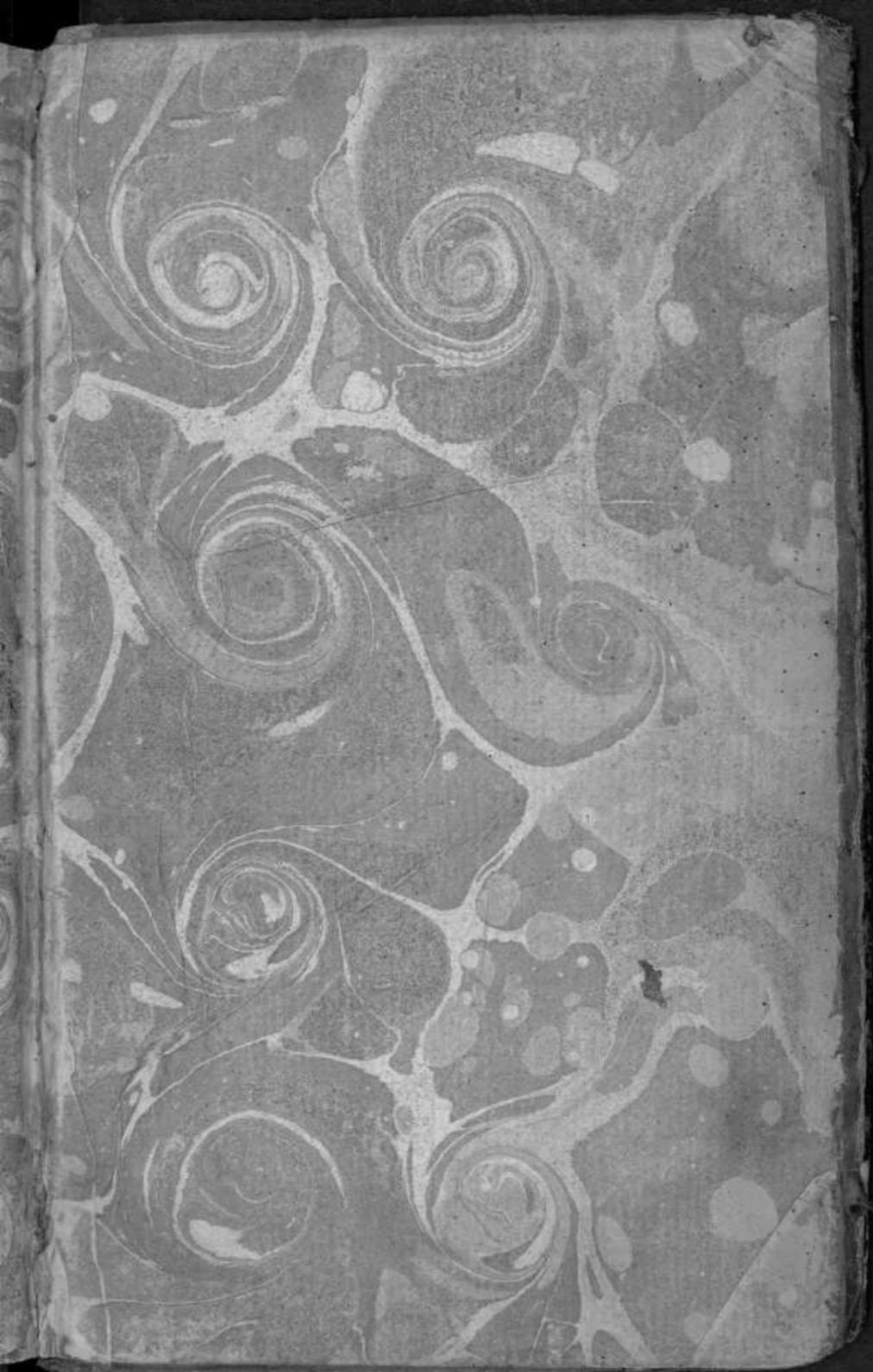
1776.















HISTOIRE  
D H L  
GRAND

A  
5113